

FRANÇOIS II, DUC DE BRETAGNE

ET L'ANGLETERRE (1458-1488)

PRÉFACE

Si la Bretagne a traversé sous le règne du duc François II une des périodes les plus critiques de son histoire, cela ne tient certes pas à l'initiative de ce prince débonnaire. Le témoignage des contemporains, le portrait couché sur son tombeau et ses actes politiques le révèlent d'aspect séduisant et distingué, d'abord facile et charmant, de caractère doux et enjoué, ami du plaisir et des dames, insouciant et superficiel, d'intelligence moyenne sinon bornée, de volonté débile et facile à dominer. Il se laissa dominer en effet, et ce n'est pas le moindre intérêt de son règne, par les forces naturelles qui se disputaient la Bretagne et qui devaient fatalement entrer un jour en une lutte décisive : force centrifuge, d'une part, force centripète, de l'autre.

Tous les historiens qui ont étudié les annales de ce grand fief, ont remarqué, sous la dynastie des Montfort, sa transformation en principauté quasi-autonome. La marche en ce sens, depuis la restauration de Jean IV (1380), fut une progression régulière, si bien que, sous François II, la vassalité à l'égard de la France n'était plus qu'une allégeance purement verbale qui n'en imposait pas plus au duc que la fidélité à l'empereur n'en imposait aux dynastes italiens ou allemands.

Il y avait au contraire dans le duché des forces qui tendaient à le rattacher à la France. La noblesse liée à la terre souveraine par des mariages, par la possession de domaines, par les débouchés qu'offrait à sa nombreuse progéniture une armée qu'avaient commandée des conné-

tables et des maréchaux bretons, ne pouvait tolérer la perspective d'en être séparée par une longue inimitié. En outre le progrès du pouvoir ducal s'était effectué en partie aux dépens de ses vassaux. Les seigneurs sur la ruine desquels s'érigeait cette nouvelle monarchie, en nourrissaient une aigreur qui rendait chez eux l'atmosphère singulièrement favorable à la propagation des menées françaises contre le gouvernement des ducs. C'est parmi eux que la France trouva un point d'appui pour étendre sa domination à la Bretagne.

Nous avons essayé de ne pas prendre parti, de rendre à chacun justice, d'expliquer le rôle et le mécanisme des forces en présence. Il est besoin d'un sang-froid particulier pour apprécier la question de l'alliance avec l'Angleterre contre la France. Il ne faut pas oublier que le magnifique mouvement d'expansion de la monarchie française s'est opéré aux dépens de la féodalité. Appuyés sur le droit romain, imbus de plus en plus de ses théories sur l'absolutisme du pouvoir, les rois prétendaient cumuler l'omnipotence qu'ils puisaient dans cette doctrine avec les moyens d'action que leur donnait le régime féodal, mais sans conserver et même en anéantissant tout ce que ce régime comportait de sagement équilibré et de sainement libéral.

Que la France dans son ensemble, ait bénéficié de cette marche triomphale, c'est ce que nous ne contestons pas, mais que les grands feudataires sur le corps desquels elle s'avancait, l'aient considérée d'un œil favorable, ce serait inconcevable. L'idée d'une France uniformément soumise à un souverain unique et de laquelle se serait pratiquement évanouie toute puissance seigneuriale ne pouvait entrer dans leur pensée qu'avec l'aspect horrible d'une monstrueuse révolution. Il est donc trop rapide et trop simple de les qualifier de rebelles. Les grands feudataires se défendaient parce qu'ils étaient attaqués.

Nulle sympathie préconçue ne portait les ducs bretons

vers les Anglais. Leur occupation oppressive de la Bretagne, au temps de la guerre des Deux Jeanne, avait laissé des ferments de haine; des côtes anglaises s'élançaient d'odieux pirates toujours prêts à détrousser les bateaux bretons qui sillonnaient la Manche et l'Océan, à charge de revanche, d'ailleurs; enfin l'indifférence, la neutralité de Jean V, durant la seconde partie de la guerre de Cent Ans, n'avait pas été telle qu'elle empêchât les Bretons, dans l'ensemble d'être gagnés par le sentiment patriotique français, quand ce n'aurait été que par les nombreux hommes d'armes de toute condition qui servaient dans les rangs de l'armée française.

La répugnance de François II à contracter alliance avec l'Angleterre est visible. Il ne s'en approche qu'avec une sorte de timidité et de pudeur. Certes il eût préféré s'en passer et garder l'attitude correcte des premières années de son règne, au temps de Charles VII. L'intempérante ambition, l'ardente brusquerie de Louis XI ne le lui permirent pas. C'est à contre-cœur qu'il se tourna vers l'Angleterre, pour déjouer un piège perfide que lui tendait le roi de France, puis pour chercher un renfort lorsqu'il se vit directement attaqué.

Cette alliance vécut au milieu de circonstances diverses. Favorisée, d'un côté, par l'activité, l'intelligence, l'habileté et l'autorité de Pierre Landais, ce Richelieu de la Bretagne, elle fut entravée, de l'autre, par les vicissitudes de la royauté anglaise. Celle-ci, pendant les trente ans que régna François II, fut en effet partagée entre six régimes successifs qui se remplacèrent les uns les autres par la violence. Chacune de ces révolutions jetait par terre l'échafaudage des alliances laborieusement dressé par les diplomates de la période précédente, car, à cette époque de gouvernement personnel, l'idée de la permanence de l'Etat ne s'était pas encore suffisamment formée. Lorsque François II accéda au trône ducal, Henri VI, un Lancastre, régnait en Angle-

terre, puis Edouard IV (d'York) prit sa place de 1461 à septembre 1470. Alors fut restauré Henri VI, puis Edouard IV fut restauré à son tour (mars 1471). En 1483, Richard III usurpa le pouvoir sur les « Enfants d'Edouard », mais fut détrôné, deux ans après, par le fondateur de la dynastie Tudor, Henri VII.

Quoi d'étonnant à ce que, avec un partenaire aussi instable, le duc breton ait été obligé, de temps en temps, de capituler, du bout des lèvres, devant la France. François II ne jura pas moins de sept fois fidélité au roi. Ses deux premiers serments (hommage à Charles VII, en 1459, à Louis XI, en 1461), prêtés à une époque où la paix régnait, étaient sincères. Mais on ne saurait en dire autant des cinq autres, traités de Caen (1465), d'Ancenis (1468), de Senlis (1475), de Bourges (1485) et du Verger (1488). S'ils furent loyalement signés par François II, du point de vue moral, on ne peut les compter, politiquement parlant, que pour des répits, des sursis, des expédients provisoires et passagers n'interrompant que momentanément une lutte dont les causes profondes subsistaient.

Cette politique, à certains égards si brillante, était vouée à une issue désastreuse. Mais elle n'a échoué qu'en apparence car, si les ducs bretons s'étaient courbés du premier coup sous la férule française, il est possible que l'administration centralisée ait été imposée à leurs sujets qui y auraient perdu leurs institutions propres lesquelles vécurent encore trois siècles, à l'avantage de ceux qu'elles régissaient, reconnaît-on généralement.

Le mariage de Charles VIII avec la duchesse Anne eut ce double avantage d'anéantir la dynastie ducale tout en affectant de la conserver et d'effectuer le changement de régime, opération toujours épineuse, sans froissement de personnes, d'intérêts ni d'amours-propres.

Nous aurions pu poursuivre notre étude jusqu'au mariage d'Anne de Bretagne. Mais le sujet l'exigeait-il ? Certes oui,

au point de vue de la stricte connaissance des faits; mais au point de vue de l'intelligence des causes en conflit, au point de vue de la thèse, nous ne le croyons pas. Le règne de la duchesse Anne n'apporta pas d'élément politique nouveau. Dès le temps de son père le problème était posé et la solution fatale. Heureuse solution, assurément, que l'on appréciera mieux quand on étudiera de près l'évolution et l'adaptation du nouveau régime depuis le mariage d'Anne jusqu'aux premiers temps qui suivirent l'union de 1532, mais dont on pressent l'influence bienfaisante à voir l'air d'aisance et de tranquillité que respire la Bretagne jusqu'aux troubles de la Ligue et dont les monuments encore debout sont les témoins irrécusables. Ce pays ne paraît pas avoir souffert de solution de continuité en passant du régime ducal au monarchique.

Les sources auxquelles nous avons puisé ce travail sont trop variées pour en faire l'énumération détaillée. Ce sont celles de l'histoire de toute la France. Nous citerons seulement les chroniqueurs Alain Bouchart, contemporain et témoin naturellement conteur, et Polydore Vergil, un peu discrédité par son caractère officiel et sa rhétorique, mais qui a pu tenir des acteurs et du roi Henri VII lui-même le récit des années passées par ce prince en Bretagne. Chez plusieurs petits poètes nous nous sommes plu à chercher l'impression populaire.

Entre les archives consultées il n'en est pas de plus importantes que celles des ducs de Bretagne, aux archives départementales de la Loire-Inférieure, le Trésor des chartes dont, malheureusement, de précieux documents ont disparu comme l'atteste ce constat du président de Cucé dans son inventaire de 1579 : « en un coffre de bois sont plusieurs vieilles lettres, la plupart toutes gâtées et rompues, ou en langage anglais, de sorte qu'on ne les peut bien entendre ». Des comptes précieux il ne reste que de

trop rares épaves, notamment ce que Dom Lobineau en a inséré dans son *Histoire*. Au même dépôt, la belle série des registres de la chancellerie est une source primordiale dont les lacunes sont, en partie, comblées par les extraits manuscrits qu'ont laissés les Bénédictins¹.

Nous avons dépouillé, à Lille, les comptes des ducs de Bourgogne et le fonds des lettres missives, à Rennes, à Saint-Malo et à Nantes, les archives municipales. Ces dernières nous ont été ouvertes, en dépit des vacances, par le savant et regretté René Blanchard. Les archives du ministère des Affaires étrangères, à Paris, celles du Vatican, à Rome, nous ont livré quelques pièces. D'autres nous ont été obligeamment communiquées des archives de la Côte-d'Or. Nous ne nous rappelons pas sans émotion l'accueil amical et les facilités de travail que nos excellents confrères de ces divers départements nous ont ménagés, à une époque où nous débutions dans la carrière d'historien. A tous, et particulièrement à MM. Emile Gabory, Max Bruchet et Bourde de la Rogerie, nous exprimons notre sincère reconnaissance.

A Paris, la Bibliothèque Nationale possède de nombreuses copies qui m'ont été utiles, les unes dispersées, les autres groupées dans la collection Legrand². Les Archives nationales possèdent les originaux des principaux traités. Nous y avons dépouillé une partie des registres du Trésor des chartes afférents à notre époque.

A Londres, au *Public Record Office*, nous avons largement puisé dans les *French rolls* (appelés aujourd'hui *Treaty rolls*), les *Patent rolls* dont beaucoup ont fait l'objet de *Calendars*, les *Diplomatic documents*. Aux *Early Chancery proceedings*³, aux comptes de l'Echiquier, *Issue rolls*

1. Bibl. Nat., ms. franç. 22318.

2. *Ibid.*, 6963-6990.

3. Ce fond a été analysé dans les *Lists and Indexes* publiés par le *Public Record Office*, t. XII, XVI, XX et XXIX, in-folio.

et *Tellers' rolls* et aux *Warrants for issues* nous avons emprunté de nombreux renseignements sur les relations commerciales. Le *British Museum* a été consulté avec profit. Entre tous a été examiné le manuscrit *Cotton Julius B VI*, entièrement consacré à la Bretagne et qui contient des lettres originales de François II. Les archives de quelques particuliers ou corporations, notamment celles de la ville de Southampton, nous ont été utilement révélées par les publications de l'*Historical manuscripts commission*.

Le livre considérable consacré par notre confrère, Georges Périnelle, ancien membre de l'École de Rome, aujourd'hui frère prêcheur, aux relations de Louis XI avec l'Angleterre, nous a été un guide éclairé; nous ne saurions trop lui en exprimer notre gratitude ainsi qu'à notre confrère, M. Joseph Calmette, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, qui a eu l'obligeance de mettre ce manuscrit à notre disposition⁴. Enfin, nos remerciements très particuliers s'adressent à M. Ferdinand Lot, membre de l'Institut, qui a été si longtemps notre maître à l'École pratique des hautes études.

4. M. Joseph Calmette a bien voulu nous communiquer également l'étude manuscrite de M. Georges Périnelle sur les relations de Louis XI avec le duché de Savoie.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

- AGATS (Arthur). — *Der hansische Baienhandel*, Heidelberg, 1904, in-8°.
- ALLANIC (J.). — *Le prisonnier de la tour d'Elven ou la jeunesse du roi Henri VII d'Angleterre*, Vannes, 1909, in-8°.
- ANDRÉ (Bernard). — *Historia regis Henrici VII*, éd. Gairdner dans *Memorials...*
- ARBAUMONT (J. d'). — Ed. LA MARCHE (Olivier de).
- ARGENTRÉ (Bertrand d'). — *L'Histoire de Bretagne*, Paris, 1588, in-folio.
- ASCOLI (Georges). — *La Grande-Bretagne devant l'opinion française depuis la guerre de Cent ans jusqu'à la fin du XVI^e siècle*, Paris, 1927, in-8°.
- ASHLEY (W. J.). — *Histoire et doctrines économiques de l'Angleterre*, t. II, traduit par S. BOUYSSY, Paris, 1900, in-8°.
- BARTHÉLEMY (Anatole de). — *Privilèges de l'église et de la ville de Tréguier* (Bibliothèque de l'École des chartes, t. VIII, 1846).
- BARTHÉLEMY (E. de). — Ed. FOULQUART.
- BASIN (Thomas). — *Histoire des régnes de Charles VII et de Louis XI*, p. p. J. QUICHERAT (Société de l'Histoire de France), Paris, 1855-1859, 4 vol. in-8°.
- BEAUCHESNE (Marquis de). — *L'expédition d'Edouard Wydeville en Bretagne* (Extr. de la Revue de Bretagne), Vannes, 1911, in-8°.

- BEAUCOURT (Marquis du Fresne DE). — *Histoire du règne de Charles VII*, t. VI, Paris, 1891, in-8°.
- BELLIER-DUMAINE (Ch.). — *L'administration du duché de Bretagne sous le règne de Jean V* (Annales de Bretagne, t. XIV-XVI, 1898-1901).
- BERGENROTH (G. A.). — Ed. *Calendar... Spain*.
- BERNIER (A.). — *Procès-Verbaux du Conseil de régence du roi Charles VIII* (Documents inédits), Paris, 1836, in-4°.
- Id. — Ed. MASSELIN.
- BERNUS (Pierre). — *Louis XI et Pierre de Brézé*, Angers, 1912, in-8°.
- BERRY (Gilles le Bouvier, dit le Héraut). — *Chronique du roi Charles VII*, p. p. GODEFROY, *Histoire de Charles VII*.
- BIGOT (Alexis). — *Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne*, Paris, 1857, in-8°.
- BLANCHARD (René). — Ed. *Cartulaire du pays de Retz*.
- BOUCHART (Alain). — *Les grandes croniques de Bretagne*, p. p. H. LE MEIGNEN, Nantes, 1886, in-4°.
- BOUCHET (Jean). — *Panegyrique du chevalier sans reproche* [La Trémoille], p. p. PETITOT (Collection complète de mémoires, t. XIV, 1820), in-8°.
- BOURDIGNÉ (Jean DE). — *Chronique d'Anjou et du Maine*, p. p. GODARD-FAULTRIER, 2 tomes en 1 vol., Angers, 1842, in-8°.
- BOUYSSY. — Trad. ASHLEY.
- BRICARD (G.). — *Jean Bourré*, Paris, 1893, in-8°.
- BRY (G.). — *Histoire industrielle et économique de l'Angleterre*, Paris, 1900, in-8°.
- BUSCH (W.). — *England unter den Tudors. I : König Heinrich VII*, Stuttgart, 1892, in-8°.
- CAGÉ (C.). — *Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France* (Ecole nationale des chartes, Positions des thèses, 1885), Paris, in-8°.

- Calendar of letters... relating to the negociations between England and Spain*, p. p. G.-A. BERGENROTH, t. 1, Londres, 1862, in-8°.
- Calendar of state papers and manuscripts existing in the archives... of Milan*, p. p. A.-B. HINDS, Londres, 1912, in-8°.
- Calendar of state papers and manuscripts relating to English affairs existing in the archives and collections of Venice... and Northern Italy*, p. p. RAWDON-BROWN, Londres, 1864, in-8°.
- Calendar of the Patent rolls preserved in the Public Record Office, 1452-1494*, Londres, 1897-1914, 5 vol. in-8°.
- CALMETTE (Joseph). — *Louis XI, Jean II et la Révolution catalane*, Toulouse, 1902, in-8°.
- CAMPBELL. — Ed. *Materials*.
- Cartulaire du pays de Retz*, p. p. René BLANCHARD (Archives historiques du Poitou, t. XXVIII et XXX, 1898-1899), Poitiers, in-8°.
- Cely papers*, p. p. H.-E. MALDEN (Royal historical society), Londres, 1900, in-4°.
- CHALON. — Ed. HAYNIN.
- CHAMPION (Pierre). — *Louis XI*, Paris, 1927, 2 vol. in-8°.
- Id. — *Vie de Charles d'Orléans*, Paris, 1911, in-8°.
- CHAMPOLLION-FIGEAC. — *Documents historiques inédits* (Documents inédits), Paris, 1843, in-8°.
- Id. — *Lettres de rois... des cours de France et d'Angleterre tirées des archives de Londres par Bréquigny* (Documents inédits), Paris, 1847, in-4°.
- CHARAVAY. — Ed. LOUIS XI.
- CHARLES VIII. — *Lettres*, p. p. PÉLICIER (Société de l'Histoire de France), Paris, 1898-1900, in-8°.
- CHARTIER (Jean). — *Chronique de Charles VII*, p. p. VALLET DE VIRIVILLE (Bibl. Elzévirienne, Paris, 1858, 3 vol. in-16.

- CHASTELAIN (Georges). — *Chronique*, p. p. KERVYN DE LETTENHOVE, Bruxelles, 1864, 5 vol. in-8°.
- Chronicle of London*, p. p. Ed. TYRREL et N.-H. NICOLAS, Londres, 1827, in-4°.
- Chronicles of London*, p. p. C.-L. KINGSFORD, Oxford, 1905, in-8°.
- COMBET (Joseph). — *Louis XI et le Saint-Siège*, Paris, 1903, in-8°.
- COMMYNES (Philippe DE). — *Mémoires*, p. p. GODEFROY, Bruxelles, 1723, 5 vol. in-8°.
- Id. — *Mémoires*, p. p. LENGLET DU FRESNOY, Londres et Paris, 1747, 4 vol. in-4°.
- Id. — *Mémoires*, p. p. M^{me} DUPONT (Société de l'Histoire de France), Paris, 1840-1847, 3 vol. in-8°.
- Id. — *Mémoires*, p. p. B. DE MANDROT (Collection de textes), Paris, 1901, 2 vol. in-8°.
- Complete parochial history of the county of Cornwall*, Londres, 1867-1872, 4 vol. in-8°.
- COSNEAU (E.). — *Le Connétable de Richemont*, Paris, 1886, in-8°.
- COURTEAULT. — Ed. LESEUR.
- Croyland*. — Voir *Historiae croylandensis*...
- CUNNINGHAM (W.). — *Alien immigrants to England*, Londres, 1897, in-8°.
- Id. — *The growth of English industry and commerce*, Londres, 1890-1892, 2 vol. in-8°.
- DAENELL (E.). — *Die Blütezeit den deutschen Hanse*, Berlin, 1905, in-8°.
- DAUMET (G.). — *L'Alliance de la France et de la Castille* (Bibliothèque de l'École des hautes études, fasc. CXVIII), Paris, 1898, in-8°.
- DAVIES (J. S.). — *A history of Southampton*, Southampton, 1883, in-8°.

- DECHESNE (L.). — *L'Évolution économique et sociale de... la laine en Angleterre*, Paris, 1900, in-8°.
- DELPIT (Jules). — *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, Paris, 1847, in-4°.
- Dépêches des ambassadeurs milanais en France sous Louis XI et François Sforza (1461-1466)*, p. p. B. DE MANDROT et Ch. SAMARAN (Société de l'Histoire de France), Paris, 1916-1923, 4 vol. in-8°.
- DESMAREZ (G.). — *L'organisation du travail à Bruxelles au XV^e siècle*, Bruxelles, 1903-1904, in-8°.
- DIESBACH (LOUIS DE). — *Chroniques et mémoires*, p. p. Max DE DIEBACH, Genève, 1901, in-8°.
- DOBLE (G.-H.). — *Documents sur les relations durant les âges entre la Bretagne et le Cornwall* (Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie de Quimper, 1924), in-8°.
- DOWELL (Steph.). — *A history of taxation and taxes in England*, 2^e éd., Londres, 1888, 4 vol. in-8°.
- DU BREIL DE PONTBRIAND (Vicomte). — *Jean de Rouville* (Revue historique de l'Ouest, t. VIII, 1892), in-8°.
- Id. — *Olivier du Breil*, Rennes, 1900, in-8°.
- DU CLERCQ (Jacques). — *Mémoires*, p. p. BUCHON (Collection des chroniques nationales françaises, t. XXXVII-XL, 1826-1827), Paris, in-8°.
- DUCLOS (Charles PINOT-). — *Histoire de Louis XI*, La Haye, 1746, in-16.
- DUMONT. — *Corps universel diplomatique*, Amsterdam, 1826, 8 vol. in-fol.
- DUPONT (Gustave). — *Histoire du Cotentin et de ses îles*, Caen, 1870-1875, 4 vol. in-8°.
- DUPUY (Antoine). — *Les finances de Bretagne à la fin du XV^e siècle et les derniers budgets de Pierre Landais* (Bulletin de la Société académique de Brest, 2^e série, t. V, 1877-1878), in-8°.
- Id. — *Les Coëtanlem* (Ibid.).

- Id. — *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, Paris, 1880, 2 vol. in-8°.
- ELLIS. — Ed. VERGIL.
- FAGNIEZ (G.). — *Documents relatifs à l'Histoire de l'industrie et du commerce* (Collection de textes), Paris, 1895-1900, 2 vol. in-8°.
- Id. — Ed. MAUPOINT.
- FISHER (H. A. L.). — *The history of England (1485-1547)*, dirigée par HUNT et POOLE, t. V, Londres, 1910, in-8°.
- FORTESCUE (J. W.). — *A history of the british army*, Londres, 1899-1912, 7 vol. in-8°.
- FOULQUART (Jean). — *Journal*, p. p. Ed. DE BARTHÉLEMY (Revue de Champagne et de Brie, t. V et VI, 1878, et Revue des Sociétés savantes des départements, 2^e série, t. VI, 1861), in-8°.
- FRAIN. — *Les Vitréens et le commerce international* (Revue historique de l'Ouest, t. V-VII, 1889-1891).
- FRÉVILLE (ERN. DE). — *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen*, Rouen, 1857, 2 vol. in-8°.
- FULMAN. — Ed. *Historiae croylandensis...*
- GACHARD (M.). — *Etudes et notices historiques concernant l'histoire des Pays-Bas*, Bruxelles, 1890, 3 vol. in-8°.
- GAIRDNER (J.) et SPEDDING (James). — *Studies in English history*, Edimbourg, 1881, in-8°.
- GAIRDNER (J.). — *Twelve English statesmen... Henry the seventh* Londres, 1904, in-8°.
- Id. — *Henry VII and the murders of the Princes* (English historical review, t. VI, 1891), in-8°.
- Id. — *History of the life and reign of Richard the third*, Cambridge, 1898, in-12.
- Id. — *Letters and papers illustrative of the reigns of Richard III and Henry VII* (Rolls series, n° 24), Londres, 1861, 2 vol. in-8°.

- Id. — Ed. GREGORY, *Memorials, Paston letters et Three ffeifteenth...*
- GARCIE-FERRANDE (Pierre). — *Routier de la mer*, Rouen, 1576, in-4°.
- GIBBINS (H. de B.). — *Industry in England, historical outlines*, Londres, 1896, in-8°.
- GINGINS LA SARRA (DE). — *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi*, Paris, 1858, in-8°.
- GODARD-FAULTRIER. — Ed. BOURDIGNÉ.
- GODEFROY (Denys). — *Histoire de Charles VII*, Paris, 1661, in-folio.
- Id. — *Histoire de Charles VIII*, Paris, 1664, in-folio.
- Id. — Ed. COMMYNES et SAINT-GELAIS.
- GREGORY (William). — *Chronicle*, p. p. J. GAIRDNER (Historical collection of a citizen of London in the XVth cent. — Camden Society), Londres, 1876, in-4°.
- GROSS (G.). — *The Gild merchant*, Oxford, 1890, 2 vol. in-8°.
- GRUEL (Guillaume). — *Chroniques d'Arthur de Richemont*, p. p. Achille LE VAVASSEUR (Société de l'Histoire de France), Paris, 1890, in-8°.
- HALL. — *Chronicle*, Londres, 1809, in-4°.
- HALL (H.). — *A history of the custom revenue in England*, Londres, 1885, 2 vol. in-8°.
- Hanserecesse*, p. p. G. F. von der ROPP (1431-1476), 1883-1890, et par D. SCHÄFFER (1477-1530), 1881-1883, Leipzig, in-4°.
- Hansisches Urkundenbuch*, t. VIII-X, p. p. K.-W. STEIN, Leipzig, 1899-1907, in-4°.
- HARDY. — Ed. WAVRIN.
- HAUSER (Henri). — *Etudes sur l'Histoire économique de l'ancienne France* (Revue d'économie politique, t. XIX, 1905), in-8°.

- Id. — *Ouvriers du temps passé*, Paris, 1899, in-8°.
- HAWARD (W.-I.). — *Economic aspects of the wars of the Roses in East Anglia* (English historical review, avril 1926), in-8°.
- HAYNIN (Jean DE). — *Mémoires*, p. p. Renier CHALON (Société des bibliophiles de Mons, 1842), 2 vol. in-8°.
- HELD (Otto). — *Die Hanse und Frankreich*, Goettingue, 1912, in-8°.
- HINDS (Otto). — Ed. *Calendar... Milan*.
Historiae Croylandensis continuatio, p. p. W. FULMAN (Rolls series), Oxford, 1684, in-folio.
- HOLINSHED. — *Chronicles of Scotland and Ireland*, Londres, 1808, in-folio.
- HOOKHAM (A.). — *Life and times of Margaret of Anjou*, Londres, 1872, in-8°.
- HOZIER (D'). — Ed. LE BAUD.
- HUNT and POOLE. — Voir FISHER.
- KERVYN DE LETTENHOVE. — *Histoire de Flandre*, Bruxelles, 1850-1854, 5 vol. in-8°.
- Id. — *Lettres et négociations de Philippe de Commines*, Bruxelles, 1867-1868, 2 vol. in-8°.
- Id. — Ed. CHASTELAIN.
- KINGSFORD. — Ed. *Chronicles of London*.
- KIRK (J. F.). — *History of Charles the Bold*, Londres, 1863-1868, 3 vol. in-8°.
- LABEYRIE (Emile). — *Etude historique sur la vie du cardinal Pierre de Foix*, Pau, 1874, in-8°.
- LA BORDERIE (Arthur DE). — *Le commerce et la féodalité en Bretagne* (Revue de Bretagne et de Vendée, t. V, 1859), in-8°.
- Id. — *Histoire de Bretagne* [continuée par B. Pocquet¹], t. IV, Rennes, 1906, in-4°.

1. Le règne de François II est l'œuvre de B. Pocquet.

- Id. — *Jean Meschinot* (Bibliothèque de l'École des chartes, t. LVI, 1895), in-8°.
- Id. — *Louis de La Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488*, Paris, 1877, in-4°.
- Id. — Ed. SAINT-PAUL.
- LA MARCHE (Olivier DE). — *Mémoires*, p. p. H. BEAUNE et J. D'ARBAUMONT (Société de l'Histoire de France), Paris, 1883-1888, 3 vol. in-8°.
- LANGLOIS (Ch.-V.). — *Les documents relatifs à l'Histoire de France au Public Record Office, à Londres* (Archives des missions scientifiques, 3^e série, t. XIV), 1889, in-8°.
- LA NICOLLIÈRE-TEUJEIRO (St. DE). — *La Marine bretonne aux XV^e et XVI^e siècles* (Revue historique de l'Ouest, t. I et II, 1885-1887), Nantes, in-8°.
- LA RONCIÈRE (Ch. DE). — *Histoire de la Marine française*, t. II, Paris, 1900, in-8°.
- LA TRÉMOILLE (L. DE). — *Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers avec Louis II de La Trémoille*, Paris, 1875, gr. in-8°.
- Id. — *Archives d'un serviteur de Louis XI*, Nantes, 1888, in-4°.
- LE BAUD (Pierre). — *Chronique et ystoires des Bretons*, p. p. d'HOZIER, Paris, 1638, in-folio.
- LE BEUF (E.-S.). — *Du commerce de Nantes*, Paris, 1857, in-8°.
- LE BOUTEILLER (Vicomte). — *Notes sur l'Histoire de la ville et du pays de Fougères*, Rennes, 1912, in-8°.
- LE DOYEN (Guillaume). — *Chronique rimée*, p. p. E. DE CERTAIN (Bibl. de l'École des chartes, t. XIII, 1852), in-8°.
- LEGEAY (Urbain). — *Histoire de Louis XI*, Paris, 1874, in-8°.
- LENGLET DU FRESNOY. — Ed. COMMYNES.
- LE QUESNE. — *A constitutional history of Jersey*, Londres, 1856, in-8°.

- LEROUX (Alfr.). — *Bordeaux et la Hanse teutonique* (Revue historique de Bordeaux, novembre 1910).
- LÉROUX DE LINCY. — *Histoire de la reine Anne*, Paris, 1860-1861, 4 vol. in-8°.
- LESEUR (Guillaume). — *Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, p. p. H. COURTEAULT (Société de l'Histoire de France), Paris, 1896, in-8°.
- Letters...* — Voir GAIRDNER.
- LEVASSEUR (E.). — *Histoire de l'industrie et des classes ouvrières en France*, Paris, 1900, 2 vol. in-8°.
- LOBINEAU (Dom Guy-Alexis). — *Histoire de Bretagne*, Paris, 1707, in-folio.
- LOUIS XI. — *Lettres*, p. p. VAESSEN et CHARAVAY (Société de l'Histoire de France), Paris, 1883-1909, 11 vol. in-8°.
- MACPHERSON (David). — *Annals of commerce*, Londres, 1805, 4 vol. in-4°.
- MALVEZIN (Th.). — *Histoire du commerce de Bordeaux*, Bordeaux, 1893, 4 vol. in-8°.
- MANDROT (B. DE). — Ed. COMMYNES et *Dépêches...*
- MANTELLIER. — *Histoire de la Communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire*, Orléans, 1869, in-8°.
- MARTIN (Etienne). — *Histoire financière et économique de l'Angleterre*, Paris, 1912, 2 vol. in-8°.
- MASSELIN (Jean). — *Journal des Etats Généraux de France tenus à Tours en 1484*, p. p. A. BERNIER (Documents inédits), Paris, 1835, in-4°.
- Materials for a history of the reign of Henry VII*, p. p. CAMPBELL (Rolls series), Londres, 1873-1877, 2 vol. in-8°.
- MAULDE (DE). — *La diplomatie au temps de Machiavel*, Paris, 1892-1893, 3 vol. in-8°.
- ID. — *Histoire de Louis XII*, Paris, 1889-1891, 3 vol. in-8°.
- ID. — *Procédures politiques du règne de Louis XII* (Documents inédits), Paris, 1885, in-4°.

MAUPOINT (Jean). — *Mémoires*, p. p. G. FAGNIEZ (*Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. IV, 1877).

Memorials of the reign of Henry VII, p. p. GAIRDNER (Rolls series, n° 10), Londres, 1858, in-8°.

MICHEL (Francisque). — *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux*, Bordeaux, 1867-1870, 2 vol. in-8°.

MOLINET (Jean). — *Chronique*, p. p. BUCHON (Collection des chroniques nationales françaises), Paris, 1827-1828, 5 vol. in-8°.

MORE (Sir Thomas). — *History of king Richard III*, Cambridge, 1883, in-8°.

MORICE (Dom Hyacinthe). — *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. II et III, Paris, 1746, in-folio.

NICOLAS. — Ed. *Chronicle of London*.

OMAN (Ch. W.). — *The History of England*, t. IV (dans : HUNT and POOLE, *The political history of England*), Londres, 1910, in-8°.

Id. — *Warwick the Kingmaker*, Londres, 1891, in-16.

PARIS-JALLOBERT (Abbé). — *Le Château Landais à Vitré* (Revue de Bretagne, t. XXXII), 1904.

The Paston letters, p. p. J. GAIRDNER, Westminster, 3 vol. in-16.

PÉLICIER (Paul). — *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu*, Chartres, 1882, in-8°.

Id. — Ed. CHARLES VIII.

PÉRINELLE (Georges). — *Etude sur les relations de Louis XI avec l'Angleterre* (Ecole nationale des chartes, Positions des thèses), 1902.

PERRET (P.-M.). — *Louis Malet de Gravelle*, Paris, 1889, in-8°.

Id. — *Histoire des relations de la France avec Venise*, Paris, 1896, 2 vol. in-8°.

PETIT-DUTAILLIS (Charles). — *Le Déshéritement de Jean sans Terre et le meurtre d'Arthur de Bretagne, étude critique sur la formation et la fortune d'une légende*, Paris, 1925, in-8°.

Id. — *Histoire de France* (publiée sous la direction d'Ernest LAVISSE), t. IV, 2^e partie, Paris, 1902, in-8°.

Id. — Trad. STUBBS.

PIGEONNEAU. — *Histoire du commerce de la France*, Paris, 1885-1889, 2 vol. in-8°.

PLANCHER (Dom). — *Histoire de Bourgogne*, Dijon, 1739-1781, 4 vol. in-folio.

POCQUET (Barthélemy). — *Histoire de Bretagne* [commencée par LA BORDERIE], t. IV, 1906, in-4°.

QUICHERAT. — Ed. BASIN.

RAMSAY (J. H.). — *Lancaster and York*, Oxford, 1892, 2 vol. in-8°.

RAWDON-BROWN. — Ed. *Calendar... Venice*.

RAYMOND (Paul). — *Correspondance de Louis XI avec le duc de Bretagne* (Bulletin de la Société archéologique du Finistère, t. X, 1883, et Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, 1867, 2^e partie).

REILHAC (DE). — *Jean de Reilhac, secrétaire de Charles VII, de Louis XI et de Charles VIII*, Paris, 1886-1889, 3 vol. in-4°.

Report (45th ... 48th annual) of the Deputy keeper of the Public Record Office [Diplomatic documents], Londres, 1884 et 1887, in-folio.

ROTT (Ed.). — *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses*, t. I, Paris, 1900, in-8°.

Rotuli parliamentorum, t. VI, Londres, s. d., in-folio.

- ROYE (Jean DE). — *Journal connu sous le nom de « Chronique scandaleuse »*, p. p. B. DE MANDROT (Société de l'Histoire de France), 1894-1896, 2 vol. in-8°.
- ROZMITAL (Lion DE). — *Itineris... commentarii* (Bibliothek des Literarischenvereins, t. VII), Stuttgart, 1844, in-8°.
- RYMER. — *Fœdera*, t. XI et XII, Londres, 1710-1711, in-folio.
- SAINT-GELAIS (Jean DE). — *Chronique*, p. p. GODEFROY, 1622, in-4°.
- SAINT-PAUL (Jean DE). — *Histoire des ducs de Bretagne*, p. p. A. DE LA BORDERIE (Société des Bibliophiles bretons), Nantes, 1882, in-8°.
- SCOFIELD (Cora L.). — *The life and reign of Edward the fourth, king of England and of France and lord of Ireland*, Londres, 1923, 2 vol. in-8°.
- SÉE (H.). — *Louis XI et les villes*, Paris, 1891, in-8°.
- SMITH (G. B.). — *History of the English parliament*, Londres, 1892, in-8°.
- SPONT (Alfr.). — *La Marine française sous Charles VIII* (Revue des questions historiques, t. LV, 1894), in-8°.
- Statutes of the realm*, p. p. LUDERS, TOMLIN, RAITHEY, etc., Londres, 1810-1828, 11 vol. in-folio.
- STEIN (Henri). — *Charles de France, frère de Louis XI*, Paris, 1921, in-8°.
- ID. — *Olivier de La Marche*, Paris, 1888, in-4°.
- STEIN (Walther). — *Die Hanse und England*, Leipzig, 1905, in-8°.
- STUBBS (William). — *Seventeen lectures. The reign of Henry VII*, Oxford, 1886, in-8°.
- ID. — *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre*, t. III, trad. par Ch. PETIT-DUTAILLIS et G. LEFEBVRE, Paris, 1927, in-8°.
- Testament de monseigneur Des Barres*, p. dans la Revue des provinces de l'Ouest, 1853, part. 2, et par A. DE MONTAIGLON, Recueil de poésies françaises des XV^e et

- XVI^e siècles, t. VI (Bibliothèque Elzévirienne), 1857, in-16.
- Three ffeeteenth century chronicles*, p. p. J. GAIRDNER (Camden society, n^o 28), Londres, 1880, in-4^o.
- FRÉVÉDY (J.). — *Seigneuries des ducs de Bretagne hors de Bretagne* (Extrait de la Revue de Bretagne), Vannes, 1897, in-8^o.
- VAESEN. — Ed. LOUIS XI.
- VALLET DE VIRIVILLE. — *Histoire de Charles VII*, Paris, 1862-1863, 3 vol. in-8^o.
- Id. — Ed. CHARTIER.
- VALOIS (Noël). — *Registre des commandements et expéditions faites au conseil du roi, par maistre Etienne Petit et Jehan Mesmes, notaires et secrétaires du roy, 1484* (Bibliothèque de l'École des chartes, t. XLIII-XLIX, 1882-1883), in-8^o.
- VAN BRUYSEL (Ern.). — *Histoire du commerce et de la marine en Belgique*, Paris, 1863, 2 vol. in-8^o.
- VERGER. — *Archives curieuses de la ville de Nantes*, Nantes, 1837-1841, 5 vol. in-8^o.
- VERGIL (Polydore). — *Anglica historia*, Bâle, 1534, in-folio.
— *Three books comprising the reigns of Henry VI, Edward IV and Richard III*, p. p. sir Henry ELLIS (Camden society, n^o 29), Londres, 1844, petit in-4^o.
- WAVRIN (Jean de). — *Anchiennes chroniques d'Engleterre*, p. p. M^{lle} DUPONT (Société de l'Histoire de France), 1859-1863, 3 vol. in-8^o.
- Id. — *Recueil des chroniques de la Grant Bretagne*, p. p. W. HARDY et Ed. L. C. P. HARDY (Rolls series), 1864-1891, 5 vol. in-8^o.
- WORCESTER (W. of). — *Annales rerum anglicarum dans STEVENSON, Letters and papers illustrative of the wars of the English in France during the reign of Henry VI*, t. II, Londres, 1864, in-8^o.
- WRIGHT (Thomas). — *Political poems and songs* (Même collection), t. II, Londres, 1861, in-8^o.

DU MÊME AUTEUR :

La vie temporelle des communautés de femmes à Rennes au XVII^e et au XVIII^e siècle, avec une table alphabétique des noms propres, Paris, Champion, 1916, in-8°. (Extrait des Annales de Bretagne.)

Les comptes du duché de Bretagne en 1435-1436, Paris (Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur), 1916, in-8°. (Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes, t. LXXVII.)

L'église Saint-Malo de Rome (San Macuto), Rome, impr. de Cuggiani, 1916, in-8°. (Extrait des Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome, t. XXXVI.)

La Diplomatie d'Anne de Bretagne, documents inédits (1490), Rome, impr. de Cuggiani, 1916, in-8°. (Extrait des Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome, t. XXXVI.)

La Compagnie de Saint-Yves des Bretons à Rome, Rome, Cuggiani, 1919, in-8°. (Extrait des Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome, t. XXXVII.)

Les Statuts synodaux d'Alain de la Rue, évêque de Saint-Brieuc (1421), Rennes, impr. de H. Vatar, 1920, in-8°. (Extrait des Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, t. XLVII.)

Lettres d'un officier pendant la campagne de Russie. Le sous-lieutenant Aubry de Vildé, Paris, A. Picard, 1922, in-8°. (Extrait de la Revue des études historiques, n° d'octobre-décembre 1922.)

- Une lettre inédite de Catherine de Médicis à Monsieur de Verdalle* (18 mai 1582), Vaison, impr. de Macabet, 1924, in-8°. (Extrait des Mémoires de l'Académie de Vaucluse, t. XXIV.)
- Note sur le pèlerinage à Notre-Dame de Cran, en Treffléan*, Vannes, impr. de Galles, 1925, in-8°. (Extrait du Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.)
- Mahé Le Léal ou Macé Le Bart*, l'un des auteurs de la Très ancienne coutume de Bretagne, Paris, L. Tenin, 1925, in-8°. (Extrait de la Revue historique de droit français et étranger, 4^e série, 4^e année.)
- Les faux Etats de Bretagne de 1315 et les premiers Etats de Bretagne*, Paris (Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur), 1925, in-8°. (Extrait de la Bibliothèque de l'Ecole des chartes, t. LXXXVI.)
- La « Sainteté » de Charles de Blois*, Paris, Plon, 1926. (Extrait de la Revue des questions historiques, 54^e année.)
- Malestroit en Italie et l'autonomie fiscale du clergé breton*, Rennes, Plihon et Hommay, 1926. (Extrait des Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, t. VII.)
- La règle d'idiome en Bretagne au XV^e siècle*, Rennes, Plihon et Hommay, 1927, in-8°. (Extrait des Annales de Bretagne. Mélanges bretons et celtiques offerts à M. J. Loth.)
- « *Murmuralio* » et *Lanmeur-Mélar*, Rennes, Plihon et Hommay, 1927, in-8°. (Extrait des Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, t. VIII, 2^e partie.)
- Les Papes et les Ducs de Bretagne, essai sur les relations du Saint-Siège avec un état* (Thèse pour le doctorat ès lettres), Paris, De Boccard, 1928, in-8°. (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. CXXXIII.)

INTRODUCTION

I. Naissance de François d'Etampes (23 juin 1435). Les premières influences : son père, Richard de Bretagne, comte d'Etampes. — II. Sa mère, Marguerite d'Orléans, son précepteur, Robert Blondel, son oncle, Charles d'Orléans. — III. Début de sa vie politique. Campagne de Guyenne (1453). Mariage avec Marguerite de Bretagne (1455). — IV. Les rapports de la Bretagne avec l'Angleterre avant 1458. Depuis la mort de Jean V (1442), les ducs bretons suivent fidèlement la France. — V. Le duc d'Alençon est accusé de livrer Saint-Malo aux Anglais (1456). Expéditions des Bretons contre Sandwich et Fowey (1457).

I. — L'intelligence des relations entre le duc de Bretagne François II et l'Angleterre exige qu'on rappelle en quel milieu s'écoulèrent les premières années de ce prince et de quelles influences fut entourée la jeunesse de celui qui sera le persévérant allié des Anglais. Contrairement à l'idée que sa longue carrière pourrait faire concevoir, toutes les actions qui s'exercèrent sur la formation et l'éducation de François furent sympathiques à la France.

C'est en 1435, en la vigile de Saint-Jean, c'est-à-dire le 23 juin, que la comtesse d'Etampes accoucha « d'un beau fils »¹. Le comte d'Etampes dépêcha Guillaume Gruel en faire part au connétable de Richemont² qui s'en montra, rapporte-t-il, « le plus heureux que jamais le vi ». L'énergique serviteur de Charles VII se leurrait de l'espoir que cette naissance renforcerait le parti français à la cour bretonne.

1. Guillaume GRUEL, éd. LEVAYASSEUR, p. 101. François II naquit probablement au château de Clisson, résidence de la comtesse d'Etampes. En 1435, elle se rendit à Parthenay, chez le connétable de Richemont qui la conduisit de là à la cour. A son retour, elle traversa encore Parthenay avant de rentrer à Clisson (Lobineau, p. 604). Cosneau nous apprend que le séjour du connétable à la cour, à Tours, se place entre mars et le 15 juin, dates auxquelles il était à Parthenay (pp. 220, 222).

2. GRUEL, *ib.*, et p. LXIV, note 1.

A cette date, le futur François II était loin du trône ducal. Son père, Richard de Bretagne³, n'était que le plus jeune frère du duc régnant, Jean V, qui lui-même avait trois fils. Encore bien jeune, Richard s'était signalé à Paris en sauvant la vie de la dauphine lorsque les Bourguignons mirent la capitale à sac, en 1418⁴. Dès lors toute son activité se dépensa au service de la France. En 1419, suivi par quantité de Bretons, il rejoignit en Poitou l'armée du dauphin⁵. Jean V, en lui donnant la seigneurie de Courtenai⁶, située en France, l'envoya, à la tête d'une petite armée, poursuivre les routiers anglais qui, malgré les trêves, sortaient de Normandie pour piller la Bretagne. Il le chargea ensuite d'une ambassade auprès de Charles VII, du dauphin et du duc de Bourgogne, mission que le meurtre de Jean sans Peur et les troubles qui s'ensuivirent, obligèrent à suspendre.

Prisonnier des Penthivère à Châteauceaux, avec son frère Jean V, Richard reçut de ce duc, en récompense de ses peines, la seigneurie de Clisson confisquée sur leurs agresseurs⁷. Au traité de Sablé, le dauphin attacha Richard à son service en lui donnant le comté d'Etampes (8 mai 1421)⁸, et peu après la seigneurie de Mantes⁹. Il renforça ces liens en le mariant à Marguerite d'Orléans,

3. Sur sa maison, voir MORICE, t. II, c. 947.

4. *Ib.*, c. 1090.

5. LOBINEAU, p. 536.

6. Arch. de la L.-I., E 29.

7. 29 septembre 1420. LA BORDERIE, t. IV, p. 200-210. Jean V lui donna d'abord 6.000 livres de rente, en attendant le paiement desquelles il lui remit Clisson (3 mars 1423). LOBINEAU, t. II, c. 944. Arch. de la L.-I., E 209.

8. Arch. de la L.-I., E 30. COSNEAU, p. j. XV, p. 497. Louis, comte d'Etampes, mort en 1399, laissa le comté, par donation entre vifs, au duc de Berry. Celui-ci en donna la nue propriété, en 1387, à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, mort en 1404. Par testament, ce duc la transmit à son plus jeune fils, Philippe de Nevers. Mais le duc de Berry qui vécut jusqu'en 1416, révoqua sa donation après l'assassinat du duc d'Orléans, en 1407. A la mort du duc de Berry le comté fit retour au roi. Mais Jean de Nevers, fils de Philippe, n'accepta jamais la révocation. D'où les deux prétentions rivales. Le don d'Etampes à Richard de Bretagne fut confirmé en octobre 1425.

9. Octobre 1426. Arch. de la L.-I., E 31.

fille du malheureux duc Louis¹⁰. Le nouveau comte d'Etampes, après avoir suivi Richemont dans sa lutte en Poitou contre le président de Provence, alla, sous ses ordres, combattre les Anglais dans le Maine et tenter, sans succès, de leur reprendre Pontorson (août-septembre 1426). Il fit partie du conseil restreint qui aida le connétable à réorganiser le royaume¹¹ et fut témoin à la conclusion du traité de Saumur qui apporta momentanément à Charles VII l'alliance de la Bretagne.

Survinrent prématurément les infirmités qui le clouèrent au logis. En 1436, il alla encore jusqu'à Dinan¹², mais on constata bientôt qu'il ne pouvait plus « aller et venir ainsi qu'il souloit ». Il avait, semble-t-il, d'assez graves ennuis pécuniaires. Les médecins, les garnisons de ses châteaux mangeaient ses revenus; pour des voyages qu'il avait faits « jeune enfant » et que le duc n'avait pas payés, des « poissonniers et taverniers ne cessoient de crier sur lui¹³ ». Dans un codicille qu'il dicta, quelques jours avant sa mort, il restreignit les libéralités inscrites, dix ans plus tôt, dans son testament¹⁴. Le comté d'Etampes ne lui était d'aucun secours et pour cause, car jamais il n'en obtint la possession. Il eut même l'amertume de voir le connétable, obligé de ménager la Bourgogne, laisser Jean de Nevers en usurper le titre¹⁵.

Richard accorda sa fille Catherine à Guillaume de Chalon, seigneur d'Argueil, fils du prince d'Orange¹⁶.

10. Le mariage fut célébré en 1426. CHAMPION, p. 452.

11. Juillet 1425. Le traité de Saumur est du 7 octobre suivant. COSNEAU, p. 105 et 111. A ce prince actif Martin V accorda de faire célébrer la messe avant le jour (15 mai 1428, Arch. de la L.-I., E 39). La succession de sa belle-mère Valentine Visconti, morte le 4 décembre 1408, ayant été partagée à son insu, Richard protesta et se réserva la faculté de retraire les biens patrimoniaux aliénés (*Ibid.*, E 26).

12. 50 livres lui sont allouées sur le compte de 1436 p. p. B. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, article 44.

13. Arch. de la L.-I., E 209.

14. 12 février 1426. LOBINEAU, p. 609.

15. COSNEAU, p. 498.

16. Le contrat fut passé au château de Clisson, le 15 février 1438. Arch. de la L.-I., E 11.

Mais, avant de voir la célébration de ce mariage¹⁷, le comte d'Etampes s'éteignit, dans les premiers jours de juin 1438. Outre Catherine, il laissait deux filles : Marie, fiancée au maréchal de Rieux puis abbesse de Fontevrault¹⁸, et Madeleine, religieuse à Longchamp¹⁹.

II. — Quant au seul fils que cette mort laissait orphelin, sa tendre jeunesse — François n'avait que trois ans — le rendait inapte à garder de son père une image vivifiante. La comtesse d'Etampes, dès son veuvage, se rendit à Nantes où son enfant eût dû normalement être élevé, à la cour de son oncle et seigneur Jean V. Mais Marguerite exprima le désir de se fixer sur les terres d'Orléans et de Blois, afin de veiller, dans l'intérêt de son frère le poète Charles d'Orléans, toujours prisonnier des Anglais²⁰, à la conservation de ces seigneuries patrimoniales. Jean V y consentit, à condition que la comtesse lui promît par écrit de ramener son fils à ses propres frais, en tel lieu qu'il plairait au duc « sans délai, diffuge, ne excusation », aussitôt qu'il lui en aurait fait savoir sa volonté²¹.

La situation matérielle de la maison d'Etampes restait précaire : en 1445, Marguerite recevait, comme sa part dans l'héritage paternel, le comté de Vertus, mais, dans sa première visite, elle constata combien les « guerres et mortalités » en avaient amoindri les revenus²². Elle plaidait contre les Penthievre qui lui réclamaient une part du Périgord²³. Le duc de Bretagne avait promis de lui

17. La ratification par le prince d'Orange est du 19 août 1438. Sur l'état de gêne du ménage d'Argueil, voir MORICE, t. II, c. 1607, 1643, 1724, en 1452, 1454 et 1458.

18. CHAMPION, p. 452. COSNEAU, p. 450.

19. Morte en octobre 1477. MORICE, t. III, c. 324. TARDIF, *Cartons des Rois*, nos 2438 et 2447.

20. Il ne recouvra sa liberté qu'en 1440. CHAMPION, p. 312.

21. Arch. de la L.-I., E 36.

22. CHAMPION, p 152 et suiv. Déjà Eustache Deschamps composa une ballade sur la destruction de Vertus-en-Champagne par les Anglais (1380), éd. QŒUX DE SAINT-HILAIRE, V, 6, cité par Ascoli, p. 7.

23. En 1448. Arch. de la L.-I., E 35.

continuer la pension de 2.000 livres qu'il servait à Richard, outre la sienne propre fixée à 500 livres; mais, trois ans après la mort de son mari, Marguerite n'avait encore rien touché²⁴. Le comté d'Etampes n'était qu'un vain titre. Cependant le roi, ayant révoqué toutes les aliénations du domaine consenties depuis l'époque de la régence, maintenant, par une exception spéciale, le jeune François de Bretagne en possession — toute platonique — de ce comté²⁵. François fit sommer par huissier Jean de Nevers de lui restituer Etampes²⁶. L'opinion française, favorable au Breton, reconnaissait que la terre lui appartenait « de droit héritage »²⁷.

Le choix que fit la comtesse d'Etampes d'un précepteur pour instruire son fils est caractéristique. Elle s'adressa à un chapelain de Yolande de Sicile, belle-mère de Charles VII : Robert Blondel. Ce lettré disert, ce prêtre licencié ès lois « appartenait à cette noblesse du Cotentin qui s'unit si souvent à celle de Bretagne pour combattre les Anglais²⁸ ». Fugitif devant l'invasion (vers 1418), il trouva un abri à la cour de Jean V pour lequel il composa, entre autres, une « épistole en latin »²⁹. Robert Blondel rejoignit son élève à Blois, à la cour du duc d'Orléans³⁰. C'est là qu'il composa cette *Oratio historialis* adressée au dauphin pour l'exciter à poursuivre sans trêve la chasse aux

24. Six mois plus tard, Jean V ordonna la dépense. BLANCHARD, n. 2500, 2530. BELLIER-DUMAINE, t. XIV, p. 185. Le duc François I^{er}, à Clisson, le 13 décembre 1466, fit don à la comtesse de 2.000 livres pour ses grandes charges. Arch. de la L.-I., E 29. Elle jouissait d'une rente que lui faisait Charles d'Orléans. CHAMPION, p. 452 et suiv.

25. Arch. de la L.-I., E 105. BEAUCOURT, t. III, p. 419. La révocation est de 1438, l'exception du 24 juin 1442.

26. Arch. de la L.-I., E 31.

27. Jacques DU CLERCQ, t. XV, p. 30. WAVRIN, éd. Hardy, t. V, p. 391. Un arrêt du parlement attribua le comté au roi. COSNEAU, p. 498.

28. PETIT-DUTAILLIS, p. 92.

29. En 1426. J. LEMOINE. Un mandement de Jean V en faveur de R. Blondel. *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LIV, 1893, p. 123-127.

30. Charles d'Orléans qui surveillait son éducation lui prêta le « livre de pars » de Denis Caton et un Donat.

Anglais. Son ardent patriotisme, son exécration de l'ennemi national y coulent à pleins bords³¹.

C'est probablement à cette éducation dans la maison d'Orléans, sans préjudice des séjours à la cour de Charles VII, que faisaient allusion et Chastelain en appelant François II « nourreson de la royale court »³², et Thomas Basin en écrivant « apud defunctum Carolum fuerat nutritus »,³³ et Louis XI lui-même en rappelant au duc, en 1464 : « vous avez été nourri en la maison de France »³⁴.

François d'Etampes ayant atteint ses quatorze ans le 23 juin 1449, on remercia son précepteur³⁵, et le 1^{er} décembre suivant, au château de Josselin, le jeune homme reçut de ses curateurs, le comte d'Angoulême, oncle maternel, et le connétable de Richemont, oncle paternel, pleins pouvoirs pour gérer sa fortune et administrer ses biens sous la surveillance de sa mère³⁶.

Celle-ci, jugeant sa tâche accomplie, se retira au monastère de Longchamp où sa plus jeune fille était religieuse. Mais elle ne s'astreignit à aucun vœu et se réserva de sortir quand bon lui semblerait³⁷. Après un séjour à Fontevrault dont l'abbesse était son autre fille, elle s'enferma chez les Clarisses de la Guiche, près de Blois. L'hiver de 1465-1466 lui fut très pénible. Ses jambes ne la portaient plus. Le roi

31. On a cru que l'*Oratio* avait été composée en Bretagne (éd. Héron, p. xxiii); mais Blondel vivait nécessairement auprès de son élève que Anquetil, dans sa préface datée d'Orléans, en 1449, dit « Aurelianensis domus dilectissimus nepos ».

32. Le Livre de paix, écrit en 1468, éd. KERVYN DE LETIENHOVE, t. VII, p. 420.

33. Ed. QUICHERAT, t. II, p. 46.

34. Arch. de la L.-I., E 100.

35. Il fut chargé, de 1454 à 1461, de l'éducation de Charles de Berri, fils de Charles VII. VALLET DE VIRIVILLE, *Not. et extr.*, t. XVII, p. 2, 406 et suiv.

36. Arch. de la L.-I., E 5.

37. Acte du 4 mai 1451, en présence de Robert Blondel; confirmation du 31 mai 1452 par le cardinal d'Estouteville. Trésor des Chartres de Bretagne, E. D. 13-15. B. N., ms. fr. 2707, f. 182, 192. Arch. de la L.-I., E 39. Sur ses goûts littéraires et ses Heures, voir Couderc. *Entumines*, p. 85, pl. LVI; Charles d'Orléans prêta un manuscrit à son beau-frère d'Etampes (L. DELISLE, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 119).

lui envoya son médecin; elle traîna peu de temps, puis mourut³⁸.

Quant au comte d'Etampes, privé de son père et de sa mère, il s'attacha de plus en plus à son oncle Charles d'Orléans³⁹. Plus que de ses parents et de son précepteur, c'est de ce prince insouciant et léger que François de Bretagne subira l'empreinte et retracera l'image. Il avait dès lors une maison à part dont on connaît l'argentier Colinet Tirant⁴⁰ et surtout le drapier et, à l'occasion, banquier, le vitréen Pierre Landais⁴¹.

Charles d'Orléans, pour distraire et former son neveu, l'envoya aux tournois, notamment en 1450, dans la plaine de Saint-Laurent, entre la Saône et le Doubs, au pas de la Fontaine de Pleurs⁴² où le sire de Lalaing fit des prouesses. C'est là que, pour la première fois, Olivier de la Marche, le chroniqueur et brillant écuyer panetier du duc de Bourgogne, vit aux côtés du duc d'Orléans M^{me} d'Argueil, sa nièce, « qui lors estoit la renommée de tout le pays en cas de beaulté, de sens et de vertus » et François, son frère, qu'il jugea « jeune prince pauvre et disetteux, mais vertueux, bel et de grant apparence »⁴³. Le prince n'était dès lors pas insensible aux dames, mais sa pauvreté le gênait, en le préservant. Son oncle raillant sa timidité, lui prêta ces paroles :

Je suis mieulx pris que par le doy
Et fort enserré d'un anneau...
Je rougis, et bien l'aperçoy
Ainsi qu'un amoureux nouveau.
Pour Dieu, ne vous mocquez de moi !⁴⁴.

38. Elle avait abandonné le château de Clisson dont François II lui avait fait don le 23 juillet 1459 (Arch. de la L.-I., E 29) et où il était installé en 1463.

39. Il en reçut, depuis le 24 juin 1450, date de ses quinze ans, une pension de mille livres qui fut grossie de quelques dons. B. N., ms. fr. 2846, doss. Tirant, pièces 2-4.

40. Arch. de la L.-I., B 4, f. 68.

41. MORICE, t. II, c. 1738.

42. CHAMPION, p. 376.

43. OLIVIER DE LA MARCHE, t. II, p. 173.

44. Ed. GUICHARD, p. 311-312. François reconnaissait les soins de son oncle par quelques cadeaux offerts de bonne grâce, par exemple, un lévrier blanc

III. — Le prince François avait dix-huit ans lorsqu'il fit avec éclat son entrée dans la vie publique. Bordeaux ayant rappelé les Anglais et Talbot y ayant reparu le 23 octobre 1452, Charles résolut d'arracher, une fois de plus, la capitale de la Guyenne à la domination ennemie. Il demanda au duc de Bretagne, Pierre II, fils de Jean V, des gens d'armes et des archers pour collaborer à l'expédition. Pierre II avait auprès de lui le jeune comte d'Elampes, son cousin germain, qui « ung beau et honneste seigneur estoit et agréable aux dames »⁴⁵. Il fut ravi de cette occasion de le mettre en valeur et lui donna le commandement des troupes destinées au roi, avec une pension de deux cents livres par mois⁴⁶.

Charles VII lui fit « grande chièrre et recueil »⁴⁷, mais, à cause de sa jeunesse et pour l'extrême affection qu'il lui portait ne voulut pas l'« aventurer à la fortune de la guerre »⁴⁸ et le retint avec lui à Angoulême, laissant le commandement effectif des troupes bretonnes aux sires de la Hunaudaye et de Montauban⁴⁹. On sait le rôle brillant du contingent breton à la bataille de Castillon (17 juillet 1453). Quand les Français plièrent, son intervention décida de l'issue du combat. Ce fut un Breton, Olivier Giffart,

qu'il fit présenter à la duchesse d'Orléans en juin 1457. CHAMPION, p. 425. Il est vrai que Charles d'Orléans avait, d'autre part, reçu services et aide pécuniaire des parents de François. Celui-ci, devenu duc, ratifia le don de 22.000 écus fait par son père au duc d'Orléans à qui il accorda, en outre, une remise de 9.500 livres (Arch. de la L.-I., E 30). Le duc François 1^{er} s'était porté caution de 120.000 écus des 200.000 que le duc d'Orléans devait pour sa rançon (Trésor des Chartes de Bret., N. D. 17).

45. SAINT-PAUL, p. 64. Ce chroniqueur fut enfant de chambre de François 1^{er} et chambellan de François II.

46. Payée à partir du 1^{er} juin 1453 et non 1452 comme l'imprime Morice, t. II, c. 1626. Il ne faut donc pas voir là, comme fait Lobineau, t. I, p. 653, un séjour de trois mois à la cour. C'est l'expédition de Castillon.

47. LESEUR, t. II, p. 13.

48. A. BOUCHART, f. 206.

49. « Trecentas circiter lanceas », BASIN, t. I, p. 268; 240 lances. LESEUR, t. II, p. 13 et 18; 100 dit le fragment de chronique de la Bibl. Sainte-Geneviève 1994 f. 132 et Bouchart, f. 206.

« des parties de Rennes », qui prit la bannière de Talbot à l'image de saint Georges⁵⁰.

Le comte d'Etampes fut sensible à ce succès de ses compatriotes et plus tard il paya au sire de Montauban, devenu amiral de France, son « défrai » de la campagne « où il nous a servi, dit-il, si bien et si vaillamment que ce redonde perpétuellement à l'honneur, louange et bonne renommée de nos prédécesseurs, de nous et du pays de Bretagne »⁵¹. Le 28 juillet⁵², le roi quitta Angoulême accompagné du comte d'Etampes; il prenait personnellement la tête de l'expédition qui aboutit à la prise de Bordeaux, le 19 octobre 1453.

Parvenu à l'âge de vingt ans, François d'Etampes vit sa situation politique s'amplifier. Des trois fils qui avaient semblé assurer à Jean V une longue postérité, aucune lignée masculine n'était issue. Gilles, le plus jeune, décéda le premier dans des circonstances tragiques (1450). Son frère aîné, le duc François I^{er} le suivit de près dans la tombe ne laissant que deux filles. Après lui, régna le cadet Pierre II; mais, marié depuis quinze ans, il n'avait pas d'enfants, et n'en eut jamais. Le plus proche héritier mâle était le connétable de Richemont, mais il était lui-même sans enfants. A sa mort la couronne ducale devait échoir à François d'Etampes sauf les prétentions éventuelles des filles de François I^{er}. Pour éviter un litige dangereux et le retour d'une guerre aussi horrible que celle des Deux Jeanne, les ducs très sagement unirent et fondirent les droits des deux côtés en mariant François d'Etampes à l'aînée des filles de François I^{er}, Marguerite de Bretagne. En 1455, la jeune princesse allait avoir douze ans. On voulut conclure sans tarder. Il fallait requérir le consentement royal. Charles d'Orléans et le connétable s'en char-

50. SAINT-PAUL, p. 64, ms. de S. Geneviève, l. c., BEAUCOURT, t. V, p. 275.

51. Arch. de la L.-I., B 2, f. 5 v. Nantes, 8 décembre 1461.

52. Mathieu D'ESCOUCHY, éd. BEAUCOURT, t. III, p. 37.

gèrent⁵³. Le duc d'Orléans, flanqué du comte d'Etampes, fit à la cour un voyage triomphal. Ils passèrent près d'un mois dans les châteaux du Berri. Le roi approuva et « accorda les points du mariage », le 1^{er} septembre. A Tours, le duc fit présent, entre autres, de deux cents saluts d'or à M^{me} de Villequier, maîtresse du roi⁵⁴.

Devant les Etats de Bretagne réunis à Vannes le 13 novembre 1455, le comte d'Etampes prêta serment d'observer les droits, anciens usages et statuts du pays de Bretagne. Ses fiançailles furent célébrées, séance tenante, et le mariage trois jours après, le 16 novembre, dans la chapelle Notre-Dame, sur la place des Lices.

Le comte d'Etampes séjourna ensuite à la cour du roi. Dans les premiers jours de mai 1456, il assista aux conseils que tint Charles VII, au Châtellier en Bourbonnais, pour délibérer sur la réponse à faire au dauphin révolté⁵⁵.

Le 22 septembre 1457, la mort prématurée de Pierre II rendit l'avènement de François imminent. Son oncle le connétable — le duc Arthur III — qui saisit le pouvoir d'une main encore ferme, ne régna guère plus d'un an. Ce Richemont était un petit homme malingre et lippu, mais « il estoit sage et vaillant et le craignoient le roi et ses gouverneurs »⁵⁶. Lors du procès du duc d'Alençon il s'en vint à Vendôme avec le comte d'Etampes, héritier présomptif du duché⁵⁷.

Les graves intérêts de la politique n'étaient pas les seuls à retenir le comte d'Etampes à la cour du roi de France, Antoinette de Maignelais, cousine germaine d'Agnès Sorel, quoique maîtresse en titre de Charles VII, réservait ses faveurs à François d'Etampes, faveurs coûteuses si c'est

53. CHAMPION, p. 551.

54. MORICE, t. II, c. 1686.

55; BEAUCOURT, t. VI, p. 76-80.

56. SAINT-PAUL, p. 68-69. Il faisait 5.000 livres de pension au comte d'Etampes. MORICE, t. II, c. 1725.

57. L'intervention d'Arthur III sauva l'accusé d'une mort ignominieuse. BEAUCOURT, t. V, p. 196.

pour y satisfaire que celui-ci dut vendre à son chambellan Simon d'Anglure « deux gobelets d'argent doré avec une grande tasse et dix petites où avoit escript : *in Domino confido* », valant 300 écus d'or à la couronne; il brocanta même l'argenterie de sa mère qui sans doute l'ignora : « une tasse d'argent, une chaîne d'or, un petit collier à l'ordre du duc de Bretagne »⁵⁸.

Inspiré par des sentiments différents, le connétable-duc, à la Noël 1458, tout accablé par la maladie qu'il était, fit effort pour suivre les longs offices de la fête. Le lendemain le mal le terrassa vers six heures du soir, au château de Nantes.

Le règne de François II commence (26 décembre 1458). Par les traditions que lui avait léguées son père, par sa mère Marguerite d'Orléans, par sa jeunesse passée à l'ombre de la cour de France sous la protection de Charles d'Orléans et du connétable de Richemont qui l'initèrent, l'un aux plaisirs du monde, l'autre au travail de la politique, par l'éducation reçue de Robert Blondel, par le souvenir de la campagne glorieuse de Guyenne, François II était lié à la maison de France. Tout concourait à faire de lui l'ennemi des Anglais.

Y avait-il dans la politique suivie par les derniers ducs de Bretagne un principe d'action qui le prédestinât à la cause adverse ?

IV. — L'alliance de la Bretagne avec l'Angleterre s'autorisait d'une longue tradition. Sans remonter au delà des Plantagenets, on voit, au XII^e siècle, la Bretagne dominée de haut par l'Angleterre, maîtresse de la France occidentale. Philippe-Auguste jeta cet empire à bas et pour étendre son bras sur l'Armorique maria l'héritière de ce pays à son neveu, Pierre de Dreux, qui fonda en Bretagne la dynastie

58. 23 août 1457. L'ordre de l'Hermine fondé par Jean IV en 1381, ou celui de l'Epi, création de François I^{er}. Arch. de la L.-I., E 36.

encore régnante avec François II. Ce Pierre, surnommé Mauclerc, trompa l'attente du roi et s'allia au roi d'Angleterre entre les mains duquel il prêta hommage. Puis lui-même et ses premiers successeurs rentrèrent dans l'alliance et la féauté de France. Au XIV^e siècle, la guerre de succession dite des Deux Jeanne posa, de nouveau, la question anglaise. Des deux compétiteurs qui se disputaient la Bretagne, l'un, Charles de Blois, étant soutenu par le roi de France, l'autre, Jean de Montfort, revendiqua et obtint l'appui du roi d'Angleterre. La guerre de Cent Ans compliqua le problème et l'on vit, en un temps où l'Angleterre triomphait, la duchesse femme de Charles de Blois solliciter, à son tour, son alliance. La victoire de Montfort (1341) en la personne de Jean IV ouvrit le duché aux Anglais. Son fils et successeur, Jean V, dont le long règne emplit la première moitié du XV^e siècle, suivit entre les deux mortels adversaires, France et Angleterre, une politique en apparence incohérente, sorte de bascule oscillant d'un pays à l'autre suivant le succès du moment⁵⁹. Au vrai, il tint son duché dans une sorte de neutralité qui lui fut grandement profitable. Après Azincourt, dit Alain Bouchart, « il ne voulut plus s'entremettre de la guerre d'entre les François et les Angloys, mais se délibéra de garder son pays et ses subjectz d'estre oprimez, en manière que dès lors fut le pays de Bretagne un droit paradis terrestre »⁶⁰. Ainsi les misères de la plus funeste époque de la guerre de Cent Ans furent épargnées à la Bretagne qui s'enrichit des industrieuses populations normandes chassées par les conquérants anglais.

Les trois règnes suivants qui s'étendent sur seize années (1442-1458) marquent l'essai d'une politique inverse. François I^{er}, Pierre II, Arthur III furent avec loyauté, les vassaux du roi de France. Or, en 1442, le futur François II

59. BOURDEAUT, *Etude sur le caractère moral de Jean V*, 1916.

60. Fol. 174 v.

n'avait que sept ans. C'est donc cette période seule qui eût dû influencer ses idées et sa conduite. Sous François I^{er} les Anglais sont réduits à former, dans un château perdu de la côte la cour d'un prince mécontent, dépourvu d'autorité publique⁶¹. C'est par la traîtreuse prise de Fougères que les Anglais rouvrirent les hostilités, en 1449. Le duc leur répondit par une campagne en Normandie et pendant que son oncle, le connétable, les battait à Formigny, lui-même s'avança dans le Cotentin et s'empara d'Avranches. Sous les murs de cette ville un envoyé des Nantais vint lui faire savoir que les Anglais étaient à l'île d'Yeu. Pleins d'appréhension, les habitants de Saint-Nazaire devaient « souventes fois faire le guet à costé de la mer pour garder la descente des Anglais, leurs anciens ennemis ». Ces représailles tardives ne furent d'aucun profit aux Anglais.

Le duc Pierre II ne montra pas moins clairement sa volonté de soutenir la France. Lorsque en 1453 il envoya un corps de troupes en Guyenne, sous le commandement de François d'Etampes, il appuya, en même temps, l'armée du roi par une flotte qui descendit à l'embouchure de la Gironde. Au moment où François II accéda au trône, deux incidents caractéristiques de l'hostilité de la Bretagne à l'encontre de l'Angleterre étaient présents à toutes les mémoires, les manœuvres du duc d'Alençon et les exploits des marins bretons sur la côte anglaise.

V. — C'est le 31 mai 1456 que le duc d'Alençon⁶² avait été arrêté par Dunois. Brouillé avec le duc pour des raisons d'ordre privé et de famille, il se proposait, selon l'accusation, de livrer à l'Anglais différents ports de la Bretagne. Charles VII, en notifiant, le 2 juin, cette arrestation au duc de Bretagne, l'avertit qu'il y a « ou chastel de Saint-

61. BOURDEAUT, *Gilles de Bretagne* (Mémoires de la Société d'histoire et d'arch. de Bretagne, 1920).

62. Jean II, duc d'Alençon, était parent et allié de François II. Sa mère, Marie de Bretagne était sœur du duc Jean V et de Richard d'Estampes; lui-même avait épousé Jeanne d'Orléans, fille aînée du duc Charles et, par conséquent, cousine germaine de François II.

Malo aucunes gens qui doivent livrer la place à ses ennemis ». Le 16 juin suivant, les ambassadeurs du duc auprès du roi rappellent à leur maître la crainte qu'ont les Français d'une descente anglaise en Bretagne et lui indiquent explicitement les précautions à prendre : garnir Saint-Malo de vingt archers et de vingt gentilshommes, chacun avec deux gens, faire le guet sur toute la côte et envoyer l'amiral et le sire de Juch « se tenir à Brest et y faire bonne garde ». Richemont, disent-ils, s'en va en Normandie. Les ambassadeurs bretons joignent aux leurs des lettres du connétable à l'adresse du duc. C'est le vieil homme de guerre qui avait conçu et dicté à son neveu les dispositions militaires à prendre ⁶³.

A titre de revanche quelques Bretons prirent part à l'expédition que le grand sénéchal de Normandie, Pierre de Brézé, tenta l'année suivante contre Sandwich (20-28 août 1457). Les Français furent déçus de leur maigre concours ⁶⁴. C'est que les Bretons, huit jours auparavant, avaient gagné l'autre extrémité de l'Angleterre. Sur les côtes de Cornwall s'ouvrait un port profond, découpé à l'embouchure d'une rivière, abrité par un cap, dernier refuge en naviguant vers l'Ouest : Fowey. Jadis Edouard III, en reconnaissance des quarante-sept vaisseaux que ce port lui avait fournis au siège de Calais, octroya à ses habitants le pouvoir de capturer à leur profit les vaisseaux français. Cette course les enrichit tellement que, après la guerre, l'habitude ne s'en perdit point. Leurs coups frappèrent alors toute nation, ils devinrent les pirates

63. Arch. de la L.-I., E 106. B. N., ms. fr. 6981, f^{os} 105, 106, n. a. fr. 6525. L. DELISLE, *Pièces soustraites au Trésor des Chartes des ducs de Bretagne*, Bibl. de l'Ec. des Chartes, t. LIV (1893). En février 1458, pendant que le duc était près du roi, à Tours, les Anglais tentèrent en vain de descendre vers Saint-Malo et Bourgneuf, mais les mesures prises par Arthur III avant son départ les en empêchèrent. COSNEAU, p. 452, n. 6. MORICE, t. II, c. 64.

64. Deux Bretons, montés dans une embarcation trop légère, firent naufrage et se noyèrent. BERRI, p. 475. LOBINEAU, t. I, p. 662-663. BEAUCOURT, t. VI, p. 145-146. Ch. PORÉE, *Rédaction originale de la prise de Sandwich*. Bull. du Comité historique, 1902, p. 483-488.

les plus redoutés de la Manche. Entre tous, les Bretons en avaient souffert. C'est donc contre ce repaire de pirates qu'ils dirigèrent leurs coups. Ils débarquèrent de nuit, mirent, sans désespérer le feu à la ville dont ils brûlèrent tout le quartier sud-ouest. Les habitants réfugiés dans le château de Plase, sous le commandement de John Treffrye, écuyer, résistèrent jusqu'au matin. Alors toute la campagne à l'entour se réveilla en armes et les Bretons, chargés de dépouilles, se rembarquèrent⁶⁵.

L'amiral anglais, duc d'Exeter, surpris par ces attaques, n'y opposa rien. A tort ou à raison, l'opinion accusa la reine d'Angleterre, dont les agents négociaient alors en France, d'avoir combiné cette expédition avec Charles VII, si bien que le grand conseil qui se réunit en novembre, donna au comte de Warwick, tout opposant et Yorkiste qu'il fût, commission pour tenir la mer durant trois ans⁶⁶. Il y domina toute l'année. Au mois d'août 1458, le Cotentin, depuis Carentan jusqu'à la Hougue-Saint-Vast, s'inquiétait de voir cette « grosse puissance et armée » rôder au large⁶⁷.

65. DU CLERCQ, t. XIV, p. 216. CHASTELAIN, t. III, p. 347 et suiv. Il dit que les Bretons, comme les Français descendirent à Sandwich, confondant, comme beaucoup d'autres, Sandwich, alias Sanvic, et Fowey alias Fauvic. *Complete parochial history of the county of Cornwall*, Londres, 1867-1872, t. II, p. 13, 32. On trouve une carte de l'estuaire de Fowey dans KINGSFORD, *Prejudice and promise in XVth century*, 1925.

66. OMAN, p. 374.

67. L. DELISLE, *Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, preuve n, 255. G. DUPONT, t. II, p. 642-643.

CHAPITRE PREMIER

François II continue la politique traditionnelle contre l'Angleterre (1458-1463).

I. Avènement de François II (26 décembre 1458). Il n'a jamais joui du comté de Richemont (Richmond) dont il porte le titre. La Bretagne se joint à la France dans une hostilité commune contre l'Angleterre et dans une action commune contre la piraterie. — II. François II arme une flotte pour secourir Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, contre Richard d'York (1461). — III. Première tentative de pourparlers d'Edouard IV avec François II; mais celui-ci, de même que Louis XI, soutient Henri VI. — IV. Marguerite d'Anjou se réfugie en Bretagne (16 avril 1462). François II lui prête secours. — V. Précautions militaires contre la flotte d'Edouard IV. Descente des Anglais au Conquet (août 1462). — VI. Hésitations de la politique ducale. — VII. Sauf-conduits en blanc vendus par la chancellerie bretonne en Angleterre. — VIII. Procès du chancelier Guillaume Chauvin.

I. — Dès qu'il apprit la mort d'Arthur III, le comte d'Etampes, accompagné de sa mère¹, se rendit en Bretagne. Son règne s'ouvrit sous les plus favorables auspices. Le nouveau duc était brave, séduisant, le vrai « patron de noblesse ».

Beau faisoit voir son entretenement,
Son haut maintien et noble contenance (2).

Le pays jouissait d'une paix profonde : « oudit duché de Bretagne n'estoit que de se resjouir et chercher passe-temps honnestes, voire en si grand seureté qu'on eût porté d'une ville en l'autre un boixeau d'escus à descouvert, sans danger »³. Les coffres du duc étaient bien garnis, ils con-

1. CHARTIER, p. 315. Elle revint à Nantes le 21 juin 1459 (Arch. de Nantes, CC 91), trois bourgeois et vingt-huit hommes furent envoyés au-devant d'elle.

2. LE BAUD, p. 184.

3. J. BOUCHET, *Annales d'Aquitaine*, p. 261.

tenaient « tant par or, argent monnayé ou à monnoyer, bagues, pierreries, tapisseries », la valeur de deux millions d'or⁴.

A l'égard de l'Angleterre François II se régla sans effort sur l'attitude de Charles VII. Bien qu'il ait constamment porté, parmi ses titres, celui de comte de Richemont, François II n'en eut jamais la jouissance, pas plus que de celui d'Etampes. Donné par Guillaume le Conquérant à Alain de Penthièvre (1066-1068) qui l'avait accompagné en Angleterre, le comté de Richemont⁵ entra dans la maison de Bretagne avec Conan IV. Il suivit dès lors les vicissitudes des relations entre ducs et rois d'outre-Manche. La dernière confiscation sur ceux-là eut lieu en 1399⁶. Depuis ce ne fut plus qu'un titre idéal. François I^{er} réclama le comté en 1443⁷. François II ne souleva jamais cette question. Dans les premières années de son règne il n'y attacha nul intérêt et, à partir de 1464, il eut trop constamment besoin de l'Angleterre pour l'inquiéter par une telle revendication. Il reçut souvent de la cour de Westminster des hérauts appelés « Richmond ». Il évita au contraire de donner ce nom aux siens⁸. Il recueillit chez lui un seigneur anglais qui portait ce même titre de comte de Richmond, mais jamais il n'abusa de l'hospitalité en exigeant que ce prince changeât de qualification. Il ne prit pas au sérieux l'offre de Richard III de lui rendre le comté de Richmond en échange du fugitif⁹.

4. B. N. ms. fr. 8269, fo 441 v.

5. Ou mieux Richmond, dans le Yorkshire, sur la Swale, affluent de l'Ouse. Alain y bâtit un château dont les ruines grandioses subsistent toujours. Situé dans le nord de l'Angleterre, loin des côtes, il était pour un duc de Bretagne une possession fatalement illusoire.

6. LA BORDERIE, t. IV, p. 139.

7. Arch. de la L.-I., E 122. Non pas François II, comme dit Trévédy, p. 131 et n. 2. COSNEAU, p. 477 et append., n. IV.

8. Arthur III, cela se conçoit, avait un héraut Richemont. MORICE, t. II, c. 1726.

9. GAIRDNER, *Richard III*, p. 167, 168.

Au moment où François II commençait de régner, l'Angleterre était en proie à la guerre des Deux-Roses. L'anarchie qui en résultait, paralysait ce royaume et le rendait aussi peu redoutable à ses voisins que peu secourable à ses alliés. Les dynasties anglaises furent loin de connaître la longévité des Capétiens et leur pacifique succession. Les Lancastre, au début du XV^e siècle, avaient usurpé la couronne sur les derniers Plantagenets. A son tour, le troisième roi Lancastre, Henri VI, atteint de la même folie que son grand-père Charles VI de France, vit se dresser contre lui la maison d'York qui le supplanta définitivement en 1471. La lutte entre les deux dynasties rivales, connue sous le nom de guerre des Deux-Roses, par allusion à la rose rouge qui meublait l'écu de Lancastre et à la rose blanche qui figurait aux armes d'York, commença dès 1450. En 1454, durant une crise de folie de Henri VI, Richard d'York se fit proclamer Protecteur du royaume. A Saint-Albans, ses troupes battirent l'armée royale et firent le roi prisonnier (1455). Richard se fit par lui nommer connétable et reconnaître comme Protecteur. Le parti lancastrien eut alors à sa tête la reine Marguerite d'Anjou. Il en résultait que la Bretagne, comme la France, n'avait guère à craindre de l'Angleterre que la piraterie de ses marins, seule manifestation par laquelle se perpétuât la haine entre les deux rives de la Manche.

Lorsque, le 25 mars 1458, la reine d'Angleterre réunit, dans une cérémonie solennelle, les deux partis York et Lancastre, et consacra par cette unanimité momentanée, l'accalmie dont on jouissait depuis octobre 1456, le peuple anglais y vit avec joie une menace contre les Français et les Bretons : « O France, ô Bretagne, vous vous repentez. Angleterre, réjouis-toi dans la concorde et l'unité ! »¹⁰.

10. O Fraunce and Bretayne, repend shall ye
For the bergeyne shall ye bye fulle dere
Rejoice England the concord and unite.

Cependant sur mer, ce n'étaient que « destorcions, roberies et pilleries » commises par les Anglais. Le duc de Bourgogne s'en plaignait au nom de ses sujets du Boulonnais ¹¹. Précisément, dans ces parages, vers la Saint-Martin d'hiver (11 novembre 1458), quelques vaisseaux bretons, chargés de vin de Poitou étaient à l'ancre au port d'Étaples quand une armée de pirates sortit de Calais, se jeta sur eux, les rançonna et leur prit plusieurs mulets ¹².

Comme les deux pays pâtissaient également de pareils actes, Français et Anglais s'abouchèrent en une conférence tenue à Rouen ¹³. Au grand conseil le roi d'Angleterre signifia sa volonté de faire la paix en mariant des princes des deux maisons. Mais Philippe le Bon s'inquiéta de ces négociations imaginant que Charles VII céda la Hollande à Henri VI en compensation de la Normandie. L'ambassade bourguignonne fut reçue à Montbazou en présence du nouveau duc de Bretagne, venu prêter hommage au roi ¹⁴.

Peu après, le roi de Castille fit savoir à Charles VII que ses sujets ne souffraient pas moins que les Français de la piraterie anglaise, il lui proposa de s'unir au duc de Bretagne pour protéger les négociants. Charles VII consentit à mettre en ligne douze nefes et trois galées pourvu que les Espagnols en fissent autant ¹⁵. Puis il fit accompagner les ambassadeurs castillans par son vice-amiral auprès de François II, afin de négocier avec lui les conditions d'un accord qui ne fut pas conclu.

II. — En vain la reine d'Angleterre promettait-elle, contrairement aux statuts du royaume, le pardon de leurs pirateries à tous les marins qui serviraient en mer contre

11. Arch. du Nord, B 2030. Le 13 août 1458, il envoya en Angleterre, à ce sujet, Jacques du Vinaige, maître des requêtes.

12. Les corsaires étaient « 800 combadens » dit Wavrin, p. 390.

13. B. N., Baluze 17, f° 11.

14. 7 mars 1459. Charles VII protesta de la pureté de ses intentions à l'égard de la Bourgogne et de son désir de faire la paix « contre le Turc ». BEAUCOURT, t. VI, p. 211 et suiv.

15. Ils promirent réponse pour le 11 novembre 1459. DAUMET, p. 101-103.

le comte de Warwick, bras droit du parti yorkiste, sa cause s'effondra dans un désastre. A la sanglante bataille de Northampton (10 juillet 1460), le Faiseur de rois s'empara d'Henri VI qui laissa le Parlement saluer Richard d'York comme héritier du trône. Du nouveau gouvernement Warwick reçut la mission de défendre la mer contre les pirates et les ennemis du roi ou pour mieux dire, les siens¹⁶.

La reine Marguerite s'était enfuie vers le Nord. Elle envoya son chapelain sur une caravelle bretonne implorer un sauf-conduit de Charles VII¹⁷. Le roi le remit en exprimant le désir qu'on n'en usât point. Puis deux Anglais, le chevalier Baudoin Fulford et l'écuyer Hayson s'embarquèrent pour la Bretagne afin d'y lever des troupes en faveur d'Henri VI. Les malheureux furent pris par les yorkistes. Sans merci on les pendit, on les écartela et la tête de Fulford, expédiée à Exeter, fut piquée sur la porte du château¹⁸.

Charles VII, malgré ses répugnances, arma, comme François II, pour porter secours à Marguerite d'Anjou. Dès le mois de janvier 1461, la nouvelle courait, parmi les Anglais, que les comtes de Wiltshire et de Pembroke venaient d'aborder en Galles avec des Français, des Bretons et des Irlandais en vue de soulever ce pays. Le jeune Edouard d'York alla les rejoindre et les écrasa sur la frontière anglaise à Mortimer's Cross (12 février 1461). Ces combattants bretons ne pouvaient être que des volontaires.

Après de stériles succès des Lancastriens, au cours desquels Richard d'York trouva la mort, la victoire décisive de Towton (29 mars 1461) assura la couronne au fils du

16. Calendar. Patent., 1460, p. 642. OMAN, p. 397. Warwick manda au gouverneur de l'île de Wight de la défendre contre les ennemis français du roi. Cal. Patent, 1460, p. 637.

17. Le chapelain et le maître de la nef arrivèrent à la cour le 24 décembre 1460. DUCLOS, *Histoire de Louis XI*, preuves, p. 242.

18. *Three XVth century chron.*, p. 177.

Protecteur qui régna sous le nom d'Edouard IV et, sauf la courte restauration d'Henri VI, en 1471, fut, jusqu'en 1483, le maître de l'Angleterre. Marguerite et Henri s'étaient enfuis en Ecosse. Le duc de Bretagne jugea l'occasion favorable pour purger ses côtes des pillards anglais qui les infestaient continuellement. Dans les derniers jours de 1460, comme ils paraissaient plus menaçants, le sire du Pont en informa le duc qui commanda à Jean de Rohan de tenir garnison dans Concarneau afin de prévenir tout débarquement des Anglais dans ses environs¹⁹. Le 1^{er} avril 1461, il accorda aux habitants de Quimper de lever un « devoir » de six deniers par livre sur toutes les marchandises vendues dans la ville²⁰ afin de l'employer aux fortifications. Le 19, François II commanda au vice-amiral Alain de la Motte d'équiper une flotte pour défendre les côtes de « la grevance des Angloys »; il l'autorisait à réquisitionner, dans le port de Saint-Malo et dans la Rance, les navires qu'il jugerait convenables, avec leurs maîtres et mariniers « en payant raisonnablement tout ce qu'il prendroit »²¹. Il manda au sire de Coëtivi, à Péan Gaudin, à Olivier de Coëtlogon et à Jean du Bois « de visiter toutes les places, munitions et artilleries de la province et d'en faire rapport au conseil ». Il était nécessaire, en effet, de se fortifier soigneusement car le duc, d'accord avec le roi, se décidait à une action offensive. Cédant à des motifs divers, respect de la légitimité, affection pour son neveu Henri VI, fils de sa sœur, ou désir inavoué d'entretenir la division chez l'ennemi héréditaire, le roi de France entreprenait de replacer sur son trône le fils de cet Henri V qui avait jadis occupé le sien. Le concours de la Bretagne ne lui fit pas défaut. Dans les derniers mois du règne « le roi étant à Romorantin, au partir de Montrichard » le duc

19. LOBINEAU, t. I, p. 675.

20. B. N., ms. fr. 22323, fo 206.

21. Arch. de la L.-I., E 202.

d'York lui fit des offres tentantes, s'il le soutenait contre Henri VI. C'eût été mettre fin à la lutte civile dont le nouveau roi se voyait menacé malgré sa victoire. La question fut fort débattue au conseil de France où le duc de Bretagne assistait. Enfin Charles VII répondit par une déclaration de principe : le duc d'York était sujet du roi Henri, or « nulles querelles de sujets voulans entreprendre de débouter le suzerain de sa seigneurie ne sont justes, soutenables ne raisonnables »²².

Une flotte de dix vaisseaux de guerre fut donc équipée par l'amiral de Bretagne, vicomte du Fou. Placée sous le commandement du bâtard de Gilles de Bretagne, Guillaume, et du sire de Vaublanc, elle se lança contre l'Angleterre²³. Charles VII, de son côté, envoya une flotte montée par vingt mille hommes, quelque cavalerie et du matériel de siège, essayer de soulever le pays de Galles en faveur de Henri VI. Renforcée par les navires bretons²⁴ cette flotte atterrit en Cornwall, y causa quelques ravages, finalement se fit battre et revint en Normandie dans les premiers jours de juillet 1461 après que la division bretonne s'en fût détachée²⁵.

Un malheur plus grand allait fondre sur Henri VI : la mort du roi Charles VII et l'avènement du dauphin Louis que son esprit contrariant avait rendu yorkiste.

III. — Le 22 juillet 1461, au château de Meung-sur-Yèvre, mourait Charles VII, poursuivi par l'idée que son

22. DUCLOS, preuves, p. 247 et suiv.

23. LOBINEAU, t. I, p. 675-676, d'après le registre de chancellerie de 1461 aujourd'hui perdu. Il semble que l'amiral ait armé cette flotte de sa propre autorité. B. N., ms. fr. 22318, f° 59, enquête ducale sur ce, août 1461.

24. *Ibid.*, et BEAU COURT, t. VI, p. 337. La dépêche de l'ambassadeur milanais du 18 juin dit qu'il y avait dix-huit navires bretons.

25. LA RONCIÈRE, t. II, p. 296. C'est sans doute à cette expédition qu'il faut rattacher un exploit d'une hardiesse incroyable, des corsaires, des bretons probablement, s'en allèrent jusque sous les murs de Plymouth, saisirent quelques bateaux et les emmenèrent sans que personne les inquiétât. Sauf-conduit du 25 juillet 1461 à la *Marie* de Saint-Pol-de-Léon pour apporter la rançon « batellorum apud villam de Plymouth per adversarios impune captorum ». Treaty Roll, 145, membr. 27.

fils l'avait empoisonné²⁶. Le dauphin exulta de joie : le pouvoir enfin était à lui.

Le duc de Bretagne vit sans enthousiasme l'avènement de Louis XI. Entre le nouveau roi et François II il y avait un terrain d'entente : leur commune passion pour la chasse. Louis XI qui le savait, en usa lorsqu'il voulut se montrer gracieux à l'égard du duc²⁷. Hors de là tout séparait les deux princes : en général, le dauphin avait suivi une politique systématiquement opposée à celle de son père, tandis que François II en avait constamment été l'allié, souvent même le commensal. En Italie, le dauphin Louis avait soutenu son compère Sforza contre les Visconti et les Orléans, entre lesquels comptait François II par sa mère. En Angleterre, Charles VII et François II ayant soutenu la rose rouge, Louis se rallia à la blanche. On dit même qu'à Towton son étendard parut dans les rangs des Yorkistes. Il affichait ses préférences en déclarant que « s'il n'estoit soutenu en ceste maison [de France], il avoit son appointment en Angleterre »²⁸. A la cour de France enfin, Louis prodiguait son mépris à Antoinette de Maignelais, tout en employant comme espionne cette femme aimée de François II et de Charles VII²⁹. A plusieurs reprises, le dauphin avait essayé d'entrer en correspondance avec le duc de Bretagne et lui avait adressé des messagers, mais ils étaient reçus avec une telle froideur qu'ils n'osaient même pas s'avouer de leur maître. Une fois Louis demanda quatre mille écus au duc qui refusa de les lui prêter de peur de se brouiller avec Charles VII³⁰.

Aussi ne s'étonne-t-on pas que François II se soit abstenu de paraître au sacre de Louis XI. Les contemporains

26. A. BOUCHART, fo 211.

27. MORICE, t. II, c. 1762.

28. BASIN, t. I, p. 301; O. DE LA MARCHE, t. II, p. 411. Calend. Milan, t. I, p. 57. Warwick écrivait très amicalement au dauphin.

29. BEAUCOURT, t. VI, p. 438.

30. MORICE, t. III, p. 44.

remarquèrent cette absence. Ils disaient que le duc était « en la male grâce du roi »³¹. L'évêque de Rennes le représenta à Reims et accompagna le roi à Paris, lors de sa première entrée dans sa capitale, mais ne fut pas traité avec grande considération; la ville était si encombrée qu'il eut peine à trouver un logement³².

Dès le début, Louis XI qui dissimulait mal la « grand hayne » qu'il porta toute sa vie à la Bretagne³³, laissa percer ses soupçons et sa mauvaise humeur. A Tours où il reçut la visite de François II et du comte de Charolais, fils du duc de Bourgogne, il eut soin de combiner les séjours de chacun de manière qu'ils ne pussent se rencontrer et s'entendre à ses dépens.

Avec la brusquerie qui caractérise ses premiers actes, Louis XI fit arrêter neuf des meilleurs serviteurs de François II coupables de « paroles mal sonnans »³⁴. La cause d'un si violent mécontentement était la crainte de voir se nouer des relations entre la Bretagne, l'Angleterre et la Bourgogne. Edouard IV cherchant à faire reconnaître sa royauté sur le continent, pensa que l'avènement du dauphin yorkiste était l'occasion de faire la paix avec le prince breton. Le duc de Bourgogne qui, depuis 1459, soutenait Edouard d'York³⁵, s'entendit donc avec les ambassadeurs anglais pour fixer une entrevue où seraient arrêtées les conditions d'une paix générale. François II ne se refusa pas à engager des pourparlers avec le nouveau souverain anglais. A défaut d'ambassadeurs, des marchands bretons se firent les intermédiaires entre les deux cours. Edouard IV leur délivra un sauf-conduit le 27 octobre 1461³⁶. Toutefois

31. CHASTELAIN, t. IV, p. 88.

32. J. DU CLERCQ, t. XIV, p. 145. WAVRIN, p. 405. Jean MAUPOINT, éd. Fagniez (*Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. IV, 1877), p. 45, n. 1.

33. COMYNES-MANDROT, t. II, p. 66. O. DE LA MARCHE, t. II, p. 427.

34. MORICE, t. II, c. 1757-1758.

35. BEAUCOURT, t. VI, p. 263.

36. Report 48 of the deputy keeper, p. 445. Un sauf-conduit analogue fut accordé le 25 octobre.

il ne semble pas que ces premières tentatives aient abouti à un résultat.

C'est que Louis XI n'entra nullement dans les vues du duc de Bourgogne et d'Edouard IV et différa d'accorder un sauf-conduit à l'agent anglais. A son tour il essaya de se faire l'arbitre entre les deux Roses, mais York, qui tenait la place, déclina ses bons services³⁷. Dans son irritation il fit volte-face et, revenant sur ce point comme sur plusieurs autres à la politique paternelle, entreprit de soutenir Henri VI et Marguerite d'Anjou. Ce revirement inopiné permit à François II de persévérer dans sa politique en harmonie avec celle de la France. Edouard IV continua de dire « nos adversaires de Bretagne » comme il disait « nos adversaires de France », formules devenues de style³⁸.

L'année 1462 s'ouvrit mal pour l'Angleterre : une grande coalition se formait contre Edouard IV. Ecosseis et Gallois dans l'île seraient appuyés, disait-on, par une flotte française ou bretonne réunie près des îles anglo-normandes³⁹. Edouard inquiet chargea Warwick de garder la mer (13 février)⁴⁰; il établit des postes d'observation sur la côte et réquisitionna des navires. Il craignait qu'une flotte franco-bretonne ne vînt piller la ville de Poole, en Dorset. Il ordonna au maire et aux « justices of the peace » du comté de garnir de troupes la place de Wyrebarowe qui défendait la ville⁴¹. Des Français arrêtés sur la côte de Norfolk, à Sheringham, contèrent qu'une flotte considérable allait se réunir à l'embouchure de la Seine : aux navires de France, Henri IV, roi de Castille, toujours hos-

37. CHASTELAIN, t. IV, p. 225.

38. Treaty roll, 145, membr. 27; 146, m. 20, etc.; 147, m. 11. Calend. Patent, 1462, p. 233.

39. PASTON, t. II, p. 90, février 1462.

40. Exchequer, Warrant for issues, p. 63, l. 1. Pat. rolls, 1 Ed. IV, part III, m. 21 d°. Calendar 1462, p. 100.

41. 29 janvier. Cal. Pat., 1462, p. 101.

tile à l'Angleterre, joindrait deux cents vaisseaux et François II trois cents⁴². C'était exagérer manifestement le chiffre de forces qui, même réduites, restaient menaçantes.

Cependant les hostilités n'étaient pas ouvertes. François II, tout en prenant quelques sages précautions, comme de limiter la quantité de blé que les navires pouvaient exporter du duché vers l'Angleterre⁴³, maintenait équitablement les droits des Anglais trafiquant avec la Bretagne. Une caravelle de Concarneau ayant mis la main sur un navire anglais et capturé les marchands qui le montaient, l'équipage et toute la marchandise, ce bateau anglais étant couvert par un sauf-conduit ducal, François II donna l'ordre aux pirates de rendre la liberté aux prisonniers et de leur restituer leurs biens; en cas d'opposition de leur part, il les ajournait devant son conseil où les Bretons devraient mener les Anglais « gracieusement et sans leur mal fayre »⁴⁴. Le duc les protégeait contre ses sujets : un Anglais venu en Bretagne marchandement et « victime de certains excès » de la part de la population, se prévalut de son sauf-conduit. Le duc cita aussitôt les coupables devant son conseil⁴⁵.

IV. — L'intrépide Marguerite d'Anjou cherchait alors à soulever l'Ecosse et les Galles contre Edouard d'York. Elle envoya des messagers en France implorer le secours du roi. Avant même d'avoir reçu sa réponse, elle s'embarque à Kirkudbright, en Galloway, avec quatre bâtiments, et aborde en Bretagne le vendredi saint, 16 avril 1462⁴⁶. Le jour même où la flotille lancastrienne accostait la Bretagne, François II délivrait un sauf-conduit pour

42. PASTON, t. II, p. 93-94.

43. 20 février 1462. Arch. de la L.-I., B-2, f^o 18.

44. 1^{er} avril 1462. *Ib.*, f^o 32 v.

45. 5 janvier 1462. *Ib.*, f^o 2.

46. Dès le 11 mars 1461, l'ambassadeur milanais annonce prématurément le départ de la reine pour la Bretagne. Cal. Milan, t. I, p. 57. Le comte de Pembroke y était le 25 mars 1462. *Ib.*, t. I, p. 107.

trois mois à Simon Ovest « pour voiaiger en ce duché et de là aller en Angleterre ». Un terme si long est exceptionnel, aussi peut-on voir dans ce personnage un agent de Marguerite, d'autant plus que l'acte fut délivré gratuitement en faveur de Bertrand du Parc, chargé, un peu plus tard, de porter à la reine un secours pécuniaire⁴⁷.

François II reçut la fugitive en reine et lui promit de joindre une flotte aux vaisseaux qu'elle pourrait réunir avec le concours de ses alliés⁴⁸. Après plus d'un mois passé dans la douce et large hospitalité bretonne, il fallut à la reine Marguerite prendre la route de France pour affronter le souverain redoutable de qui son sort dépendait. Le duc ne la laissa pas partir sans lui témoigner son amitié par une aide effective mais délicate. Il se servait habituellement d'une coupe et d'une aiguière décorées d'émaux, il les fit détacher et transporter sur une autre coupe et sur une autre aiguière qu'il offrit à la reine. Pour lui permettre de trouver des prêteurs, il lui remit la valeur de douze mille écus en argenterie de vermeil et « d'argent blanc », bassins, tasses « à souaiges », flacons, une douzaine de plats d'argent et deux écuelles⁴⁹. Un bateau breton aborda à Kirkudbright, et le maître avec son équipage dit au roi Henri qu'il avait charge, de par le duc de Bretagne, de lui bailler tout ce qu'il demanderait de sa marchandise.

Marguerite d'Anjou passa par Angers dans les derniers jours de mai 1462⁵⁰, et de là se rendit à Chinon où Louis XI lui avait donné rendez-vous et où elle arriva le 5 juin⁵¹. Le roi, après l'avoir fait quelque peu attendre, lui promit son appui financier (24 juin) en échange duquel la reine livra — théoriquement — Calais en gage. Le 28,

47. Arch. de la L.-I., B 2 fo 38. Bertrand du Parc était lieutenant du capitaine des archers, il devint grand-maître de l'artillerie en 1482. MORICE, t. III, c. 27 et 421.

48. HOOKHAM, t. II, p. 145. WORCESTER, p. 779.

49. 26 mai 1462. Arch. de la L.-I., B 2 fo 51 v. WORCESTER, l. c.

50. Peu avant le 30. Lettres de Louis XI, t. II, p. 46.

51. Elle y passa du 5 au 15 juin. B. N., ms. fr. 32511, fo 227.

à Tours, les deux souverains conclurent une trêve de cent ans et un traité de commerce. Louis XI allait donc soutenir énergiquement Marguerite « car c'est le boulevart contre le roi Edouard »⁵² et c'est Edouard qu'il craignait maintenant car Edouard régnait.

Tandis que la reine d'Angleterre négociait en France, Henri VI était resté en Ecosse. Dans son entourage, on visait surtout à l'union de François II et du comte de Charolais⁵³, à défaut du duc de Bourgogne qui refusait de rompre sa trêve avec le roi Edouard⁵⁴. Or Marguerite écrivait que Bretagne et Charolais étaient « tout un ensemble et tout fermez et joings » pour secourir Henri. De son côté le roi avait reçu un messenger du comte venu lui apporter des lettres « bien gracieuses et confortatives ».

Ces instances ne furent pas vaines, non plus que celles de Louis XI qui, par deux lettres successives, avait fait part à François II des traités de Chinon et de Tours conclus avec Marguerite, lui annonçant qu'il y était compris et le priant de « donner faveur » aux lancastriens⁵⁵. Depuis juillet la reine Marguerite courait tous les ports de Normandie afin de recruter une flotte pour son expédition. Elle était à Rouen lorsqu'elle reçut la visite de Bertrand du Parc qui lui apportait un subside de la part du duc de Bretagne : mille écus neufs « valans 1145 livres, 16 sols, 8 deniers... pour luy aider en ses affaires »⁵⁶.

V. — On savait qu'une flotte anglaise se préparait sous Warwick, mais on la crut d'abord destinée à l'Aragon⁵⁷

52. *Lettres de Louis XI*, t. II, p. 46.

53. Une entente existait entre eux depuis septembre 1461. Ils signèrent un traité d'alliance le 12 août 1463.

54. CHASTELAIN, t. IV, p. 227.

55. *Ann.-Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*, 1867, p. 179.

56. Marguerite fit une entrée solennelle à Rouen le 13 juillet. MORICE, t. III, c. 66.

57. Pour rendre cet effort inutile Louis XI entama des négociations avec Jean II contre l'Angleterre et conclut un traité avec lui à Olite, le 12 avril 1462. B. N., ms. fr. 6969, f° 283. J. CALMETTE, *Louis XI, Jean II et la révolution catalane*, Toulouse, 1902, p. 65-69.

et l'on escomptait son départ pour le 1^{er} mai. Mais le 1^{er} mai passa sans que les Anglais missent à la voile. Edouard IV confia l'organisation de sa flotte à Guillaume Neville, lord Falconbridge, comte de Kent, auquel, le 30 juillet, il donna le brevet d'amiral. Des commissaires royaux allèrent dans tous les ports réquisitionner navires et matelots. Louis XI croyant alors la Normandie menacée ordonna au capitaine de Caen de convoquer la noblesse du pays pour résister⁵⁸.

Le duc de Bretagne ne montra pas moins d'activité. Certes il continuait à accorder des sauf-conduits aux marchands anglais qui fréquentaient le duché⁵⁹ et cette protection n'était pas illusoire car il les faisait respecter exactement, de même que ceux de l'amiral de France⁶⁰. Il ne faisait pas bon s'en passer. Un bateau anglais s'étant aventuré à Bourgneuf-en-Rais, sans sauf-conduit, le duc fit saisir biens et gens, les biens furent mis « par inventaire » et confiés à un sequestre solvable, les gens furent mis en prison⁶¹. En revanche, le lieutenant du château de Pornic ayant emprisonné des Anglais descendus à terre, avec le congé du sire de Rais, pour quérir de l'eau et des vivres, le duc le fit sommer de les délivrer⁶². Toutefois, François II, craignant le départ imminent de la flotte ennemie défendit à tous ses sujets, le 1^{er} juin 1462, de se transporter en Angleterre « marchandement ne autrement », sans son congé⁶³.

Des mesures militaires furent également prises. Dès le 1^{er} mai, prévoyant que l'hospitalité qu'il accordait à la femme d'Henri VI, ne resterait pas sans vengeance de la part d'Edouard IV, François II envoya le sire de Coëtivi

58. *Lettres de Louis XI*, 28 juillet 1462, t. X, p. 180.

59. Jusqu'au 3 août. Arch. de la L.-I., B 2, f^o 82.

60. 16 juillet 1462. *Ib.*, f^o 73 v.

61. *Ib.*, f^o 53 v.

62. *Ib.*, f^o 81 v. Guillaume Winquelay, peut-être le même que Guillaume « Vauquelay », anglais auquel fut délivré un sauf-conduit le 27 juin précédent.

63. *Ib.*, f^o 79 v.

et Péan Gaudin inspecter les châteaux de Bretagne, examiner de quelles réparations ils avaient besoin et ce qu'ils contenaient d'artillerie⁶⁴. Coëtivi se rendit à Guingamp, puis à Quimper où il avait ordre de démolir les fortifications afin que les ennemis n'en tirassent aucun profit en cas de débarquement⁶⁵, enfin à Concarneau et à Hennebont⁶⁶.

En juillet, la flotte anglaise devenant chaque jour plus menaçante, il était urgent de pourvoir à la défense du duché. Le 15, François II « pour résister aux entreprises des Anglais, nos ennemis », dit-il, qui « cotidiennement tendent et s'efforcent grever et endommaiger nous et nos païs », ordonne à sa noblesse de se tenir prête pour une montre qui serait passée à la mi-août suivante⁶⁷. Le château de Coëtrec, aux environs de Morlaix, commandait une longue étendue de côtes. Son propriétaire, le négligent seigneur de Kerimel, en laissait les défenses tomber en ruine. Si la guerre éclatait, il était à craindre que les Anglais ne vinssent s'y loger pour de là « assujettir autres places voisines d'icelle »; le danger pressait, le duc ordonna donc à ses gens de réparer le château en saisissant les revenus de la seigneurie ou de le faire raser par les paysans d'alentour. Le sire de Kerimel, mis en demeure, préféra le réparer⁶⁸.

Les habitants du « terrouer » de Guérande redoutaient les Anglais souvent descendus sur leurs côtes. Inquiets de cette armée d'Anglais qui se formait sur la mer, ils obtinrent un mandement ducal qui donnait pouvoir à Péan Gaudin et à Jean Chauvin, chevaliers, de tenir aussitôt à Nozay,

64. *Ib.*, f° 42.

65. 31 juillet 1462.

66. Arch. de la L.-I., B 2, f°s 85 et 118.

67. *Ib.*, B 2, f° 74.

68. Arch. de la L.-I., B 2, f° 86 v. *Bull. Monumental*, t. LXXVI, 1912, p. 485 par le Vicomte DE LA BARRE DE NANTEUIL.

la montre des nobles de l'évêché de Nantes habitant au nord de la Loire⁶⁹.

Le 30 juillet, Édouard IV plaça la flotte sous les ordres du comte de Kent, amiral, de lord Clinton, de lord Audley et de lord Howard. Une partie des navires fut réunie dans le Nord à Hull et à Lynn, le reste dans les ports de la Manche⁷⁰. Le 11 août, de Boulogne on annonçait à Louis XI qu'il y avait prêts à partir 250 navires et de 16 à 20.000 combattants⁷¹. Dans le seul port de Sandwich, on en comptait trente-cinq, dont quatorze « à chasteau devant et d'arrière »⁷². Ils étaient partis le 13 août pour rejoindre la flotte à Southampton. C'est à Portsmouth, à Dartmouth et à Southampton que la flotte se concentra dans les premiers jours d'août. Le roi vint à Southampton présider au départ⁷³.

En apprenant le nom des ports d'embarquement, éclairé d'ailleurs par les bruits qui couraient, Louis XI conclut que les Anglais visaient la Guyenne dont, à l'étranger, on considérait toujours la reprise par eux comme une éventualité possible⁷⁴.

Enfin la flotte redoutable met à la voile. Dès que la nouvelle parvient en Bretagne (20 août 1462), le duc interdit à ses sujets de se mettre sur mer avant le 15 septembre, date où un convoi sera organisé pour les protéger. Réitérant cette interdiction le 24⁷⁵, eu égard aux Anglais qui se tiennent « en flotte armée sur la mer pour rançonner les

69. 11 juillet 1462. *Ib.*, f° 87.

70. RYMER, t. XI, p. 490.

71. B. N., ms. fr. 20428, f° 15.

72. *Lettres de Louis XI*, t. II, p. 71.

73. Le texte dit Hampton, ancien nom de Southampton. S. DAVIES, *History of Southampton*, Londres, 1883.

74. Le 7 août les Bayonnais étaient avertis, la Gascogne, le Poitou, la Guyenne furent mis en état de défense. *Bull. du Comité de la Langue*, t. III, 1855-1856, p. 378. — En 1463 un marchand anglais ne paiera un achat fait à un marchand de Tournai que si Bordeaux redevient anglais. L. GILLIODTS VAN SEVEREN, *Cartulaire de l'ancien Estaple de Bruges*, 1905, t. II, p. 182 (Rec. de chroniq. p. p. la Soc. d'émulation de Bruges).

75. Arch. de la L.-I., B 2, f° 90.

marchands, ce qui peut redonder, dit-il, à la grand foule, dommaige et préjudice irréparable de nous et de toute la chose publique de notre pays », il organise l'armement de trois flottes de convoi, dont la première comprenant cinq cents combattants devait être sur mer du 15 septembre au 15 novembre ⁷⁶.

La flotte anglaise passa entre l'île d'Ouessant et la côte bretonne. Quelques ennemis descendirent à terre et pillèrent sans merci les habitants du Conquet et de Plougonvelin. En considération de leurs pertes le duc fut obligé d'accorder à ces malheureuses populations l'exemption de trois fouages consécutifs ⁷⁷. Après cette alerte, François II mit hâtivement le duché sur le pied de guerre. Le 1^{er} septembre, il commet l'amiral, Tanguy du Chastel et le sire de Kermavan pour contraindre les sujets de la châtellenie de Brest à servir « en habillement de guerre », à la « tuition » de la place, avec pouvoir de réquisitionner le blé, le vin, la farine et tous vivres qu'il leur faudrait ⁷⁸. Le 2, il envoie les sires de Kimerch et de Rosmadec à Concarneau pour mettre en armes les nobles et francs-archers des châtellenies de Fouesnant, de Rosporden et de Concarneau. Les sires de Nevet, de Trovarlen, de Pratanros et du Quilliou doivent assembler ceux de Cap-Caval et de Cap-Sizun pour défendre Quimper. Bertrand du Chaffault, avec Robert L'Espervier, va remplir le même rôle à Guérande. Charles Lenfant et Péan Gaudin reçoivent l'ordre de réunir les nobles de l'évêché de Nantes, au sud de la Loire, et de les conduire à la côte dans le pays de Rais pour résister aux Anglais. Le lendemain, François II charge le vice-amiral Alain de la Motte de garder Saint-Malo et d'assembler les habitants du Poulet ⁷⁹. Enfin trop éloigné dans son

⁷⁶. *Ib.*, fo 92.

⁷⁷. 25 septembre 1462. Arch. de la L.-I., B 2, fo 102 v. et 103. J'identifie « Govellan » avec Plou-Gonvelin.

⁷⁸. Arch. de la L.-I., B 2, fo 93.

⁷⁹. *Ib.*, fo 93 v. Le Poulet est le pays d'Alet ou de Saint-Malo.

château de Nantes pour veiller à la défense de la Basse-Bretagne, il nomme, par mandement du 3 septembre, l'amiral et, à son défaut, Guyon du Quelenec, son fils, lieutenant général dans les diocèses de Quimper, de Léon et de Tréguier. Le 6 septembre, le duc renouvela à ses sujets l'obligation d'attendre le convoi pour naviguer au large.

Cependant la flotte anglaise poursuivant sa route était arrivée en vue de la Rochelle, le 25 août. Tandis que les Anglais descendaient dans l'île de Ré qu'ils pillaient quatre jours durant, les côtes eurent le temps de se garnir d'artillerie. Le bâtard de la Trémoille « doutant fort » qu'ils ne vinssent à Noirmoutier dont il était capitaine, fit réparer son donjon et placer un pont-levis entre « le grand chastel » et le bail « où les habitants de ladite île se retraient »⁸⁰. Effrayés des préparatifs qu'ils découvrent de toutes parts, les Anglais se rembarquent et s'en retournent. Près de l'île d'Yeu, leurs bateaux demeurèrent toute une nuit mouillés à peu de distance d'une escadre bretonne de vingt-quatre navires, mais celle-ci battit en retraite vers le port de la Rochelle⁸¹ et les Anglais eurent toute licence de déprédation dans l'île.

Chargés de butin plus que de gloire les Anglais rentrèrent dans leur pays. Le 10 septembre, Briçonnet écrivait de Caen à Jean Bourré : « il est nouvelles par deçà que les Anglois ont fait voile », pour regagner leurs gîtes⁸². Ce même jour, François II accordait un congé général aux habitants de Morlaix pour aller, à partir du 15 septembre — c'était la date du convoi préparé — à Jersey et Guernesey; et peu après il délivra des congés dans des termes encore plus généraux⁸³, si grande était l'impatience des

80. P. MARCHEGAY, *Ann. de la Soc. d'émulation de la Vendée*, 1858, p. 176.

81. B. N., ms. fr. 20428, f° 79.

82. *Id.*, f° 134. *City chron.*, éd. C. L. KINGSFORD, dans *Chron. of London*, Oxford, 1905, p. 177.

83. Arch. de la L.-I., B 2, f° 105. Congé à quatorze habitants de Guingamp d'aller à Jersey « et autres parties d'Angleterre », 22 septembre 1462.

marchands et marins de reprendre un trafic dont sera étudiée plus loin l'intense activité. Le convoi ne tarda pas à se mettre effectivement en branle. Cette institution faisait un tort considérable à l'industrie des pirates, elle mettait la mer en état de siège, si l'on peut dire, en y laissant toute l'autorité aux chefs militaires de la marine. C'est ainsi qu'un baleinier de Saint-Sébastien, en Espagne, qui transportait des marchandises en Angleterre, s'étant trouvé à Crozon, en même temps que l'armée du convoi commandée par Guyon du Quelenec, capitaine de Brest, fut arrêté et mené à Brest mais, bientôt après, restitué à son maître avec sa cargaison de vin et de fer⁸⁴.

Les Anglais avaient fait voile, mais ils remontaient lentement. Tout le mois de septembre ils demeurèrent dans la Manche. François II confia la défense du Léon à Tanguy du Chastel qui s'enferma dans son Chastel, à Trémazan, avec treize gentilshommes du pays qui furent exemptés de venir aux montres⁸⁵. C'est dans les premiers jours d'octobre que la flotte ennemie rentra en Angleterre. Elle trouva le royaume dans « le plus grand brouillis du monde » car tous disaient que l'armée n'avait rien fait⁸⁶. En Bretagne l'alerte avait été vive. Craignant le retour de pareils faits, François II autorisa les places de Quimper et de Concarneau à lever un billot ou impôt sur le vin vendu au détail, afin de se fortifier⁸⁷.

La reine Marguerite qui, depuis juillet, rassemblait une flotte en Normandie profita du retour et du désarmement des vaisseaux yorkistes, ainsi que du mécontentement

84. Arch. de la L.-I., E 202.

85. 25 septembre 1462. *Ib.*, B 2, fo 104 v.

86. B. N., ms. fr. 20428, fo 22. Vers la fin d'août le bruit courut en Angleterre que la flotte avait rencontré une escadre espagnole, bretonne et française de soixante voiles et que, après un violent combat où lord Clinton, lord Dacre et 4.000 Anglais avaient péri, elle s'était emparé de cinquante vaisseaux ennemis. Cette nouvelle était fautive, aucune autre source ne mentionne ce combat. Clinton assistait au parlement de 1463 et Dacre vivait encore en 1484. PASTON, t. II, n. 462.

87. 10 novembre 1462. Arch. de la L.-I., B 2, fo 115.

excité en Angleterre par l'échec de l'expédition pour mettre à la voile vers le 10 octobre. Les Bretons ne lui apportèrent pas un concours direct, sauf peut-être quelques navires venus en volontaires ou en mercenaires⁸⁸. Un espion français fait prisonnier déclara que le duc de Bretagne et le duc de Bourgogne étaient en personne venus en Ecosse. Mais les Anglais n'ajoutèrent aucune foi à ces « imaginations »⁸⁹. Le roi Édouard ordonna de mettre ses côtes en garde « contre ses ennemis de France et de Bretagne »⁹⁰. Le duc ne favorisa qu'indirectement l'expédition; il fournit des approvisionnements. Des diocèses de Saint-Brieuc et de Saint-Malo venait le blé à l'armée de la reine d'Angleterre et du diocèse de Nantes, le vin. Le duc exempta des impôts ordinaires les marchands qui les transportèrent⁹¹.

Pierre de Brézé le tint au courant de la campagne par Louis Destin, homme d'armes de sa compagnie⁹². Une autre fois, ce fut une véritable ambassade que François II reçut d'Henri VI : Edmond Montfort, chevalier⁹³, avec Guillaume Grynesby et Jean de Montedelure, écuyers. Le duc leur donna un sauf-conduit (13 décembre) pour circuler en Bretagne. Mais ils ne purent le décider à envoyer un secours armé. La reine Marguerite fit deux campagnes en Northumberland, elle échoua et revint en France le 31 août 1463⁹⁴.

François II prit quelques précautions militaires contre des représailles éventuelles. Comme les Anglais croisaient en vue des côtes bretonnes, le duc craignant pour Saint-Malo envoya Péan Gaudin mettre la cité en état de

88. OMAN, *Hist. de Warwick*, p. 136.

89. 8 déc. 1462. *Three XVth. cent. chron.*, p. 157.

90. Cal. pat. 1462, p. 232.

91. 1^{er} et 20 décembre 1462. Arch. de la L.-I., B 2, f^{os} 122 et 128.

92. MORICE, t. III, c. 66.

93. Il avait accompagné la reine en France et signé le traité de Tours le 28 juin 1462. B. N., ms. fr. 6969, f^o 131.

94. BERNIER, p. 25 et suiv.

défense ⁹⁵, puis il ordonna à ses sujets de se tenir en habillement de guerre pour le 15 septembre afin de résister à un débarquement possible.

VI. — La politique de François II est, à cette époque, hésitante et tâtonnante. Il soutient Henri de Lancastre, tout en envoyant, peut-être, un émissaire à la cour d'Edouard IV. Le bâtard Guillaume, fils de Gilles de Bretagne reçut un sauf-conduit du roi Edouard, le 18 septembre 1462, pour aller faire un pèlerinage à Saint-Thomas de Cantorbéri. François II l'avait employé quelquefois dans des négociations diplomatiques et, s'il est vrai que le bâtard partit pour l'Angleterre dans l'espoir d'une carrière plus brillante, il n'en est pas moins possible que le duc l'ait chargé d'une mission secrète pour Edouard IV ⁹⁶.

En une autre occasion le gouvernement ducal laissa percer une certaine bienveillance pour les Anglais. Le « pardon » de Tréguier était des plus célèbres en Bretagne, la dévotion à saint Tugdual et à saint Yves y attirait une grande affluence de pèlerins bretons et français. La fête, fixée au dimanche qui suit la Fête-Dieu, tombait, en 1463, le 12 juin. Or comme on y venait par mer « à grant multitude » de Saint-Malo et de Normandie, des Anglais se jetèrent sur les bateaux des pèlerins « ce que oncques mais n'estoit advenu », dit-on ⁹⁷, et les mirent à rançon, alléguant qu'eux, gens d'Albion, pouvaient autrefois venir sans crainte au pardon, tandis que, à présent, s'ils s'y aventurent sans sauf-conduit ducal, ils étaient jetés en prison. Le duc, au lieu de les châtier, prit en considération leurs

⁹⁵. LOBINEAU, t. I, p. 684.

⁹⁶. *Treaty roll* 146, membr. 9. Il semble que le roi Edouard ait imposé lui-même à sa chancellerie la délivrance de ce sauf-conduit, car on lit dans le rôle cette mention exceptionnelle : « per ipsum regem oretenus ». En 1463, le bâtard reçut quelque argent de François II « pour aller en certains lieux où le duc l'envoie ». MORICE, t. III, c. 66.

⁹⁷. C'était déjà arrivé au moins en 1456, du fait des Anglais. Arch. de la L.-I., B 4, fo 44.

arguments; répondant à une requête de l'évêque et du chapitre, il édicta un nouveau règlement : désormais, par l'effet d'un sauf-conduit collectif, les Anglais « et autres nos ennemis » pourront, dit-il, venir « seurement et saurement » à Tréguier, pendant la semaine qui précède la Fête-Dieu, et repartir en temps convenable (20 juillet 1463)⁹⁸.

L'expédition avortée des Anglais eut entre autres résultats celui d'ajouter un nouveau grief à ceux de Louis XI contre François II. Le roi était au Mont-Saint-Michel⁹⁹ dans un de ces pèlerinages qu'il aimait près de ceux qu'il surveillait. Il apprend que les Anglais sont descendus en Bretagne « où ils n'avoient guère arrêté » et qu'ils marchent vers le Poitou. Le plus court chemin pour gagner cette province par terre était à travers la Bretagne; mais une extrême mortalité sévissait alors dans le pays de Rennes et dans toute la Haute-Bretagne¹⁰⁰. Le roi dut faire un détour, passa par Vire et atteignit Bressuire par l'Anjou. Plus tard, il osa affirmer que ce circuit était d'autant plus heureux pour lui que le duc, craignant son passage, avait renforcé ses garnisons de la frontière pour le tenir à distance¹⁰¹. Ces allégations sont une « création imaginative », une pure calomnie de Louis XI. François II avait envoyé toutes ses forces sur les côtes, il ne fit pas armer les gens de l'évêché de Rennes et dut plutôt dégarnir sa frontière continentale au profit de la maritime.

S'il était repoussé par la France de quel côté se rejeterait François II? Ouvertement ennemi d'York, sur qui s'appuiera-t-il pour le combattre? Sur les Lancastre?

98. A. DE BARTHELEMY, *Privilèges de Tréguier*. Bibl. de l'Ec. des Chartes, 1846, p. 239 et suiv. Arch. de la L.-I., B 3, fo 18.

99. 26-28 août 1462.

100. Une preuve de l'épidémie c'est que le fermier des sceaux aux contrats de Rennes saisit l'occasion pour « s'absenter » et gagner la Basse-Bretagne; il laissa les sceaux dans un coffret qui fut volé, et l'on dut en refaire de nouveaux, différents des anciens. Arch. de la L.-I., B 2, fo 114 v. *Chron. du Mont-Saint-Michel*, éd. LUCE, t. I.

101. MORICE, t. III, c. 45.

mais il ne leur donne que des secours insuffisants qui ne les empêchent pas de se faire écraser ! sur le duc de Bourgogne ? mais il est yorkiste ; on l'accuse même d'avoir été l'instigateur de la descente anglaise ; sur Charolais ? mais ce fils mécontent est peu écouté ; sur le roi de France ? mais Louis XI et François II éprouvent l'un à l'égard de l'autre une antipathie grandissante et le roi de France n'attendra plus longtemps pour rappeler au soi-disant souverain breton son rang de vassal. Il était donc presque fatal que la Bretagne se rapprochât de l'Angleterre. Cette politique était d'autant plus indiquée qu'elle correspondait à une aspiration naturelle du peuple breton. Une grande partie de la population vivait du commerce avec les Anglais. Un incident contemporain en vint fournir la preuve. Nous le relaterons ici, tout en reportant à la fin de cette étude, le chapitre consacré à l'ensemble des relations commerciales.

VII. — La Bretagne était pour le commerce anglais un intermédiaire indispensable. Les navires dont elle était abondamment pourvue, portaient en Grande-Bretagne les vins du Poitou et de la Guyenne. Aussi les Anglais souffraient-ils de l'état de guerre qui régnait entre les deux pays ; il leur était pénible d'être privés de leur vin habituel, car bien des navires n'osaient s'aventurer au loin, sans un sauf-conduit du duc de Bretagne dont les sujets s'étaient acquis une réputation méritée d'audacieux pirates.

Vers la Toussaint 1462 un bretonnant de Morlaix nommé Cottain¹⁰² ayant voyagé en Angleterre et en Irlande entendit ces plaintes. Il résolut d'y mettre un terme et, de retour en Bretagne, s'en vint à Nantes frapper à la porte de la chancellerie¹⁰³.

102. Coëttain. Quottain, est-ce Cottin ou Coëtanlem ? souvent écrit Coetelain race célèbre de corsaires morlaisiens

103. Le récit du procès du chancelier Chauvin se trouve dans le ms. fr. 2718 fo 202-232, de la B. N. Morice en a imprimé quelques pages, t. III, c. 38-40. L'original était coté K. A. 10 dans le Trésor des Chartes de Nantes.

Il fut reçu par l'un des secrétaires, Gilles de Crésolle¹⁰⁴, jeune homme entreprenant, qui prit sur lui de mener l'affaire à bon terme. Il eut une entrevue avec le chancelier son maître, pour qui c'était une affaire séduisante, car n'ayant d'autre traitement que les revenus de la chancellerie¹⁰⁵, il était intéressé à multiplier le nombre de ses clients. Il acquiesça entièrement à la proposition de Crésolle, décida de lui remettre huit sauf-conduits et lui recommanda « qu'il les lui fist valoir le mieux qu'il pust », il ajouta « qu'il lui bailleroit à son départ, une fourniture de vin nantais », afin que, avec le prix, il achetât des haquenées d'Irlande. Gilles de Crésolle, alléché par l'espoir d'un gros profit¹⁰⁶, se fit délivrer les sauf-conduits par un autre secrétaire, Jacques Raboceau¹⁰⁷. C'est à lui que Crésolle avait d'abord parlé de son projet. Son premier mouvement avait été pour l'en dissuader car, en légiste averti, il savait qu'un sauf-conduit du duc de Bretagne ne pouvait être délivré à un Anglais qu'en Bretagne ou dans un Bureau ducal comme il en existait à Bordeaux et à La Rochelle, mais non pas être porté et vendu outre-mer. Mais quand il connut les paroles du chancelier, il délivra les sauf-conduits sans hésitation. Il en avait écrit trois « amplement » lorsque Cottain l'ayant prié de se hâter, il se mit, pour aller plus vite, à expédier les cinq autres « fenestrés », c'est-à-dire en laissant des blancs « pour y mettre le nom des marchands, le port¹⁰⁸ des navires, le nombre des mariniers et conduisants ». Comme Gilles lui faisait observer qu'il fallait aussi des vidimus « afin que les marchands ayant lesdits sauf-

104. Secrétaire du duc juré et reçu en sa chancellerie, *ib.*, fo 207 v.

105. Arch. de la L.-I., E 212, compte de 1481, etc.

106. Ms. fr. 2718, fo 208. Il dit que sans l'échec final « il eût gagné pour soy cent escus ».

107. Gilles et Jacques avaient eu occasion, l'année précédente, de faire ample connaissance, le duc les ayant chargés (1^{er} juin 1462) d'aller publier un de ses mandements « ès ports et havres » de Bretagne. Arch. de la L.-I., B 2, fo 79 v.

108. Tonnage.

conduits, se pussent aider desdits vidimus, eux étant à terre » et « leurs originaux... en leur navire », Raboceau lui donna neuf parchemins tout blancs scellés « du contresel de la chancellerie », se fiant à lui pour les rédiger mais avec la promesse qu'à la moindre alerte il les jetterait à la mer. Jacques Raboceau n'avait pas la conscience en paix, toutefois il protesta plus tard « qu'il besongnoit sur cette matière en bonne intention, espérant le profit qui, par moyen desdits sauf-conduits, pourroit avenir au duché ». Le chancelier ignorait la délivrance des vidimus car il en abandonnait à ses notaires la charge et le profit.

Crésolle prit congé du chancelier qui lui recommanda lui aussi, s'il survenait quelque bruit de guerre, de jeter les sauf-conduits dans la mer. Puis il gagna Saint-Nazaire, fit charger quatre milles de fer qui lui appartenaient, et dix tonneaux de vin nantais au chancelier. Enfin le navire de Cottain, protégé par un sauf-conduit du roi Edouard, fit voile vers la Grande-Bretagne.

Empêchés par les vents contraires d'aborder en Irlande, les Anglais acquéreurs des sauf-conduits frauduleusement délivrés se rendirent à Southampton où Crésolle commença à débiter sa marchandise. Tout alla pour le mieux, les sauf-conduits se vendaient admirablement¹⁰⁹. A Plymouth, il rencontra, avec quelque surprise, un clerc breton, nommé Yvon Le Bouteiller, qui distribuait des sauf-conduits semblablement « écrits en fenestres » mais signés de Pierre Raboceau, oncle de Jacques. Il apprit qu'un certain Robin de Chestre en avait d'identiques remis par Pierre Raboceau, à l'époque où le chancelier Chauvin était parti pour la Gascogne en ambassade auprès du roi¹¹⁰.

Au bout d'un mois Gilles de Crésolle revint en Bretagne. Il rendit un compte écrit de ses opérations au chancelier qui l'approuva, et fit enregistrer les sauf-conduits. Jacques

109. 160 écus pour 170 et 160 tonneaux, 60 écus pour 100 tonneaux, 40 écus pour 80 tonneaux et le reste à l'avenant. *Ib.*, fo 204 v.

110. En mars, avril ou mai 1463.

Raboceau, à l'insu de Gilles, confronta les actes enregistrés avec les originaux que les Anglais vinrent lui présenter, il y trouva « toute vérité » et, dès lors, eut « plus grande fiance en Gilles que devant ».

Les Anglais se montraient aussi satisfaits que les clerks de la chancellerie bretonne, si bien qu'ils renouvelèrent leurs demandes. De Brest et de la baie de Bourgneuf ils écrivirent à Gilles de Crésolle. Vers le 1^{er} juin 1463, celui-ci parla au-chancelier de nouveaux sauf-conduits et lui promit « les bailler au mieux et à son profit que faire se pût et lui en rendre loial compte ». Chauvin, un peu étonné qu'il voulût s'en retourner si tôt, lui accorda néanmoins une douzaine de sauf-conduits, lui disant qu'il avait fiance en lui, mais répétant de tout jeter s'il arrivait quelque chose « afin que ceux qui prendroient le navire ne peussent maligner sur lesdits sauf-conduits ne en faire user à autres ».

Ce fut encore Jacques Raboceau qui fut chargé de les transcrire, il les ploia soigneusement dans une boîte de cuir fermée et la porta à Gilles « le jour du sacre », ou Fête-Dieu, jeudi 9 juin 1463 « environ midi ». — « Et les vidimus? dit Crésolle. — Impossible, répondit Jacques Raboceau, je ne pourrais les faire écrire en moins d'un jour. — Mais je ne puis attendre deux heures, il me faut aller, ce jour, coucher au Bourgneuf, car les Anglais seraient déjà partis hier s'ils ne m'avaient attendu ». Il ajouta qu'il ferait venir de gros navires de trois à quatre cents tonneaux et que ceux-là demandaient plusieurs vidimus. Tous deux s'en allèrent chez Pierre Raboceau chercher le sceau des actes du conseil. Gilles s'occupa de l'appendre aux vidimus, tandis que Jacques « reposoit illec près, car il n'avoit encore diné ». Cela fait, Gilles partit en hâte pour le Bourgneuf et rejoignit les Anglais qui levèrent l'ancre aussitôt. Ils étaient cinq navires dont le moindre jaugeait environ soixante tonneaux. Trois avaient sauf-conduit de l'amiral de France et deux du duc de Bretagne.

VIII. — Ce jeu dangereux devait mal finir. L'éventualité tant appréhendée du chancelier vint à se produire. Dès le lendemain à la hauteur de Guérande, la flottille qui portait Gilles de Crésolle et sa fortune, vit fondre sur elle deux vaisseaux : la Grande Caravelle de Saint-Gilles-sur-Vie, capitaine Jean Maugars, et la Grande Caravelle des Sables-d'Olonne, capitaine Mathelin Metaier. Les Anglais se rendirent sans résistance. Les Olonnais prétendant que le sauf-conduit du duc ne valait pas hors des eaux bretonnes, sans autre forme de procès, les jugèrent de bonne prise. C'est alors que, en fouillant les navires, ils découvrirent les blancs scellés qui les intriguèrent assez. Maugars, qui ne savait pas lire, décida de s'en référer au lieutenant du château de l'île d'Yeu, Guillaume Mesnart. On tira donc vers le sud. Cependant il y avait parmi les prisonniers « un petit homme breton qui se nommoit Gilles de Crésolle lequel se douloit moult fort de ce qu'on ne lui rendit lesdits sauf-conduits et s'en déconfortoit à merveille ». Il essayait tous les moyens, tantôt promettait six et jusqu'à dix écus, tantôt menaçait « disant que le duc leur en voudroit mal ». Les Olonnais se vantaient de porter les sauf-conduits, les uns au roi et les autres au duc. Maugars et le lieutenant leur remontrèrent sagement « que ce pourroit estre cause de mettre une grande discussion entre les deux princes et leurs sujets, pour quoi mieux estoit qu'ils fussent jetés au feu ». Finalement on conduisit Crésolle et ses sauf-conduits devant le vicomte de Thouars, au château de Talmont. Gilles se plaignit aux officiers du vicomte, mais n'en reçut que de bonnes paroles.

Survint *Bretaigne*, héraut ducal, qui réclama le prisonnier et le ramena effectivement le 29 juin à Nantes où le malheureux, laissé dans une certaine liberté, essuya les reproches amers et légitimes de Jacques Raboceau qui lui conseilla franchement « que chacun en dit la pure vérité » et ajouta « que de sa part, il la diroit ». Mais, comme il

était inévitable, l'affaire s'ébruita et les étrangers en firent des gorges chaudes. Les sauf-conduits du duc en étaient vilipendés. Des Normands jouant sur le mot « saufconduits à fenêtres » contaient qu'ils en avaient vu en Angleterre « pendant es fenêtres pour vendre, dont ils s'émerveilloient et tenoient que c'estoit honte d'ainsi les y envoyer parce que les Anglois disoient que le duc n'avoit de quoy vivre fors de leur vendre de ses armes ».

D'autre part, dans le pays de Guérande, il était notoire qu'on trouvait à vendre des sauf-conduits ducaux « tant fenestrez que blancs à qui prendre et acheter en vouloit ». Ils étaient signés des Raboceau. On savait à qui les demander, c'était à Guillaume Jouhan, lieutenant du château du Croisic, descendant d'une race de hardis marins et à Alain Guiart, lieutenant de Pierre Raboceau en la procuration de Guérande¹¹¹. Il est vrai que les témoignages entendus sur ce point ne firent découvrir aucun délit formel. Le sceau du duc perdit réellement toute valeur. Une caravelle de Tréguier battait la Manche, depuis deux mois, et prenait vaisseaux « et escaffres » des Anglais munis de ces faux sauf-conduits. C'était « la voix publique et fame commune », que, en Angleterre, deux « facteurs » les vendaient à qui en voulait.

Il était impossible que ces agissements ne reçussent pas une sanction. Sur le rapport du procureur général Olivier du Breil, François II institua, le 18 juin 1463, une commission d'enquête composée du grand maître Tanguy du Chastel, du président de Bretagne, Jean Loaisel, du vice-chancelier Jean de Rouville, du sénéchal de Rennes, Pierre Ferré, de celui de Tréguier Pierre Le Crozre et du président de la Chambre des comptes, Olivier de Coëtlogon¹¹². L'instruction commença, le 1^{er} juillet 1463, par l'interrogatoire de Gilles de Crésolle et de Jacques Raboceau qui

111. LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, *La Martine*, p. 32.

112. Voir B. N., ms. fr. 11549, f^o 134, 142, 222. MORICE, t. III, c. 50.

rejetèrent l'un sur l'autre la « promotion » du trafic criminel ¹¹³.

On rechercha les usages suivis dans la chancellerie de France et dans celle de Bretagne sous les ducs précédents. Le vieux Robert Macé qui avait servi sous plus d'un chancelier, affirma que « oncques saufconduits n'ont été transmis à la mer qui ne fussent emplis », et Denis Bouteiller, qui avait charge de l'amiral de France de bailler des saufconduits, déclara que l'amiral avait « sa foy et serment sur son honneur que jamais de sa main ne partiront hors le país que, tout premier, il n'écrive et emplisse les deux espaces et fenêtres » ¹¹⁴.

Après les interrogatoires, le procureur général prit la parole. Il analysa méthodiquement le délit. Laissant de côté la personne du plus compromis des accusés, de ce Gilles de Crésolle « qui est homme de petite foy et, du temps du duc Arthur, fut accusé d'avoir retins et recelé un certain papier ouquel estoient contenus plusieurs gens en icelui taxés », le procureur s'éleva plus haut et mit en cause le chancelier lui-même, opposant systématiquement les usages suivis sous les anciens ducs aux abus récemment introduits. C'est depuis Chauvin, dit-il, que les vidimus portent le sceau de la chancellerie au lieu du sceau aux contrats du tabellionage des cours ducales, parce que jamais un notaire n'eût scellé un acte qui ne fût « empli ». C'est depuis Chauvin que le contre-sceau a toujours été en la garde d'un Raboceau au lieu que, autrefois, tous les sceaux étaient confiés au contrôleur général. Olivier du Breil conclut avec véhémence : « Il est pour vrai que ledit chancelier, par folle et damnable entreprise et, croy, par diabolique subjection ¹¹⁵, s'est avancé de non seulement soi contenter d'avoir fait les maux dessus dits, mais, en

¹¹³ Elle dura jusqu'au 27 août.

¹¹⁴. L'un pour le nom du marchand, l'autre pour la date.

¹¹⁵. Suggestion.

procédant *in profundum malorum*, a bien osé, présumé envoyer, et de fait a envoiés, plusieurs blancs scellés du sceau de la chancellerie ou pays ennemi d'Angleterre, sans ce que en iceux y eût aucune écriture, en lesquels blancs lesdits ennemis eussent et ont pu, se bon leur a semblé, mettre et écrire toutes choses préjudiciables au duc et au pays, tant de la déclaration d'alliance, promesses et obligations, foy, hommage que toutes autres choses à la totale destruction et perdicion du país, dangier de la personne du duc et de ses sujets. » Qui les empêcherait en effet, sous la protection de tels sauf-conduits, de s'approcher de la Bretagne et d'y tenter une nouvelle descente ? Quant aux peines, il suffit de consulter « ce qui est écrit par les manuscrits, *in paragrapho : Item lege Julia, Institutionibus, de publicis judiciis* »¹¹⁶, c'est à savoir « déportation, publication de biens et peine capitale ». Il terminait par une menace : « Plusieurs crimes ont été commis et perpétrés par ledit, et ce sous couleur et ombre de son office, qui se trouveront en lieu et en temps quand besoin sera ».

La mercuriale d'Olivier du Breil parut excessive. Elle trahissait trop d'anciennes rancunes. Nous croyons que les juges eux-mêmes lui conseillèrent de l'adoucir; ou bien, après que le procureur général eut prononcé son réquisitoire devant les juges commis par le duc, y en eut-il un second, prononcé, à la suite d'une sorte d'évocation, devant le conseil ducal. En tout cas, nous possédons un autre réquisitoire. Celui-là rappelle les méfaits du chancelier : il a écarté les anciens tarifs de la chancellerie pour exiger des sujets du duc « le plus qu'il en pouvoit avoir », et cela est passible, au civil, de la restitution du quadruple, au criminel, de la note d'infamie et de l'exil; il a octroyé des sauf-conduits, soit à des Anglais, soit à des « Almans qui souvent vont en Angleterre marchander, et viennent

116. Institutes de Justinien, lib. IV, tit. XVIII, § 8, *Item lex julia*. P.-F. GIRARD, *Textes de droit romain*, 3^e éd., 1903, p. 763.

aussi marchander en Bretagne, qui les ont souvent demandez pour aucuns marchands anglois »; ce faisant, il a commis le crime de lèse-majesté « *in specie perduellionis* dont la peine et pugnicion est capitale en pugnicion de corps et perdicion de tous biens ». Il terminait cette fois, non plus par des menaces, mais en laissant prévoir la clémence ducale : « Combien que les cas soient de mal exemple, l'intention de l'afaire puet avoir été telle que la paine ne s'en devoit pas faire si rigoureuse, mais seroit limitée à l'arbitrage et distriktion du prince ».

C'est ce qui arriva. Il s'était formé un parti qui avait cherché la perte du chancelier, mais François II qui l'avait choisi ¹¹⁷, et qui bénéficiait de sa fructueuse gestion, ne consentit pas à s'en defaire. Il n'y eut, semble-t-il, ni condamnation, ni jugement. Chauvin demeura chancelier, Jacques et Pierre Raboceau contresignèrent, comme auparavant, les actes de la chancellerie ¹¹⁸, Guillaume Jouhan garda la confiance de son maître et Gilles de Crésolle, le plus compromis de tous, resta lui aussi au service de François II ¹¹⁹. La moralité de ce procès, c'est qu'il existait entre la France et l'Angleterre un lien commercial irréfragable. A celui-là se joindra bientôt un lien politique. Ce lien ne se nouera pas sans d'ardentes controverses à la cour bretonne. Elle se divisera en deux camps : par un changement inattendu nous trouverons dans le parti favorable à l'alliance anglaise le procureur général Olivier du Breil qui vient de parler avec tant de méfiance de ces ennemis, et dans le camp hostile ce même chancelier qui semblait prêt à faire argent d'un rapprochement avec nos vis-à-vis d'outre-Manche.

117. Chauvin était chancelier depuis le 28 février 1459. B. N., ms. fr. 11549, f^o 134.

118. MORICE, t. III, c. 145, en 1465-1466.

119. Arch. de la L.-I., B 3, f^o 23, 8 février 1464.

CHAPITRE II

Louis XI rejette François II vers l'Angleterre (1463-1465).

I. Trêve de Hesdin, sur terre, entre Louis XI et Edouard IV (8 octobre 1463), valable jusqu'au 1^{er} octobre 1464. — II. Louis XI affirme à François II qu'il est compris dans cette trêve bien que, en réalité, il n'y ait pas été nommé. Louis XI essaie de brouiller François II avec Edouard IV en le compromettant dans une conspiration lancastrienne. Son auteur, le comte de Pembroke se réfugie en Bretagne. — III. Louis XI et Edouard IV étendent la trêve de Hesdin à la mer (12 avril 1464). Piraterie. Louis XI fait grief au duc des exploits des corsaires malouins contre les Anglais. — IV. François II envoie vers Edouard IV le vice-chancelier Jean de Rouville (18 mai 1464). Trêve anglo-bretonne complétant la trêve de Hesdin (12 août 1464) valable du 29 septembre 1464 au 1^{er} octobre 1465, échéance de la trêve de Hesdin prorogée. — V. Louis XI et François II se reprochent mutuellement de rechercher l'alliance anglaise. — VI. Louis XI essaie de faire arrêter Rouville par le bâtard de Rubempré. — VII. Louis XI fait le procès de l'« anglescherie » de François II devant l'opinion publique : au parlement de Paris, aux Etats de Bretagne, à l'assemblée des princes. — VIII. Guillaume Hatclyff, ambassadeur d'Edouard IV en Bretagne (septembre 1464-janvier 1465). François II et Edouard IV accordent à leurs sujets (23 octobre 1464) un sauf-conduit général valable jusqu'au 1^{er} octobre 1465. — IX. Edouard IV envoie une ambassade enquêter sur la France. — X. Les Anglais dans la guerre du Bien Public : 500 hommes sous le commandement du bâtard Guillaume de Bretagne. Arrestation de Gobriant le Roux, chapelain du bâtard Edouard de Bretagne. François II jure au roi de France de le défendre envers et contre tous (22 décembre 1465).

I. — La descente des Anglais également dirigée contre Louis XI et François II aurait dû les rapprocher. François put s'en faire l'illusion, car à ses ambassadeurs et notamment au chancelier Chauvin envoyés vers le roi en Gascogne et qui le rencontrèrent à Bayonne, Louis XI promit que, lorsqu'il ferait une trêve avec l'Angleterre, il y comprendrait la Bretagne¹. Le 11 septembre 1463, à Poissy, en présence

1. *Ann. Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*, 1867, p. 170. B. N., ms. fr. 2718, fo 204 v. Louis XI se trouva à Bayonne le 23 mars, le 21 avril et le 10 mai. Il séjourna dans cette province du commencement de mars à la mi-mai 1463.

d'une nouvelle ambassade bretonne, il renouvela cette assurance². Mais le fond de son cœur n'était pas si bienveillant pour la Bretagne qu'il jouait perfidement. Dans cette même entrevue de Poissy il commença à découvrir ses batteries. Il reprocha au duc de ne l'avoir pas secouru contre les Anglais, comme si le premier devoir de François II n'était pas de défendre son propre pays; il lui fit grief d'avoir traité avec la reine Marguerite et Henri VI, alors que jusque-là aucune divergence n'avait surgi sur ce chapitre. Surtout Louis XI ne pardonnait pas une boutade lâchée à Rome par l'ambassadeur breton, Olivier du Breil. Celui-ci y aurait dit que le duc n'était pas sujet du roi et qu'il « bouteroit plutôt les Anglois en son pays que ceux qui estoient serviteurs et amis du roi ». Aux plaintes de Louis XI, à qui rien n'échappait, contre les pourparlers des Bretons avec Edouard IV, François II répondit et s'expliqua par la voix de son ambassadeur, Michel de Parthenay, devant lequel le roi affecta de se montrer satisfait.

Le loyalisme de François II n'était pas feint. Poussé par l'attitude agressive de Louis XI à signer un traité d'alliance avec le duc de Bourgogne (3 août 1463), il s'engagea à le défendre contre tous, « excepté monseigneur le roy »³. Pour amadouer son souverain il lui fit présent d'un lévrier blanc⁴. De fait il négociait moins avec l'Angleterre que le roi lui-même. Les *Issue rolls* de 1463 qui mentionnent de nombreux ambassadeurs envoyés vers la Bourgogne ou vers la France, n'en citent aucun vers la Bretagne.

Les goûts pacifiques de François II sont encore attestés par une concession à l'amour-propre du roi. En décembre 1463, le duc envoya Christophe de Coëtivi faire des excuses « très expresses » de ce qui aurait pu être dit contre la royauté par les ambassadeurs ducaux en cour de Rome. Un

2. *Ib.* *Lettres de Louis XI*, t. II, p. 150.

3. Arch. des Aff. étr. *Mém. et doc. France*, 1503, f. 25.

4. Août 1463. M^{ls} DE LESCOUËT, *Arch. de Lesquiffou* (*Mém. de la Soc. d'émulation des C.-du-N.*, 1903).

projet d'« *appointment* » fut rédigé par les commissaires alors chargés de résoudre la question de la régale nantaise pendante entre le roi et le duc. Louis XI rejeta ce texte comme trop vague. Finalement les deux parties convinrent de ceci : le duc confesserait qu'il n'avait jamais entendu donner charge à ses gens de rien dire qui portât atteinte à la souveraineté du roi. C'est dans ces termes que les ambassadeurs de François II, le comte de Laval, le chancelier Chauvin, Antoine de Beauvau, seigneur de Pimpéan, Jean Loaisel, président de Bretagne, Pierre Ferré, sénéchal de Rennes, et Olivier de Coëtlogon, président des comptes, munis de pleins pouvoirs en firent solennellement la déclaration devant les ambassadeurs royaux⁵, ce que le duc ratifia par lettres patentes données à Nantes, le 20 avril 1464⁶.

En réalité, Louis XI n'admettait pas que le duc de Bretagne eût une politique étrangère séparée. Il voulait lui arracher ses prérogatives souveraines sur tous les terrains. Depuis l'année précédente, il cherchait à s'emparer de la nomination des bénéfices majeurs, évêchés et abbayes, dans le duché, il faisait au duc une querelle d'Allemand à propos de la régale de Nantes et de maints autres incidents grossis par sa malveillance. Cette tournure d'esprit, ces idées, ces principes, nous allons les reconnaître dans l'attitude du roi quand il conclut sa trêve avec l'Angleterre.

Louis XI n'était pas resté sourd aux avances d'Edouard IV. Dès les premiers jours de l'année 1463, les ambassadeurs des deux rois s'abouchèrent⁷. En juin, Louis XI abandonne ouvertement la cause des Lancastre et soumet les partisans de Marguerite d'Anjou au même régime que les Yorkistes en exigeant des uns et des autres un sauf-conduit. Il éconduit les ambassadeurs de la reine,

5. 19 février 1464. B. N., ms. Dupuy 762, fo 232, ms. fr. 6971, fo 5 et 6970, fo 194.

6. MORICE, t. III, c. 68.

7. L'ambassadeur milanais relate l'envoi d'ambassadeurs de Louis XI en Angleterre le 27 mai 1463. Le sire de Croy, représentant du duc de Bourgogne, devait les introduire. Le 14 juin suivant le milanais signale que Louis XI attend des ambassadeurs anglais (éd. de MANDROT et SAMARAN, t. I, p. 273, 283).

Jean Fortescue, chancelier d'Henri VI, et Jasper ou Gaspard Tudor, comte de Pembroke. Il envoie au contraire des représentants à une conférence avec des émissaires du roi Edouard. Ces pourparlers, ébauchés à Saint-Omer au début de septembre, aboutirent, le 8 octobre 1463, à un accord anglo-français qui fut signé à Hesdin : une trêve sur terre était conclue jusqu'au 1^{er} octobre 1464. La mer n'y était pas comprise; les sauf-conduits restaient nécessaires; aucun allié n'était mentionné explicitement⁸.

II. — De Hesdin, le 15 octobre, Louis XI écrivit au duc de Bretagne pour lui faire part de la trêve avec l'Angleterre. Après un récit sommaire des négociations, il expliquait que, bien qu'aucune trêve n'eût été matériellement signée, on était convenu de part et d'autre que les hostilités seraient « assopies » jusqu'au 31 avril suivant (1464), date à laquelle on projetait de parfaire ces ébauches diplomatiques à Saint-Omer. Il ajoutait qu'aucun allié n'avait été nommé, mais qu'il avait déclaré aux Anglais qu'il entendait, pour sa part, y comprendre la Bretagne, à quoi ils avaient consenti. François II fut intrigué et embarrassé par cette missive. En quoi consistait cet assoupissement? Et comment était-il compris au traité sans y être nommé? Et qu'était-ce qu'un traité non écrit? Par un de ses poursuivants il demanda au roi Louis « plus ample déclaration »⁹. Celui-ci crut éclaircir la discussion en écrivant que, sans prononcer le mot de trêve, il en avait été réellement signé une et que le duc y était « par exprès » compris¹⁰. Comment se fier à ses arguties? Et que signifiait ce langage contradictoire et énigmatique? Louis XI n'osait pas découvrir franchement sa pensée qui était celle-ci, bien concordante avec sa poli-

8. L'ambassadeur milanais écrit, le 18 novembre, que les ambassadeurs anglais sont partis fort mécontents et qu'en passant par Calais ils ont capturé quelques Français comme si la guerre était ouverte. T. I, p. 316. RYMER, t. V, 2^e part., p. 117, 122.

9. Ann.-Bull. de la Soc. de l'Hist. de France, 1867, 2^e part. p. 165.

10. *Lettres de Louis XI*, t. II, p. 163.

lique anti-bretonne contemporaine : la Bretagne, fief lige de France, est comprise implicitement dans tout traité conclu par le roi. Cela va sans dire, prétendait-il. Mais cette théorie réduisait à néant — par préterition — l'état de chose existant depuis plusieurs générations. De mémoire d'homme tous les précédents la contredisaient et notamment la récente trêve de Tours de 1444, où la Bretagne avait été nommée en toutes lettres. Naturellement François II ne pouvait entrer d'emblée dans ces vues. La thèse du roi était si choquante, si révolutionnaire qu'elle lui paraissait à lui-même ridicule et qu'il n'osait la formuler nettement. A ces subterfuges le duc de Bretagne répondit forcément en tenant la trêve franco-anglaise pour nulle et non avenue quant à lui.

Louis XI qui suivait d'un œil soupçonneux et quelque peu imaginaire les relations de François II avec Edouard IV¹¹ essaya perfidement de les brouiller en compromettant le duc dans une tentative lancastrienne. Henri VI avait chargé Cousinot d'aller trouver la reine Marguerite afin qu'elle négociât l'insertion de son nom dans l'alliance conclue entre Charolais et François II, qu'elle joignît les efforts des deux princes français à ceux du roi de Sicile, son père, et priât Louis XI de ne consentir jamais à nulle trêve avec Edouard IV. Enfin, Cousinot devait requérir la reine de l'envoyer lui-même en ambassade auprès de François II, lui demander l'envoi du comte de Pembroke avec quelques vaisseaux pour tenter un débarquement dans le pays de Galles et « donner à faire au roi Edouard par les deux bouts du royaume »¹², Henri VI l'attaquant, en même temps, par

11. A la fin d'octobre 1463, Louis XI promet au comte du Maine de lui annoncer sous peu ce que les Bretons avaient « besoinné » en Angleterre. *Lettres*, t. X, p. 204. MORICE, t. II, c. 1778. Le 18 novembre, l'ambassadeur milanais écrit que le duc de Bretagne est en grande mésintelligence avec le roi et « pratique » avec les Anglais (MANDROT, t. I, p. 316).

12. WAVRIN, t. III, p. 178. En 1462, Pembroke est en Irlande à chercher du secours. PASTON, t. II, p. 118. Cette mission fut donnée à Cousinot par Henri VI le 22 février 1464. Scofield, p. 316, n. 1.

la frontière d'Écosse. En mars 1464, François II vit arriver à sa cour le comte de Pembroke, demi-frère du roi Henri VI, porteur d'une lettre de recommandation dans laquelle Louis XI priait François II de lui faire « bonne réception, aide de passage et deffroy pour envoyer en Galles ». François II autorisa donc Pembroke à résider en Bretagne. Il délivra gratuitement un sauf-conduit à Jean Méautis¹³ et à quelques autres de ses serviteurs¹⁴. Le 26 mars, il leur donna congé d'aller en Angleterre sans doute pour tâter le terrain. Enfin, en ce même printemps, protégé par la flotte de guerre que le vice-amiral Alain de la Motte venait de former avec des navires de Saint-Malo et de l'embouchure de la Rance¹⁵, le comte fit voile vers le pays de Galles. Après un soulèvement général, il n'essuya que des déboires. Battu par lord Montagu, frère de Warwick, à Hedgeley-Moor (25 avril 1464), puis à Hexham (15 mai), abandonné par les Écossais, il erra quelque temps dans les Galles, puis s'embarqua de nouveau pour la Bretagne. Louis XI à qui tout argument contre la Bretagne était bon, se plaignit alors que le comte de Pembroke, reçu en Bretagne, y préparât une nouvelle expédition pour le pays de Galles¹⁶. A quoi François II répondit qu'il n'avait reçu le comte que sur la recommandation du roi. Il fit d'ailleurs connaître au fugitif, afin qu'il y avisât, les nouveaux sentiments de Louis XI.

III. — Louis XI se rapprochait de plus en plus d'Edouard IV. Les deux rois étendirent à la mer la trêve de Hesdin (Londres, 12 avril 1464) depuis le 20 mai jusqu'au 1^{er} octobre 1464, terme de la trêve signée précédemment. François II n'était pas plus nommé dans ce second arrange-

13. Henri VII le nomma son secrétaire pour la langue française, le 22 janvier 1492. Cal. Pat., p. 421.

14. Arch. de la L.-I., B 3, fo 30 v., 32, 35.

15. LA RONCIÈRE, t. II, p. 320.

16. 19 juin 1464.

ment que dans le premier. On murmurait même en Bretagne que lorsque les trêves avec la France avaient été publiées à Fowey et dans divers autres lieux des côtes anglaises « il fut publiquement dit » que les Bretons « n'y estoient en rien comprins »¹⁷.

Rien ne fut changé, en effet, au régime des relations anglo-bretonnes ni par la trêve du 8 octobre 1463 ni par son extension maritime. Comme autrefois des sauf-conduits furent nécessaires aux Anglais pour pénétrer dans les eaux ducales¹⁸, et les navires qui n'en présentaient pas furent saisis. Tel fut le sort d'un bateau anglais chargé de vins que la tempête jeta sur la côte du Croisic¹⁹. Informé qu'un autre navire anglais avait osé entrer dans le port du Croisic « sous ombre et couleur d'un sauf-conduit vicieux », le duc ordonna de faire enquête et, s'il y avait lieu, de le mettre sous séquestre²⁰. Même sanction fut infligée à cinq Anglais arrivés sans sauf-conduit à Loctudy, qui furent relâchés sous serment, mais à qui la population fit un très mauvais parti²¹. En revanche des Espagnols ayant pris dans les eaux de Belle-Isle un navire anglais chargé de vin « ayant bon sauf-conduit » du duc, François II fit amener le navire « le plus près de Nantes » que son tonnage le permettait et cita les coupables devant sa chancellerie²². Equitablement il fit poursuivre un Breton qui avait rançonné des Anglais, au mépris d'un sauf-conduit ducal²³.

Les pirates continuèrent leurs exploits sans nul souci des trêves. Une pinasse de Guérande avait été prise, vers Noël 1463, par un navire anglais qui, pourchassé à son tour par le Breton Olivier Riou, fut jeté par le vent au havre de

17. B. N., n. acq. fr. 7973, fo 7 et article cité de l'*Ann.-Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*.

18. Arch. de la L.-I., B 3, fo 23.

19. *Ib.*, fo 1 v. (4 février 1464), 14 v., 18, 22 et 24.

20. *Ib.*, fo 43 v.

21. 3 juin 1464. *Ib.*, fo 64 v.

22. *Ib.*, fo 38 v.

23. 13 juillet 1464. *Ib.*, fo 88 v.

Penpoul, près Saint-Pol-de-Léon. Olivier rendit à son maître légitime, un croisicois, la pinasse avec la riche cargaison de vin nantais, de sel et de fer qu'elle transportait²⁴. D'autres fois les pirates anglais emmenaient librement leurs prisonniers bretons jusqu'en Angleterre²⁵. Des Anglais audacieux se livrèrent à un curieux acte de piraterie, ils s'introduisirent à Pontcroix dans la maison du receveur ducal et s'emparèrent de « douze briefs de vitaille, huit briefs d'année, quatre de sauveté et un de conduyte », sans que personne les inquiétât²⁶. Il y eut cependant des captures heureuses : Hervé Le Roux, Breton qui depuis 1446 « s'étoit rendu Anglais » et pirate fameux, fut pris par des marins que le duc récompensa²⁷.

D'autre part des navires de guerre anglais se tenaient sans cesse « en la rote de Bretagne et d'Aunis » dans ces parages que sillonnaient des bateaux lourdement chargés de toutes sortes de marchandises. Aussi le duc défendit-il à tous les Bretons de naviguer vers La Rochelle, l'Aunis et le Poitou avant le 5 février 1464 date où serait mis sur mer le convoi de l'amiral²⁸.

Le 5 juin 1464 Louis XI notifia tardivement à François II la trêve maritime en vigueur depuis le 20 mai précédent. Il le fit en termes laconiques, sans mentionner que la Bretagne y fût comprise. Mais il envoyait une copie authentique où le duc put lire que la trêve s'appliquait au roi « et à ses sujets ». Ce libellé n'inquiéta pas moins François II que les missives écrites par Louis XI après la première trêve. Les Anglais continuaient de prendre les sujets bretons « à la terre et à la mer ». Au moment même où François recevait la lettre du roi, des marchands bretons logés aux Sables-d'Olonne furent emmenés prisonniers par les

24. *Ib.*, B 3, fo 13.

25. Treaty roll 4, Edward IV, m. 21.

26. 17 mai 1464. Arch. de la L.-I., B 3, fo 68.

27. 9 janvier 1464. *Ib.*, fo 4 v.

28. *Ib.*, fo 8 v.

Anglais, sans que les Français leur portassent « aide ne confort ».

Le duc de Bretagne, sans soulever l'irritante question de ses droits souverains et en alléguant seulement qu'il ne s'estimait pas assez en sûreté ni assez protégé et garanti par une inclusion tacite dans la trêve, réclama du roi une « spécification singulière ». Sa lettre fut confiée, le 24 juin, à Michel de Parthenay, seigneur de Parigné, son conseiller et chambellan. Pendant que celui-ci s'acheminait à petites journées vers la cour, François II reçut de Louis XI, en quelques jours, six lettres consécutives.

Insouciant des pirateries perpétrées par les Anglais sur les Bretons, Louis XI s'irrita de ce que des corsaires de Saint-Malo eussent capturé deux navires anglais. Il écrivit à François II qu'il entendait que bonne réparation fût faite de cet attentat aux trêves et lui ordonna d'envoyer à Cherbourg les bateaux anglais (13 juin). Peu après survint un nouvel exploit des Malouins, à la hauteur de Boulogne. Alors Louis XI menace : que le duc fasse justice de ces Malouins qui, « chacun jour », portent « grief et dommaige » aux Anglais, malgré les trêves où le duc est compris « comme l'un des parens et subgiez du roi » et qu'il se souvienne que Saint-Malo est un don des rois aux ducs ! A François II de conclure que ce don pourrait n'être pas irrévocable.

L'aigreur du roi augmentant avec la réflexion, il jugea que confier au duc le châtimement des Malouins était une sanction illusoire. Dès le lendemain, il annonça donc à François II qu'il dépêchait en Bretagne son notaire et secrétaire Antoine Regnault afin d'y ouvrir une enquête et de citer les coupables devant le conseil du roi. Cela devenait plus grave. Avec les légistes et les gens du roi entraît dans le duché le plus rapide et le plus sûr ferment de dissolution.

Un troisième incident servit à souhait l'intempérance récriminante de Louis XI. Trois Malouins, capitaines de

trois navires, Bernard, Louis de Bayonne et Le Bastard, s'emparèrent, près de Boulogne, d'un navire pêcheur anglais, puis, une nuit, d'un autre bateau qui apportait d'Angleterre à Calais les provisions du comte de Warwick, ambassadeur en France. Les Anglais exhibèrent un sauf-conduit de l'amiral de France. Les Bretons ne reconnurent pas les fleurs de lis, mais relâchèrent le navire, non sans garder une part du butin pour eux. Louis XI, vexé, envoya à Nantes, pour donner un coup de fouet à la justice ducale, Jacques de Brézé, comte de Maulévrier (20 juin). Ayant ensuite appris le retour à Saint-Malo des trois corsaires, il envoya son huissier d'armes, Pierre de Montalembert, les arrêter et pria le duc de lui prêter aide (23 juin). Après le départ de cet huissier, il reçut une lettre et une déclaration signées des Anglais relatant tout ce qui avait été pris sur le navire de Warwick, évalué à près de 500 écus, avec diverses autres plaintes contre les Bretons. Il en fit expédier une copie authentique à Pierre de Montalembert.

Aux trois premières lettres du roi reçues le 1^{er} juillet, le duc répondit en se référant aux explications que donnerait Michel de Parthenay (6 juillet). Le lendemain il écrivit au roi pour éclaircir deux articles : sur l'attentat commis contre les gens de Warwick, il avait fait une enquête d'où résultait que les Malouins ne retenaient rien et que les Anglais n'avaient fait nulle doléance, mais il consentait, pour le plaisir du roi, à en faire plus ample information (7 juillet). Passant à l'action il fit arrêter et conduire au roi par son prévôt l'un des accusés, Jean de Launay dit Le Bastard. Louis XI fit interroger par le chancelier et le grand conseil ce corsaire qui avoua seulement avoir pris quatre vieux moutons et rejeta le resté sur ses compagnons qu'il nomma : Pierre Bernard et Pierre de Lacroix. Louis XI lui octroya, le 31 juillet, des lettres de rémission « considérans la bonne obéissance que notre neveu François II a faite envers nous

de nous envoyer ledit Bastard »²⁹. Au reçu des comptes anglais François II délivra, « sans autre informacion », le montant exact de la somme réclamée, à son héraut *Bretaigne*, pour la distribuer à qui Louis XI ordonnerait (20 juillet). Le même jour, il chargea Geoffroi de Couvran et Olivier du Breil de faire enquête sur l'infraction de sauf-conduit commise au préjudice de Warwick³⁰.

Si François II cédait à la brusquerie, à l'âpreté de Louis XI, ce n'était que condescendance provisoire, pour remédier au péril urgent. Il n'eût pu s'engager dans cette voie sans être vite réduit à ouvrir ses frontières devant le moindre huissier du parlement, aussi cachait-il une arrière-pensée. Quand Michel de Parthenay, après cette aigre correspondance se présenta à la cour de France, il y fut reçu de la plus mauvaise grâce du monde. Le roi répondit aux remontrances de François II que, si les Anglais s'étaient rendus coupables d'actes de piraterie contre des Bretons, il était prêt à faire tout restituer « jusques à un denier », mais que les Bretons se leurraient s'ils croyaient réussir à quelque chose avec leurs armements, leurs pirateries et leurs ambassades (car le roi révéla à Parthenay qu'il n'ignorait pas la présence du vice-chancelier en Angleterre). Louis est d'accord avec Edouard IV, il a sa promesse scellée de ne faire aucune alliance avec les sujets du roi de France. Il fait armer une flotte qui, avec le concours des navires anglais, prendra tous les pirates infracteurs des trêves³¹. Cette menace reçut un commencement d'exécution car la nef royale se rendit à Dartmouth³². Peu après Louis XI

29. *Lettres de Louis XI*, t. II, p. 382. D'après les archives de l'Echiquier, les Malouins saisirent un chargement de « moutons, veaux et autres biens » adressé à Warwick, présent en juin, à la conférence de Saint-Omer. Louis XI versa une indemnité à Whetehill, à Abbeville, en réparation du pillage de la *Trinité* de Londres par les Malouins. Scofield, t. I, p. 344.

30. *Ann. Bull. de la Soc. de l'Histotre de France*, 1867. Maingard, autre corsaire de Saint-Malo, coupable d'avoir enfreint le sauf-conduit royal exhibé par des Anglais fut arrêté. Arch. de la L.-I., B 3, fo 139.

31. B. N., ms. fr. 20489, fos 46-47 et 6970, fo 147 v.

32. LA RONCIÈRE, t. II, p. 320.

reçut Brézé par qui le duc de Bretagne proposait de soumettre la querelle aux princes du sang et aux États généraux. Au cours de cette mission Brézé avait appris à François II que des Anglais, ayant capturé des navires montés par des Français et des Bretons, avaient relâché les premiers et gardé les seconds prisonniers³³. Le duc ne manqua pas d'en tirer argument contre le roi.

IV. — Depuis le mois de mai 1464 les intentions hostiles de Louis XI vis-à-vis de la Bretagne n'étaient plus un mystère pour personne. Le duc effrayé se rapprocha de l'Angleterre. Il donna, le 18, à Jean Gougeul « dit de Rouville », vice-chancelier, et à Jean de Launay, son confesseur et premier chapelain, pleins pouvoirs pour traiter avec « tous roys qui amitiés ont eues à nos prédécesseurs » afin de s'opposer à certaines gens « de grant force et puissance... qui veulent porter dommage et grevance ès maintes manières à notre personne et païs » et de « préserver notre principauté en entier ». Par prudence ou par scrupule le duc ne nommait ni l'Angleterre ni la France³⁴.

Au bâtard Guillaume fut délivré, le 30 mai 1464, un nouveau sauf-conduit pour venir faire ses dévotions à Saint-Thomas de Cantorbéri. En Angleterre le roi lui donna en fief 300 marcs de rente annuelle³⁵. Son frère Edouard l'accompagnait avec un chapelain Gobriant Le Roux; ce jeune clerc du pays de Ploërmel, où son seigneur résidait lui-même, était pourvu des grades de l'université de Paris mais ignorait la langue anglaise. Les deux frères et lui se rendirent à Londres où le bâtard Guillaume fit carrière aux frais du roi³⁶.

Au mois de mai, Rouville n'avait que posé des jalons. En juillet, l'irritation de Louis XI poussa le duc à chercher à tout prix un appui outre-Manche. Louis avait dit — ce

33. *Ann.-Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*, 1867, 2^e part., p. 192-193.

34. *Arch. de la L.-I.*, E 122.

35. MORICE, t. III, c. 69. *Arch. Nat.*, J 1021, n. 72. R. O. Issue Roll 826.

36. *Ibid.*

furent les Anglais eux-mêmes qui le répétèrent au duc — que « deux ou trois les plus grands de France il mettroit en servage, dût-il prendre les Anglois mêmes en sa part pour les détruire »³⁷. François II, pour prévenir cette catastrophe, hâta la conclusion de son traité avec l'Angleterre et, avant tout, chercha à savoir au juste s'il était ou non compris dans la trêve de Hesdin. Il envoya pour la seconde fois³⁸ Rouville et son confesseur Launay en Angleterre. Craignant les courses des Anglais, d'autant plus qu'on disait Edouard IV très mécontent de l'hospitalité accordée par le duc à Pembroke³⁹, craignant aussi d'être découvert par Louis XI, Rouville prit la précaution de se déguiser en frère jacobin et se fit appeler frère Jean Gougeul (ce qui était son nom)⁴⁰. Il se présenta sous ce harnois à Edouard IV qui le reçut gracieusement et lui remit dix écus⁴¹. Le faux prêcheur parla avec une éloquence digne de son froc d'emprunt, il vanta la puissance du duc, son indépendance à l'égard du roi, la fidélité des gentilshommes bretons. Il affirma que la plupart des grands du royaume épouseraient sa querelle, nomma, parmi ses alliés, le comte d'Armagnac dont le nom faisait encore impression sur les Anglais. Il avait mission de revenir par la Hollande et de faire part au comte de Charolais du résultat de son ambassade⁴². A Londres même il avait pu rencontrer des Bourguignons qui y venaient sans cesse⁴³. Les Anglais, sans donner suite, pour le moment, à ses propositions, se contentèrent de lui

37. CHASTELAIN, t. V, p. 5 et 8.

38. WAVRIN (éd. HARDY, p. 458, éd. DUPONT, t. I, p. 332) rapporte que, à l'époque du mariage d'Edouard IV (1^{er} mai 1464), plusieurs ambassadeurs vinrent en Angleterre, entre autres « les ducs de Bourgogne et de Bretagne qui y envoyèrent par deux fois ». La première ambassade bourguignonne séjourna en Angleterre du 28 février au 11 mai. Arch. du Nord, B 2054, fo 211. C'est le temps du premier voyage de Rouville.

39. MORICE, t. III, c. 87.

40. B. N., ms. fr. 6971, fo 258.

41. Tellers rolls 34, 4 Ed. IV : *cuidam fratri ordinis predicatorum venienti a duce Britannie versus regem pro certis negociis secretis...* Au début d'août le roi Edouard lui fit remettre dix livres. Scofield, t. I, p. 349.

42. COMMYNES-DUPONT, t. III, p. 211 et 214.

43. Treaty roll 148, m. 17, 4 Ed. IV (1^{er} juillet).

dévoiler que Louis XI les avait « requis en amitié pour être contre lui »⁴⁴.

Comme il était possible que les négociations engagées par Rouville n'aboutissent pas, François II mit en garde le duché. Le 11 juillet, il ordonna à la noblesse de s'équiper pour le 11 août, et aux bourgeois et manants de se tenir en état selon qu'ils y étaient obligés. Le préambule de ce mandement est un réquisitoire indirect contre Louis XI : contrairement à ce que nous écrit le roi, dit-il, les Anglais n'ont observé les trêves à notre égard « ainçois », chaque jour, ils ne cessent de piller et rançonner nos sujets « et plus de guerre nous font présentement que, long temps a, ne firent », les Anglais préparent une très grande armée et il y a grand danger qu'ils ne descendent en Bretagne plutôt qu'en nul autre pays « attendu le deffaut endroit nous desdites trêves ». Par deux mandements du 31 juillet et du 1^{er} août, il organisa le convoi de la mer, ce qui était une mobilisation navale déguisée. L'amiral était chargé du commandement : la première flotte, forte de 650 combattants montés sur cinq navires, tiendrait la mer du 8 septembre au 12 novembre. Le maître de l'artillerie, Olivier de Quélen, reçut l'ordre de passer la montre des francs-archers (2 août)⁴⁵. Puis François II nomma des commissaires pour tenir les montres des gens d'armes fixées au 8 septembre⁴⁶.

Ces préparatifs n'étaient-ils pas à double fin ? Était-ce contre un pays dont il cherchait l'alliance qu'il dirigeait un pareil effort ? ou contre un suzerain qui multipliait les bourrades ?

Quoi qu'il en soit les négociations bretonnes atteignirent leur but. Le 12 août 1464, à Stamford, Edouard IV donnait à Jean, comte de Worcester, grand maître d'hôtel, à Jean

44. CHASTELAIN, t. V, p. 75.

45. Arch. de la L.-I., B 3, f^o 86 v., 96, 97 v., 110 v.

46. *Ib.*, f^o 125 3 septembre 1464.

Audley, chevalier, et à maître Jean Goldewell, docteur en droit, doyen de Salisbury, maître des requêtes de l'hôtel, pleins pouvoirs afin de faire mieux observer les trêves conclusés avec la France. Cette mission irréprochable en masquait une autre. Le même jour ces plénipotentiaires convinrent avec Rouville que l'Angleterre et la Bretagne tiendraient « les trêves ou des trêves semblables »⁴⁷ (ils évitaient de soulever à nouveau la question de l'application de la trêve de Hesdin à la Bretagne), depuis la Saint-Michel (29 septembre 1464) jusqu'au 1^{er} octobre 1465, date jusqu'à laquelle avait été prolongée la trêve franco-anglaise. Cette trêve fut publiée en Bretagne les 12, 14 et 15 octobre, et, dès lors seulement, partout exécutoire⁴⁸.

C'est le 8 juillet 1464 que Louis XI avait prorogé la trêve anglaise jusqu'au 1^{er} octobre 1465, et l'entrevue qu'il projetait avec Warwick fut ajournée au 1^{er} octobre 1464. Vers le 5 août, il fit remettre copie de cet accord au patriarche de Jérusalem qu'il envoya en Bretagne le notifier au duc⁴⁹. A l'occasion de cette rencontre il fit rédiger un mémoire où les prétentions anglaises sur le royaume étaient réduites à néant. L'auteur — qu'on croit être Jean Jouvenel des Ursins — y rappelait que les Anglais avaient rompu les trêves en prenant Fougères et que, « de toute ancienneté, depuis le roi Clottaire... jusqu'à présent, le duché de Bretagne estoit du royaume de France »⁵⁰.

V. — Mais en même temps Louis XI prit une mesure inamicale qui provoqua des plaintes très vives de la part

47. On les considéra pratiquement comme ne faisant qu'un avec la trêve de Hesdin. On lit en effet dans un mandement ducal du 18 août 1466: « La Saint-Jean derrene eut deux ans, durant la trêve des Anglais et des Bretons », donc au 24 juin 1464 on l'estimait comme déjà existante. Arch. de la L.-I., B 4, fo 107.

48. Arch. de la L.-I., E 122. RYMER, t. XI, p. 536. Le texte de la trêve fut reçu à la chancellerie bretonne le 10 octobre. Il est dit dans la proclamation que la trêve commence le 1^{er} octobre.

49. B. N., ms. fr. 6970, p. 494.

50. B. N., ms. Dupuy 105. Il existe un exemplaire imprimé à la Bibl. Mazarine.

de François II. Ayant su que le bâtard Guillaume, aidé de Pégier, serviteur de Pembroke⁵¹, préparait un coup de main contre Granville, il donna ordre à l'ennemi déclaré du duc, Arthur de Montauban, chargé de convoquer l'arrière-ban en Basse-Normandie, de faire jurer à tous les nobles de servir le roi envers et contre tous, nommément contre le duc de Bretagne. Les Bretons qui servaient le roi quittèrent alors l'armée et se réfugièrent en Bretagne⁵². François II, prévoyant une invasion, fit réparer les murs de Rennes, mit des garnisons dans les places de Dol, Fougères et Saint-Malo⁵³ et renouvela à sa noblesse l'ordre de « s'appareiller » pour les montres⁵⁴.

Se croyant bien près de conclure un traité particulier avec l'Angleterre, il résolut d'en finir avec les discussions interminables et les mauvaises querelles que soulevait sans cesse Louis XI. Il adressa au roi et aux princes du sang des lettres délibérées au conseil, à l'Esperonnière près Nantes, le 5 août 1464. Aux princes⁵⁵ le duc de Bretagne exposait en résumé sa querelle et leur annonçait que le roi s'était allié à l'Angleterre pour « grever » le duché, accusation si grave que le duc n'osait en écrire le détail dans sa lettre et qu'il le consignait dans des instructions données au porteur⁵⁶; il les priaît d'en faire remontrance au roi.

Les barons bretons applaudissant à cet ultimatum disaient que ce serait matière de faire parler le roi « et de l'avouer ou de s'en parer »⁵⁷. Eustache d'Espinay, seigneur de

51. Le 1^{er} novembre 1464 Edouard fit payer 300 marcs au bâtard Guillaume et 300 saluts à Jean Pegier, somme donnée primitivement au vice-chancelier de Rouville. SCOFIELD, t. I, p. 360.

52. *Ann.-Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*, 2^e part., p. 195. MORICE, t. III, c. 37.

53. Arch. de la L.-I., B 3, f^o 91 v., 95 v.

54. 14 août 1464. *Ibid.*, f^o 107.

55. Entre autres au duc de Berri, frère du roi, au roi de Sicile et au comte du Maine, frères, aux ducs de Bourgogne et de Bourbon (MORICE, t. III, c. 86), au duc d'Orléans, aux ducs d'Alençon et de Nemours, aux comtes de Dunois et de Saint-Pol (Calend. Milan., t. I, p. 111).

56. Par exemple, Louis de Rosnvinen, écuyer et échanson du duc, pour le comte du Maine. MORICE, t. III, p. 70-72.

57. CHASTELAIN, t. V, p. 76.

Trieur devait porter l'exemplaire destiné au roi et préciser l'accusation d'alliance avec l'Angleterre. Que contenaient donc ces instructions secrètes ? que le roi n'avait signé une courte trêve avec les Anglais qu'en vue d'en obtenir une plus longue ; que, sur le refus des Anglais, il avait proposé de leur céder, sous couleur de certain mariage, la Guyenne et la Normandie et avait demandé aide au roi Edouard pour conquérir « la Bretagne et autres seigneuries des trois ou quatre plus grands seigneurs du pays » et que ces faits étaient notoires dans les cours d'Espagne et d'Ecosse⁵⁸. On reconnaît une source de ces étonnantes propositions dans les menaces que Louis XI avait faites dernièrement à Parthenay et dans le projet qu'il caressait de marier Edouard IV à Bonne de Savoie, sa belle-sœur⁵⁹.

En vérité les visées de Louis XI au regard de l'Angleterre étaient moins noires. Signataire avec la Grande-Bretagne d'une trêve dans laquelle la Petite n'était pas comprise, et croyant l'avoir ainsi démunie de son allié nécessaire, il avait foncé sur elle et essayé par intimidation de la jeter à genoux ; ou, autre branche de l'alternative, si la Bretagne se considérait comme comprise dans un traité où elle n'avait pas été nommée et simplement comme sujette de la France, Louis XI atteignait son but d'un seul coup et sans autre effort. Cette fourberie machiavélique fut déjouée par François II en se reliant aux autres princes français, d'une part, aux Anglais de l'autre.

Une maladie opportune retint Eustache d'Espinau en route. Redoutant l'accueil de Louis XI, il lui fit porter la lettre et les instructions de François II⁶⁰. Quand le roi les

58. *Ann.-Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*, 1867, 2^e part., p. 195-197.

59. Le mariage d'Edouard avec Elisabeth Grey ne fut publié que le 29 septembre 1464. Le 17 septembre 1463 l'ambassadeur milanais écrivait qu'une ambassade anglaise était venue en France demander pour Edouard IV la main de la fille de Louis XI mais que celui-ci avait érudé la demande en alléguant le jeune âge de la princesse et proposé une autre alliance (MANDROT, t. I, p. 294).

60. *Lettres de Louis XI*, t. II, p. 204, t. X, p. 220. L'envoyé breton feignit d'être arrêté en route par une indisposition, dit l'ambassadeur milanais (t. I, p. 224, 233).

reçut à Nouvion-en-Ponthieu, il simula l'indignation, les montra à l'amiral de Montauban qui, par haine pour François II, attisa encore sa colère. Le lendemain survint Croy, conseiller tout-puissant du duc de Bourgogne. Louis XI, épanchant sa bile, lui montra les fameuses lettres que le Bourguignon commenta « sur le meilleur ploy... mais n'estoit en pouvoir d'homme d'en contenter le roi ». Quand il se retira « Bah ! lui dit Louis XI, portez cestes lettres à beaulx oncle et lui montrez le sens de Bretagne, sy orrez ce qu'il dira; je pense que beaulx oncle ne les eût en pièce envoyées pareilles ». Philippe le Bon au contraire « ne les interpréta point en telle aigreur » car « en son couvert courage » il donnait tort au roi, sachant qu'il cherchait querelle au duc ⁶¹.

Louis XI communiqua aussi les lettres de François II au parlement, au prévôt des marchands et aux échevins de Paris, en protestant contre ses accusations « séditieuses, fausses et controuvées », il ordonna d'arrêter « tous semeurs de telles paroles » ⁶². Il écrivit semblablement aux princes pour les requérir d'être avec lui contre le duc ⁶³. Au duc lui-même Louis XI répondit en roi parlant à son sujet : il se justifiait d'abord des calomnies « le roy est assez fort sans les Angloys pour punir ses subgiez... et ne seroit empiece cause de faire venir les Anglais en France, en quelque cartier que ce soit, Bretagne ou autre, car le principal dommaige lui en redonderoit... il est du lignage de France qui oncques ne fit telles ordures... »; quels bons conseils le duc prétend-il donner aux princes, lui qui leur

61. Louis XI envoya deux fois Montauban demander au duc de Bourgogne s'il le soutiendrait dans une guerre contre François II. Philippe éluda tout engagement formel (CHASTELAIN, t. V, p. 78). Il avait alors à sa cour le comte de Warwick venu de la part d'Edouard IV « in secretis materiis », peut-être pour le tâter en vue d'une alliance dans laquelle entrerait le duc de Bretagne (dont le vice-chancelier était alors à Londres) contre la France (10-30 août 1464. SCOFIELD, *The movement of the earl of Warwick in the summer 1464*. *English historical rev.*, t. XXI, 1906, p. 732).

62. 24 août 1464. *Lettres de Louis XI*, t. X, p. 220.

63. *Ib.*, t. II, p. 204.

donne l'exemple de l'indiscipline? Obéira-t-il aux pairs s'il désobéit au roi en personne? Le duc veut les attacher à sa cause, mais le roi espère bien qu'ils le soutiendront contre lui surtout « s'il veut mettre les Anglais, anciens ennemis, en ce royaume, dont le roy est bien seür qu'il n'y a nul des seigneurs qui soit consentant »⁶⁴.

VI. — Louis XI avait parfaitement connu l'envoi de Rouville en Angleterre⁶⁵. Ses espions lui apprirent que le vice-chancelier devait revenir par la Hollande afin de voir le comte de Charolais⁶⁶. Le roi eut l'idée de s'emparer sur mer de la personne de Rouville. Il chargea de cette mission le bâtard de Rubempré, triste sire, repris de justice, dont le frère était au service du roi comme capitaine du Crotoy. François II qui avait eu vent du complot, avertit le vice-chancelier de rentrer directement en Bretagne, retour qui s'effectua sous la protection de la flotte de l'amiral croisant dans la Manche depuis le 8 septembre.

Lassé de cingler en vain dans cette mer sans rien pêcher, le bâtard descendit à Armuyden et, s'informant à tort et à travers des allées et venues du comte de Charolais, éveilla si bien l'attention que le comte méfiant le fit arrêter. Il crut ou feignit de croire que le roi avait voulu le faire assassiner,

64. Cette lettre se place entre le 24 août et le 8 septembre 1464. MORICE, t. III, c. 35, la date par erreur de 1463.

65. Louis XI s'était procuré une copie « des lettres missives envoyées par le duc de Bretagne au roi Edouard et des articles des alliances que le duc requéroit avoir avec le roi Edouard »; le 1^{er} octobre 1464, il l'envoya à son secrétaire Adam Rolland (B. N., ms. fr. 6970, fo 494). Le 5 septembre 1464, l'ambassadeur milanais rapporte que Louis XI lui a dit qu'il savait l'envoi d'un ambassadeur breton en Angleterre afin de détourner les Anglais de conclure la paix avec la France. Le 5 octobre le milanais relate que Louis XI lui a remis un double du traité que le duc de Bretagne a conclu avec les Anglais. Sur le rôle d'agents de renseignements joué alors par les Ecossais, voir SCOFIELD, t. I, p. 349.

66. Le comte ne restait pas indifférent à cette polémique et, tout autant que son père, entretenait des relations continues avec les cours de Bretagne et d'Angleterre. Le 8 octobre Edouard IV donna un sauf-conduit à Jacques de Luxembourg, seigneur de Richebourg, et à Antoine de Lameth, écuyer. Or Richebourg, frère de Catherine de Luxembourg, veuve du duc de Bretagne Arthur III, était capitaine de Rennes et Lameth était son lieutenant. Cependant tous deux appartenaient à la cour de Charolais. CHASTELAIN, t. IV, p. 15, Treaty roll 148, m. 7. Arch. de Rennes, 21.

attentat qui le déliait du serment de fidélité⁶⁷. Il l'écrivit à son père. Louis XI n'opposa d'abord qu'un mépris affecté et déclara qu'il ignorait le bâtard. Puis, éprouvant le besoin de se blanchir de l'accusation dont on le chargeait, le roi convoqua à Rouen les députés des villes de Flandre et de Picardie⁶⁸. La « nuit Saint-Simon » (28 octobre), le chancelier Pierre de Morvilliers leur expliqua que le duc de Bretagne avait recherché l'alliance anglaise et que Rubempré n'avait pour mission que d'arrêter Rouville, qu'il était beaucoup trop faible pour prendre Charolais⁶⁹. En outre il envoya au duc de Bourgogne une ambassade dirigée par le comte d'Eu et le chancelier de Morvilliers. Ils trouvèrent le duc et son fils au château de Lille⁷⁰. Le chancelier prit la parole : le duc de Bretagne, dit-il, par ses négociations avec l'Angleterre s'est rendu coupable de lèse-majesté; or comme les « favorisans » encourent la même peine que les délinquants, le comte de Charolais qui avait avec lui « secret entendement et confédération » est convaincu du même crime⁷¹. Il lui reproche d'avoir semé partout le bruit que le roi voulait sa mort. Cette défense maladroite et pire que l'accusation qu'elle accréditait était à peine finie que Jacques de Luxembourg, capitaine de Rennes, se jetant aux genoux du duc de Bourgogne : « Mon très redouté seigneur, s'écria-t-il, j'ai entendu que messieurs les ambassadeurs du roi ont donné et imputé charge de trahison et crime de lèse-majesté à monseigneur de Bretagne à qui je suis serviteur et de sa maison, de laquelle chose, si je puis être cru ne reçu pour

67. Ambassadeur milanais, t. II, p. 327. La feinte nous paraît hors de doute. Le Bâtard fut relâché cinq ans après; Charles, devenu duc de Bourgogne, aurait-il rendu la liberté à son assassin? L'interrogatoire fut secret. CHASTELAIN, t. V, p. 78. J. DU CLERCQ, t. XIV, p. 353.

68. Arras, Mortagne, Noyon, Laon, Amiens, Abbeville, Montreuil-sur-Mer, Saint-Quentin (J. DU CLERCQ, t. XIV, p. 353), Tournai (GODEFROY, Charles VII, p. 359). Cambrai mandé ne vint pas (WAVRIN, p. 447).

69. C'est ce que Louis XI répéta à l'ambassadeur milanais (t. II, p. 327, 348).

70. La première entrevue eut lieu le 6 novembre. *Lettres de Louis XI*, t. II, p. 224.

71. CHASTELAIN (t. V, p. 113) imprime « considération ».

y répondre, comme un serviteur chevalier doit pour son maître, lui absent, je m'offre ici et présente, sauf la majesté royale, de répondre pour lui en tous lieux et à toute heure que oncques il ne fit ne pensa chose de quoy on lui pût donner charge ne reproche en son honneur. — Messire Jacques, dit Eu, doucement ironique, nous ne sommes pas venus ici à la bataille ». Quant au duc de Bourgogne, il répondit au chancelier que le bâtard avait été arrêté en Hollande « dont il n'avait autre souverain que Dieu », qu'il n'avait par conséquent nul compte à rendre au roi et, sur ce, leva la séance ⁷².

VII. — Louis XI voulait coûte que coûte imputer au duc de Bretagne la recherche de l'alliance anglaise et rejeter de ses propres épaules sur celles du duc l'odieux et l'impopularité qu'elle soulevait dans l'opinion française. Brézé, ennemi personnel des Yorkistes, ne lui avait-il pas dit : « Ne quérez nulle amitié des Anglais car d'autant que vous y querrez amour, vous serez haï des Français » ⁷³. Louis XI était d'autant moins disposé à endosser la responsabilité d'une politique anglophile que le mariage d'Edouard IV avec Elisabeth Woodville, en brouillant le roi d'Angleterre avec Warwick, protagoniste de l'alliance franco-anglaise, rendait tout espoir de pacte en ce sens chimérique pour le moment. L'ambassadeur milanais rapproche avec insistance et clairvoyance ce mariage, l'échec du projet de paix franco-anglaise et la tendance du conflit breton ou pour mieux dire, de l'offensive anti-bretonne de Louis XI à s'atténuer relativement en octobre 1464.

Alors Louis XI, au lieu de mettre en branle sa puissance militaire, se borna à poursuivre une campagne d'opinion. Il avait proposé au duc de Bretagne, par Brézé, de remettre

72. CHASTELAIN, t. V, p. 127. DU CLERCQ, t. XIV, p. 353. COMMYNES-LENGLET, t. II, p. 420. Ambassadeur milanais, t. II, p. 348.

73. T. II, p. 292, 324, 302, 306.

leur débat au parlement. François II déclina l'offre⁷⁴, préférant la commission d'arbitrage. Mais Louis XI ne laissa pas s'évanouir son idée. Par la bouche de Guillaume Cousinot, il fit savoir au parlement que le duc de Bretagne étant rebelle, il voulait le punir par les voies de justice, comme jadis le duc d'Alençon. Le parlement se réunit pour en délibérer le samedi 6 octobre 1464, dans l'hôtel de Charles de Melun, lieutenant du roi, qui présidait. Le premier-président, Guillaume Cousinot, le trésorier de France, Etienne Chevalier, cinq conseillers, escortés de Dreux Budé, trésorier des chartes, du procureur général et de trois avocats du roi, opinèrent « jusques au soir bien tard ». On aboutit à cette conclusion : il fallait distinguer l'affaire de la Régale « qui est chose civile », de « l'anglescherie » du duc « qui est criminelle ». Dans les lettres par lesquelles le roi voulait citer le duc à comparaître en personne devant lui « en sa cour garnie de pair », il fallait spécifier les faits dont on était certain et puis « mettre une généralité sur laquelle se comprendroient les autres qui pourroient estre vérifiés » ; par d'autres lettres le roi ferait arrêter et conduire à la conciergerie du Palais le bâtard Guillaume, le confesseur du duc, frère de Launay et Jean de Rouville, car « ce sera grande préparacion du procès qui se fera contre le duc ». Puis pour que les formes et les formules fussent observées, le parlement décida de rédiger lui-même le texte de ces lettres qu'il soumettrait ensuite au roi⁷⁶.

Louis XI différa de mettre à profit cette consultation. Un autre champ s'ouvrait à sa propagande. L'opinion bretonne était tourmentée par l'idée de s'allier à l'Angleterre. Les esprits se divisaient. D'abord la gêne pécuniaire inclinait à

74. Cependant, le 12 octobre 1464, l'ambassadeur milanais dit que l'ambassadeur breton, arrivé la veille, déclare le duc prêt à s'en rapporter au Parlement sur la querelle de la Régale, acceptant pour le reste l'arbitrage d'un prince du sang. T. II, p. 306. MORICE, t. III, c. 79.

75. Le mot se trouve déjà dans Christine de Pisan. ASCOLI, p. 16. Il est dérivé d'*english*.

76. B. N., ms. Dupuy 762, fo 245, et n. a. fr. 9790, fo 5.

l'aigreur. Or la guerre coûtait cher au duc de Bretagne, simplement à préparer⁷⁷. François II avait déjà envoyé à la monnaie la vaisselle de la duchesse et la sienne, du moins le bruit en courait. Au fond il redoutait une guerre qui le ruinerait. « Il n'a ne cuer ne courage » écrivait le comte du Maine à Louis XI, ajoutant, ce qui dut singulièrement plaire au roi : « ils sont en très grande division et bandez par trois bandes en la maison du duc, qui est à point pour mal conduyre leurs faitz ». Le personnage le plus influent était Tanguy du Chastel⁷⁸. C'est lui qui avait écrit le manifeste du 5 août où l'on reconnaissait « son style et conduite », mais plusieurs conseillers du duc en étaient « bien déplaisants »; parmi eux se trouvait évidemment le chancelier Chauvin qui gardait rancune au grand maître du procès des sauf-conduits⁷⁹.

Aussitôt qu'il reçut ces nouvelles⁸⁰, le roi vit avec joie la brèche par où s'introduire dans la place; si le duc n'était pas d'accord avec ses barons, Louis XI s'en ferait autant d'alliés. Parmi eux, le sire du Pont, Jean de Rostrenen, était déjà gagné. C'est à lui vraisemblablement⁸¹ que Louis XI adressa une sorte de mémoire justificatif. A la suite de ses doléances habituelles contre François II, on y lit : les Etats de Bretagne ne pourraient-ils s'assembler pour faire des remontrances au duc ? Ce n'est pas vous ni « les

77. L'ambassadeur milanais écrit, le 2 avril 1465, que le duc de Bretagne supporte de grosses dépenses auxquelles vient de s'ajouter l'entretien des ducs de Berri et de Dunois; que, pour y faire face, il a mis la main sur le trésor de la cathédrale de Nantes. Le 12 avril, il ajoute que les Bretons meurent de faim (III, p. 75, 99). Le 13 mai, il dit que la peste ravage la Bretagne, que les chevaux y sont affamés, que les soldats se plaignent de n'être pas payés. Le 31 mai et le 12 juin il parle encore de la peste de Bretagne et ajoute que Louis XI a 2 millions d'or de revenu tandis que tous ses adversaires réunis ne possèdent pas un sou vaillant (III, p. 130, 161 et 177).

78. A. BOUCHART, fo 212. Le 6 février 1465, l'ambassadeur milanais rapporte le bruit que la paix allait se faire entre Louis XI et François II moyennant l'exil de Tanguy du Chastel à Rome (t. III, p. 33).

79. B. N., ms. fr. 20458.

80. Ecrite à Chinon le 18, la lettre du comte dut parvenir au roi à Abbeville peu avant le 29 septembre.

81. Le destinataire est appelé « notre amé et féal » sans plus ample désignation. *Lettres de Louis XI*, t. II, p. 210. MORICE, t. III, c. 77.

prélats, seigneurs et gens notables de Bretagne » que nous accusons, ils nous ont toujours montré leur loyauté, plutôt à Dieu qu'ils sussent la vérité ! « Et voudrions bien, conclut le roi, que tout fût clairement remontré aux prélats, barons et gens notables du pays pour en être au vray informez »⁸².

On disait que les Bretons ne soutenaient pas leur duc et que « tous les nobles de son païs » étaient contre lui et que « les plus grands » étaient avec Louis XI, nommément le comte de Laval et son fils aîné, le comte de Penthièvre et le sire de Rais.

La cause anglaise n'était pas plus populaire parmi la petite noblesse bretonne. Le poète Jean Meschinot se faisait l'interprète de ces sentiments lorsque, convoquant tous les preux à une assemblée où les princes devaient s'entendre pour fonder la ligue du Bien public, il écrivait, écartant les indignes :

En celuy cas, un souillard de cuisine
Qui loyaument servir se détermine
Peut mieulx venir sa viatique prendre
Au lieu d'honneur, que le roi d'Angleterre
S'il en son cuer traison pense ou asserre
Car ce serait pire que sang espandre⁸³.

Les Etats de Bretagne se réunirent à Dinan, le 18 octobre 1464. Louis XI les fit haranguer par le sire du Pont. Ce fut inutile. Le vice-chancelier revenu avec l'acte authentique de la trêve de Hesdin affirma, dans son rapport aux Etats, qu'aucune offre de service n'avait été faite à Edouard IV. Les Etats approuvèrent la conduite de leur duc et votèrent des aides et des fouages pour la défense du duché⁸⁴.

⁸² MORICE, t. III, p. 77-80.

⁸³ Meschinot était écuyer de François II. Ballade XVII. LA BORDERIE, Bibl. de l'Ec. des Chartes, t. LVI, 1895, p. 300.

⁸⁴ MORICE, t. III, c. 87. Peu d'années auparavant un procureur du roi venu signifier une bulle à l'évêque de Nantes et arrêté à Guérande dit que les habitants, « en leurs paroles le ravaloint et tous ceux de son parti, et eslievent les Anglais ». MORICE, t. III, c. 84.

Louis XI avait fait tenir au duc un mémoire analogue : le roi, y disait-il, n'a traité avec les Anglais que par l'intermédiaire du duc de Bourgogne et si le duc traite avec eux contre la France, il s'en repentira car il lui faudra leur donner des gages qu'ils ne rendront pas et de plus lutter contre toutes les forces du roi; d'ailleurs les princes du sang sur qui le duc comptait, le jugeaient coupable de lèse-majesté « ce qui est à détester attendu que estes si prouchain de la couronne comme chacun sait et avez été nourri en la maison de France »⁸⁵. En conséquence il n'a qu'à renoncer à l'alliance anglaise et à chasser ses mauvais conseillers.

Ici Louis XI visait Tanguy du Chastel. Il est probable que le grand maître prépara lui-même la réponse habile qui fut faite de point en point aux articles du mémoire royal : le vice-chancelier est allé en Angleterre pour éclaircir l'ambiguë question des trêves, il s'est déguisé à cause des dangers du voyage, le bâtard de Gilles de Bretagne est allé en Angleterre sur l'invitation du roi Edouard et dans l'espoir naturel d'une fortune plus heureuse qu'en Bretagne, le duc enfin n'a nulle alliance avec les Anglais qui puisse préjudicier au roi et n'écoutant point de mauvais conseillers il ne chassera personne. On ajoutait que le roi aurait pu éviter de publier en pleine séance des Etats des accusations qui n'étaient « aucunement vraies » et qu'enfin c'était le duc qui avait le plus à se plaindre car depuis l'avènement du roi aucun mois n'était passé sans qu'il apprît de la part de son suzerain quelque « entreprise préjudiciable ». Revenant sur un ancien grief, François II continuait ainsi : s'il a appelé le roi « Louis » dans la lettre adressée à Edouard IV qu'il y nommait « son souverain seigneur », c'est qu'on parle toujours en termes plus civils au destinataire qu'on ne fait des tiers.

85. Arch. de la L.-I., E 100.

D'accusé, François II se fit accusateur. Alors qu'il était en pleine conversation diplomatique avec Hatclyff, il adressa hypocritement à Louis XI « un chevalier bien privé de sa maison » l'excuser d'avoir envoyé de ses gens en Angleterre. Ce n'était pas, disait-il, « pour amour qu'il eût » aux Anglais « car il ne les amoit ny ne les ama oncques, ny n'aimera jamais », mais il avait appris que le roi s'était vanté que si Warwick et le roi Edouard le voulaient « ils détruiraient le duc de Bretagne de corps et de biens ».

Louis XI crut alors prudent d'armer mille hommes sur la frontière de Bretagne sous Pierre de Brézé qui se faisait fort, quand le roi le voudrait, « qu'il lui amèneroit le duc par le poing »⁸⁶.

Se sentant maître de l'opinion, Louis XI fit prononcer aux princes une sorte de jugement par contumace contre François II. Il les réunit à Tours, flatta et charma son auditoire, disant aux princes qu'ils étaient les « pilliers » de sa maison, que, s'il avait traité avec les Anglais, c'était pour que la paix régnât pendant la croisade que le duc de Bourgogne allait entreprendre contre le Turc, qu'il ne voulait que du bien à monsieur de Bretagne, n'accusant que ceux qui lui donnaient de mauvais conseils et que, en vérité, il ne demandait qu'à faire miséricorde.

Au nom des princes le roi de Sicile répondit, il blâma son neveu de Bretagne dont la lettre accusatrice n'était que « mensonges », il assura le roi de la fidélité générale, à quoi tous, d'une voix dirent : oui. Alors le roi les engagea chacun à le servir « à l'encontre du duc de Bretagne » ; ils promirent que « de toute leur puissance le serviroient »⁸⁷.

Quelques jours après, plusieurs d'entre eux réunis à Notre-Dame de Paris traçaient le premier plan d'une ligue

86. B. N., ms. fr. 6971, f° 278, COMMYNES-DUPONT, t. III, p. 211. KERVYN DE LETTENHOVE, *Histoire de Flandre*, t. V, p. 509. Les dépêches de l'ambassadeur milanais montrent que durant toute cette année Louis XI entretint des troupes considérables sur les marches de Bretagne.

87. WAVRIN, p. 453. MORICE, t. III, c. 90-92.

contre le roi. Le 31 décembre 1464, Jean, duc de Calabre, fils du roi René, concluait avec François II un traité d'alliance contre tous, excepté contre le roi son père, mais sans excepter le roi de France. Il englobait dans cette alliance les amis de François II « excepté le roy d'Angleterre au cas qu'il seroit allié » du duc de Bretagne⁸⁸.

VIII. — Au dernier article de la justification adressée au roi, François II disait : que le roi ne se plaigne pas des Anglais qui sont actuellement à la cour de Bretagne, ils sont venus ratifier la trêve conclue par le vice-chancelier⁸⁹. François allait au-devant d'une objection inévitable. Ces Anglais, c'était une mission dirigée par Guillaume Hatclyff venu peu après le 1^{er} septembre 1464, en qualité d'ambassadeur du roi d'Angleterre, pour demander au duc ratification des trêves conclues le 12 août par leurs représentants⁹⁰. Cette ambassade ne se hâta pas de regagner l'Angleterre, elle ne repassa la Manche qu'en janvier 1465⁹¹. Elle obtint un résultat important le 26 octobre : Edouard IV et François II, chacun de leur côté, accordèrent, l'un aux sujets de l'autre, un sauf-conduit général s'étendant sur terre et sur mer jusqu'au 1^{er} octobre 1465, terme des trêves franco-anglaise et anglo-bretonne⁹². Les ressortissants des deux pays pourraient désormais naviguer librement et sûrement sans sauf-conduit. C'était d'une lourde charge financière en même temps que de multiples embarras judiciaires que s'exonérait le commerce des deux pays, véritable paix commerciale, sous une forme modeste et déguisée.

88. B. N., ms. n. a. fr. 6525, fo 5.

89. MORICE, t. III, c. 86-89.

90. *Ib.*, c. 74.

91. Warr. for Issues, parcel 64, liasse 1, n. 60, 13 juin 1465 : payé 70 livres à Hatclyff. Sa mission commença le 3 septembre et dura 150 jours. Il fut payé 20 sous par jour. SCOFIELD, t. I, p. 349.

92. Arch. de la L.-I., B 3, fo 148 et E 122. Selon les ambassadeurs écossais, François II qui avait demandé six mille archers à Edouard reçut la promesse de mille. SCOFIELD, t. I, p. 351 et t. II, p. 469. Cette promesse ne fut signée que plus tard.

Cette décision fut prise à Nantes dans une délibération du conseil à laquelle prirent part les deux adversaires, Tanguy du Chastel et le chancelier Chauvin qui y perdait une bonne source de revenus, le président Loaisel, le vice-chancelier Rouville dont le nom était maintenant connu dans la France entière, Michel de Parthenay, seigneur de Parigné, et Vincent de Kerleau, abbé de Bégar, tous deux ambassadeurs des plus fréquemment employés par le duc.

L'importance de ce nouvel acte était de présenter, non plus comme la trêve précédente, un traité connexe au traité français, mais un accord particulier et séparé entre la Bretagne et l'Angleterre. Hatclyff quitta Nantes dans la première moitié de janvier 1465. Il passa le 14 et le 15 à Rennes où il fut reçu par Jean du Pérrier, seigneur du Plessis-Balisson, capitaine de la ville, et logé aux frais des bourgeois.

Le 8 mars suivant, Edouard IV nomma conservateurs de la trêve entre l'Angleterre et la Bretagne : Warwick, Jean, comte de Worcester, Guillaume Hastings, chevalier, et Jean Wenlok. Ils formaient un tribunal permanent chargé de statuer sur les infractions aux trêves⁹³.

En attendant que cette convention fût confirmée, François II donna l'ordre au vicomte du Fou, amiral, de maintenir le convoi tel qu'il avait été ordonné (29 octobre). La flotte armée devait d'abord partir le 8 septembre et nous avons dit que les navires réunis à cette époque avaient protégé le retour du vice-chancelier, mais la campagne avait été retardée pour attendre la clôture des négociations; le duc espérait peut-être faire une alliance ou une longue trêve qui, en lui apportant une plus grande sécurité, eût permis de révoquer le convoi⁹⁴.

93. On ignore les noms des conservateurs nommés par François II.

94. Le 6 novembre 1464 François II rappela aussi à la noblesse les mandements qui lui prescrivait de se mettre en armes. Arch. de la L.-I., B 3. f^{os} 151, 159 v.

Il continua de faire respecter ses sauf-conduits et ceux de l'amiral de France protégeant des Anglais⁹⁵. Il ordonna au bailli de Morlaix de faire une enquête sur la capture que des corsaires de Fowey avaient faite de marins de Honfleur afin de vérifier si elle avait eu lieu « après la trêve créée entre le roy [Louis] et le roi Edouard », auquel cas le bailli obligerait les Anglais qui, depuis lors, avaient été faits prisonniers à restituer les navires en dédommageant les victimes. Cela prouve une fois de plus que la trêve anglo-bretonne ne faisait qu'un avec la trêve franco-anglaise.

Le gouvernement anglais montrait aussi sa bonne volonté et faisait loyalement appliquer la trêve. Un navire breton appelé la *Marguerite* avait été pris, le 27 mars 1461, par des corsaires de Fowey. Ordre avait été donné (le 10 septembre 1461) de faire une enquête, mais l'affaire traîna plusieurs années. Quand la trêve eut été conclue, Edouard IV manda au sheriff de Cornwall d'arrêter les coupables et de les amener s'expliquer devant la chancellerie⁹⁶. Il y eut d'autres mesures de réparation. Malgré la trêve, un certain Guillaume Rodrigo, sujet du duc, espagnol d'origine, ayant été dépouillé par des corsaires, le roi d'Angleterre lui fit allouer, en compensation, cent livres à toucher sur la recette des ports d'Exmouth, de Dartmouth, de Plymouth et de Fowey (17 juin 1465)⁹⁷.

IX. — Le duc de Berri, frère de Louis XI, commença de gêner gravement les rapports franco-bretons en se faisant enlever par Lescun de la cour royale, le 4 mars 1465. Il se réfugia auprès de François II qu'il excita à la guerre. Le bruit courut que le jeune Berri usurpait le titre de régent de France⁹⁸. Louis XI vexé publia un manifeste pour se disculper : entre les malheurs que la révolte des princes

95. 6 novembre 1464. *Ib.*, fo 155.

96. *Cal. Pat.*, p. 452.

97. *Treaty roll* 149, m. 20. *Close roll* 5 Ed. 4, m. 13.

98. *Arch. de la Côte-d'Or*, B 11940.

engendrerait, il n'omit pas de signaler que « à leur pourchas », les Anglais pourraient tenter une descente dans le royaume⁹⁹. La réponse du duc de Berri négligea l'accusation d'appel à l'étranger¹⁰⁰.

Edouard IV faisait avec Louis XI un contraste absolu. Quand il avait vu les Lancastriens en déroute, il avait jugé le moment venu de jouir du trône si laborieusement gagné. L'un des beaux cavaliers du temps¹⁰¹, négligeant les soucis de la politique, il épousa par inclination Elisabeth Grey. Le mariage, quelques mois tenu secret, ne fut annoncé au conseil d'Angleterre que le 28 septembre 1464¹⁰² et les cérémonies officielles n'eurent lieu qu'au mois de mai. François II désirant y envoyer une ambassade solennelle fit demander un sauf-conduit à Edouard IV. Il était de bonne politique de le flatter en cette circonstance, car le peuple anglais jugeait Elisabeth un médiocre parti pour son souverain; rehausser l'éclat de cette alliance, c'était de la part de François II toucher à la fois le roi Edouard et ses sujets. Le duc de Bourgogne dans la même pensée y envoya Jacques de Luxembourg, cousin de la nouvelle reine. En attendant les sauf-conduits anglais¹⁰³ François II envoya à la cour de Bourgogne où, depuis avril 1465, le comte de Charolais dirigeait tout à sa guise, le vice-chancelier Rouville, avec plusieurs gentilshommes dont un jeune homme aux joues colorées que les uns prirent pour le neveu de l'amiral, les autres pour le neveu du maréchal de Bretagne. Ils débarquèrent à Boulogne, le 5 avril, « vers le vespre », et le lendemain matin, sur des chevaux de louage, se rendirent par Saint-Omer chez le duc de Bourgogne. Ils durent s'en aller de là en Angleterre, rejoindre le reste de l'ambassade bretonne¹⁰⁴. Celle-ci était des plus

99. 16 mars 1465. DU CLERCQ, t. XIV, p. 407. COMMYNES-LENGLET, t. II, p. 439.

100. 19 mars 1465, *ib.*, p. 439.

101. DU CLERCQ, t. XIV, p. 373.

102. CHASTELAIN, t. V, p. 92, 93. Le 29, selon STUBBS, p. 228.

103. Ils furent délivrés le 15 avril, pour huit mois. SCOFIELD, t. I, p. 373.

104. *Lettres* de Louis XI, t. II, p. 302. CHAMPOLLION-FIGEAC.

brillantes, Jean de Derval la dirigeait, accompagné par le chancelier Chauvin, Tanguy du Chastel, Jean Loaisel, président de Bretagne, Guyon du Quelenec, fils de l'amiral vicomte du Fou, Philippe de Malestroit, neveu du maréchal de Malestroit, Michel de Parthenay, seigneur de Parigné, Olivier du Breil, procureur général. Une suite nombreuse les escortait¹⁰⁵. Louis XI de son côté avait envoyé peu auparavant Jean de Lannoy implorer l'alliance anglaise. Il était doux pour Edouard de se voir sollicité de toute part. Naturellement porté à favoriser les ennemis de la royauté française, il communiqua à Jacques de Luxembourg les lettres que Louis XI lui avait écrites « pour la nuisance » de Charolais¹⁰⁶.

Mais, avant de s'engager dans ce sens, il envoya une ambassade circulaire en France, chargée surtout de lui rendre compte de la force respective des adversaires en présence, elle comprenait : Warwick, Guillaume, lord Hastings, Jean, lord Wenlok, Pierre Taster, doyen de Saint-Seurin de Bordeaux, Thomas Kent, Thomas Colt et Richard Whetehill, conseillers du roi. Ils reçurent des pleins pouvoirs rédigés en termes généraux pour traiter avec la France, la Bourgogne et la Bretagne et d'autres plus précis pour conclure une alliance perpétuelle et l'« entrecours des marchandises » avec le comte de Charolais¹⁰⁷. Soit par suite de l'alliance séculaire avec les Flamands, soit à cause de l'autorité politique du futur Charles le Téméraire c'est en effet avec lui qu'Edouard IV cherchait à se lier¹⁰⁸.

105. Sauf-conduit pour cent personnes. Treaty roll 149, m. 23. RYMER, t. XI, p. 541. MORICE, t. III, c. 98.

106. COMMYNES-LENGLET, t. II, p. 182 et suiv. BEUCAIRE, *Rerum bellicarum commentarii*, p. 11. PLANCHER, p. 322.

107. 8 mai 1465. Treaty roll 149, m. 15. RYMER, t. XI, p. 542. MORICE, t. III, c. 99. SCOFIELD, t. I, p. 378.

108. Charolais s'en rendait fort bien compte et lorsqu'il envoya, le 21 mai 1465, Philippe Pot, seigneur de la Roche, faire alliance avec l'Ecosse, il lui commanda d'y comprendre ses anciens alliés et, entre autres, le duc de Bretagne, mais il refusait d'avance de diriger cette alliance contre l'Angleterre, comme les Ecossais devaient l'en prier. COMMYNES-LENGLET, t. II, p. 460.

L'ambassade anglaise négocia, sans rien conclure, ni avec Charolais ni avec Havard, représentant de Louis XI. Warwick se dispensa, semble-t-il, de se rendre en Bretagne et rentra en Angleterre le 22 juillet ¹⁰⁹.

X. — A cette date la guerre véritable, depuis si longtemps menaçante, avait éclaté. L'ardeur de Charolais la causa. Le Breton s'y laissa entraîner sans enthousiasme. Le bruit courut même que le duc était mort. Il était seulement endormi ¹¹⁰. Le concours des Anglais se réduisit à peu de chose. Le duc de Somerset combattit à Montlhéry dans les rangs bourguignons. Les Bretons montrèrent leur zèle anglophile en massacrant impitoyablement les Ecossais qui combattaient pour Louis XI ¹¹¹.

On dit que les Bretons furent aidés par un corps d'auxiliaires anglais au nombre de près de cinq cents sous la conduite du bâtard Guillaume ¹¹². C'est même à ces soldats qu'aurait été due la prise de Montoire ¹¹³, près de Vendôme, au début du mois de juillet ¹¹⁴. Faut-il reconnaître la solde de cette petite troupe dans une somme de 2.500 écus que François II fit verser, le 22 mars 1466, par les mains du « sire de Latimier » ¹¹⁵, au trésor du roi d'Angleterre, pour l'acquittement d'une dette qui n'est pas spécifiée ? ¹¹⁶. Quoi qu'il en soit, ce secours, si secours il y eut, fut insignifiant et d'ordre privé.

Dans un traité d'étroite alliance conclu à Etampes (24 juillet 1465), entre le duc de Bretagne, qui y était chez

109. Teller R. 36, 5 Ed. IV (Michaelm.).

110. CHAMPOLLION-FIGEAC, n. 75, p. 300.

111. A Sèvres (J. DE ROYE, p. 113). A Suresnes, dit Maupoint, p. 78.

112. L'ambassadeur milanais écrit, le 16 août 1465 : on ne sait où se trouvent les Anglais; le duc de Bretagne avait appelé à son aide le roi d'Écosse, mais ce prince a pris des informations et, sur le rapport de son ambassadeur envoyé vers le roi de France, a déclaré qu'il ne prendrait pas les armes contre Louis XI. *Dépêches*, t. III, p. 296.

113. Les Bretons y étaient le 9 juillet 1465. STEIN, p. 92.

114. B. N., ms. fr. 6972, f^o 54. CHAMPOLLION-FIGEAC, t. II, p. 359, n. 94. Le bâtard Edouard, frère de Guillaume, resta en Angleterre (Arch. Nat., J 1021, 72).

115. George Neville, baron Latimer en 1432, mort en 1469, oncle de Warwick.

116. Trésor des Chartes de Bretagne, T. E. 39.

lui, et le comte de Charolais, soi-disant vainqueur de Montlhéry, il fut stipulé que, si l'une des parties faisait la guerre à l'Angleterre, l'autre pourrait garder la neutralité et continuer d'observer les traités qui auraient pu être faits pour l'entrecours de la marchandise¹¹⁷.

Quelle que fut l'arrière-pensée de Charolais, il est certain, quant à François II, qu'il désirait vivement sceller avec Edouard IV une « paix finale » et un traité commercial. En vue de les négocier, il envoya en Angleterre, vers la fin de juillet, l'abbé de Bégar et Olivier du Breil. Mais il arriva que, au même moment, un héraut du roi de France vint trouver Warwick¹¹⁸ pour solliciter l'Angleterre d'un autre côté, de sorte que, cette fois encore, Edouard IV resta indécis et n'accueillit pas les demandes du duc¹¹⁹.

Dans les premiers jours d'octobre 1465, les gens du roi à Amboise firent une curieuse capture : un prêtre breton qui venait d'Angleterre. On espéra qu'il était agent diplomatique. Il fut gardé à vue, chez un bourgeois, à l'enseigne du *Chêne-Vert*, puis conduit devant le lieutenant qui l'interrogea. C'était Gobriant Le Roux, chapelain du bâtard Edouard. Il s'ennuyait chez les Anglais dont il ne comprenait pas la langue; son maître ne lui donnait de gages qu'en expectative. L'ancien pensionnaire du collège du Plessis jugea qu'il ferait meilleure figure en France. A la fin du mois d'août il s'en ouvrit à son maître qui lui permit d'aller à Rome quérir un bénéfice et lui donna des lettres de recommandation pour le duc de Bretagne qu'il devait voir en passant. Était-il chargé de quelque message du gouvernement anglais ou, au moins, d'un rapport sur la situation? Le chapelain le nia formellement¹²⁰. On n'en tira rien de plus car Louis XI n'en fit pas état dans sa lutte contre François II.

117. COMMYNES-LENGLET, t. II, p. 490.

118. Rentré en Angleterre le 22 juillet 1465.

119. Arch. Nat., J 1021, n. 72.

120. *Ibid.*

A ce moment la guerre était finie. Louis XI traitait avec tous. Seule, l'ex-reine d'Angleterre, Marguerite d'Anjou, venue avec l'espoir d'être appuyée par François II n'obtint rien. Le duc de Bretagne fut un des moins exigeants. Il se contenta de la confirmation des droits dont il jouissait¹²¹. Le duc de Berri reçut la Normandie, ce qui combla les vœux des ligueurs en leur donnant un trait d'union entre la Bretagne et la Picardie bourguignonne et un large champ de débarquement pour les enfants d'Albion.

Louis XI n'avait consenti cet abandon qu'à contre-cœur. Il y remédia avec un génie qui frappa d'admiration l'ambassadeur milanais. Sollicité par Charles de Berri et par François de Bretagne dont les serviteurs se chamaillaient, le roi entra en Normandie, rejoignit François II à Caen, le combla de flatteries et s'unit étroitement à lui¹²². Le 20 décembre 1465, en présence de son conseil où assistait Rouville, François II signa l'engagement de n'offrir aucun « confort, aide, recueil ne attrait » aux serviteurs mécontents de Louis XI¹²³. Le 22, au traité passé en sa forme définitive, il promit de servir le roi envers et contre tous, n'exceptant que le duc de Calabre et le comte de Charolais. Faible lien que le duc François s'imposa cinq fois (sans compter le serment d'hommage) durant son règne et secoua ensuite allègrement.

Louis XI, dans ses lettres de ratification (le 23), étendit le bénéfice de son amitié au vice-chancelier Rouville, si gravement compromis¹²⁴. Puis il se dirigea vers Honfleur préparer une flotte contre l'Angleterre.

121. B. N., ms. fr. 8978, fo 164, et 6968, fo 72. *Lettres de Louis XI*, t. III, p. 5. Arch. Nat., JJ 194. En outre le comté d'Etampes qui lui était contesté par M. de Nevers, fut abandonné par Louis XI au duc de Bretagne, 31 octobre 1465. *Dépêches*, t. IV, p. 39.

122. B. N. ital., 1649, p. 81, 83.

123. B. N., ms. fr. 10237, fo 28 et 6972, fo 245.

124. MORICE, t. III, c. 115-117

CHAPITRE III

L'Alliance anglo-bretonne (1466-1469).

I. François II envoie Jean de Launay en Angleterre (mars 1466). Il obtient (30 avril 1466) une trêve d'un an (10 juillet 1466-10 juillet 1467). — II. Révision du cours des monnaies anglaises en Bretagne. Piraterie. Espagnols et Anglais vident leurs querelles nationales en Bretagne. — III. Charles de France, hôte de François II, essaie de s'établir à Jersey contre les Anglais. Il autorise l'alliance anglo-bretonne (3 juillet 1463). — IV. Projets d'ambassades solennelles de Bretagne en Angleterre (13 juillet et 18 novembre 1466). Ambassades de Jean de Rouville et d'Olivier du Breil en Angleterre (16 juillet 1466, 2 mai 1467). La prorogation de trêve proposée par François II est accordée par Edouard IV jusqu'au 1^{er} mars 1468 (25 mai 1467). — V. Edouard IV propose une trêve de trente ans (9 juin 1467). — VI. François II demande une alliance (27 novembre 1467). Prorogation de la trêve jusqu'au 1^{er} août 1468. — VII. Alliance générale anglo-bretonne, signée par François II le 1^{er} février et par Edouard IV le 24 mars 1468. — VIII. Conférence de Greenwich (2 et 3 avril 1468). Les plénipotentiaires arrêtent cinq traités : 1^o secours anglais de 3.000 archers à la Bretagne; 2^o alliance générale; 3^o alliance défensive; 4^o trêve de trente ans; 5^o entrecours de la marchandise. Rôle de Pierre Landais. — IX. Ces traités, sauf l'alliance militaire, sont ratifiés par François II (2 mai et 8 juillet 1468) et par Edouard IV (1^{er} et 3 juillet 1468). — X. Préparatifs de guerre de François II. Edouard IV offre un traité de solidarité (31 juillet 1468, ratifié par François II en août, par Edouard IV le 1^{er} septembre 1468). Edouard IV ratifie enfin le traité d'alliance militaire comportant un secours de 3.000 archers (3 août 1468). François II le ratifie à son tour (15 août 1468). La paix d'Ancenis (10 septembre) le rend inutile. François II refuse de rallumer la guerre. — XI. Piraterie. — XII. Troubles en Angleterre. Nouveaux desseins agressifs de Louis XI.

I. — Les trêves conjointes de la France et de la Bretagne avec l'Angleterre avaient expiré le 1^{er} octobre 1465. Depuis cette date, malgré la paix officielle rétablie entre la Bretagne et la France, malgré le caractère peu belliqueux de François — le duc de Bretagne est « bonhomme », dit l'ambassadeur milanais ¹ — malgré les assurances d'amitié qu'il renouvela

1. Il ne désire pas la guerre, ajoute-t-il, il a été entraîné par son entourage (23 décembre 1465), t. IV, p. 170.

au roi², l'attitude de la Bretagne et celle de la France vis-à-vis du royaume anglais sont nettement divergentes. Entre Français et Anglais l'inimitié, sinon l'hostilité, est rentrée en vigueur³. Les Bretons, au contraire, cherchent à renouveler leur trêve avec l'Angleterre en attendant mieux. Les ambassades entre les deux pays, en se multipliant, en se suivant désormais à peu d'intervalle, attestent l'étroitesse de leurs relations.

Il est difficile de préciser d'où vint l'initiative. Dès le 6 janvier 1466, Edouard IV délivra un sauf-conduit au bâtard de Bretagne afin de venir en Angleterre pour un « pas d'armes ». On sait combien la société de l'époque était curieuse de cette sorte de distractions⁴. On ne peut donc affirmer que le bâtard ait été un émissaire diplomatique, sans oublier cependant le rôle qu'il avait joué dans la dernière Ligue. Bientôt après, une démarche plus significative émana de la cour bretonne. Le 28 février, François II signa un projet de trêve dans lequel la durée était laissée en blanc. Il y joignit un sauf-conduit pour un navire de huit cents tonneaux, cent-vingt mariniers et six marchands, que la chancellerie délivra « gratis au roy d'Angleterre »⁵. Ce sauf-conduit était une invite au roi Edouard. Le tonnage marqué était énorme et comme les sauf-conduits coûtaient à proportion, le cadeau n'en témoignait que mieux le désir d'être

2. Pour l'instant, dit l'ambassadeur milanais le 24 janvier 1466, le duc de Bretagne paraît vouloir complaire au roi en tout, il a fait dire au roi qu'il ne gardera pas le duc de Berri dans son pays contre la volonté du roi (9 février 1466). Si le duc François réalise son dessein de légitimer et proclamer son fils unique (le comte de Vertus, né de madame de Villequier), le roi offrira pour ce seigneur la main d'une de ses filles. Le roi a su que, dès son retour, le duc a fait publier le traité d'alliance avec la France et que le peuple s'en est hautement réjoui. Le duc a également fait savoir qu'il a congédié Tanguy du Chastel que Louis XI tient pour son ennemi mortel (12 mars 1466). T. IV, p. 239, 276, 321.

3. La guerre, dit l'ambassadeur milanais, le 6 janvier 1466, est considérée comme ouverte, les Français s'emparent des biens des Anglais quand ils le peuvent. T. IV, p. 213.

4. Treaty roll 150, m. 8. En juin de la même année eut lieu une joute célèbre entre le bâtard Antoine de Bourgogne et Antoine Woodville, lord Scales, frère de la reine (RAMSAY, p. 320).

5. Arch. de la L.-I., B 4, f^{os} 13 et 10.

agréable. Le projet de trêve fut enregistré par la chancellerie bretonne, le 5 mars. Le même jour, on délivra à frère Jean de Launay, confesseur du duc, « pour son passage d'aller en Angleterre pour la trêve », un sauf-conduit, primitivement préparé pour des Anglais, valable jusqu'au 1^{er} août et autorisant le départ d'un navire de vingt-cinq tonneaux et huit personnes. C'est dans ce modeste train que le frère prêcheur fit voile vers les côtes anglaises ⁶.

Le roi d'Angleterre répondit avec empressement aux sollicitations de François II. Le 30 avril 1466, à Westminster, il signa le projet de trêve apporté par frère Jean de Launay. La durée en fut fixée à un an, du 10 juillet 1466 au 10 juillet 1467. Par cet acte, premier véritable traité conclu entre le duc de Bretagne et le roi d'Angleterre, ces deux princes s'engageaient expressément à ne pas se combattre; ils s'interdisaient spécialement d'opérer une descente armée l'un chez l'autre et de favoriser leurs sujets rebelles. Une cruelle expérience apprenait à Edouard que ces deux clauses n'étaient pas purement théoriques. Elles empêchaient François II d'accorder son concours à Marguerite d'Anjou et aux Lancastriens. Les sujets respectifs des deux princes pourraient naviguer librement de l'un à l'autre pays dans l'intérêt de leur commerce, en payant les subsides accoutumés et en s'abstenant de tout acte préjudiciable, notamment d'entrer dans un château ou dans une ville fermée sans l'agrément du capitaine. Des conservateurs seraient nommés pour juger des infractions à la trêve commises par des particuliers ⁷.

A quelques jours d'intervalle, le 24 mai 1466, Edouard IV signa une trêve avec Louis XI, mais dans des termes absolument différents. Commencant sur terre le 15 juin, sur mer le 15 juillet, elle devait durer jusqu'au 1^{er} mars 1468. Louis

6. *Ib.*, fo 14 v. LOBINEAU (t. I, p. 700) dit que Pégier l'accompagnait, il indique comme source les registres de la Chancellerie. Nous n'avons pu retrouver cette mention.

7. Treaty roll 150, m. 20. RYMER, t. XI, p. 567. MORICE, t. III, c. 134-136.

s'engageait à ne pas soutenir Henri VI, mais réciproquement Edouard IV en faisait autant à l'égard du duc de Bretagne⁸. Le vigilant Louis XI remportait là un succès diplomatique sur François II. Ce dernier n'avait obtenu qu'un an de trêve, tandis que Louis XI en emportait deux. Il en résultait que du 10 juillet 1467 au 1^{er} mars 1468 Louis XI pourrait impunément attaquer la Bretagne, sûr de ne pas être détourné de son œuvre par l'intervention de l'Angleterre.

Pour garantir l'avenir il était donc nécessaire à François II d'obtenir au moins une prolongation de sa courte trêve. C'est ce qu'il tenta. Il est probable que frère Jean de Launay était revenu en Bretagne, aussi tôt que possible, pour faire connaître à quelles conditions Edouard IV acceptait une trêve. Il reparut en Angleterre, vers la fin d'avril 1466, chef d'une ambassade chargée de faire instance auprès du roi pour en obtenir un appui plus réel⁹. Edouard, de son côté, envoya en Bretagne son poursuivant *Rouge Croix*¹⁰, auquel se joignirent des ambassadeurs. François II les reçut, mais que besognèrent-ils ? On ne sait. En tout cas, ils ne restèrent guère en Bretagne au delà de la première quinzaine de mai¹¹.

A ce moment passèrent en ce pays deux Anglais que le duc protégeait. On leur accorda un sauf-conduit gratuit, mais pour deux mois seulement¹². On les laissa repartir avec cent-quarante tonneaux de blé et dix charges de sel, pour lesquels ils exhibaient des lettres ducales, les exemptant du droit de traite et d'issue. C'étaient des gens de la « royne d'Angleterre », Marguerite d'Anjou, venus demander l'aumône à François II, car le blé et le sel étaient

8. Brit. mus. addit. charters 13292. WORCESTER, p. 785.

9. Issue roll. 821, 822, 5, 15 et 19 mai 1466, dons de cent sous, cent sous et 16 livres. L'abbé de Bégard faisait partie de cette mission.

10. Compte arrêté le 5 et le 15 mai. *Ib.*

11. Arch. de la L.-I., B 4, fo 96, 17 mai, le duc règle le compte de leurs dépenses.

12. *Ib.*, fo 50, 19 mai 1466.

un cadeau du duc¹³. Cette générosité ne pouvait entraver le rapprochement avec le roi régnant d'Angleterre.

II. — Il ne faut jamais oublier les puissants intérêts commerciaux qui soudaient étroitement les deux pays. Le 16 mars 1466, François II prit une mesure assez grave mais de nature à régulariser les échanges de marchandises : la monnaie anglaise avait en Bretagne un cours plus élevé que sa valeur. Les deniers *estrelins* étaient reçus pour sept deniers bretons, la plupart des *gros* de Henri VI étaient maintenant usés et diminués de poids. Quant à ceux du « coign du roi Edouard », quoique frappés « de moindre loy, taille et valleur » que ceux de Henri, ils avaient cours, comme eux, pour deux sous, quatre deniers bretons. François II fit essayer ces monnaies et, sur l'avis du grand conseil, décida que, à l'avenir, les deniers *estrelins* auraient cours pour six deniers bretons et les *gros* du roi Edouard pour deux sous bretons, sans plus. Les anciens *gros* de Henri VI qui se trouveraient « entiers et non roignez » garderaient l'ancien cours (à deux sous, quatre deniers), les autres n'auraient cours que comme billon « à valoir selon le pois d'icelx »¹⁴.

On chercha aussi, de part et d'autre, à réprimer la piraterie ou à en corriger les inconvénients. Le duc gardait dans ses prisons un certain nombre d'anglais dangereux¹⁵. En Angleterre, un navire breton, à l'ancre au port de Sandwich, ayant été enlevé avec sa cargaison de vin par des pirates anglais et mené dans le nord, le roi y envoya faire une enquête son héraut *Rouge Croix* escorté de plusieurs Bretons qui furent défrayés de ce voyage par le trésor royal¹⁶.

Si la piraterie avait diminué depuis les trêves, elle n'avait pas disparu : trois caravelles de Fowey osèrent se jeter sur

13. Arch. de la L.-I., B 4, fo 56 v.

14. Arch. de la L.-I., B 4, fo 30.

15. *Ib.*, fo 33 v. à Brest.

16. Issue roll 6 Ed. IV, 821 (Easter) et 822, compte arrêté le 22 avril 1466.

celle du vice-amiral Alain de la Motte. Une autre fois, un navire de Dartmouth attaqua le *Nicolas* de Jean Le Bastard de Launay qui de Saint-Malo voguait vers le Portugal, et lui fit pour mille écus de dommage. Le Bastard qui gardait rancune aux Anglais de l'avoir conduit, deux ans plus tôt, devant le parlement de Paris, réussit à « appréhender » un autre navire appartenant au même Anglais et obtint un mandement ducal adressé au procureur de Dinan pour que réparation lui fût faite ¹⁷.

En dehors de l'intérêt politique il en était un pécuniaire à purger les côtes des pirates qui les infestaient. Leurs exploits diminuaient et compromettaient les recettes des ports et havres. Les fermiers des impôts élevaient des doléances vers le duc et, comme sa mollesse répugnait à résister à de pressantes instances autant que sa bonté lui rendait pénible de faire des malheureux, il prescrivit une enquête dont le résultat fut un « rabat » octroyé aux fermiers éprouvés sur le compte de leurs recettes, ce qui priva le trésor ducal de sommes considérables ¹⁸.

Outre les pirates nationaux, un danger menaçait les bonnes relations franco-anglaises, c'était l'intervention des Espagnols. Les Anglais et les Espagnols étaient en guerre. Comme ils se rencontraient fréquemment en Bretagne, ils estimaient que le duché était un champ clos commode pour y vider leurs querelles. Ils descendaient à terre « en habillement de harnoiz et garniz d'armes et de bastons de guerre » et s'entre « invadoient et assailloient ». Par exemple, deux navires anglais se trouvant « en havre de duc près Saint-Nazaire » furent pris par des Espagnols qui s'enfuirent aussitôt. Le duc fit saisir sur tous les marchands d'Espagne dont les navires mouillaient dans la Fosse de Nantes, la valeur de 3.000 écus afin d'indemniser les victimes jusqu'au

17. Arch. de la L.-I., B 4, f^{os} 149 et 159 v., 30 décembre 1466.

18. *Ib.*, f^o 86 v., 800 livres dans l'évêché de Quimper, 700 dans celui de Tréguier, 380 dans celui de Saint-Brieuc, 300 dans celui de Léon.

jour où les coupables seraient arrêtés¹⁹. De ces prises et de ces rixes résultaient des meurtres fréquents et une insécurité générale à laquelle le duc tenta de mettre fin. Il interdit aux étrangers de porter d'autres armes « que les couteaux requis pour leur viatique »²⁰.

Ces Espagnols avaient des rancunes terribles. Alain Kermelec, un Léonais, avait jadis fait la course aux Anglais. Or, à propos d'une de ses captures, un débat s'était élevé entre lui et des Espagnols qui finalement avaient accepté une transaction. Douze ans après, comme il descendait l'Océan, ayant eu le malheur de tomber entre les mains des mêmes Espagnols, il fut impitoyablement rançonné²¹.

L'ordonnance du 5 janvier rencontra-t-elle quelque résistance au sein du conseil? Un mois s'écoula avant l'enregistrement à la chancellerie et quand on en vint à l'application, ce fut encore plus difficile. Deux navires anglais étant au mouillage dans la Loire, des corsaires espagnols se jetèrent sur eux et les pillèrent. Par mesure de réparation le duc ayant fait saisir des navires espagnols, leurs maîtres réclamèrent, comme on pouvait s'y attendre, déclarant au conseil que ce n'était pas eux les coupables et que si leurs compatriotes « avaient pillé pour 10.000 écus, comme on disait, sur les Anglais, ceux-ci, en d'autres cas, avaient bien pillé sur eux pour 100.000; que, d'ailleurs, les deux pays étaient en guerre et qu'on ne pouvait leur interdire de se traiter en ennemis ». — Non, répondit le duc, je ne veux pas laisser les Anglais et les Espagnols se battre chez moi, mais « garder les marchands, tant d'un parti que de l'autre, en toute franchise et seurté » et ferai rendre à chacun son dû. Dans l'espèce, l'estimation des dégâts fut abaissée à 2.500 écus et les Espagnols acceptèrent le principe de la responsabilité collective des nationaux (16 mars 1467)²².

19. Arch. de la L.-I., B 5, fo 30.

20. 5 janvier 1467. *Ib.*, fo 18.

21. *Ib.*, fo 13 v.

22. *Ib.*, fo 94.

Quelques jours après (21 mars), on l'appliqua dans un cas de pillage commis à Saint-Nazaire. Car les Espagnols continuaient leurs déprédations : il fallait bien, disaient-ils, nous faire justice à nous-mêmes « attendu la division étant à présent au royaume d'Espagne »²³.

Le 1^{er} avril, le duc renouvela l'ordonnance du 5 janvier qui n'en fut pas mieux observée²⁴. Il est remarquable que, dans les documents qui subsistent, ce sont toujours des Espagnols qui sont poursuivis. Le duc ménageait les Anglais, il les entourait de sa sollicitude : comme la *Marguerite* de Londres, à l'ancre au port d'Auray, se méfiait des navires espagnols qui l'approchaient, le duc ordonna d'arrêter préventivement les suspects (18 avril). Alors, par bravade, les Espagnols se vantèrent de prendre d'assaut la *Marguerite*. Aussi François II ordonna-t-il au capitaine d'Auray, Guillaume de Chevigné, et à divers autres gentils-hommes de lui prêter, au besoin, le secours de leurs armes et de faire prisonniers les corsaires espagnols²⁵.

Un autre exemple montre bien les sympathies anglaises de la politique ducale. Vers le début de juillet 1467, Raoul Péan s'en étant allé, sur l'ordre de François II, en Basse-Bretagne, poursuivre les pirates espagnols, allait en faire une bonne capture quand ceux-ci prévenus s'échappèrent²⁶. Par une contradiction apparente, le duc, le 24 juillet, adressa aux juges de Vannes, d'Hennebont, de Cornouaille, de Léon et de Tréguier l'ordre de laisser ces Espagnols séjourner et commercer librement, nonobstant les mandements antérieurs. Or, quelques jours avant, juste assez longtemps pour que la nouvelle en fût parvenue à Nantes, Edouard IV changea l'orientation de sa politique espagnole, il se rapprocha du roi de Castille dont l'ambassadeur signa, le 1^{er} juillet 1467, en Angleterre, un traité qui substituait

23. *Ib.*, f^o 69 v.

24. *Ib.*, f^o 38 v.

25. 28 avril 1467. Arch. de la L.-I, B 5, f^{os} 47 et 57.

26. *Ib.*, f^o 96.

au profit de son pays l'alliance d'Edouard à celle de Louis XI²⁷.

III. — François II qui hébergeait Charles de France eut l'idée ingénieuse de faire concourir sa présence au succès d'un rapprochement plus étroit de la Bretagne avec l'Angleterre. Nous devons signaler auparavant qu'une entreprise de ce jeune homme, alors héritier présomptif de la couronne, risqua de compromettre la bonne entente entre la Grande et la Petite-Bretagne, je veux parler de son essai de mainmise sur Jersey.

Entre les côtes de Bretagne et celles du Cotentin s'étend l'archipel Anglo-Normand. Charles VII avait négligé de le reconquérir avec le reste de la Normandie. La reine Marguerite d'Angleterre en fit don (1461) à Pierre de Brézé, comte de Maulévrier, son fidèle chevalier, qui prit le titre de « seigneur des îles de Jersey, Guernesey, Aurigny et autres îles adjacentes ». Il plaça pour lieutenant, dans le château de Montorgueil qui domine Jersey, son cousin Guy de Briouze, en lui faisant jurer sur les évangiles de garder la place « en l'obéissance du roi, pour et au nom de monsieur le comte »²⁸. Un bailli administrait l'île au nom du dit comte, sauf la partie occidentale restée fidèle à l'Angleterre sous Philippe de Carteret, seigneur de Saint-Ouen²⁹.

Louis XI essaya vainement d'obtenir une souveraineté plus réelle. A la fin de 1465, les Anglais profitèrent de la mort de Brézé ainsi que de la guerre du Bien Public pour débarquer à Jersey au nombre de 6.000, dit-on. Mais la garnison de Montorgueil, réputé inexpugnable, résista victorieusement³⁰. Jacques de Brézé, fils du comte de Maulévrier, eût volontiers vendu sa seigneurie au roi de France,

²⁷ Arch. de la L.-I., E 122. DUPUY, t. I, p. 172, cite, par erreur, ce traité comme conclu entre la Bretagne et l'Angleterre.

²⁸ 1462. Société Jersiaise, Bull. 37, 1912, p. 186. LE QUESNE, p. 566.

²⁹ G. DUPONT, t. III, p. 11. LE QUESNE, p. 119-122.

³⁰ Dépêche de l'ambassadeur milanais du 23 décembre 1465. MANDROT, t. IV, p. 171.

mais un ancien lieutenant de son père, Jean Carbonnel, seigneur de Sourdeval, normand du Cotentin, qui avait servi sous le duc Charles de France, comme capitaine d'une de ses compagnies, et gouvernait l'île à sa guise, avec ses deux fils Henri et Richard, seigneur de Thieuville³¹, eut la pensée de se rattacher à l'Angleterre et obtint, le 10 avril 1466, un sauf-conduit d'Edouard IV, puis, par l'effet de son patriotisme et peut-être des sollicitations de son ancien maître, se tourna vers l'hôte du duc breton qui, dès le 6 mars, lui avait délégué un de ses serviteurs³².

Louis XI qui eut vent du complot fit écrire à Sourdeval par Jacques de Brézé qu'un absolu pardon lui serait accordé s'il se ralliait au roi (14 avril). A ce moment même, Richard de Thieuville débattait à Vannes les conditions de son marché avec le duc de Normandie : ils convinrent que Sourdeval tiendrait les îles au nom de Charles qui promit d'équiper à ses frais une caravelle³³. Entre ses mains Thieuville prêta serment au nom de son père et le nouveau maître des îles anglo-normandes annonça à ses protagonistes une grosse récompense « quand Dieu nous donnera des biens »³⁴.

Contre lui Carteret de Saint-Ouen, maître des paroisses occidentales, appela une flotte anglaise qui, sous le commandement du vice-amiral Richard Harbston, mit le siège devant Montorgueil, le 17 mai 1468.

La domination du duc de Normandie n'était pas une ombre pure. Il avait à Jersey un receveur³⁵. Il ne laissa pas son petit royaume sans secours. Il songea même à passer la mer pour rejoindre ses défenseurs, car l'amiral breton du Fou répara sa grande nef « pour le passage de

31. Lion de ROZMITAL, p. 48.

32. B. N., ms. fr. 6973, fo 25-26. CHAMPOLLION-FIGEAC, p. 449, 452, 453. Charles envoya à Richard de Thieuville de la poudre à canon (juin-juillet 1467).

33. Le 27 avril Sourdeval confirma l'accord, les gentilshommes de la garnison promirent de vivre et mourir en la querelle du duc.

34. CHAMPOLLION-FIGEAC, n. 136. B. N., fr. 6973, fo 221. STEIN, p. 213.

35. B. N., fr. 6973, fo 24 v.

monsieur de Normandie »³⁶. Charles fit emplette à un nautonnier de Saint-Malo, d'un navire, *La Jeannette*, qui fut empli à Caen de vivres, de remèdes et d'armes, puis, monté par quarante francs-archers de la compagnie du vicomte de Bayeux, vogua vers le château investi³⁷.

François II hésita sur la conduite à tenir. Son amitié pour le duc de Normandie, l'inimitié naturelle à ses sujets contre les Anglais, la haine particulière qu'ils ressentaient contre Fowey dont plusieurs navires s'approchèrent à la nouvelle du siège, guettant l'heure du pillage³⁸, le portèrent d'abord à favoriser Sourdeval. Le 2 janvier 1468, il lui fit rendre une pinasse chargée de vin que la tempête avait jetée dans l'Abervrach. Mais le héraut *Windsor* vint le trouver, de la part d'Edouard, avec certaines lettres secrètes³⁹. Vint aussi le poursuivant *Richmond*, puis le héraut *Chester*⁴⁰. François II était en pleine conclusion d'alliance avec l'Angleterre. Il ne pouvait songer à lui arracher les Jersiais, il se désintéressa de leur sort et n'envoya nul secours à Montorgueil durant les vingt longues semaines qu'en dura le siège⁴¹.

En compensation de ces risques François tira parti de l'autorité de Charles de France pour se couvrir aux yeux de ses sujets, calmer leurs scrupules patriotiques et gagner à l'Angleterre leur sympathie. Il s'était montré fort large à l'égard du jeune prince⁴². Il lui fit entendre que sa révolte

36. MORICE, t. III, c. 143.

37. B. N., ms. fr. 26092, fo 764.

38. Issue Roll 827.

39. *Ib.* 896 (Easter).

40. Issue Roll, 826 (23 juillet 1468).

41. *Ib.*, 827 (Michaelmas), 1^{er} février 1469. La Chronique des Isles dit : 19 semaines. Le 28 janvier 1469 Edouard IV remboursa 2.830 livres aux Jersiais et Guernesais endettés pour sa cause. Treaty roll 153, m. 11 et 26. Carbonnel alla servir Charles de France qui le fit capitaine de Bazas, en son duché de Guyenne. B. N., ms. fr. 6990, fo 201.

42. Il lui offrait le gîte et le couvert, payait ses gens qui n'étaient pas sans se livrer parfois à des incartades déplacées (l'un d'eux tua le valet d'un bourgeois de Vannes. Arch. de la L.-I., B 5, fo 39) et ses conseillers (MORICE, t. III, c. 146). Il acquittait les dettes de sa garde-robe, même pendant le séjour qu'il avait fait en Bretagne l'année précédente (Arch. de la L.-I., B 4, fo 5 v.).

était la seule cause de la guerre menaçante et que pour y résister la Bretagne avait besoin de l'Angleterre. Charles pouvait malaisément se dérober. Il ne semble pas, à vrai dire, en avoir eu la pensée. Il consentit donc à signer de bonnes lettres patentes où il affirmait que le duc avait « grande et juste cause » de faire alliance « licitement » avec tous les souverains étrangers « et mesmement avec celui d'Angleterre qui est puissant et le plus près et aisible à faire secours promptement » (Vannes, 3 juillet 1466). Il ne craignait pas d'assurer que la royauté n'aurait rien à reprocher à l'honneur du duc de Bretagne ⁴³.

IV. — La lâcheté ou l'étourderie de celui qui s'intitulait « fils et frère de rois de France » ne fut pas perdue pour François II. Dès le 16 juillet, il donna à deux de ses agents les plus diserts et les plus expérimentés, au vice-chancelier Jean de Rouville et au procureur général Olivier du Breil, pouvoir exprès de conclure avec Edouard IV « tresves, bienveillances, amitiés, intelligences, alliances bonnes et valables » ⁴⁴. Pour le cas où cette demande n'eût pas été accueillie il leur remettait un autre pouvoir qui les habilitait à signer simplement une trêve avec des clauses copiées sur celle du 30 avril précédent, alors en vigueur.

Presque en même temps et corrélativement (le 13 juillet), le roi Edouard délivrait un sauf-conduit aux ambassadeurs bretons destinés à l'Angleterre. Il cédait probablement aux instances de frère Jean de Launay et signifiait par là son intention d'entretenir avec son voisin de Petite-Bretagne de bonnes intelligences. Le sauf-conduit était fort large, sa durée s'étendait du 20 juillet 1466 au 15 avril 1467. Les ambassadeurs bénéficiaires étaient, sans parler de Du Breil et de Rouville, le chancelier Chauvin, l'amiral du Quelenec du Fou, l'abbé de Bégar, le président Loaisel, le sénéchal

⁴³. Arch. de la L.-I., E 122. DUPUY, t. I, p. 170. COMMYNES-LENGLET, t. II, p. 595.

⁴⁴. Arch. de la L.-I., B 4, fo 96 v.

de Rennes Pierre Ferré, Michel de Parthenay, Philippe de Malestroit, Guyon du Quelenec, Jean Blosset et le vice-amiral Alain de la Motte. On reconnaît là presque tous les personnages qui avaient figuré dans l'ambassade de l'année précédente; l'un d'eux faisait défaut cependant Tanguy du Chastel, alors en disgrâce ⁴⁵.

François II prépara le départ de ses diplomates. Le 5 août il réunissait l'argent pour les équiper. Le voyage était dispendieux; on fut obligé d'avancer la perception du fouage ⁴⁶.

Cependant Louis XI, comme s'il ne voulait laisser à François II aucun prétexte de rupture lui versa ponctuellement les 120.000 écus qu'il lui avait promis à Caen. Le 3 octobre, il en avait déjà versé 60.000 et aussitôt s'occupait d'en réunir autant pour achever le paiement l'année suivante ⁴⁷. Si Louis XI cherchait à gagner François II c'est que Charolais l'inquiétait fort. Renouvelant le procédé employé l'année précédente, il accusa Louis XI de vouloir céder aux Anglais le pays de Caux, Rouen, Abbeville et le Ponthieu ⁴⁸, accusation d'autant plus injuste que Louis XI avait donné au comte, comme motif de la réoccupation de la Normandie, que, cette province ayant toujours été choisie par les Anglais pour descendre en France, il serait devenu impossible, si elle était séparée de la couronne, de préserver le royaume d'une invasion ⁴⁹. Pour toute réponse Louis XI fit porter au Téméraire copie de l'article du traité d'Arras où le duc Philippe, son père, s'était engagé à ne faire nulle trêve sans le consentement du roi ⁵⁰. En dépit de cet avertissement, Charles de Bourgogne n'en continua pas moins à

45. Treaty Roll 150, m. 17. Voir ci-dessus, chap. II, § IX.

46. Arch. de la L.-I., B 4, f° 104 v.

47. Arch. Nat., K 70, n. 38.

48. 16 août 1466. DUCLOS, recueil de pièces, p. 179.

49. B. N., ms. fr. 6973, f° 41.

50. *Lettres de Louis XI*, t. III, p. 79.

correspondre avec François de Bretagne et tous les deux avec l'Angleterre⁵¹.

Les ambassadeurs bretons en faveur desquels Edouard IV avait délivré un sauf-conduit se mirent-ils en route? Il est probable que non, à l'exception d'Olivier du Breil. L'un ou l'autre des deux princes désira d'importantes modifications de personnes. Le 18 novembre 1466, en effet, fut présenté à la signature du roi d'Angleterre un parchemin où se trouvait, classée hiérarchiquement, la liste des personnages qui composeraient l'ambassade attendue, en tête : trois évêques, ceux de Rennes, Jacques d'Espinay, de Saint-Malo, Jean l'Espervier, et de Tréguier, Christophe du Chastel; deux chefs honorifiques, le maréchal de Malestroit et le sire de la Hunaudaye; puis des hommes politiques, le chancelier Chauvin et Tanguy du Chastel, alors retiré sous sa tente à Malestroit, chez son beau-père le maréchal; deux écuyers, Tanguy de Kermavan et Roland de Guémadeuc; enfin des juristes, le président Loaisel, le vice-chancelier Rouville, le sénéchal de Rennes Pierre Ferré, celui de Nantes, Regnault Godelin, le procureur général Olivier du Breil et Michel de Parthenay. Le roi apposa son chiffre R. E.⁵². L'instrument était valable pour deux cents personnes et pendant un an à dater du 1^{er} janvier 1467⁵³. Il semble qu'on eût voulu réunir dans cette longue nomenclature tous les partis qui se disputaient la prépondérance à la cour de Bretagne.

Louis XI, informé de ces menées comme de tout, mit François II en garde contre les dangers auxquels il courait. Ce duc avait envoyé Michel de Parthenay pour le représenter au conseil des Trente-Six réuni à Etampes, en juillet

51. Antoine de Lameth, parti de Flandre le 26 juin 1466, fit un long séjour en Bretagne (Arch. du Nord, B 2064, fo 42). Le 8 octobre 1466, Olivier du Breil ne pourra, dit le duc, tenir les plaids de Noël à Lamballe, car il est « pour le présent, absent de ce duché »; or il était l'un des envoyés habituels du duc outre-Manche.

52. Rex Edwardus. Miscellanea of Chancery, Bundle 28, file 7.

1466, en vertu des traités de Conflans et de Saint-Maur⁵⁴. A son départ le roi le sermonna, lui laissa voir combien il se méfiait des Bretons et le chargea de rappeler le duc à l'observation du traité de Caen. En guise de réponse, le duc renouvela ses promesses d'amitié dans une lettre que porta le même Michel (21 novembre)⁵⁵. François II écrivit également au comte de Dunois, président des Trente-Six, que, pour rien au monde, il ne violerait ses serments, qu'il venait de relire le traité et qu'il avait conscience de n'y avoir dérogé en rien, casuistique subtile par laquelle le duc espérait gagner du temps afin de permettre à ses manœuvres diplomatiques d'atteindre leur but.

Mais Louis XI ne se payait pas de mots. Pour obtenir de plus amples explications, il envoya au duc l'évêque d'Evreux Louis d'Harcourt et le conseiller au parlement Guillaume de Paris, porteurs d'un véritable interrogatoire dressé article par article. Le duc y répondit en niant toute connivence avec les Anglais. Les voyages de ses ambassadeurs en Angleterre étaient, dit-il, des bruits controuvés. Il annonça une ambassade au roi et écrivit à Dunois pour qu'il « désabusât le roi de ce soupçon »⁵⁶.

Néanmoins François II craignait la guerre. Le 1^{er} janvier 1467, il ordonna les montres pour le 15 février suivant. Cette date passée, il répéta, le 6 mars, l'ordre que tous fussent prêts pour le 15 mars⁵⁷. L'artillerie et le corps des francs-archers réorganisés avaient été placés sous le commandement de Péan Gaudin, grand maître de l'artillerie et capitaine général des archers⁵⁸. Le 23 mars parut l'ordre de tenir les montres des deux cents lances de la gendarmerie ducale⁵⁹.

53. Treaty roll 150, m. 4. RYMÉR, t. XI, p. 574. MORICE, t. III, c. 136.

54. DUPUY, t. I, p. 172.

55. MORICE, t. III, c. 137.

56. 8 janvier 1467. *Ib.*, c. 142.

57. *Ib.*, c. 138-142.

58. Arch. de la L.-L., B 5, f^o9. DUPUY, t. I, p. 179.

59. *Ib.*, B 5, f^o 35. DUPUY, *ib.*

L'amiral de France qui était à Avranches, informa Louis XI de ces apprêts. On disait que les ducs de Normandie et de Bretagne devaient se réunir à Rennes et de là se rendre à Fougères pour le jour de la Quasimodo, 5 avril 1467⁶⁰. Le roi envoya (le 4 avril) l'évêque de Langres, Guillaume Cousinot et Reilhac porter des remontrances au duc. Ils lui reprochèrent vivement son alliencè avec Charolais, mais passèrent sous silence l'alliance anglaise⁶¹. François II préparait, en même temps, au Croisic, sous Raoul Péan, une flotte de vingt-cinq caravelles qui se porta contre La Rochelle, mais les précautions prises par le roi qui fit murer l'entrée du port, réduisirent à néant ces velléités⁶².

La lutte prenait un caractère international. Louis XI soutenait Sforza en Milanais, tandis que François II, comme héritier de sa grand-mère Visconti, s'appuyait sur les Vénitiens. Devant l'ambassadeur milanais Louis XI protesta furieusement de sa loyauté, accablant Venise et disant qu'il avait en main la preuve de sa complicité avec les Anglais, les Bourguignons et les Bretons. Il ajouta que ses propres négociations avec Warwick avaient pour but une alliance avec Edouard IV afin de partager en deux les possessions du duc de Bourgogne⁶³.

En Savoie. François II manœuvra si bien qu'il signa un traité d'alliance avec les deux compétiteurs que Louis XI avait essayé de mettre aux prises : la duchesse Yolande de France, à Pignerol, le 26 août, et Philippe de Bresse, à Turin, le 29⁶⁴.

60. B. N., ms. fr. 20428, f° 35.

61. *Ib.*, 10237, f° 29.

62. B. N., ms. fr. 6963, f° 65. LA RONCIÈRE, t. II, p. 322. Arch. de la L.-I., B5, f° 57.

63. 17 et 18 avril 1467. B. N. ms. ital. 1649, f° 130. PERRET, t. I, p. 472. Calend. Venetian n. 404, p. 117.

64. Turin, Arch. di Stato. Traités anciens avec la France, 10, nos 9 et 10 cité par Périnelle, MORICE, t. III, c. 151-152.

Il conclut aussi avec le roi Christian de Danemark un traité d'alliance à vie (23 mars 1467) dans lequel celui-ci s'engageait à fournir à ses frais au duc de Bretagne une flotte montée par quatre mille combattants⁶⁵.

Toutes ces alliances étaient de peu de prix en comparaison de celle de l'Angleterre que la Bretagne ambitionnait. La trop imposante ambassade que nous avons vue se former le 18 novembre 1466 ne quitta pas Nantes. Mais la diplomatie ne chôma pas, pour cela, entre les deux pays. Sans cesse leurs émissaires sillonnaient la Manche. Le 17 avril 1467, François II laissa passer en son pays un chevalier anglais, Henry Belligon⁶⁶, chargé sans doute de quelque mission de son roi. Il reçut aussi des lettres qu'Edouard IV lui envoya par son poursuivant *Rouge Croix*⁶⁷. Mais bientôt il y eut mieux. Le trésor ducal venait d'ordonner 343 livres en faveur de Jean de Rouville pour l'aider à s'acquitter des dépenses occasionnées par ses ambassades⁶⁸. Presque aussitôt (le 2 mai 1467) François II désigna pour une nouvelle ambassade en Angleterre ce même vice-chancelier et Olivier du Breil, sénéchal de Rennes, escortés par *Malo*, roi d'armes de Bretagne. Ils étaient chargés de conclure des alliances avec tous les princes amis du duc « et par spécial avec très haut et très puissant et mon très honoré seigneur et cousin Edouard, roy d'Angleterre »⁶⁹.

Dans toutes ces négociations était impliquée la Bourgogne. Les relations entre les trois cours de Bretagne, de Bourgogne et d'Angleterre étaient continuelles, d'autant plus que le souci de leur sécurité obligeait leurs agents à ne se rendre de Flandre en Bretagne que par la mer, car « s'ils venoient par terre le droit chemin, dit Commynes, ils

65. MORICE, t. III, c. 164.

66. Il est encore en Bretagne au mois de septembre suivant. Arch. de la L.-I., B 5, f^{os} 48 et 128.

67. Issue Roll 824, mercredi 13 mai.

68. Arch. de la L.-I., B 5, f^o 68 v., 26 avril 1467.

69. *Ib.*, f^o 59 v. Menipeny informé de ces projets les révéla à Warwick. SCOFIELD, t. I, p. 443.

venoient en **grand péril** »⁷⁰. Il était donc naturel qu'ils fissent escale en Angleterre. Déjà, l'année précédente, François II avait accueilli avec des égards particuliers Olivier de la Marche, venu en septembre, et qui reçut un collier d'or du duc⁷¹. Le même Olivier, accompagné d'Antoine de Lameth, était passé en Angleterre dans les premiers jours de 1467; il y resta un peu plus de trois mois⁷². Pendant ce séjour il gagna la Bretagne puis retourna en Angleterre où les secrétaires de l'Echiquier le prirent pour un chevalier breton⁷³.

Lorsque le chancelier Chauvin, accompagné d'Eustache d'Espinay, seigneur de Trieuc et de Jacques Raboceau, secrétaire de la chancellerie, envoyés (le 3 mai 1467) vers le comte de Charolais, arrivèrent à Bruges, ils trouvèrent auprès du comte une ambassade anglaise : l'évêque de Salisbury et Guillaume Hatclyff. Dans une conférence entre eux, le 6 mai, le chancelier fit remarquer que les trêves anglo-bretonnes finissant le 10 juillet, il était urgent de les renouveler, dans l'intérêt des marchands des deux pays et aussi pour faciliter le voyage des ambassadeurs que le duc se proposait d'envoyer en Angleterre pour « la conclusion des matières encommencées ». Quand Hatclyff repartit, Chauvin envoya donc Jacques Raboceau en sa compagnie pour transmettre cette demande au roi Edouard. Il prévint également François II qui, de Nantes, envoya, le 21 mai 1467, aux ambassadeurs Rouville et du Breil, alors en Angleterre, pouvoir de signer la prolongation de la trêve jusqu'au 1^{er} mars suivant⁷⁴.

Edouard IV acquiesça à ce désir et signa la trêve dans

70. COMMYNES-MANDROT, t. I, p. 103.

71. MORICE, t. III, c. 145.

72. Arch. du Nord, B 2064, f^o 117 v., 138.

73. Issue roll, 824, mercredi 6 mai : Oliviero de la Marcha, milite ducis Britannie, 14 l. 4 s.

74. Arch. de la L.-I., B 5, f^o 73 v.

ces conditions, le 25 mai 1467, à Windsor. Elle devait durer jusqu'au 1^{er} mars 1468 ⁷⁵.

V. — Edouard n'était pas sollicité avec moins d'instances par Louis XI qui, persuadé que le vrai maître de l'Angleterre était Warwick, se félicita de le recevoir en ambassadeur et l'accueillit comme un roi. Ils convinrent (6-16 juin) d'une trêve de quatre ans pendant laquelle Louis XI payerait annuellement 4.000 marcs à Edouard IV qui le ferait bénéficier, dans sa lutte contre la Bourgogne, d'une neutralité bienveillante. Ils conclurent, en outre, un traité de commerce aux dépens de la Flandre. Warwick bien festoyé fit voile vers l'Angleterre, le 23 juin, emmenant avec lui une ambassade française dirigée par l'archevêque de Narbonne et le bâtard de Bourbon, amiral de France. Mais Louis XI se trompait en escomptant la toute-puissance de Warwick ⁷⁶.

Le 10 mai 1467, Olivier de la Marche, chargé de missions par le duc de Bourgogne et le comte de Charolais, partit une fois de plus pour l'Angleterre. De Boulogne, il dépêcha Mathieu Losengier vers le duc de Bretagne (29 mai), pour le tenir au courant des affaires qu'il allait traiter. Puis Olivier de la Marche se dirigea vers la Bretagne, avec Thomas de Loraille, bailli de Caen. Il était à Plymouth, attendant le vent, lorsqu'arriva la nouvelle de la mort du duc de Bourgogne, Philippe le Bon ⁷⁷, mais comme la charge d'Olivier « estoit du père et du fils » il poursuivit son chemin. Lorsqu'il arriva auprès de François II, celui-ci venait d'apprendre l'événement par Philippot Garlot, chevaucheur de l'écurie ⁷⁸. Fort ému, il fit faire un service solennel, « grand et plantureux » et voulut porter le deuil

75. *Ib.* E. 122. Le poursuivant *Calais* et un messenger de la chambre du roi furent payés cent sous pour porter la proclamation de la nouvelle trêve avec la Bretagne en divers pays de l'Angleterre. SCOFIELD, t. I, p. 414.

76. WORCESTER, t. II, p. 787.

77. Mort le 15 juin 1467.

78. Parti de Bruges le 21 juin. Arch. du Nord, B 2064, fo 169 v.

tout seul « disant qu'il ne savoit nul en sa duchée qui fust suffisant pour porter le deuil de si haut prince »⁷⁹. Olivier, repassant par l'Angleterre, rentra le 25 octobre à Louvain⁸⁰.

Peu auparavant s'était tenue à Londres une grande fête de chevalerie, un tournoi où devaient se mesurer Antoine, grand bâtard de Bourgogne, et Antoine Woodville, lord Scales, frère de la reine d'Angleterre, réunion somptueuse mais à laquelle on remarqua l'absence de la maison de Neville à laquelle appartenait Warwick⁸¹. La raison de cette absence c'est que le grand bâtard était un ambassadeur qui venait demander pour Charles de Bourgogne la main de Marguerite d'York, sœur du roi Edouard, et sceller du même coup l'alliance anglo-bourguignonne. A Warwick, ami de Louis XI et très hostile à cette politique, Edouard IV donna, le 8 juin, un témoignage éclatant de défaveur en retirant les sceaux des mains de George Neville, archevêque d'York, son frère⁸². La guerre entre la France, l'Angleterre, la Bourgogne et la Bretagne parut imminente.

Les Bretons commencèrent à cueillir, le 9 juin 1467, le fruit de leur efforts. En attendant une plus ample alliance, Edouard IV leur proposa une longue trêve. Il en signa l'acte, pour sa part, le 9 juin 1467, à Westminster. Elle partirait du 12 juin et durerait trente ans, ou même au delà jusqu'à ce que l'une des deux parties contractantes déclarât expressément vouloir l'abroger, ce qu'elle devrait signifier cinq ans avant la rupture, l'Angleterre au sénéchal de Rennes, la Bretagne au gouverneur de Calais. Pendant ce temps, les gens d'église, les marchands circuleraient librement et les ambassadeurs n'auraient pas besoin d'autre sauf-conduit que leurs lettres de créance. Le roi désignait

79. Le 23 juillet Olivier de la Marche envoya Mathieu Losengier au duc Charles à Bruxelles pour lui donner des nouvelles de sa mission. Il était encore au mois d'août en Bretagne d'où il envoya un « homme de pié » au duc de Bourgogne ». *Ib.*, B 2068, f° 345.

80. O. DE LA MARCHE, t. III, p. 55.

81. RAMSAY, p. 322.

82. OMAN, p. 425, 426, 428.

les conservateurs anglais et réglait le tarif de leurs actes qui comportait un droit de sceau de huit deniers anglais et un droit d'écriture de quatre⁸³. C'était le premier pas fait vers le remarquable ensemble de traités qui allaient être conclus l'année suivante.

Edouard IV ne ménagea pas sa bienveillance aux Bretons : le parlement convoqué le 3 juin, à Westminster, avait voté un acte de « resumption » ou reprise. Edouard IV, par une disposition expresse, déclara que Guillaume Rodrigo, l'un des marchands de Bretagne qui faisaient le commerce le plus actif avec les Anglais, en serait excepté et garderait le bénéfice de lettres patentes antérieurement octroyées⁸⁴. Il faisait rendre gorge aux pirates : des corsaires du Mont-Saint-Michel en Cornwall qui avaient capturé, en pleine trêve, un navire breton chargé de 92 tonneaux de vin, apprirent que le shériff viendrait leur commander, de par le roi, de faire restitution (5 août); ils se dérobèrent. Le shériff ayant été changé, Edouard IV renouvela l'ordre au successeur de traduire les délinquants devant les juges de la chancellerie⁸⁵. Sa justice devint rapide : en avril 1467, deux marchands bretons s'en allaient en Espagne, à *Verundo*, sur un navire qui portait pour trois cents écus de marchandises diverses, dont trente-six tonneaux de grain et une caisse de couteaux. Des corsaires prirent et emmenèrent à Fowey navire, cargaison et marchands. C'est sur leur plainte que, dès le 5 juillet, le shériff de Cornwall reçut une commission à fin d'enquête⁸⁶.

Le duc de Bretagne rendit la pareille au roi d'Angleterre. Une nef appartenant à ce roi et mouillée dans le port

83. Brit. Mus. Cotton, Julius B VI, fo 148 v. Conservateurs anglais : le chancelier, le connétable, le trésorier, le chambellan du roi, Richard, archevêque de Salisbury, Humfroi, lord Stafford, Guillaume, lord Herbert, Jean, lord Dinham. Treaty roll 157, m. 34. Le 1^{er} juin Olivier du Breil reçut en présent une coupe d'or. SCOFIELD, t. I, p. 443.

84. *Rot. Parl.* t. V, p. 597 a.

85. 1^{er} janvier 1468. Cal. Pat., p. 54, 57, 58, 101. Le rapport des enquêteurs, du 20 mars 1468, est *Miscellanea of Chancery*, bundle 30, n. 10.

86. Cal. Pat. 1468, p. 53. *Verundo* est-il *Gerunda*, Gironne, en Catalogne ?

d'Auray, ayant besoin d'importantes réparations, François II fit don au boursier, ou trésorier de la nef, Richard Buckingham, d'une vergue échouée sur les côtes de Cornouaille ainsi que « des bois, cordages et autres choses nécessaires pour l'appareil d'icelle, et aussi des charpentiers, ouvriers et autres gens pour la master et réparer »⁸⁷.

VI. — Des circonstances critiques allaient approcher le dénouement des négociations anglo-bretonnes et l'heure de l'alliance entre les deux pays. Edouard IV se lia d'abord à la Bourgogne par des traités formels. Le 20 septembre 1467, il envoya des ambassadeurs au nouveau duc de Bourgogne pour négocier son mariage avec Marguerite d'York, et le 1^{er} octobre, au grand conseil, la sœur du roi donna son consentement solennel. On prépara aussi un traité de commerce qui fut signé le 24 novembre et dont on envoya le texte à François II⁸⁸.

Des ambassadeurs continuèrent à joindre les trois cours d'Angleterre, de Bourgogne et de Bretagne. Antoine de Lameth qui passa en Angleterre du 23 juin au 30 septembre 1467 vint pendant ce temps en Bretagne⁸⁹. Olivier de la Marche y fut aussi renvoyé⁹⁰. Venant d'Angleterre, il débarqua en Bretagne où il se trouvait en janvier 1468. Pour communiquer avec le duc, son maître, il se servait des marchands de Rennes qui allaient porter du blé en Flandre⁹¹. Il est probable qu'Antoine de Lameth qui vint vers le même temps, l'accompagnait⁹². Le peuple anglais notait la simultanéité frappante des ambassades bretonnes et bourguignonnes⁹³.

87. 20 Juin; mandement enregistré « gratis au roi d'Angleterre », le nom est écrit « Becguingamp ». Arch. de la L.-I., B 5, f^o 86 v., 87.

88. Arch. de la L.-I., E 122. DUPUY, t. I, p. 172, cite, par erreur, ce traité comme conclu entre l'Angleterre et la Bretagne.

89. Arch. du Nord, B 2064, f^o 293 v.

90. O. DE LA MARCHE, p. XLV.

91. Arch. de la L.-I., B 6, f^o 15; arch. du Nord, B 2062, f^o 74 v. et 34. STEIN, O. DE LA MARCHE, p. j. XXII.

92. *Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*, t. I, 1857-1858.

93. *Gregory Chron.*, p. 235.

Mais toutes ces allées et venues ne réussirent pas, et l'on en est surpris, à maintenir entre les trois couronnes une entente, une cohésion, une unité de vues qui eussent été nécessaires pour triompher. Il semble que, à ce moment, Louis XI eût préféré détacher la Bretagne de la Bourgogne afin d'attaquer d'abord cette dernière isolée. Comme marque d'amitié il faisait délivrer par la chancellerie anglaise des sauf-conduits à des navires bretons⁹⁴. Mais la trahison du duc d'Alençon qui ouvrit les portes de sa ville aux troupes bretonnes déclencha la guerre (1^{er} octobre 1467). François II, après s'être avancé en conquérant, se troubla : Charles le Téméraire avait dit très haut, à Louis XI, quelques jours avant d'aller livrer bataille contre les Liégeois : « Si je la perds, vous en ferez à votre guise, mais aussi si je la gagne, vous laisserez en paix les Bretons »⁹⁵. Malgré les fanfaronnades de Charles, Louis XI, à force d'instances, lui fit signer une trêve de six mois allant du 1^{er} novembre 1467 au 1^{er} mai 1468⁹⁶. C'est alors que Louis XI débarrassé des Bourguignons concentra toutes ses troupes de Normandie afin d'en chasser les Bretons⁹⁷.

En de telles conjonctures que pouvait faire François II sinon implorer le secours de l'Angleterre ? Le bâtard de Bretagne résidait toujours à la cour anglaise. Le roi Edouard le traitait avec bienveillance. Il accorda aussi, « pour le plaisir du duc et de l'amiral de Bretagne », à Guyon du Quelenec, fils de cet amiral, le privilège de faire avec l'Angleterre le commerce du vin de Gascogne sur un navire de quatre cents tonneaux⁹⁸. François II envoya une nouvelle ambassade en Angleterre. Choisisant encore le vice-chancelier Rouville et Olivier du Breil, sénéchal de Rennes, il leur donna mandat de conclure avec Edouard IV

94. 9 août 1467. Treaty roll 151, m. 19.

95. KERVYN, *Hist. de Flandre*, p. 119.

96. 6 octobre 1467. CAGÉ, *Le connétable de Saint-Pol*, 1885, p. 36.

97. *Lettres de Louis XI*, t. III, p. 183.

98. Pour un an (13 octobre 1467). Treaty roll 151, m. 14.

soit une trêve, soit une alliance. Il remit aux mains de ses ambassadeurs deux projets : on lisait, dans l'un, que le duc avait à se défendre contre le roi de France qui « en manière hostile, o main armée et en grant puissance veult et entreprend faire guerre et porter dommage et grevance en mainte manière, à notre personne et païs »; dans l'autre rédaction, au contraire, le roi de France n'était pas nommé (Rennes, 27 novembre 1467)⁹⁹.

En France, une trêve entre Louis XI et François II, négociée par le légat du pape, sauva momentanément la Bretagne. Les deux partis devaient rester sur leurs positions jusqu'au 30 avril 1468¹⁰⁰. Apprenant cette trêve Charles le Téméraire, oublieux de sa propre défection et croyant alors poursuivre sur Louis XI la victoire qu'il venait de remporter sur Liège « fut crucifié » de la honte des ducs de Bretagne et de Normandie. Il était donc évident que la guerre recommencerait dès l'expiration de la trêve.

Cependant les ambassadeurs bretons étaient arrivés à Londres. Là, comme l'année précédente à la cour de Bourgogne, malgré leur rôle de sollicitateurs, ils tenaient « d'assez fières manières »¹⁰¹. Edouard IV savait bien que Charles de France « n'estoit qu'ung fol et que les seigneurs le vouloient avoir entre leurs mains pour gouverner le royaume à leur volenté »¹⁰². Mais il entendait avoir part au gâteau. Le duc de Bretagne lui proposa quatorze ou quinze des places qu'il tenait en Basse-Normandie, à condition que l'Anglais lui envoyât trois mille archers¹⁰³. C'était

99. Arch. de la L.-I., B 5, fo 152.

100. Rennes, 6 janvier 1468., ratification de François II. B. N. ms. fr. 10237, *Ordonn.*, t. XVII, p. 70.

101 B. N., ms. fr. 20458. CAGÉ, p. 36-37.

102. WAVRIN, t. III, p. 186. Wenlock et Kent, conseillers d'Edouard favorables à la France, demandèrent à Menipeny, arrivé en Angleterre le 24 décembre 1467 de la part de Louis XI, si l'ambassade anglaise envoyée le 20 septembre au duc de Bourgogne était allée trouver Louis XI et les ducs de Normandie et de Bretagne, comme on le disait. Il répondit que oui, car il l'avait vue à Honfleur où il s'était embarqué.

103. Dans une lettre écrite d'Ecosse (avant le 16 mars 1468, date où il est de retour à Londres, MORICE, t. III, c. 159), Menipeny rapporte ces bruits

beaucoup demander. Edouard accorda d'abord une prolongation pour cinq mois de la trêve qui expirait le 1^{er} mars et dont l'échéance se trouva, de ce fait, reportée au 1^{er} août (17 janvier 1468)¹⁰⁴. Pour les navires qui voudraient « maréer » au delà de cette date, il leur serait nécessaire de se munir d'un sauf-conduit. Le duc de Bretagne ratifia cette nouvelle trêve, à Rennes, le 10 février¹⁰⁵.

VII. — Edouard IV eût volontiers consenti à envoyer un secours armé à la Bretagne, mais cet avare préférerait ne pas en supporter la charge. Au mois de janvier Warwick était venu le trouver à Coventry et s'était réconcilié avec lui, du moins en apparence. Le roi lui demanda instamment son aide en faveur de la Bretagne, « mais, quelque pressement qu'il fit, il ne trouva point confort en lui d'avoir l'aide de ung homme ». Vainement lui remontra-t-il que Louis XI était en armes sur la frontière de Bretagne, Warwick répondit que les promesses des ducs de Bourgogne et de Bretagne n'étaient que l'effet de la peur et que si Edouard voyait leur cœur il saurait qu'il n'avait point en tout le monde plus mortels ennemis¹⁰⁶.

Le 1^{er} février 1468, François II signa à Rennes le texte d'un nouveau traité d'alliance qu'il proposait à l'Angleterre. Ce pacte était conçu dans les termes les plus généraux¹⁰⁷.

qui courent en Angleterre : le duc de Bretagne a demandé 6.000 archers, il offre au roi Edouard « passage et entrée par toutes ses terres et pays »; les Anglais ont accordé 3.000 archers, 1.000 sous lord Montagu, frère de Warwick, 1.000 sous lord Scales et 1000 sous James Douglas. Mais Montagu a refusé ce commandement, car Warwick ne veut pas qu'il s'éloigne de l'Angleterre. B. N., ms. fr. 6970, fo 185 v. L'ambassadeur milanais écrit aussi, dans sa dépêche du 31 août 1468 : les Anglais ont bien fait de ne pas envoyer 6.000 archers au secours du duc, comme ils se le proposaient (Calendar Milan., t. I, p. 125). Dans les documents officiels rédigés à cette occasion le chiffre ne dépasse jamais 4.000.

104. Arch. de la L.-I., E 122. Treaty roll 151, m. 9. Brit. mus. Cotton Julius, B VI, fo 146 v. Le 26 décembre Edouard IV avait donné pouvoir à Thomas Kent, prieur de Saint-Jean, et à Henri Sharp de négocier cette prolongation. SCOFIELD, t. I, p. 443.

105. MORICE, t. III, c. 155. Arch. de la L.-I., B 6, fos 21, 13 v.

106. CHASTELAIN, t. V, p. 419. BASIN, t. II, p. 183.

107. RYMER, t. XI, p. 603. MORICE, t. III, c. 154.

François II avait certainement l'espoir de résultats plus concrets, d'autant plus que l'Angleterre signait alors un traité analogue avec la Bourgogne qui, l'année précédente, avait obtenu un secours militaire et un traité de commerce. Bientôt en effet il fit demander aux Anglais une armée de quatre mille archers en échange de la Normandie. Le sénéchal de Rennes et Pégier, l'ancien compagnon du bâtard de Bretagne, pressaient vivement le roi Edouard d'accepter ¹⁰⁸.

Pour contrecarrer ce dessein, l'ambassadeur de Louis XI, Menypeny de Concessault à qui Warwick dévoilait tout, annonça au conseil anglais que le duc de Bretagne avait demandé 10.000 hommes au roi d'Ecosse pour l'aider à assurer la Normandie à monsieur Charles, en quoi il fallait que le duc fût faux envers le roi Edouard ou envers le duc Charles lorsqu'il promettait à l'un et à l'autre de le faire duc de Normandie. Menypeny qui revenait d'Ecosse, fut cru sur parole par certains Anglais qui en conçurent un grand mécontentement contre le duc de Bretagne, de même que les Ecossais avertis par Menypeny que les promesses de ce duc n'étaient que « tromperies » ¹⁰⁹. Edouard IV, en revanche, ne se laissa pas convaincre.

Louis XI porta la question anglaise devant la nation dont les trois Etats se réunirent à Tours du 6 au 14 avril. Le chancelier Jouvencel des Ursins les consulta sur les intelligences « qu'on dit qu'a le duc de Bretagne avec les Anglois pour les faire descendre en ce royaume et pour bailler en leurs mains les places qu'il tient en Normandie ». La réponse des Etats fut entièrement favorable au roi. Il faudra, disent-ils, sommer le duc de rendre la Normandie déclarée inaliénable et si le roi était certifié de son alliance avec l'Angleterre, qui est « chose dampnable, pernicieuse et de très mauvaise conséquence, il pourrait marcher contre lui

108. Ils arrivèrent à Londres le 2 mars 1468. MORICE, t. III, c. 160.

109. MORICE, t. III, c. 159.

à main armée, car chacun l'y servirait c'est assavoir les gens d'église, de prières et d'oraisons et biens de leur temporel, les nobles et populaire de corps et de biens »¹¹⁰. De chaque côté on sentait que le temps était plein « de rumeur et de ruine »¹¹¹ à cause de la lutte imminente entre le roi de France et le duc de Bourgogne, allié au roi d'Angleterre, aux ducs de Normandie et de Bretagne. Quand les ambassadeurs des Etats généraux arrivèrent auprès de Charles le Téméraire, il leur parla très durement et reprocha au roi d'avoir traité avec les Anglais afin de détruire le duc de Bretagne. Mais ces accusations renouvelées d'antan n'avaient plus de portée¹¹².

Peu intimidé par les manœuvres de Louis XI, Edouard IV ratifia, le 24 mars, le traité d'alliance générale dernièrement envoyé par le duc de Bretagne et signé par celui-ci le 1^{er} février. Les ambassadeurs bretons emportèrent aussitôt en Bretagne ce pacte important¹¹³. Désormais Edouard IV avait orienté sa politique. C'est sans doute vers ce moment qu'il envoya son héraut *Windsor* vers les ducs de Bourgogne et de Bretagne¹¹⁴. Il voulait être sûr de l'accord des trois cours. Le bâtard de Bretagne était l'objet de ses faveurs répétées¹¹⁵, ce qui ne l'empêchait pas de revenir parfois en Bretagne où le duc le traitait avec les honneurs dus à l'importance qu'il prenait¹¹⁶. Il était, en réalité, une

110. JEAN PRÉVOST, *Journal*, Recueil des Etats généraux, 1789, t. IX, p. 204. JEAN DE ROYE, p. 199, 200.

111. CHASTELAIN, t. V, p. 392.

112. COMMYNES-LENGLET, t. IV, p. 67-72.

113. RYMER, XI, 615, MORICE, c. 200 (d'après Rymer) disent XXIII mars, Treaty roll 152, m. 19 et Brit. Mus. Julius, B VI, f^o 159 : 24 mars, en tout cas 1468 et non 1469, comme dit Dupuy, t. I, p. 229. Voir un mandement ducal du 1^{er} avril à O. du Breil. Arch. de la L.-I., B 6 f^o 53 v. Les lettres d'Edouard ordonnant à son chancelier la rédaction de cet acte sont du 18 mars. SCOFIELD, t. I, p. 448. Le même auteur p. 483, semble dater cet acte du 23 mars 1469.

114. Issue Roll 826, avant Pâques.

115. Issue Roll, 8 Edouard IV, samedi 25 février, 13 mai.

116. Il le fit reconduire aux frais du trésor par la nef du vice-amiral Alain de la Motte. MORICE, t. III, c. 166.

sorte d'ambassadeur résident tel que ceux qu'entretenaient les états italiens.

VIII. — Edouard IV jugeant enfin la question venue à maturité, commit quelques membres de son conseil au nombre desquels était Guillaume Hatchlyff, son secrétaire, pour examiner et discuter avec les ambassadeurs bretons les projets d'alliance entre les deux pays. Les conférences se tinrent à Greenwich, près de Londres et commencèrent le 2 avril 1468¹¹⁷. Les Bretons apportaient les textes rédigés d'avance de cinq traités.

1° Leur désir le plus pressant était celui d'un secours armé. Le duc de Bretagne proposait qu'un corps de quatre mille archers fût mis à sa disposition, aux frais du roi d'Angleterre, pendant six mois. — Les Anglais abaissèrent le nombre des archers à trois mille et partagèrent les frais : le roi et le duc payeraient chacun le passage de quinze cents archers. Sur terre, la solde des trois premiers mois serait payée par le roi, celle des trois derniers par le duc. Les troupes seraient mises en route dans les deux mois qui suivraient la réquisition du duc. Elles débarqueraient au port de Cancale qui était à proximité de la frontière de France, en vue du Mont-Saint-Michel et qui présentait cet avantage, n'étant pas fortifié, de ne pouvoir être transformé entre les mains des Anglais en un Calais breton, ce qui eût pu être le cas d'une place forte comme Saint-Malo. Quant aux conquêtes qui seraient opérées aux dépens de la France on les partagerait équitablement : tout ce qui serait enlevé au domaine de la couronne serait attribué au roi d'Angleterre à condition qu'il descendît lui-même en France ou qu'il y envoyât un lieutenant général. Le duc de Bretagne recevrait, pour prix de son concours, une indemnité fixée soit à l'amiable, soit par une commission arbitrale de

¹¹⁷. Il y avait à Greenwich un château royal qui fut reconstruit au XVII^e siècle.

laquelle on pourrait appeler au duc de Bourgogne actuel ou, lui défaillant, au roi de Portugal. Les délais entre chaque degré étaient prévus et réglés pour ne laisser aucune place à la naissance d'un litige. D'autre part, tout ce que les alliés prendraient de seigneuries relevant du roi de France serait laissé au duc de Bretagne qui en prêterait hommage au roi d'Angleterre dans les mêmes termes que le seigneur dépossédé le faisait au roi de France. Le retour des troupes en Angleterre serait à la charge du duc ¹¹⁸.

2° Le lendemain, 3 avril, on s'entendit sans difficulté : d'abord fut renouvelé le traité d'alliance générale que François II et Edouard IV avaient déjà signé les 1^{er} février et 24 mars précédents. C'était une déclaration de principe.

3° On tomba aussi facilement d'accord sur un nouveau traité d'alliance défensive, dans lequel chacun s'engageait à soutenir l'autre envers et contre tous, sans nommer personne.

A ces pactes s'ajoutèrent une trêve et un traité de commerce.

4° Une trêve de trente ans, à partir du 1^{er} juin 1468, fut conclue dans les termes mêmes proposés par Edouard IV le 9 juin de l'année précédente ¹¹⁹.

5° Enfin l'on convint d'un vaste traité pour « l'entrecours de la marchandise » qui n'était que le développement de la trêve et dont la durée était semblablement fixée à trente ans. Désormais les marchands de laine, de drap, de toile, de vin, de fruits, de cuir, « de vitailles, de harnoiz, d'armeüres, d'artillerie, de chevaux, etc., leurs facteurs et familiers ¹²⁰, maîtres de nefes ou mariniers » pourraient librement aller et venir d'un pays à l'autre, aborder aux ports où il y avait des « coutumiers » établis pour percevoir les droits d'entrée

118. 2 avril 1468 non le 3, MORICE, t. III, c. 171. LOBINEAU, t. I, p. 704. Arch. de la L.-I., E 122.

119. Ci-dessus, § V. Arch. de la L.-I., E 122. François II ne l'avait pas ratifié puisque, depuis, une trêve plus courte avait été accordée par Edouard.

120. Commis et domestiques.

et issue; ils pourraient y vendre leurs marchandises et en acheter d'autres, en payant les droits requis et posséder des maisons pour y demeurer, sauf dans quelques villes que chaque prince déterminerait limitativement. Les marchands pourraient porter dans leur nef toute sorte d'armes, mais ils les y laisseraient, sauf « coustel, dague ou épée » qu'ils pourraient garder jusqu'à leur maison seulement, excepté, cela va de soi, s'ils faisaient le commerce des armes. Chaque prince se réserve d'interdire spécialement le trafic de certaines denrées d'alimentation, en cas d'excessive cherté. Les villes fermées étaient toujours soumises à un régime à part : il suffirait que les marchands eussent la permission d'y entrer la première fois, et encore, s'ils ne trouvaient à la porte personne qui eût le pouvoir de la leur donner, ils pourraient entrer dans une telle ville où leur arrivée serait notifiée au capitaine par leur hôte; et, à défaut de cette information, ils auraient deux heures pour la quitter. Si la tempête les jetait sur des ports sans « coutumiers », ils en sortiraient aussitôt, sans rien décharger, mais, en aucun cas, ils ne pourraient être inquiétés, non plus que les pêcheurs qui n'auraient pas besoin de sauf-conduits.

Pareille réglementation est imposée aux pèlerins et aux clercs qui s'en iront à Rome, ou au Concile général, ou aux Universités.

Aucun des deux contractants ne tolérera que des écumeurs de mer entrent dans ses ports pour y maltraiter les sujets de son allié. Chacun d'eux leur interdira de vendre les biens ainsi dérobés et à ses sujets de les acheter, sous peine d'être condamnés à les restituer. Les navires alliés ne pourront transporter de marchandises appartenant à des ennemis de l'une des parties. Le traité ne protégera pas non plus les alliés voyageant sur un navire ennemi dépourvu de sauf-conduit.

En cas de naufrage, si un navire se brise, tant qu'il y restera quelque chose de vivant « chien, chat ou coq », il ne pourra être confisqué et le maître du navire devra seulement payer les sauveteurs. C'était la consécration du droit de bris, mais dans sa moindre extension ¹²¹.

Tel était l'ensemble considérable des traités négociés par les diplomates anglais et bretons. Certes, la signature des plénipotentiaires n'était pas définitive, elle n'obligeait en rien tant que le duc et le roi Edouard n'y auraient pas ajouté leurs ratifications. Toutefois, il y avait une base d'accord. La Bretagne et l'Angleterre s'étaient rapprochées et cette alliance était ouvertement dirigée contre la France ¹²². Avant la ligue du Bien public, la politique ducal avait hésité. La tradition fondée dans le duché par les derniers règnes l'attachait à la France aussi bien que les sentiments personnels du duc. Une sorte de pudeur l'avait retenu. Il ne s'était rapproché de l'Angleterre que timidement, par degrés, d'une manière déguisée. Mais Louis XI ne voulût pas que François II fût seulement un allié, il le voulut sujet et c'est son impatience et ses exigences qui rejetèrent François II dans le parti opposé.

Qui donc conduisait l'indolent François II dans cette marche progressive ? Depuis que Tanguy du Chastel avait quitté la cour bretonne, à côté de Lescun qui dirigeait la politique militaire du duc, contre le chancelier Chauvin que la sympathie et peut-être l'intérêt ralliaient à Louis XI, s'élevait au conseil un personnage qui s'acheminait vers la direction suprême du gouvernement, le trésorier et receveur général Pierre Landais. On a conté bien des détails sur sa vie. Il n'était ni militaire, ni diplomate, ni magistrat, c'était

¹²¹. Arch. de la L.-I., E 122. B. N., ms. fr. 6975, f^{os} 40, 55. On retrouve une partie de ces clauses dans le traité de commerce du 5 janvier 1467 entre l'Angleterre et la Bourgogne. DUMONT, t. III, 1^{re} part., p. 592. Elles appartenaient au droit des gens.

¹²². A part le traité d'entrecours purement commercial que plus tard Louis XI approuvera. MORICE, t. III, c. 174.

un marchand de drap et un banquier. Il avait gagné la faveur du duc, alors comte d'Etampes et peu fortuné, en lui consentant des avances et en se faisant aussi, dit-on, truchement discret entre le prince et mademoiselle de Villequier. Estimant que la Bretagne était une principauté indépendante, il crut que le meilleur moyen d'assurer la souveraineté de son maître était de l'enrichir en enrichissant ses sujets. Il les affranchit du transit français par une série de traités de commerce avec la Castille, la Savoie, le Danemark, la Suède et la Norvège¹²³. Mais, par-dessus tout, il rechercha l'alliance de l'Angleterre. Il sentait que les deux pays étaient solidaires par le double intérêt de leur politique et de leur commerce. Sans être encore le conseiller indiscuté, le maître omnipotent qu'il deviendra, il est, à l'époque où nous sommes, l'homme d'affaires nécessaire. Le duc comprenait ses sentiments et entraînait dans ses vues. Sans avoir la même ampleur de conception ni la même hardiesse d'action, il jugea précieux le ministre qui remplissait inlassablement ses coffres; il lui sut gré de son dévouement, lui témoigna ses bonnes grâces dès le commencement¹²⁴ et, chose méritoire, ne l'abandonna jamais.

IX. — Après les conférences de Greenwich, du Breil resta quelque temps à Londres¹²⁵. Le vice-chancelier Rouville, au contraire, rapporta les traités à Nantes. Il y servit de protecteur à des marchands anglais qui avaient des affaires à régler avec la chancellerie ducale¹²⁶. François II fit défrayer son actif serviteur de ses impenses : il était demeuré en Angleterre pendant près de douze mois consécutifs; on

123. LA RONCIÈRE, t. II, p. 324.

124. Arch. de la L.-I., B 4, f° 84 v. Dès le 17 juin 1466 François II lui fait don d'une « baule » en Ambon (Morbihan).

125. Le 14 avril 1468 Roland du Breil est institué pour tenir les plaids à Rennes le lundi de *misericordia Domini* (2 mai) « en l'absence d'Olivier du Breil lequel est en ambassade hors du duché ». Arch. de la L.-I., B 6, f° 64. On ne prévoyait donc pas son retour avant mai.

126. 28 avril 1468. Arch. de la L.-I., B 6, f° 73.

lui compta deux cents livres par mois ¹²⁷. Ainsi lesté il était prêt à repartir pour une nouvelle campagne.

Le 2 mai 1468, François II ratifia le traité d'alliance défensive (3°), la trêve de trente ans à partir du 1^{er} juin (4°) et le grand traité d'entrecours de la marchandise (5°) ¹²⁸.

Le traité d'alliance générale (2°) n'était guère en question puisqu'il avait été signé par les deux princes avant les entrevues de Greenwich, et que les plénipotentiaires ne l'avaient inséré que pour mémoire. François II ne le ratifia que le 8 juillet ¹²⁹. Restait, et c'était le traité le plus grave, le pacte concernant le secours militaire. François II le jugea onéreux, insuffisant et, en somme, désavantageux. Il renouvela donc sa demande primitive de quatre mille archers. Le 8 mai, il remit à ses ambassadeurs, le vice-chancelier Rouville, l'abbé de Bégar et Olivier du Breil, des pouvoirs généraux pour traiter avec Edouard IV de trêve et d'alliance ¹³⁰. Il demandait au roi ce secours militaire en s'engageant à payer à chaque combattant la solde qu'il aurait touchée en Angleterre, avant l'embarquement ¹³¹. Il signa aussi la promesse spéciale faite à un capitaine anglais dont le nom était laissé en blanc, de le payer, quinze jours après son arrivée en Bretagne, comme il l'était en Angleterre, dans l'espoir de vaincre toute hésitation de la part de l'homme de guerre qu'Edouard IV désignerait pour commander le corps expéditionnaire ¹³².

La trêve avec la France avait été prolongée jusqu'au 1^{er} juin, puis jusqu'au 15 juillet ¹³³ et, comme Edouard IV avait promis les auxiliaires dans les deux mois de la

127. *Ib.*, f° 74, 30 avril 1468. On lui remboursa deux cents écus prêtés au duc.. *Ib.*, f° 91 v.

128. Arch. de la L.-I., B 6, f°s 91, 79, 83. Report of the Dep. Keep, 45, p. 331, n. 532, 523 et 523. François II nommait Saint-Malo, Brest et Concarneau comme villes où les Anglais ne pourraient résider sans l'autorisation du capitaine.

129. RYMER, t. XI, p. 624. MORICE, t. III, c. 181.

130. Arch. de la L.-I., B 6, f° 94.

131. *Ib.*, E 122. MORICE, t. III, c. 169.

132. *Ib.*, B 6, f° 93 v.

133. MORICE, t. III, c. 172.

demande du duc, il n'y avait pas une journée à perdre. François II porta à 3.000 tonneaux la flotte que l'amiral devait assembler ¹³⁴.

Les ambassadeurs du roi d'Angleterre rencontrèrent ceux des ducs de Normandie et de Bretagne aux fêtes somptueuses que Charles le Téméraire donna en l'honneur de la Toison d'Or (8 mai 1468) et où François II avait envoyé une représentation « moult noble et bien estoffée de grans gens comme l'abbé [de Bégar] et le président de Bretagne [Loisel] » ¹³⁵.

Lorsque Edouard IV tint son parlement, le chancelier Stillington, dans la grande séance du 17 mai, annonça par une longue harangue le dessein du roi de passer la mer afin de reconquérir son royaume de France et ses duchés de Normandie et de Guyenne sur l'usurpateur Louis. Le roi en personne fit part aux communes de la conclusion récente des traités avec les deux plus puissants vassaux de la couronne de France, le duc de Bourgogne et le duc de Bretagne. Ils marcheront ensemble, dit-il, à leurs frais, pour le roi d'Angleterre. Tous les jours ils le sollicitent de venir. Il ne faut pas risquer, en refusant, de les transformer en ennemis, mais faire un effort en des conjonctures si favorables pour mettre à profit les troubles de France. L'assemblée, sans être emportée par un grand enthousiasme, vota pour deux ans deux dixièmes et deux vingtièmes ¹³⁶.

Le parlement fut dissous le 7 juin. Quelques jours après vint à Londres Menypeny, ambassadeur de Louis XI, apportant à Edouard IV les vidimus des hommages prêtés aux rois de France par les ducs de Bretagne ¹³⁷. Vaine manifestation ! Il se heurta au vice-chancelier de Bretagne qui s'était fait envoyer par François II, le 17 juin, une com-

134. Arch. de la L.-I., B 6, fo 75.

135. CHASTELAIN, t. V, p. 378 et suiv.

136. *Rot. Parl.*, t. V, p. 622-623. WORCESTER, p. 789. OMAN, 430.

137. *Lettres de Louis XI*, t. III, p. 220, 5 juin 1468. B. N., ms. fr. 20685, fo 435.

mission afin de régler « en forme de endenteüres et chartes parties » les intérêts et le concours de lord Scales et des capitaines des trois ou des quatre mille archers¹³⁸. Des endentures ! Le mot sonnait gaiement aux oreilles des Anglais s'il leur rappelait les riches dépouilles dont leurs ancêtres s'étaient gorgés, sous ce nom, en Bretagne, au siècle précédent¹³⁹.

Le 1^{er} juillet 1468, Edouard IV ratifia le traité d'alliance défensive avec la Bretagne (3^o). Le 3, il renouvela le traité d'alliance générale (2^o) fait dès le 24 mars précédent et qui engageait peu, au point où en étaient les relations avec la Bretagne¹⁴⁰. Le même jour il ratifia le traité d'entrecours de marchandise (5^o) en désignant Calais, Winchelsea, Southampton, Dartmouth et Plymouth comme villes où les Bretons, pour demeurer ou pour lier leurs nefes dans le port, devraient avoir une autorisation spéciale du capitaine de la ville¹⁴¹.

X. — François II craignant les navires qui s'armaient sur les côtes de France, manda à toute la population des côtes qui n'était pas engagée dans le service militaire, de se mettre en armes et « embastonner » pour résister sur terre et sur mer à toute entreprise hostile¹⁴². Edouard IV ne se hâtait pas de mettre à la mer la flotte qu'il destinait à François II. Pour le moment, le chef désigné, lord Scales, assistait aux noces du duc de Bourgogne et figurait au Pas qui eut lieu à cette occasion¹⁴³. Au début de juin, les ambassadeurs bretons rencontrèrent encore des Anglais à la cour de Bourgogne¹⁴⁴. Charles le Téméraire retenait au port de l'Ecluse

138. Arch. de la L.-I., E 122.

139. LA BORDERIE, t. III, p. 507, 508.

140. Treaty roll 152, m. 21. Brit. Mus. Cotton Julius. B. VI, fo 159 v. Arch. de la L.-I., E 122.

141. Arch. de la L.-I., E 122 « le tierce jour de juillet » et non le 2, comme dit Rymer, t. XI, p. 618 et après lui Morice, t. III, c. 181.

142. Arch. de la L.-I., B 6, fo 127.

143. HAYNIN, p. 125. O. DE LA MARCHE, t. III, p. 101.

144. COMMYNES-LENGLET, t. II, p. 191.

quelques navires de guerre bretons « pour s'en servir brièvement en armes par mer »¹⁴⁵. Il voulait probablement les joindre à la flotte anglaise que lui avait amenée Marguerite d'York et qu'il renvoyait à la fin de juin, par Caen, afin de défendre cette ville contre les efforts menaçants de Louis XI. Il y fit monter quarante hommes d'armes et cinq mille archers dont le duc de Normandie avait besoin pour le 15 juillet, date de l'expiration de la trêve¹⁴⁶.

François II était préoccupé par la défense de son propre duché. Le 8 juillet, il jette l'embargo sur les navires mouillés dans les ports de Bretagne¹⁴⁷. Le roi d'Angleterre se contentait de faire crier les trêves par ses messagers¹⁴⁸. Quant à Charles le Téméraire, il s'était sottement laissé moquer par Louis XI qui, au milieu des fêtes de son mariage (3-12 juillet 1468), avait obtenu une prolongation de trêve, pour la seule Bourgogne, jusqu'au 1^{er} août. Aussitôt Louis XI donna l'ordre à ses capitaines de se jeter sur la Bretagne dès le 16 juillet, et, par une campagne foudroyante, de la réduire à merci sans s'arrêter quand même il leur signifierait quelque trêve par écrit¹⁴⁹.

François II craignait que les Français ne vinsent s'établir sur la côte pour empêcher les Anglais de descendre. Pour parer à cette éventualité, il avait mandé à Raoul Péan d'équiper une flotte de 2.500 tonneaux composée des meilleurs navires réquisitionnés sur toute la côte de Saint-Malo à Guérande et de les ravitailler pour trente jours¹⁵⁰. Le 21 juillet, il ordonne à Jean de Malestroit de conduire les gens du commun de l'évêché de Vannes sur les côtes de la mer contre des ennemis menaçants. Le sénéchal de Guérande obligea les habitants de la ville à y faire le guet

145. Arch. du Nord, B 2068, f^o 95 v.

146. WAVRIN, éd. DUPONT, p. 267. PRENTOUT, *Le Duc de Bretagne, Louis XI et l'Université de Caen*, Bull. hist. et phil., 1910, p. 283.

147. Arch. de la L.-I., B 6, f^o 138.

148. Issue Roll 826.

149. BRICARD, p. 95-105.

150. 7 avril 1468. Arch. de la L.-I., B 6, f^o 57.

sur les murailles et ceux des environs à veiller le long de la mer; le 30, François II institua son vice-amiral, le vicomte du Fou, « garde des côtes, ports et havres de tous les évêchés de Bretagne »¹⁵¹. Il lui manda de lui envoyer les gentilshommes qui tenaient garnison à Brest et de les remplacer par des francs-archers, car c'était la frontière de France qui était menacée; le seigneur de Quimerch dut garder Concarneau et la côte de Cornouaille, Guillaume de Penhouët reçut la même charge pour le Léon¹⁵². Toute la noblesse dut s'armer, sans exception. Tous les gens du commun et tous les nobles qui n'étaient pas venus à l'armée reçurent aussi des capitaines¹⁵³, de sorte que, dans le duché entier, il n'y avait pas un homme qui ne fût armé ou qui ne dût l'être pour la défense du pays. C'était, en un mot, la mobilisation générale.

Dans cet état angoissant on était sans nouvelles de la flotte anglaise et du secours si instamment sollicité, si impatiemment attendu. Les deux ambassadeurs Rouville et du Breil étaient toujours à Londres. Le 31 juillet, ils eurent une nouvelle conférence avec le conseil d'Edouard IV. L'accord se fit enfin sur un acte dans lequel le roi d'Angleterre s'engageait à ne conclure avec Louis XI ni paix ni trêves qui dérogeassent aux traités faits avec François II ou qui lui fussent nuisibles. Le duc de Bretagne devait prendre le même engagement vis-à-vis du roi. Edouard IV signa ce traité le 1^{er} septembre à Westminster¹⁵⁴.

Les Anglais demandèrent qu'on fit un traité complémen-

151. *Ib.*, f^{os} 136, 136 v. et 139.

152. *Ib.*, f^{os} 139, 139 v. et 144.

153. 26 juin et 7 août 1468. Arch. de la L.-I., B 6, f^o 140. POCQUET, t. IV, p. 461.

154. Arch. de la L.-I., E 122. Selon Delpit (Collection générale, t. I) cet acte aurait été signé le 4 août et François II s'y serait engagé à ne traiter ni avec Louis XI ni avec le roi d'Ecosse; l'Echiquier l'aurait enrôlé le 13 décembre. Il est étonnant que François ait pu ratifier dès le 4 août un acte dressé à Londres le 31 juillet. Peut-être faut-il lire 14 août, veille de la ratification d'un autre traité anglo-breton. C'est ce que confirme SCOFIELD, t. I, p. 472. A l'engagement pris par François II le 14 août Edouard IV répondit conformément le 1^{er} septembre.

taire sur les bases suivantes : le duc ne sera pas contraint d'empêcher ceux de ses vassaux qui relèvent aussi de Louis XI, de se rendre à ses convocations pour le service militaire français; si un vassal breton se livre à des actes de guerre contre les Anglais, François II lui prohibera de résider dans les duchés de Normandie et de Bretagne, mais si des Bretons, vassaux du roi de France et demeurant dans le royaume, servent contre les Anglais, ils n'engageront pas la responsabilité du duc; ces cas exceptés, le duc ne devra souffrir qu'aucun de ses sujets fasse la guerre aux Anglais. Les Anglais appréhendaient les hostilités des Bretons. Les ambassadeurs de François II ne purent qu'en référer à leur maître. C'était, d'ailleurs, perdre un temps précieux que d'épiloguer sur de pareils détails.

Le 3 août, enfin, à Westminster, Edouard IV ratifia l'acte où il s'engageait à envoyer trois mille archers servir six mois en Bretagne, pour le secours du duc, à frais communs. François II le signa de son côté, le 15 août, à Rennes¹⁵⁵. Il se contentait de trois mille archers, trop heureux s'ils débarquaient à temps! Mais Edouard IV ne se pressa pas d'équiper ces fameux archers que des navires bretons attendaient à l'ancre à Portsmouth¹⁵⁶.

François II, abandonné par ses deux grands alliés, ne put soutenir plus longtemps à lui seul le choc des Français. Jugeant que ni les troupes anglaises ni les troupes bourguignonnes ne seraient prêtes à le seconder avant que Louis XI n'ait pénétré à main armée dans le duché, il entra en composition et trouva Louis XI disposé à négocier. Le

155. RYMER, t. XI, p. 626 et 628. MORICE, t. III, c. 183. Ces actes furent reçus au nom du roi d'Angleterre par son représentant Thomas Rotheram, évêque de Rochester. SCOFIELD, t. I, p. 471.

156. WORCESTER, p. 791-799. D'autres navires du Conquet et de Brest se jetèrent sur le bateau qui ramenait en France Menipeny et l'évêque de Rochester, ambassadeur anglais, partis de Londres le 4 août. Ils rançonnèrent l'ambassadeur de Louis XI à 1.700 écus que le prélat lui prêta. COMMYNES-LENGLET, t. III, p. 138.

roi ne voulait pas écraser la Bretagne¹⁵⁷. Une trêve de douze jours à partir du 21 août fut signée et les pourparlers commencèrent en vue de la paix. Louis XI avait hâte de se débarrasser de cet ennemi afin de pouvoir, tout à l'aise, châtier la Bourgogne¹⁵⁸. Les conférences s'ouvrirent à Ancenis et le traité y fut signé le 10 septembre. Le roi atteignait son but, il recouvrait la Normandie, un autre apanage serait attribué à Charles de France. François II s'engageait à rester bon sujet et renonçait à toutes ses alliances avec le duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre¹⁵⁹. C'était sa troisième promesse de fidélité à la France. François II devait se féliciter d'en être quitte à si bon marché.

Quant au trop lent Edouard IV, ce même 10 septembre 1468, il signait avec Gautier Blount, lord Mountjoy, des indentures pour le mettre à la tête de trois mille hommes qu'il enverrait faire la guerre en Bretagne contre le roi de France. Ce corps comptait soixante gens d'armes et des archers dont 1.200 à cheval et le reste à pied. Ils serviraient pendant six mois à compter du jour de la montre qui aurait lieu à Portsmouth, à proximité de la flotte bretonne¹⁶⁰. Survint la nouvelle de l'armistice puis du traité d'Ancenis. Le 12 septembre, le roi Edouard révoqua l'ordre de l'avant-veille et décida que lord Mountjoy servirait sur mer avec mille hommes seulement pour aider la flotte de lord Scales, montée par cinq cents mariniers, pendant trois mois¹⁶¹.

La flotte bretonne quitta Plymouth sans Anglais. Ceux-ci naviguèrent quelque peu dans la Manche sous prétexte de

157. Le 14 août il écrivait aux Harfleurais de poursuivre des pillards qui avaient détrossé des marchands bretons. B. N., ms. fr. 6975, fo 140. *Lettres de Louis XI*, t. III, p. 263, 268, 269.

158. B. N. ms. ital. 1649, fo 196, dépêche du 29 août 1468.

159. MORICE, t. III, c. 188. B. N. ms. ital. 1649, fo 206.

160. Warr. for issue, parcel 1, n. 89.

161. Issue roll 826. RYMER, t. XI, p. 630. Le 14 septembre Edouard IV délivre des lettres de protection à un drapier de Londres qui suit Mountjoy « capitaine de l'armée du roi envoyée au duc de Bretagne ».

barrer la route à Marguerite d'Anjou qu'on disait en train d'armer une flotte à Harfleur, et revinrent à la fin de novembre à l'île de Wight dont Scales était gouverneur¹⁶², sans avoir même servi trois mois entiers¹⁶³. L'ainé des Woodville s'était montré triste amiral.

François II licencia son armée et le vice-chancelier Rouville reprit la route de la Bretagne. Edouard IV lui délivra des sauf-conduits l'autorisant à transporter du vin de Guyenne et à venir le vendre en Angleterre. Ce précieux privilège lui fut accordé pendant un an pour toute une flottille de navires bretons¹⁶⁴. Edouard IV envoya lui-même en Bretagne un de ses bateaux, la *Marguerite*¹⁶⁵. Il accorda quelques faveurs significatives à des Bretons employés dans les récentes négociations. Jean de Rouville reçut une licence pour faire entrer en Angleterre du vin de Gascogne sur trois de ses navires¹⁶⁶, puis, en reconnaissance de son zèle « cordial », Edouard IV lui accorda licence d'emporter quatre mille livres de plomb pour couvrir son hôtel en Bretagne¹⁶⁷. Le bâtard de Bretagne résidait toujours en Angleterre et touchait périodiquement les trois cents marcs de son fief¹⁶⁸; le duc lui envoyait quelque argent pour soutenir son état et le remercier de ses bons offices¹⁶⁹. Les ambassadeurs aussi continuaient leurs conversations, le roi

162. Cal. Pat. 1468, p. 535.

163. *Ib.*, p. 156. Lettres de pardon d'Edouard IV à Mountjoy et Scales, 28 avril et 4 mai 1469.

164. Treaty roll 152, m. 19. Arch. de la L.-I., E 122 : la *Marie*, 240 t., et la *Jeanne*, 1.000 t., de Lannion; la *Marie*, 140 t., et la *Marguerite*, 120 t., de Penmarch; la *Catherine*, 100 t., du Conquet; la *Rose*, 120 t., et le *Saint-Yves*, 200 t., de Guérande; le *Christophe*, 120 t., de Concarneau et la *Marie*, 120 t., d'Audierne.

165. Issue roll 502 (mich.), vendredi 21 octobre, payé 225 livres pour réparer ce navire « étant en Bretagne ».

166. 1^{er} février 1469. Treaty roll 152, m. 4 : la *Marie* de Lannion, le *Nicolas* de « Poulmenach » et la *Catherine* de Nantes.

167. 18 mai 1469. *Ib.*, 153, m. 12.

168. Issue roll 9 E. IV. Calend. pat., p. 185. Edouard IV l'avait autorisé à accompagner Mountjoy et Scales en Bretagne. SCOFIELD, t. I., p. 483 et p. 506, corrigé p. x.

169. MORICE, t. III, c. 222.

d'armes d'Angleterre reçut, en 1469, le paiement de deux voyages faits en Bretagne¹⁷⁰.

La nouvelle de la prise du roi à Péronne fit éclater chez certains Bretons une joie délirante « Ah ! disait un vitréen, concitoyen de Pierre Landais, aux serviteurs du sire du Gavre, un Laval, allez quérir votre roi qui oncques ne nous ayma ! Maintenant est-il en notre merci, par le sang bieu ! Monsieur du Gavre a beau plorer et faire faire procession, il est ainsi et il n'y a plus de remède. Dieu en soit loué ! Or maintenant nous en a bien vengés le duc de Bourgogne, aussi nous avoit-il bien promis de le faire » et il leur conseillait ironiquement de se vêtir en pénitents : « Tirez vos chausses et prenez des poches¹⁷¹ et des bastons blancs ». Le duc de Bourgogne écrivait à François II de faire « bonne chière et qu'il lui ferait bien ses besongnes »¹⁷². Mais on sait ce qu'il en advint.

François II avait renouvelé son alliance avec Charles le Téméraire (à Lille, le 19 avril 1469) qui lui envoya des ambassadeurs. Le duc de Bourgogne, courroucé du traité d'Ancenis et oublieux de ses propres défections, reprochait au duc de Bretagne de l'avoir abandonné et voulait à toute force le détourner de s'accorder avec Louis XI et l'entraîner dans une nouvelle ligue avec le roi d'Angleterre, en disant qu'il le ferait descendre en Normandie¹⁷³. Dès le 8 février 1469 il avait envoyé Olivier de la Marche en Bretagne « et ailleurs » puis, au mois de mai, en Angleterre, d'où il repassa en Bretagne¹⁷⁴. Charles de France songea peut-

170. Issue roll 9 E. IV, vendredi 4 août 1469, ces voyages peuvent être antérieurs à cette année car dans le même rôle on lui paie des missions faites auprès de Philippe le Bon mort en 1467.

171. Sacs de toile.

172. B. N., ms. fr. 20458, fo 54. Le sire du Gavre, fils de Guy XIV, sera Guy XV de Laval. L'ambassadeur milanais écrit que Charles de Valois pensait « que c'était le bon moment pour fermer la porte sur le roi et l'enfermer dedans ». Cal. milan., t. I, p. 127.

173. COMMYNES-LENGLET, t. III, p. 72.

174. STEIN. O. DE LA MARCHE, p. j. XXVIII et O. DE LA MARCHE, p. XLIII.

être à réaliser le projet de Charles de Bourgogne, car il demanda au roi d'Angleterre de le recevoir et obtint un sauf-conduit pour lui et une suite de cinq cents personnes durant neuf mois¹⁷⁵. Mais François II n'entra pas dans cette combinaison. Il avait accepté la Guyenne comme apanage pour Charles de France (convention de Nantes, 29 avril 1469). Sur les instances du gascon Lescun, Charles se réconcilia avec son frère et l'on put croire la paix définitivement rétablie. Il n'y a d'ailleurs aucune foi à ajouter à un bruit qui courut alors. Louis XI, par l'éloquence du cardinal Jouffroy, disputait la Castille à l'alliance de l'Angleterre « cette nation à la langue et aux mœurs barbares »; quand il fit la paix avec son frère Charles¹⁷⁶, certains murmurèrent qu'ils allaient unir leurs forces pour écraser la Bretagne et la Bourgogne, mais que la peur de l'intervention anglaise retint le roi¹⁷⁷. L'espoir luisait au contraire que les adversaires de Louis XI n'appelleraient pas les Anglais¹⁷⁸. Le duc de Bretagne montrait des intentions pacifiques¹⁷⁹; il écrivit à Louis XI des lettres « molte humaine et pretiose », disant qu'il voulait être sien, corps et âme¹⁸⁰. Il songeait surtout à rembourser les emprunts de l'année précédente afin de rentrer en possession des bijoux engagés¹⁸¹.

XI. — Quant à empêcher la course sur mer qui, en ces circonstances avait fleuri de plus belle, en dépit des traités, c'était une illusion. Les Normands détestaient la domination bretonne qui, un moment, s'était établie chez eux, on vit plus tard des débiteurs refuser de payer leurs créanciers « pour ce qu'ils tenoient lors le parti des Bretons »¹⁸². Sur mer c'était un écheveau de pillages et de rançon. Vers le

175. RYMER, t. XI, p. 644.

176. Le 7 septembre 1469 au pont de Brand, sur la Charente.

177. FIERVILLE, *Le Cardinal Jouffroy*, p. 190. BASIN, t. II, p. 216.

178. B. N., ms. fr. 6979, f° 162. Lettre de Sentis, du 20 août 1468.

179. COMBET, p. 235, dépêche de l'ambassadeur milanais du 8 octobre 1469.

180. B. N., ms. ital. 1649 bis, f° 72 v., 16 sept. 1469.

181. Arch. de la L.-I., E 209, 18 septembre 1469.

182. Arch. nat. JJ 195, f° 57 v.

15 avril 1468, un navire de Saint-Pol-de-Léon partant pour l'Irlande fut abordé par deux vaisseaux de Granville qui le jugèrent de bonne prise, car il transportait des vins gascons sans le congé du roi de France, et détachèrent quatre hommes pour le garder. Mais le vent se mit à souffler et rejeta dans Saint-Pol les navires bretons qui retinrent leurs quatre gardiens en otage de quatre des leurs emmenés par les Normands. Dès que les corsaires de Granville le surent, ils se jetèrent à leur tour sur deux autres navires bretons qu'ils refusèrent de lâcher à moins qu'on ne leur rendit leur navire captif à Saint-Pol et ses vins gascons. Le duc de Bretagne fut obligé d'y consentir à la requête des Bretons pris¹⁸³.

Les souverains remédiaient autant que possible aux inconvénients de la piraterie, soit par l'exemption des droits d'entrée, soit en donnant des licences d'apporter et vendre en Angleterre du vin de Gascogne quand le recours aux tribunaux était trop long. Donner une liste des pillages dont le souvenir a été noté, serait fastidieux. Les parages de Belle-Isle sont, plus que tous autres, mal fréquentés et mal famés. On y pille même le jour de la Pentecôte; le 17 mai 1468, la *Notre-Dame* du Vivier-Hirel y perd trente-sept tonneaux de vin d'Anjou. Le 15, la *Catherine* appartenant à Paul Fortin est détroussée de huit ballots de drap, au port de Crozon; l'une et l'autre estime leur cargaison mille écus. Le vin, celui de Gascogne surtout, les laines, les toiles sont pillés aussi bien que les fruits ou le fer qui viennent d'Espagne. Un archer du duc fait une perte de cinquante livres, valeur d'un chargement de toile. Nicolas Coëtanlem est dépouillé, une fois, de cent vingt marcs, une autre, de dix livres¹⁸⁴.

Le duc de Bretagne s'émut de ce redoublement inexplicable de la piraterie. Ayant envoyé en ambassade au duc

183. 10 mai 1468. Arch. de la L.-I., B 6, f° 94 v.

184. Cal. pat., p. 197.

de Bourgogne l'abbé de Bégar, avec Guillaume Guillemet, Alain des Haires et Gilles de Crésolle, il les fit passer par l'Angleterre et c'est, sans doute, à leurs prières, que le roi Edouard ordonna de saisir les marchandises et d'arrêter les coupables¹⁸⁵. Mais il était malaisé d'en venir à bout.

Rodrigo, sujet breton, travaillait pour Edouard IV qui lui sut gré des bons et agréables services rendus tant en Bretagne qu'ailleurs et, le 13 janvier 1469, pour compenser les dommages causés par les pillards anglais, lui accorda, pour trois de ses navires, licence de transporter du vin de Gascogne et l'autorisa à introduire en Angleterre soixante peaux de mouton, sans payer aucun droit, par les ports de Southampton, Portsmouth et Poole¹⁸⁶. Guyon du Quelenec reçut une licence pour importer du vin de Gascogne, par complaisance pour l'amiral, son père, et le duc de Bretagne¹⁸⁷. François II, de son côté, fit remise d'un sixième aux fermiers des ports d'entre Couësnon et Arguenon.

On dut à Landais nombre de mesures prises par le duc pour favoriser le commerce maritime. Par exemple le port de la baie de Bourgneuf était l'un des plus fréquentés du pays, tant à cause du sel dont les Anglais et les Allemands de la Hanse s'y venaient approvisionner que comme une étape sur le chemin des vins de Poitou et de Gascogne. La ville de Bourgneuf est reliée au port de la Baie par un canal appelé aujourd'hui l'Etier de la Taillée¹⁸⁸. Ce canal, long d'un quart de lieue, était à demi ensablé si bien que les petits bateaux eux-mêmes n'y pouvaient plus passer. Quant aux chemins ils étaient tout aussi négligés et si effondrés qu'il n'y avait « cheval, charette ne personne qui en puisse yssir ». Le duc résolut de faire des travaux considérables pour remettre le port en activité et imposa

185. Licences à Coëtanlem et à Paul Fortin. Treaty roll 153, m. 1, 5 et 14.

186. *Ib.*, 153, m. 8 et 2. Sur Guillaume Rodrigo, voir ci-dessus, § V.

187. 1^{er} février 1469. *Ib.*, 152, m. 8.

188. A. AGATS, carte III.

des droits sur les diverses marchandises, en interdisant à tous les navires de jeter leur lest dans le port¹⁸⁹. Il faut noter aussi une autre disposition tout à fait remarquable : le 23 mai 1468, le duc défendit à ses capitaines de contraindre « à tenir métier de guerre » les navires marchands ennemis « non usans du fait de guerre », à moins que les gens d'armes ennemis ne l'aient fait les premiers sur les marchands bretons.

XII. — Les troubles de l'Angleterre étaient une des causes qui paralysaient Edouard IV. En 1469, le Faiseur de rois depuis assez longtemps froissé de l'attitude d'Edouard se mit en révolte ouverte contre lui. Il maria, le 11 juillet, sa fille Isabelle au duc de Clarence, frère du roi. William Herbert qu'Edouard avait fait comte de Pembroke fut battu, par le terrible rebelle, à Danesmoor et à Banbury. Le roi lui-même fut pris à Olney. Après un mois de captivité, l'apparence du pouvoir lui fut rendue par Warwick qui maria son fils aîné, Georges Neville, à la fille d'Edouard, Elisabeth. Il ne voulait lui enlever ni la vie ni la couronne, car il restait yorkiste et le rêve qu'il caressait était de régner sous le nom d'Edouard IV en attendant que la dynastie de Neville supplantât celle d'York¹⁹⁰.

En France, à ces nouvelles, on s'exagéra la puissance de Warwick. Louis XI, son ami, se crut prêt de réaliser le projet qui l'obsédait de détruire la Bourgogne. Mais il fallait s'assurer que la Bretagne ne se jetterait pas, pendant ce temps, sur la Normandie. C'est alors que, pour faire de François II, à la fois un allié et un otage, Louis XI « lui jeta le collier de Saint-Michel au col, comme on prend un cheval sauvage »¹⁹¹. Le duc de Bretagne refusa « de prime

189. 5 avril 1468, sur chaque navire à hune, 1 écu par tonneau de vin, 20 deniers par millier de fer, 5 sous par lest de cuir, 5 sous par fardeau de drap, 2 sous, 6 deniers par lest de hareng. Arch. de la L.-I., B 6, f° 71.

190. OMAN, p. 434-435.

191. MICHELET, *Histoire de France* (1844), t. VI, p. 466.

192. J. DE ROYE, p. 234-235.

face »¹⁹². L'ordre, en effet, l'aurait lié au roi par un serment et des obligations spéciales. Il répondit que ce lien était incompatible avec sa liberté. Comme le sixième article des Statuts de l'ordre obligeait les chevaliers à servir le roi dans ses guerres, le duc observa « que la Bretagne qui est un pays maritime se conserve par le commerce avec les nations étrangères et qu'il s'exposerait à ruiner son pays si, toutes les fois qu'il plairait au roi, il était obligé de rompre avec elles »¹⁹³.

Parmi le peuple, les uns disaient que le duc ne voulait pas « tirer au collier avec Chabannes »¹⁹⁴, les autres qu'il avait accepté la Toison d'Or du duc de Bourgogne. On ajoutait que Charles le Téméraire ayant reçu l'ordre anglais de la Jarrettière, « par ce moyen estoient encloses leurs troys testes en ung chapperon ».

Les ancêtres de François II ne s'étaient pas fait tant de scrupules. Dans le trésor des ducs de Bretagne, le « collier de l'ordre du roi de France » voisinait sans gêne avec « un collier d'or de l'ordre du roy d'Angleterre »¹⁹⁵. François II fut plus franc. Il craignait aussi de froisser ses puissants et nécessaires alliés. Il venait précisément de recevoir Jacques de Luxembourg envoyé le 9 janvier 1470 par Edouard IV¹⁹⁶, ce qui prouvait, une fois de plus, que François, Edouard et Charles « estoient d'une même ordonnance pour aider l'ung l'autre si le roy voloit entreprendre quelque chose sur l'un d'eux »¹⁹⁷.

Irrité du refus de François II Louis XI, croyant avoir l'Angleterre à ses côtés, essaya d'abattre la Bretagne avant de se tourner contre la Bourgogne. Il arma donc, mais en

193. MORICE, t. III, c. 206.

194. PLANCHER, t. IV, p. 381. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin.

195. En 1407 (LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO) et en 1501 (Arch. de la L.-I., E 209)

196. LOBINEAU, t. I, p. 709. Le 2 mars 1470, Olivier du Breil occupé reçoit un suppléant pour tenir les plaids de Rennes le premier lundi de Carême (12 mars). Sans doute était-il en Angleterre.

197. WAVRIN, t. III, p. 281.

apparence contre Edouard IV, afin de ne pas inquiéter François II. Le 4 février, sous prétexte que les Anglais s'étaient réconciliés pour lui faire une guerre sans merci, il convoqua le ban et l'arrière-ban pour le 1^{er} mars. Mais son effort réel était dirigé contre la Bretagne¹⁹⁸.

Il employait mille intrigues pour débaucher les serviteurs de François II. Péan Gaudin, grand maître de l'artillerie de Bretagne raconta, en rentrant d'une mission en France, que Louis XI lui ayant dit « par manière de plaisanterie : Vous autres vous êtes tous Anglais ou Bourguignons »; le grand maître répondit : « Sire, nous sommes et serons toujours bons Bretons et bons Français »¹⁹⁹. L'exode s'étendait à des serviteurs subalternes²⁰⁰. Un archer de Lescun, qui s'en allait servir en Catalogne, fut arrêté au passage par Tanguy du Chastel, transfuge lui-même, qui l'inculpa d'espionnage et le « enfera par les jambes et lui mit une chaîne de fer au cou et l'attacha derrière sa chambre au pied de son lit »; un clerc vint écrire une lettre près du prisonnier et lui dit qu'elle était adressée aux barons de Bretagne « pour les engager à venir faire serment au roi et que la guerre alloit fondre en Bretagne si le duc ne se désallioit pas des Anglais et des Bourguignons..., que le duc avoit porté la Toison dont il avoit fait que foul »²⁰¹.

Les événements ayant changé en Angleterre, Louis XI ne réalisa pas pour le moment ses projets hostiles à la Bretagne. Le 7 avril 1470, il accorda à François II la confirmation des traités de Caen et d'Ancenis²⁰².

198. Il fit réparer le château de Pontorson. J. DE ROYE, p. 235. Archives d'un serviteur de Louis XI, p. 27. Brit. mus. Egerton ch. 219.

199. MORICE, t. III, c. 209.

200. B. N., ms. fr. 2718, fo 234. Pierre Feillant.

201. B. N., ms. fr. 6964, fo 22.

202. Arch. de la L.-I., E 94. François II y fit grand étalage de ses alliances, entre autres avec les Anglais, pour « donner crainte » à Louis XI. BOURDIGNÉ, p. 226.

CHAPITRE IV

Restauration d'Henri VI (1470-1471).

I. Fuite de Warwick (mai 1470). Ses pillages. Armements en Bretagne. — II. François II accueille les réfugiés anglais partisans d'Edouard IV détrôné par Henri VI (septembre 1470). La Bretagne se trouve sans traité avec l'Angleterre. Piraterie. — III. Retour d'Edouard IV (mars 1471). Ambassade de lord Scales en Bretagne (juin 1471). Remise en vigueur de la trêve (15 juin 1471). — IV. Les Tudor, le comte de Pembroke et son neveu Henri, comte de Richmond, se réfugient en Bretagne.

I. — En 1470 et 1471, les événements d'Angleterre bouleversèrent les chancelleries. On vit en quelques mois Warwick révolté contre le roi usurper le pouvoir puis le roi reprendre le dessus et chasser Warwick au delà des mers, Warwick à son tour prendre sa revanche et restaurer les Lancastre en la personne d'Henri VI, enfin Edouard IV rentrer dans son royaume qu'il gouvernera jusqu'à sa mort, signal d'une autre révolution. Cette guerre civile dévorait l'Angleterre¹. Elle s'était allumée dans le Lincolnshire où les Lancastriens avaient pris les armes. Edouard IV les battit, prétendit qu'un des leurs avait avoué Warwick et Clarence pour alliés et décréta ces deux personnages de haute trahison. Surpris sans armée ils passèrent la mer et se réfugièrent à Calais, puis à Honfleur où Louis XI leur accorda l'hospitalité en ordonnant aux habitants de se mettre en garde contre une descente des Anglais du parti opposé². Mais le roi prit la précaution de ne donner audience aux réfugiés que quand leurs navires eurent filé

1. Ainsi lorsque le roi Edouard délivrait un sauf-conduit à des mariners, il spécifiait que cette protection ne s'étendait pas aux Anglais rebelles. *Treaty roll* 154, m. 7.

2. 5 mai 1470. *Lettres de Louis XI*, t. X, p. 298.

vers la Basse-Normandie. Il voulait, en cas de plainte du duc de Bourgogne, rejeter sur l'amiral de France la responsabilité des fautes imputables aux Anglais³. Car la flottille de Warwick avait mis à mal quelques navires bourguignons. Charles le Téméraire, en ordonnant à ses sujets d'user de représailles, déclara expressément que les navires bretons ne pourraient en rien être accusés des « destrousses » commises⁴. Il équipa une flotte de trente-six vaisseaux qui sortit de l'Ecluse, le 8 juin 1470, mais Warwick « se colloqua en si fort lieu » que les navires bourguignons n'osèrent approcher et se bornèrent à croiser dans la Manche, jusqu'en Bretagne⁵.

Là aussi François II mit « grand navire » sur mer pour courir sus aux Anglais de Warwick. Il avait à se venger car plusieurs navires bretons avaient été pris par le Faiseur de rois⁶. Comme cette chasse était urgente, le conseil ducal réuni à Redon, le mercredi 13 juin 1470, la confia, non pas à l'amiral qui n'aurait que la direction nominale de la flotte, mais à un marin du Croisic nommé Guillaume Jouhan⁷. Il reçut l'ordre d'armer en quatre jours (pour le lundi 18 juin) une division de quatre ou cinq navires composée de la nef ducale de Nantes qui se trouvait alors au Croisic, de deux navires, le *Cerf* et la *Haquenée*, appartenant à un armateur particulier, Hervé Job, et d'autres bateaux à son choix. Cette flotte devait être montée de trois cents combattants engagés pour un mois. Guillaume Jouhan pourrait faire contraindre par le prévôt des maréchaux les hommes qu'il voudrait. Pour l'indemniser de l'achat des « vitailles », le quart du butin à effectuer sur les Anglais lui fut abandonné, un autre quart étant attribué aux armateurs et le reste laissé aux combattants⁸.

3. *Id.*, t. IV, p. 110.

4. 12 juin 1470. PLANCHER, t. IV, p. CCLXXIII. WAVRIN, t. III, p. 32.

5. Jusqu'au 30 septembre. BASIN, t. II, p. 226, 227. WAVRIN, t. III, p. 29.

6. B. N., ms. fr. 6759, fo 64.

7. Sur ce lieutenant du Croisic, voir ci-dessus, chap. I, § VIII.

8. Arch. de la L.-I., E 214. LA RONCIÈRE, t. II, p. 342.

Peu après (31 août 1470), le conseil décida de mettre à la mer une nouvelle flotte sous le commandement de l'amiral du Fou pour la Saint-Michel (29 septembre), afin de convoier les navires bretons allant vers l'Aunis et le Bordelais et de les défendre contre les « invasions, pilleries et destrousses » faites par « le conte de Warwick, ses gens, adhérez et autres pirates de mer ». On ajoutait que, dès que la nef de l'amiral qui était à Saint-Malo, serait équipée, les navires des évêchés de Saint-Malo, de Saint-Brieuc et de Tréguier pourraient venir rejoindre sous sa protection le port où se formerait le reste de la flotte. Cette flotte organisée en apparence dans le seul intérêt du commerce pouvait devenir un instrument de guerre redoutable⁹.

Louis XI devina que les Bretons et les Bourguignons ne désiraient que « rompre la paix sous couleur de la demeure de Warwick ». Il ne voulait, à aucun prix, voir tous ses ennemis lier partie contre lui. Il écrivit à Bourré de mettre tout en œuvre pour le débarrasser de Warwick¹⁰. Charles le Téméraire refusait comme insuffisante l'offre faite pour la réparation des dommages causés par Warwick, il reprochait au roi, en citant Cicéron, ses armements contre François II et ses sollicitations pour détacher le duc breton de son alliance¹¹.

C'est alors que Louis XI eut une invention géniale : il réconcilia Warwick avec la reine Marguerite d'Anjou. En faisant sceller leur alliance, le 25 juillet 1470, Louis XI se promettait de voir encore bien du « brouillis » en Angleterre.

Pendant le duc de Guyenne s'était joint au duc de Bourbon et au roi de Sicile pour prier le duc de Bretagne

9. Arch. de la L.-I., E 127.

10. *Lettres de Louis XI*, t. IV, p. 121. Cal. milan., t. I, p. 140, dépêche du 20 juillet 1470 : Louis XI a interdit à Warwick de causer le moindre tort aux Bretons et aux Bourguignons, il fait tout pour s'allier avec la Bretagne et, s'il réussit, se lancera à fond contre la Bourgogne.

11. Arch. de la L.-I., E 107. PLANCHER, t. IV, p. CCLXXIV, 15 juillet 1470.

d'accepter le collier de Saint-Michel. François consentit à envoyer une ambassade pour en délibérer avec le roi. Elle trouva le roi à Launay-lès-Saumur. Ce fut sans succès, mais, tout en persistant dans son refus, François II convint de ne faire « entendement quelconque » avec Edouard IV et promit que si l'Anglais descendait en France, « il se déclareroit formellement contre lui et seroit du parti du roy », promesse qui eût été tout à fait rassurante si elle avait été sincère. En récompense Louis XI se montra des plus larges sur les indemnités que réclamait le prince breton pour ses sujets victimes de Warwick. Il dit aux ambassadeurs de François II que les biens des Bretons leur avaient été rendus et qu'on poursuivrait plus amplement l'enquête afin de faire entière restitution ¹².

II. — Charles le Téméraire tenta vainement de couper à Warwick la route de l'Angleterre. En dépit des navires bretons, bourguignons et yorkistes le Faiseur de rois passa la Manche et débarqua, le 13 septembre 1470, sur la côte anglaise. Pendant qu'il gagnait Londres, Edouard IV s'enfuyait en Hollande, recueilli par le duc de Bourgogne, son beau-frère et indéfectible allié. Louis XI exultant annonça ce triomphe aux bons amis qu'il entretenait en Bretagne ¹³.

Quand les navires de Warwick étaient partis avec l'argent du trésor français et sous l'escorte de l'amiral de Bourbon, Louis XI avait dit aux marins : « Vous ne toucherez ni aux Bourguignons, ni aux Bretons et ne ferez face que si vous ne pouvez esquiver leur poursuite » ¹⁴. Si cette consigne fut observée à l'aller, il en fut autrement au retour. Les Bretons en pâtirent : une caravelle qui portait pour quinze cents écus de vin fut prise par la *Trésorière* de Rouen et la *Bourbonnaise*. Les Rouennais capturèrent

12. 7 juillet 1470. MORICE, t. III, c. 210, 211. A. BOUCHART, fo 219.

13. 30 septembre 1470. B. N., ms. fr. 6758, fo 67 v.

14. LA RONCIÈRE, t. II, p. 345-346.

des navires de Guérande. Un autre bateau chargé de sel, de vin et de fer fut dépouillé de ses biens par les Français qui abandonnèrent le « corps de la nef » sur la côte d'Angleterre. Il est vrai que les Bretons se vengeaient des Normands, principaux voituriers de Warwick : en septembre, un négociant de Rouen, Pierre du Bosc, confia au maître d'une nef bretonne vingt-quatre muids de vin à destination de l'Espagne. Mais le Breton alla les vendre à son profit en Angleterre « et n'en peut onc puis ledit du Bosc recouvrer denier »¹⁵.

François II se trouvait délié par la chute d'Edouard IV de ses traités d'alliance avec l'Angleterre. Louis XI sauta sur l'occasion et essaya d'endormir la Bretagne ou de la tenir coite par la peur. Suivant son inspiration, les notables, réunis à Tours, énumérant les faveurs que Charles le Téméraire avait prodiguées aux Anglais, concluaient que le roi n'était pas tenu d'observer le traité de Péronne signé avec un pareil traître, que le duc de Bretagne, pour la même raison, ne devait plus être son allié et que tous les accords passés entre eux étaient nuls¹⁶. Une ambassade française, le 1^{er} décembre, porta ces principes à la connaissance de François II : le duc de Bourgogne, lui dit-on, a combattu avec Edouard IV, ses soldats ont marché à côté des soldats anglais contre la France; il a médité de les faire descendre à Bordeaux et en Normandie; il a violé le sauf-conduit de Warwick; il a porté la Jarretière; donc le duc de Bretagne, s'il a « amour et bienveillance à la Couronne de France ne peut, ne doit avoir traité, amitié ne intelligence » avec Charles le Téméraire. Louis XI mit publiquement le duc de Bretagne en demeure d'opter entre les deux adversaires par une proclamation du 3 décembre 1470¹⁷, cependant que le duc de Bourgogne écrivait à

15. COMMYNES-LENGLET, t. III, p. 135 et suiv.

16. PLANCHER, t. IV, p. 391.

17. MORICE, t. III, c. 214. B. N. ms. fr. 3884, fo 282.

François II pour lui demander secours contre Louis XI¹⁸.

La Bretagne elle-même était divisée entre deux politiques et deux hommes : d'une part, Chauvin, le chancelier, souvent chargé de mission en France et gagné à Louis XI, de même que Lescun et le vice-chancelier Pierre du Bouchet qui avait succédé à l'infatigable Rouville¹⁹; à l'opposite, presque seul, Pierre Landais, partisan de l'alliance anglaise, avec son factotum l'archidiacre de Penthièvre, Guillaume Guéguen²⁰. Si personnellement le duc « désiroit sur toutes choses l'alliance de France », les exhortations de Charles le Téméraire, les conseils de Landais et, il faut bien le dire, l'expérience qu'il avait du caractère et des visées de Louis XI alimentaient chez lui, contre le roi, une incurable méfiance.

Le duc de Bretagne reçut donc dans ses ports les ennemis de la France « c'est à savoir les Anglais de la part du roy Edouard ». Le duc et ses sujets « les ravitaillèrent, confortèrent contre le roi et achaptèrent d'eux les denrées et marchandises appartenans aux sujets du roi »²¹. Sur les conseils du duc de Bourgogne, Edouard IV écrivit, le 9 janvier 1471, à François II pour lui faire part « de sa fortune et adversité » et de son bon espoir de recouvrer son royaume avec le concours de ses amis. Il le priaît lui « l'un des princes du monde à qui il a toujours eu plus grande fiance » de le « conforter et aider », il chargeait Jacques de Luxembourg, son oncle²², en portant cette missive, d'expliquer sa requête au duc de Bretagne²³. François II y répondit, car c'est évidemment au roi Edouard qu'était

18. 11 décembre 1470. *Ib.*, c. 218. B. N., ms. fr. 6977, f° 343.

19. Ce dernier vivait encore le 20 mars 1470. B. N., ms. fr. 22318, reg. de 1469.

20. A. BOUCHART, f° 219.

21. B. N., ms. fr. 8269, f° 114.

22. Frère de Jacqueline, duchesse de Bedford, épouse en secondes nocces de Richard Woodville, père de la reine d'Angleterre.

23. Brit. mus., add. mss. 21404, f° 5. B. N., ms. fr. 27149. *Fac-Similies of royal... in the dép. of mss. of the British Museum*, éd. par G. F. WARNER, série I, n. 12 et L. DELISLE, *Pièces soustraites au Trésor des Chartes des ducs de Bretagne*. Bibl. de l'Ec. des Chartes, t. LVIII, 1897. Il la date du 18 janvier.

destinée une somme de 2.000 écus qu'il fit porter en Flandre par le chancelier Chauvin et remettre à Jacques de Luxembourg « le plus secrètement que possible pour employer en aucuns secrez et especiaux affaires du duc que pour lors il ne vouloit être déclarés »²⁴.

Les Français, en signant avec Henri VI restauré une trêve de dix ans, le 16 février 1471, n'osèrent y comprendre le duc de Bretagne. Il en résulta que le duché se trouva isolé comme dans les premières années du règne de François II quand il n'avait avec l'Angleterre ni trêve ni alliance. Les navires recommencèrent donc à se rançonner. Il fallut des sauf-conduits pour passer en sûreté. Saint-Malo devint un réceptacle de prisonniers anglais²⁵. Les navires français qui avaient secondé Warwick, ceux de Haute-Normandie surtout, furent victimes des corsaires bretons : l'un d'eux est emmené à Saint-Pol-de-Léon, un autre, un honfleurais qui portait en Ecosse trente muids de blé, des bonnets, de la mercerie et du vin, fut pris par les Bretons qui vendirent le tout à Jersey. En mai, un navire rouennais venant de Londres fut pris, malgré son sauf-conduit; un autre, qui amenait d'Irlande du cuivre, eut le même sort. Les Bretons osèrent prendre dans le port de Saint-Valéry-sur-Somme une nef anglaise protégée par un sauf-conduit de Louis XI qui dut l'indemniser; un maître d'hôtel du roi fut mis à rançon; un des vaisseaux de la grande ambassade envoyée par Louis XI pour saluer Henri VI, et qui revenait en France avec l'or, l'argent, la vaisselle et les trente haquenées des ambassadeurs fut rencontré par les Bretons qui maltraitèrent l'équipage²⁶.

24. Arch. de la L.-I., E 205, f° 151 v.

25. Rep. of the Dep. Keep. 48, p. 449-450. Parmi les navires bretons qui reçurent un sauf-conduit pour aller chercher en Angleterre la rançon des prisonniers, je note la *Catherine* de Saint-Pol-de-Léon, jaugeant 60 tonneaux, à Nicolas Coëtanlem (24 janvier 1471).

26. COMMYNES-LENGLET, t. III, p. 135-138. Calend. milan., t. I, p. 149, dépêche du 28 mars 1471 : les Bretons auraient pris les ambassadeurs eux-mêmes s'ils les avaient trouvés (l'un d'eux était Tanguy du Chastel).

Le bâtard de Bretagne s'était mis aussi sur mer pour la cause de son protecteur²⁷. On ne peut douter qu'il n'ait eu sa bonne part dans les nombreux pillages qui remplirent le mois de mars.

III. — D'autre part la flotte Lancastrienne menaçait les côtes de Bretagne. François II craignait ces navires qui rôdaient continuellement pour « piller et endommaiger » ses sujets. En mettant sur mer le convoi, il défendit aux navires bretons qui étaient en Poitou, de sortir des ports et de dépasser le « ras Saint-Mahé » pour s'en aller porter leurs marchandises « en Normandie, Picardie, Flandre, Hollande, Zélande et autres contrées du quartier du nord » sans se mettre dans la compagnie de la flotte armée²⁸. Il voulait peut-être distraire de ce côté la flotte d'Henri VI pendant qu'Edouard IV, embarqué en Zélande, abordait l'Angleterre à Ravenspur. Dans cette traversée pénible ce roi eut recours à des mariniers bretons, les plus accoutumés aux passes dangereuses. Nous ne connaissons leurs noms que dans la langue anglaise : Jean *Piers*, Alain *Brian*, Nicolas *Callonek*, Jean *Dordoyne*. Edouard IV récompensa plus tard leurs bons services²⁹. Ce roi tira bon parti de l'aide fournie par les Bretons. Le 18 mars 1471, il entra en vainqueur dans la ville d'York, et le 11 avril dans Londres où il enferma Henri VI dans la Tour. Le 14, il battit et tua, à Barnet, le Faiseur de rois.

Bientôt une flotte puissante s'arma en Bretagne. L'amiral du Fou et le trésorier général Landais vinrent à Saint-Malo pour y veiller. Ils aménagèrent sept ou huit navires, enrôlèrent six cents hommes disant qu'ils en faisaient autant dans les autres grands ports bretons comme Gué-

27. COMMYNES-DUPONT, t. III, p. 277, non pas à la tête du convoi qui était confié à l'amiral.

28. Arch. de la L.-I., E 127, 17 mars 1471.

29. 25 février 1472. Licence pour transporter du vin de Gascogne. Treaty roll 155, m. 7.

rande, Brest et Saint-Pol-de-Léon et que, pour le 17 juin, ils auraient une flotte de quarante navires « à chasteau ». Le bruit populaire exagérait encore leurs dires : où iraient-ils ? Chercher l'héritière de Bourgogne pour la conduire au duc de Guyenne, disaient les uns, venger les prises du bâtard de Douglas, disaient les autres, ou encore appuyer l'armée que le roi Edouard préparait contre Fowey, ce nid de pirates qui refusait de se soumettre. On avait vu partir un émissaire qui faisait habituellement la navette entre la Bretagne, l'Angleterre et la Bourgogne³⁰. Fidèle à Edouard dans les revers, le duc attendait l'appui de ce même Edouard triomphant. Celui-ci lui envoya, en effet, pour traiter de leurs intérêts communs, Philippe Morgan qui passa quarante jours en Bretagne³¹.

Le duc de Bretagne, fier de ses alliances avec la Bourgogne, l'Aragon, la Castille, les comtés de Foix et d'Armagnac³², attendait lord Scales qui devait incessamment descendre en Bretagne. Scales, accompagné de son frère³³, de dix à douze gentilshommes et d'environ trente archers, fut reçu par le duc, le 6 juin. On dit qu'il fit au duc de grandes offres de la part du roi Edouard, lui promettant même de venir le secourir au besoin. Il était arrivé avec une flotte de vingt à vingt-cinq navires et les Bretons menaient grand bruit de cette ambassade. En réalité, François et Scales constatèrent que le moment n'était pas venu d'une grande guerre : la Bourgogne était liée par une trêve avec Louis XI jusqu'au 1^{er} mai 1472³⁴, le roi Edouard devait affermir son trône contre les dernières résistances.

30. MORICE, t. III, c. 239. Lettre d'un espion entre le 6 et le 17 d'un mois que nous pensons être juin 1471. Elle est postérieure à la bataille Tewkesbury (3 mai) antérieure à la soumission de Fowey (27 juillet). En mai François II attendait Scales. B. N., ms. fr. 6981, fo 122.

31. Issue roll., 830, payé le 24 juin et le 13 juillet, 3 sous 4 deniers par jour

32. B. N., ms. fr. 6981, fo 122.

33. Lionel Woodville, plus tard évêque de Salisbury, qui revint en Bretagne en 1483.

34. Signée le 4 avril 1471.

Le duc ajourna donc la montre générale ordonnée pour le 25 juin et décida que l'ancienne trêve conclue avec l'Angleterre — la plus récente était la trêve de trente ans de 1468 — rentrerait en vigueur, sauf à l'égard des habitants de Fowey qui refusaient de faire leur soumission à Edouard IV (15 juin 1471). Cet état de chose dura jusqu'au 27 juillet quand Fowey ayant reconnu Edouard IV, les trêves s'étendirent à tous les Anglais sans exception. Edouard IV, de son côté, après avoir fait quelques préparatifs belliqueux contre la France signa avec elle, au début de septembre, une trêve qui devait durer comme celle de Bourgogne jusqu'au 1^{er} mai 1472³⁵.

IV. — La Bretagne bénéficia, sur ces entrefaites, d'un gage inattendu vis-à-vis de la maison d'York. Elle recueillit, par l'effet du hasard, le dernier prétendant lancastrien. Après la bataille de Tewkesbury (3 mai 1471) où la reine Marguerite et Henri VI furent faits prisonniers et leur fils, le prince Edouard, tué, le pays de Galles restait seul à soumettre. Une prophétie populaire disait que les Gallois redeviendraient un jour maîtres de l'Angleterre³⁶. C'est là que combattit Jasper Tudor, comte de Pembroke. Thomas Morgan, envoyé par Edouard IV, le fit reculer dans Chepstow, puis jusque dans le comté de Pembroke où il le bloqua. Mais le frère de Thomas Morgan, ami de Pembroke, le laissa échapper et gagner le petit port de Tynby. Il s'y embarqua secrètement avec son neveu, Henri Tudor, comte de Richmond, encore enfant, et, sautant dans un navire breton, commanda de faire voile vers la France où il avait déjà été, plusieurs années, le pensionnaire et le commensal de Louis XI. Mais la tempête déjouant ses desseins le rejeta violemment sur les côtes de Bretagne³⁷. Les fugitifs

35. Rep. of the Dep. Keep. 45, p. 333.

36. *Histor. Croyland. contin.*, t. I, p. 543.

37. Une tradition veut qu'il ait passé par Jersey. DUNCAN, p. 35-38.

abordèrent au Conquet. Aussitôt informé, François II envoya une petite troupe pour les accueillir et s'assurer d'eux, leur promettant, du reste, une entière sécurité. Comynnes qui passa en Bretagne, à ce moment, et vit les prisonniers, constata que le duc les traitait « doucement »³⁸.

Quand Edouard IV apprit ces événements, il en conçut une sérieuse inquiétude, envoya en hâte un messenger faire de grandes promesses à François II s'il voulait lui livrer les princes. François objecta les devoirs de l'hospitalité, promit seulement de les surveiller afin qu'ils n'eussent nulle occasion de s'échapper en France, et fixa leur résidence à Vannes³⁹. En dépit de toutes les sollicitations d'Edouard IV et de Louis XI, désireux de s'approprier un gage aussi précieux, François II garda son hôte.

38. ED. MANDROT, t. I, p. 456, 457.

39. RAMSAY, p. 385. MORICE, t. III, c. 268. A. BOUCHART, f° 223. COMYNES LENGLET, t. III, p. 138. B. N., ms. ital. 1649, f° 273. HOLINSHED, p. 328. STOW, p. 426-429. PASTON, t. III, p. 17. L'arrivée des Tudor en Bretagne a été mise en vers; du dialogue héroïque entre François II et le futur Henri VII il ne reste que l'impression de l'accueil favorable du duc (*A metrical history of the reign of Edward IV* par J. HERD, 1863, poésie écrite en 1562). La même impression ressort d'un discours prononcé plus tard devant Henri VII, où il est dit qu'il débarqua *utilius* en Bretagne (*Letters and papers*, éd. GAIRDNER, p. 422). Bernard André, qui fut précepteur du prince Arthur, fils d'Henri VII, donne la même note, il met sur les lèvres de François II un long discours en vers virgiliens et appelle ce duc : « princeps aetate illa optimus, benignissimusque » (*Memorials of... Henry VII*, éd. GAIRDNER, p. 150).

CHAPITRE V

La Guerre (1471-1475).

- I. Coalition contre Louis XI. L'Angleterre et la Bretagne renouvellent la trêve de 30 ans (23 août 1471, acte de François II; 30 septembre, acte d'Edouard IV). Règlement des dommages causés par la piraterie (accord conclu par François II, le 15 novembre 1471, par Edouard IV, le 30 janvier 1472). — II. Le duc de Bretagne demande une armée de 6.000 archers au roi d'Angleterre. Les volontaires de lord Scales autorisé par Edouard IV viennent à son secours. — III. Edouard envoie au duc deux mille archers sous Gaillard de Durfort, sire de Duras (23 juillet 1472). — IV. Le traité de Châteaugiron règle la collaboration militaire anglo-bretonne (11 septembre 1472, acte de François II, 24 octobre 1472, acte d'Edouard IV). — V. L'expédition anglaise est différée d'année en année; rôle de Lescun; trêve de Bruxelles (22 mars 1473). — VI. Préparatifs de guerre. Edouard IV recherche le concours de François II (août 1474). — VII. Ravitaillement en blé. Faits de piraterie. Les corsaires de Dartmouth et de Fowey. — VIII. Henry Bodrugan. François II organise une flotte de guerre (février-mars 1475). — IX. François II réclame l'alliance d'Edouard IV (27 mars 1475). Les ambassadeurs, Urfé et La Villéon, obtiennent un corps expéditionnaire sous Audley et Duras (juin 1475). — X. Hésitations de François II. Au traité de Picquigny (29 août 1475), Edouard IV s'affirme l'allié indéfectible de François. — XI. Audley et Duras en Bretagne. Par la paix de Senlis (10 septembre 1475), François II se sépare de l'Angleterre.

I. — Une fois de plus, par la faute de Charles de France, François II risqua de se brouiller avec Edouard IV. Lescun qui avait négocié le mariage de François avec Marguerite de Foix, méditait, d'accord avec lui, de faire épouser une autre héritière de Foix au duc de Guyenne. Celui-ci ne le désirait nullement et recherchait la main de Marie de Bourgogne, parti autrement éblouissant. Or l'Angleterre voyait ce dernier projet d'un œil très défavorable, car si le fils de Louis XI, d'une complexion délicate, était venu à mourir, son frère, gendre de Charles le Téméraire, en

réunissant la maison de France et celle de Bourgogne eût hérité d'une puissance formidable¹. Le jeune duc de Guyenne affecta de se croire menacé par les anciens maîtres de la Guyenne, convoqua le ban et l'arrière-ban contre les Anglais qui avaient fait « grande armée en intention d'usurper sur lui »². Il crut qu'il pourrait, avec le concours de François II, arriver à ses fins en se passant des Anglais; ces deux princes écrivirent même au duc de Bourgogne pour le prier de se joindre à leur ligue dont l'Angleterre serait exclue³. Charles de Guyenne dit aux ambassadeurs de Louis XI qu'il approuvait l'envoi d'une ambassade à Londres par le roi son frère⁴; l'Angleterre, disait-il, était « en aussi grant trouble que jamais », c'était donc bien le moment d'en obtenir tout à sa volonté⁵.

Sur la question du mariage bourguignon, Louis XI était du même avis qu'Edouard IV et voulait à tout prix l'empêcher. Le duc de Bretagne ne dut jamais songer sincèrement à abandonner les Anglais. Les relations entre la Bretagne, l'Angleterre et la Bourgogne restaient assidues. Les ambassadeurs bretons envoyés en Bourgogne continuaient de prendre « le chemin par mer », et faisaient escale en Angleterre. L'abbé de Bégar, à peine revenu d'une ambassade en Bourgogne, fut incontinent renvoyé par François vers Edouard, mais, pour dépister les espions de Louis XI, il feignit de s'en aller vers la Bretagne bretonnante⁶. Le secret de ces négociations fut découvert par le hasard joint à la traîtrise ou la maladresse d'un agent subalterne. Un

1. B. N., ms. fr. 2909, fo 21. COMMYNES-MANDROT, t. I, p. 227.

2. 4 août 1471 B. N., ms. fr. 6978, fo 180. MARTÈNE, *Amplissima collectio*, t. I, c. 1602.

3. COMMYNES-MANDROT, t. I, p. 226-228.

4. *Lettres de Louis XI*, t. V, p. 355.

5. COMMYNES-DUPONT, t. III, p. 3.

6. Avant juillet 1471 Bégar va en Bourgogne par mer (B. N., ms. fr. 6978, fo 134, MORICE, t. III, c. 225). Il était de retour en Bretagne le 16 juillet (fr. 6978, fo 186 et fr. 2909, f. 21. MORICE, t. III, c. 225). Issue roll 830. Un messager de l'abbé de Bégar porta vers cette époque une lettre d'Edouard IV à François II; SCOFIELD, t. II, p. 15.

secrétaire du duc de Bretagne, Henri Millet, envoyé vers le comte de Foix, eut l'imprudence, en quittant une hôtellerie, de laisser dans sa chambre les débris d'une lettre déchirée. Le secrétaire du roi, Olivier le Roux, logea, après lui, dans la même pièce, reconstitua, tant bien que mal, la lettre compromettante et l'envoya au roi. Louis XI en déchiffra assez long pour comprendre que son frère le trompait et que les seigneurs préparaient une ligue pour la Toussaint. D'ailleurs le trop peu discret Millet avait fait ses confidences au receveur d'Anjou : selon lui, Edouard IV avait écrit à Charles le Téméraire qu'il lui était nécessaire, pour détourner l'attention de ses sujets, de faire une descente en Normandie ou en Guyenne, et lui avait demandé son aide. Depuis son retour le roi Edouard était hanté par l'idée de débarquer en France. Charles de Bourgogne lui avait annoncé des ambassadeurs pour la Toussaint⁷.

Il n'est pas étonnant que Louis XI ait répondu de mauvaise grâce aux plaintes formulées par les Bretons contre les pilleries de Warwick⁸. Il y opposa, ce qui était aisé, une liste analogue à la charge des Bretons. Il se plaignit que François II eût envoyé un ambassadeur en Angleterre et qu'il y envoyât « chacun jour pour traiter matières préjudiciables contre le roy, la couronne et la chose publique du royaume »; il fit savoir que ceux qui s'employaient à ces négociations méritaient bien d'être punis et que ce serait justice si on les prenait; il ajoutait que c'était « un grand outrage » faire au roi que de retenir prisonniers le comte de Pembroke, un pensionnaire de sa maison, son cousin-germain, et le comte de Richmond, son neveu⁹.

7. Millet estima que ces renseignements valaient mille écus. *Lettres de Louis XI*, t. V, p. 264, 357-358. *Hist. Croyl. contin.*, p. 556.

8. Louis XI avait indemnisé les navires bretons pris par les gens de Warwick; Noyon, 18 février 1471, cent dix sous tournois pour ce au compte de Briçonnet. B. N., ms. fr. 6759, f. 64.

9. COMMYNES-LENGLET, t. III, p. 138.

Les négociations anglo-bretonnes aboutirent le 23 août 1471 à la ratification par François II de la trêve de trente ans, proposée par Edouard IV dès le 15 juin précédent et ratifiée, par lui, le 30 septembre, à Westminster¹⁰. Quoique déjà signée par ces deux princes en 1468, on jugea opportun de la renouveler à cause des attentats commis contre elle par Warwick et ses partisans, et parce que le duc, de son côté, avait été obligé « de licencier ses sujets de semblablement faire guerre aux dits rebelles ». C'est l'ambassadeur anglais Morgan qui avait négocié ces traités. Venu sur une nef du roi Edouard, il l'avait laissée endommagée à Auray, et avait chargé de la radouber, Guillaume Rodrigo, de Bourgneuf-en-Rais. Celui-ci, sans avoir touché au navire, alla en Angleterre demander le paiement. Morgan averti fit une enquête et recueillit le témoignage unanime des habitants d'Auray sur la friponnerie...ou la prudence de Rodrigo « oncques ne le virent faire aucune réparation en la nef, ny employer du sien en achat de boys ou salaire de charpentiers ne autrement »¹¹.

L'abbé de Bégar n'avait pas été inactif en Angleterre où il travailla parallèlement à Morgan¹². Il était personnellement intéressé à mener rapidement les négociations relatives aux pirateries, car il avait été détroussé par les Ecossais¹³. Il rapporta au duc un accord que signa François II, au Brossay, le 15 novembre 1471 : à la suite des pillages incessants qu'avait occasionnés la révolution d'Angleterre, les sujets des deux princes, y disait-on, leur

10. Rep. of the Dep. Keep. 45, p. 333. Treaty roll 112, m. 1-5. RYMER, t. XI, p. 722. Brit. Mus. Cotton, Julius, B VI, f° 161 v.

11. Le tout fut consigné dans les registres de la Cour d'Auray, 27 août 1471. Exchequer Accounts 197-18. Sur Guillaume Rodrigo, voir ci-dessus, ch. III, § V et XI.

12. Il revint par la Flandre. Arch. de la L.-I., E 205. *Lettres de Louis XI*, t. IV, p. 289, il dit à ses ambassadeurs en Flandre : « ils ne sont pas sans traiteurs puisqu'ils ont l'abbé de Bégars ».

13. Il en fut dédommagé, car, en Flandre, il reçut de Jacques de Luxembourg « 800 écus restant des 2.000 prêtés l'année précédente et que le duc lui abandonna par quittance du 20 mai 1472 ». Arch. de la L.-I., E 205, f° 151 v.

avaient adressé de « grièves complaints », mais il était impossible de satisfaire individuellement à ces multiples requêtes et d'ailleurs ni Edouard IV, ni François II n'entendaient assumer la responsabilité des dégâts commis sur les Anglais de Warwick, dégâts que l'état de guerre légitimait; on décida donc que les deux gouvernements déclinaient toute responsabilité des prises faites entre le 30 septembre 1470 et le 15 juin 1471, date du premier-renouvellement de la trêve par Edouard IV restauré, mais que, depuis cette date, restitution serait faite aux propriétaires lésés¹⁴. L'abbé de Bégar, « la mouche des Bretons »¹⁵, fit ratifier cette convention par Edouard IV. On décida, de plus, que, à l'avenir, les capitaines de navires devraient, avant de partir, bailler aux officiers de justice du roi une caution qui répondit en leur nom, s'ils commettaient une infraction aux traités (30 janvier 1472)¹⁶.

II. — Une coalition se formait contre Louis XI pour le 1^{er} mai 1472, date de l'expiration des trêves entre ce roi et ses principaux adversaires. Ceux-ci comptaient « lui bailler tant de lévriers à la queue qu'il ne sauroit quelle part fuir, car Bretons, Anglois, Bourguignons et pluseurs autres lui courroient sus »¹⁷. La confiance ne régnait pas entre les ligueurs. Le comte du Maine acceptait d'être l'ami de François II, mais ne voulait, à aucun prix, devenir Bourguignon ou Anglais, ni s'engager à quoi que ce fût contre le roi. Le duc de Bourgogne, de son côté, faisait enregistrer secrètement ses droits à la couronne d'Angleterre qu'il jugeait supérieurs à ceux du comte de Richmond, car il était Lancastre par sa mère, Isabelle de Portugal, petite-fille de Jean de Gand, souche des Lan-

14. Rep. of the Dep. Keep, 45, p. 333, box 19, n. 543.

15. J. DE SERRES, p. 887.

16. Arch. de la L.-I., E 123. B. N. ms. fr. 6979, f^o 5.

17. *Lettres de Louis XI*, t. V, p. 363.

castre, alors que Richmond descendait, par sa mère également, d'un fils puîné, Somerset¹⁸.

En attendant l'échéance du 1^{er} mai 1472, François II se prépara à soutenir la guerre. Il fit faire des montres, « racommoda » les chemins (9 avril), arma la grande nef de l'amiral avec toute une flotte à Guérande (12 mars), puis prolongea pour dix ans les impôts qu'il employait « à l'achèvement du grant, magnifique et somptueux ouvrage commencé en la fortification de la ville de Nantes » (13 décembre 1471)¹⁹. Craignant l'insuffisance de ses forces, il envoya Michel de Parthenay et Guillaume Guillemet vers Édouard IV pour lui demander le corps auxiliaire de six mille archers dont ce roi avait parlé aux ambassadeurs précédents, l'abbé de Bégar et Poncet de Rivière²⁰. Parthenay fut fort bien reçu par Édouard IV qui lui fit remettre des bijoux par un orfèvre de Londres²¹ et envoya en Bretagne un messenger Jean Lamb²². Mais aucun traité définitif ne fut accordé. Le hasard d'une tempête ayant porté en Bretagne lord Scales, comte de Rivers, François II le retint, avec son consentement pour commander l'armée qu'il sollicitait. Avant les soldats il avait du moins le général²³.

Louis XI, inquiet de ces apprêts, adressa des remontrances au duc par les sires du Gavre, de Montaigu et le roi d'armes *Normandie* (6 avril 1472) auxquels François II répondit, le 11, à Redon : il déclara clairement qu'il soutiendrait les ducs de Bourgogne et de Guyenne, il se

18. Cet acte secret ne nuit en rien à ses bons rapports avec Édouard IV. GACHARD, *Études et notices historiques*, Bruxelles, 1890, t. II, p. 343.

19. MORICE, t. III, c. 238, 239. Arch. de Nantes AA 4.

20. Édouard IV aurait aussi promis d'armer une flotte pour combattre avec eux. MORICE, t. III, c. 242.

21. R. O. Teller roll 46, 12 Ed. IV (Mich.).

22. R. O. Teller roll 46, 18 mai.

23. MORICE, t. III, c. 242. A cause de la présence de Scales et des préparatifs maritimes on a placé ici la lettre de l'espion publiée *ib.*, t. III, c. 239 (LA RONCIÈRE, t. II, p. 353). Je la fais remonter un peu plus haut lorsque Scales vint en ambassadeur et non en naufragé.

plaignit que le roi eût envoyé Menipeny inviter les Ecossais à descendre en Bretagne et les appâter en leur promettant cette province, revendiquée par Jacques II pour ses nièces, filles de sa sœur Isabeau Stuart et de François I^{er}, il déplora qu'une flotte fût armée en Normandie par le roi pour aller chercher les Ecossais et dit que les marins français s'exerçaient à la guerre contre les Bretons par des prises dont nulle réparation ne pouvait être obtenue car les déprédateurs répondaient que le roi leur avait « donné mission de butiner » sur les Bretons²⁴.

Une pareille réponse frisait la déclaration de guerre. A ce moment le duc, de sa part et de celle du duc de Guyenne, envoya Poncet de Rivière vers les Bourguignons avec une quadruple mission : arrêter d'abord avec eux le plan de campagne, de manière qu'ils fussent « sur les champs » pour le 29 avril; en second lieu, demander au duc de Bourgogne d'appuyer auprès du roi d'Angleterre la demande de six mille archers présentée par François II; requérir Charles le Téméraire, si Edouard mettait une flotte à la mer, d'en faire de même afin de collaborer avec les navires bretons et anglais; enfin si le duc de Bourgogne conclut une trêve avec Louis XI, y comprendre les deux ducs alliés et avertir les ambassadeurs bretons en Angleterre afin qu'ils « besoignent » en conséquence (17 avril 1472)²⁶.

François II s'apprêtait à engager la campagne. Le 24 mai il nomma le comte de Laval « lieutenant général et universel » par tout le duché²⁷. Survint un événement qui changea ses plans. Ce même 24 mai, le duc de Guyenne, Charles de France s'éteignit à l'âge de vingt-six

24. Arch. de la L.-I., E 100. MORICE, t. III, c. 242. COMMYNES-LENGLET, t. III, p. 181.

25. Le 29 avril Charles le Téméraire vint de Mâle à Bruges où il rencontra les ambassadeurs de Bretagne et d'Angleterre. COMMYNES-LENGLET, t. III, p. 191.

26. Arch. de la L.-I., E 100. MORICE, t. III, c. 240-243.

27. MORICE, t. III, c. 239.

ans. Cette disparition servit le duc de Bretagne. Désormais rien n'empêcha plus l'Angleterre rassurée d'entrer dans la coalition. Charles le Téméraire, en ravageant le pays de Caux, s'avança lentement vers la Bretagne. Longue marche à laquelle la venue des Anglais dans le duché le fit peut-être renoncer²⁸.

Edouard IV tenant en partie les promesses depuis si longtemps faites, autorisa, le 20 juin 1472, lord Scales, comte de Rivers, à réunir mille hommes d'armes et archers et à descendre avec eux en Bretagne... aux propres frais du comte²⁹. Mais Louis XI luttait de vitesse. Avec de bons Normands en sa compagnie³⁰ avides de recevoir les terres françaises confisquées par le roi sur des Bretons³¹, il marcha contre la Bretagne, dans l'espoir d'imposer précipitamment à François II une paix séparée³². Le 24 juin, il prit Chantocé, le 7 juillet, Ancenis; le 21 juillet, il était à Pouancé à trois lieues de l'armée de François II, il s'apprêtait à livrer bataille, les capitaines de son armée bouillaient d'impatience, les Français étaient plus de 40.000 et les Bretons, disait-on, 20.000³³. Mais avec leurs alliés, les Anglais de lord Scales³⁴, ils s'étaient retranchés dans

28. BASIN, t. II, p. 299. Dans une lettre écrite à ce moment, Charles dit qu'il s'attend à de bonnes nouvelles de l'Angleterre. QUICHERAT. Bibl. de l'Ec. des Chartes, 1856, p. 249.

29. Cal. pat., p. 339. Selon Scofield, t. II, p. 31, Scales avait déjà abordé, le 6 avril, en Bretagne avec 10 à 12 gentilshommes et une trentaine d'archers.

30. Arch. Nat., JJ 195, fo 189.

31. *Lettres* de Louis XI, t. X, p. 327.

32. *Lettres* de Louis XI, t. V, p. 375 et 5.

33. B. N., ms. ital. 1649, fo 288. *Lettres* de Louis XI, t. V, p. 32. LOBINEAU, t. I, p. 719, d'après un compte perdu dit que les Anglais étaient commandés par Richard Harleston. Le mémoire adressé par Guillaume de Rosnivinen à la reine Anne rapporte que les Anglais furent logés par le duc au manoir du Plessis-Bonenfant, près Pouancé, dont le propriétaire Jacques Bonenfant était le beau-père de Guillaume. Les Français brûlèrent ce manoir quand le duc fit mettre le siège devant Pouancé. MORICE, t. III, c. 563.

34. Le 22 juillet, à Pouancé, Louis XI compte se mesurer avec le duc « avant qu'il soit quatre jours ». Le 26 il a reculé jusqu'à la Guerche, à six lieues de Pouancé. C'est le 11 août seulement qu'il est question d'une trêve de six jours que demande François II. Le 20, l'ambassadeur milanais écrit que la trêve a été conclue entre Louis XI et François II, que le roi se trouve à Laval (il s'y trouve le 12 et le 20 août, d'après son Itinéraire, *Lettres*, t. XI, p. 121) et le duc à Vitré. B. N., ms. ital. 1649, fo 293.

une forte position, entre deux étangs, appuyés sur la place de Châteaubriant. Louis XI, au lieu d'attaquer, entame des pourparlers, recule de Pouancé sur la Guerche et conclut une trêve³⁵.

Scales voyant que ces pourparlers rendaient ses services inutiles exprima le désir de retourner en Angleterre, assurant qu'il reviendrait pour la mi-août avec quatre navires, en feignant un pèlerinage à Jérusalem. Il partit en effet, mais seulement vers le 12 août, sur le navire d'un marchand de toile qui s'en allait de Bretagne en Flandre. Le duc d'Alençon l'avait rejoint secrètement et l'accompagna pour engager avec les ambassadeurs anglais, auprès de Charles le Téméraire des négociations suspectes³⁶.

Une partie de l'armée française sous les ordres de Gatinet, de Louis de Diesbach, de Halwyll, tenta une expédition sur l'île poitevine de Ré. Malgré la garnison nombreuse de Bretons et d'Anglais qui la défendait, les Français réussirent à s'en emparer et s'y gorgèrent de butin jusqu'à l'hiver. Louis XI qui avait permis une simple démonstration les railla, « avez-vous pris un bon bain ? », leur demanda-t-il, mais il les récompensa³⁷.

III. — Les négociations de paix entre François II et Louis XI n'arrêtèrent pas les préparatifs concertés entre la Bretagne et l'Angleterre pour le cas où la guerre aurait recommencé. Edouard IV se décida enfin à mettre en branle les troupes royales. Le 23 juillet 1472, il donna au comte de Rivers (lord Scales, alors en Bretagne), à Jean Sapcots, écuyer de sa garde, et à Guillaume Slefield, l'un de ses secrétaires, la charge de traiter avec François II et de conclure avec lui toute espèce de trêve ou d'alliance et de promesse de secours avec les garanties qui seraient

35. La trêve de six jours d'août fut évidemment prolongée. Une trêve de six semaines fut signée en octobre. *Lettres de Louis XI*, t. V, p. 43. DIESBACH, p. 16

36. B. N., ms. fr. 6981, f^{os} 122-131.

37. DIESBACH, p. 40.

demandées³⁸. En même temps, il expédiait deux mille archers en Bretagne, sous Gaillard de Durfort, chevalier, seigneur de Duras, pour aider les Bretons contre l'armée de Louis XI³⁹. Le 25 juillet, il délivra des lettres de protection à Richard Harvys, pour aller outre-Manche, en la compagnie de Duras. Le 31, il ordonna au comte d'Arundel et à divers autres capitaines de passer la montre des soldats de Duras, à Southampton⁴⁰. Il envoyait d'autre part trois mille hommes au duc de Bourgogne sous la protection de dix-sept navires de guerre.

Louis XI, toujours vite informé, apprit qu'une forte armée anglaise était sur mer. Mais où descendrait-elle ? en Normandie, disaient les uns, et le roi s'apprêtait à y engager l'armée de l'amiral, mais d'autres prétendaient que ce serait en Bretagne, d'autres en Guyenne⁴¹.

IV. — Rivers, lord Scales, promptement revenu en Bretagne ne s'y montra pas moins habile diplomate qu'actif général. Il négocia un traité d'alliance avec François II qui vint en délibérer lui-même au château de Châteaugiron,

38. B. N., ms. ital. 1649, fo 292. R. O. Treaty roll 156, m. 14. RYMER, t. XI, p. 760. MORICE, t. III, c. 245.

39. Bertrand de Durfort l'accompagna car, le 8 décembre 1473, il fit obtenir un sauf-conduit pour la *Marie* de Bretagne, sans doute le navire qui l'avait ramené. Treaty roll 156, m. 8. J'en dis autant de « Georges fils du sire de Duras » qui reçut de François II 39 livres, 5 sous, pour son « habillement ». Arch. d'I.-et-V., E 10 n. 8 (écrit sur la couverture).

40. Treaty roll 156, m. 16 et 7. Ils sont en Bretagne le 28 septembre, et peut-être le 11. COMMYNES-DUPONT, t. III, p. 293. Leur service était prévu pour treize semaines sauf la faculté à François II de les garder treize autres semaines à ses frais. La commission de Duras ne fut signée que le 4 août. SCOFIELD, t. II, p. 34. Nous plaçons en 1472 le rapport d'un espion daté du 13 juillet qui conte que certains navires bretons ayant été arrêtés dans les ports anglais, on se l'expliquait en disant que c'était pour embarquer le corps expéditionnaire anglais. Le sénéchal de Rennes (Olivier du Breil) et le procureur de Bretagne (Nicolas de Kermenno) étaient en Angleterre et venaient d'envoyer des nouvelles au duc par Jean Visdelou, leur serviteur, qui fut ouï dans une assemblée de seigneurs et de prélats à Nantes. Jean Visdelou était serviteur du procureur Jacques de la Villéon en 1474 (R. O. Teller r. 50 mich.). Cette lettre ne peut être de 1475, le roi Edouard n'étant pas alors en Angleterre mais en France, ni relative aux projets de descente anglaise en Bretagne de 1474 (le sénéchal étant à Nantes le 21 juillet 1474. MORICE, t. III, c. 273). De plus, l'espion dit que les Bretons redoutent Coulon qui, en effet, leur faisait alors la guerre (LA RONCIÈRE, t. II, p. 353. B. N., ms. fr. 6982, fo 206).

41. B. N., ms. ital. 1649, fo 293, dépêche du 20 août 1472.

l'une des petites places fortes de l'évêché de Rennes. On s'occupa surtout de l'avenir : il y aurait « bonne paix, amitié, confédération et alliance perpétuelle » entre les deux pays; Edouard IV descendrait en France, ce n'était plus un événement prévu hypothétiquement, il devait se réaliser et l'on en précisait la date, le 1^{er} avril 1473; comme le traité de 1468, celui-ci stipule l'entretien des troupes à frais communs, mais le partage des dépenses est plus équitable; si Edouard IV venait en personne, le duc se mettrait en campagne avec ses gens d'armes « en la plus considérable manière qu'il pourrait »; si Edouard IV envoyait un lieutenant, le duc fournirait quatre cents lances et des archers en proportion commandés par un lieutenant. Dans les deux cas, les troupes ducales combattant en France seraient à la charge du roi d'Angleterre qui pourrait s'acquitter en cédant au duc des terres conquises sur le roi de France, sauf à les recouvrer plus tard en payant les soldats. Le duc autorise l'armée anglaise à descendre au lieu qu'elle jugera le plus propice et le mieux à portée du royaume qu'elle doit reconquérir, il n'imposait plus un point de débarquement fixe. Réciproquement les troupes anglaises qui seraient employées pour la défense du duché, auraient leur solde payée par le duc.

Dans une seconde partie qui, peut-être, intéressait davantage François II, on régla l'aide que l'Angleterre porterait au duc avant la date encore éloignée du 1^{er} avril 1473. Edouard prend à sa charge la solde de mille archers en Bretagne, soit de ceux qui y sont à présent, soit d'autres; s'ils conquièrent quelques places, le roi d'Angleterre aura celles de la couronne de France, des duchés de Normandie et de Guyenne, le duc gardera les autres. François, à son gré, pourra conclure des trêves avec Louis XI, mais à condition qu'elles ne dépassent pas la date du 1^{er} avril 1473 prévue pour le débarquement de l'armée anglaise.

Signé par François II le 11 septembre 1472, l'accord

devait être ratifié par Edouard IV avant le 1^{er} novembre. Un article spécial réservait la réparation des « attentats et violences » commis par les habitants de Fowey sur les Bretons. A titre de garantie exceptionnelle, les ambassadeurs anglais jurèrent le traité sur l'âme de leur souverain.⁴² Le 4 octobre, le duc envoya en ambassade, Michel de Parthenay⁴³ et Jacques de la Villéon, maître des requêtes, pour échanger ses lettres de ratification contre celles d'Edouard et arranger les différends que les corsaires de Fowey avaient soulevés⁴⁴. Le roi d'Angleterre signa le traité le 24 octobre, à Westminster⁴⁵.

Les ambassadeurs bretons restèrent quelque temps en Angleterre. Le 4 novembre on annonçait leur venue à Londres pour le lendemain⁴⁶. Le 5 décembre, le comte de Rivers fit obtenir une licence pour importer du vin de Gascogne à deux navires de Saint-Malo, le *Florentin*, de 160 tonneaux, et la *Madeleine*, de 120 tonneaux, peut-être les bâtiments qui l'avaient ramené et qu'il rémunérât ainsi⁴⁷. D'autres bateaux bretons apportaient à l'hôtel

42. MORICE, t. III, c. 246-249. B. N. ms. fr. 6979, f^{os} 118, 122. Sur cette pratique voir MAULDE LA CLAVIÈRE, *La diplomatie au temps de Machtavel*, t. III, p. 234.

43. Pendant qu'il était en Angleterre son fils perçut les revenus de sa terre de Parigné et ne les restitua à son père que sur mandement ducal. Arch. de la L.-I., B 7, f^o 17.

44. B. N., ms. fr. 2714, f^o 310. Rep. of the Dep. Keep. 45, p. 334.

45. Arch. de la L.-I., E 123. Dupuy dit que François II ne signa pas ce traité (t. I, p. 316). Mais François le conclut personnellement avec les ambassadeurs anglais qui, le 4 octobre, emportèrent le traité à Londres (B. N. ms. fr. 6979, f^o 122). Une analyse donne au traité de Châteaugiron la date du 26 septembre, c'est sans doute celle de l'ordonnance de publication par le duc. Désormais quand Edouard IV mentionne une infraction à la paix anglo-bretonne, il ne dit plus, comme auparavant, qu'elle a été commise contre les trêves, mais « contra amicitiam et concordiam inter nos et carissimum consanguineum ducem Britanniae initas et conclusas » (R. D. Treaty roll 157, m. 4, 21 octobre 1473. MORICE, t. III, c. 248 *in fine*). Bréquigny donne l'analyse d'un traité où Edouard s'engageait à fournir 7.000 écus et 600 archers à première réquisition du duc (B. N. ms. Brequigny, 102, f^o 16). Ce ne fut, sans doute, qu'un projet. — Des bruits contradictoires circulaient au sujet de ces négociations. L'ambassadeur milanais écrivait, le 6 octobre 1472, que François II, par la médiation du frère d'Edouard IV (sans doute Scales, son beau-frère), négociait une ligue entre Louis XI et le roi d'Angleterre (Cal. milan., t. I, p. 163).

46. PASTON, t. III, n. 703.

47. R. O. Treaty Roll 156, m. 12.

royal d'Angleterre sa provision de vin de Gascogne. La *Catherine*, le *Sébastien*, l'*Elisabeth*, le *Julien*, tous s'occupaient de ce transport sous la sauvegarde du roi Edouard ⁴⁸.

Conformément à la latitude que lui laissait le traité de Châteaugiron, François II signa avec Louis XI une trêve de six semaines qui fut ensuite prorogée jusqu'au 1^{er} avril 1473 ⁴⁹.

Quant aux soldats anglais en Bretagne, condamnés par la trêve franco-bretonne à l'inaction, décimés par la dysenterie, ils repassèrent bientôt la mer. A la fin d'octobre, lord Scales à leur tête, protégés par la flotte du vice-amiral breton ⁵⁰, ils repassèrent la Manche et gagnèrent l'Angleterre où le bruit courut que le duc était mort ⁵¹.

Le 3 novembre, Charles le Téméraire, à son tour, signa avec Louis XI une trêve où il comprenait comme alliés le roi d'Angleterre et le duc de Bretagne. Comme la trêve bretonne, elle devait durer jusqu'au 1^{er} avril 1473 ⁵². On disait que, à la fin de la trêve, le roi d'Angleterre descendrait en personne dans son royaume de France avec 25.000 hommes.

V. — Un homme se jeta à la traverse des rêves anglo-bretons. Louis XI mit son astuce en œuvre pour dénouer la coalition qui menaçait de fondre sur lui le 1^{er} avril 1473. Il se fit un agent auprès de François II d'Odet d'Aydie, sire de Lescun. Quelques mois auparavant, il avait dit de ce gascon serviteur du duc de Guyenne, qu'il n'était qu'un « homme de povre et basse condicion dont les prédéces-

48. 12 octobre 1472. R. O. Treaty Roll 156, m. 18.

49. Cette trêve s'étendait à tous les serviteurs du duc « de quelque nation qu'ils soient, Anglais ou autres ». COMMYNES-LENGLET, t. III, p. 228. De même une trêve fut conclue entre Louis XI et la Bourgogne, le 3 novembre 1472, pour cinq mois, donc jusqu'au 1^{er} avril 1473 (*Lettres de Louis XI*, t. V, p. 130, n. 1, t. X, p. 341. B. N., ms. fr. 8269, fo 92 et 2811, fo 173).

50. François II manda à Alain de la Motte d'équiper des vaisseaux pour le reconduire, 12 octobre 1472. MORICE, t. III, c. 239.

51. PASTON, t. III, p. 58.

52. COMMYNES-LENGLET, t. III, p. 231.

seurs ont été toujours Anglois et tenu le parti contraire »⁵³. C'était une calomnie : dans la crise que traversait alors la Bretagne, Lescun n'avait voulu avoir aucune intelligence avec les Anglais⁵⁴. Le roi n'hésita pas à le coudre d'or lui et ses serviteurs, Guillaume de Soupplainville et Philippe des Essarts. Ils furent dans le duché contre Pierre Landais les protagonistes de la politique anti-anglaise. Leur succès fut surprenant, inespéré. Sur les conseils de Lescun, François II, dès le 17 novembre 1472, envoya Guillaume de Soupplainville et Philippe des Essarts proposer au roi une trêve d'un an jusqu'à la Toussaint 1473. Louis XI en crut à peine ses oreilles, car « ce seroit la rompture de l'armée d'Angleterre pour tout l'été qui vient » écrivait-il à Tanguy du Chastel. Il est vrai que Desmiers, gascon jaloux, qui avait trempé dans la reprise de Lectoure par le comte d'Armagnac, faisait dire au roi que les propositions bretonnes n'étaient que tromperie pour atteindre le printemps et la venue des Anglais⁵⁵. Quoi qu'il en soit, la trêve fut conclue, elle s'étendait du 23 novembre 1472 au 22 novembre 1473⁵⁶. François II la ratifia au Bois près Nantes le 8 décembre. Il s'engageait humblement à faire réparer toute infraction commise par ses serviteurs « Anglois ou autres » et à ne porter « aucun support à nul prince étranger, Anglois ou autre, qui voudroit nuire ou grever au roi ». L'Angleterre et la Bourgogne étaient comprises dans la trêve.

Chose étrange, Edouard IV ne garda pas rancune à François II d'avoir ainsi entravé ses projets de conquête. Le parlement anglais, réuni en octobre 1472⁵⁷, montra peu d'enthousiasme pour la guerre. S'il accorda pour le principe des subsides, il exigea qu'ils fussent uniquement

53. LA TREMOILLE, *Archives d'un serviteur de Louis XI*, p. 43.

54. COMMYNES-MANDROT, t. I, p. 247-248.

55. *Lettres de Louis XI*, t. V, p. 83. MORICE, t. III, p. 250.

56. COMMYNES-LENGLET, t. II, p. 234. Arch. de la L.-I., B 7, fo 56 v.

57. Les ambassadeurs de Bretagne et de Bourgogne y assistent. Dépêche de l'ambassadeur milanais, 25 novembre 1472. Cal. milan., t. I, p. 169.

employés à l'expédition et que si l'armée n'était pas partie avant la Saint-Michel (29 septembre) 1474, le roi remboursât les contribuables⁵⁸.

Ce qui liait le roi d'Angleterre à la Bretagne, c'était la présence, chez elle, des comtes de Pembroke et de Richmond. Nous avons dit qu'Edouard fit de pressantes instances auprès de François II pour se les faire livrer. Ses ambassadeurs, ses lettres mêmes obtinrent pour tout résultat que le duc séparât ses hôtes et les privât de leurs compagnons anglais remplacés par des soldats bretons. Pembroke fut gardé au château de Josselin et le futur Henri VII dans le château de l'Argoët⁵⁹.

Si l'expédition anglaise d'abord prévue pour le 1^{er} avril 1473 puis ajournée au 1^{er} avril 1474 fut différée jusqu'en 1475, l'ambition de Charles le Téméraire qui l'impliqua dans des intrigues et des difficultés inextricables avec les Allemagnes, en fut la cause principale. Louis XI aurait pu profiter des échéances successives des trêves de Bretagne et de Bourgogne pour attaquer les deux ducs l'un après l'autre. Il préféra laisser François II négocier une trêve entre eux⁶⁰. Vincent de Kerleau, abbé de Bégar, nouvellement promu à l'évêché de Léon, plénipotentiaire désigné par François II, arriva le 2 février à la Haye où il rencontra l'ambassadeur anglais Hastings⁶¹. Le prélat travailla « avec une extrême chaleur » et réussit pleinement. La trêve fut signée entre Louis XI et la Bourgogne le 22 mars 1473, à Bruxelles. Les ambassadeurs bretons et anglais y étaient encore. Aussi, tandis que les autres alliés ne devaient être compris dans cette trêve que s'ils en mani-

58. 30 novembre 1472. Rolls of Parl., t. VI, p. 4-6, 42. OMAN, p. 453. Peu après Edouard IV annonça qu'à la requête des ambassadeurs bretons il différerait son expédition en France de quelques semaines, 8 décembre. SCOFIELD, t. II, p. 45.

59. Appelé aujourd'hui Tour d'Elven. Polydore VERGIL (éd. 1555) p. 533, place ce fait vers octobre 1472. B. N., ms. fr. 6982, f^o 326. LOBINEAU, t. I, p. 722.

60. 13 janvier 1473. MORICE, t. III, c. 260.

61. COMMYNES-LENGLET, t. II, p. 204. Les pouvoirs de Kerleau étaient du 29 janvier. Voir PASTON, t. III, lettre du 16 avril 1473 concluant ainsi : Dieu veuille que la trêve soit tenue *for ever* !

festaient la volonté avant le 1^{er} juillet, deux alliés du duc de Bourgogne firent exception : la Bretagne et l'Angleterre déclarèrent vouloir y être comprises « dès maintenant »⁶².

Cette trêve devait s'étendre jusqu'au 1^{er} avril 1474, date qui, dans l'esprit des plénipotentiaires bourguignons, marquerait le début d'une campagne nouvelle⁶³. Trêve relative ! Les navires français croisaient en ennemis sur les côtes anglaises⁶⁴. Louis XI envoyait le comte d'Oxford, un des derniers lancastriens, tenter un soulèvement en Angleterre⁶⁵. De son côté Edouard IV entretenait son peuple dans l'idée qu'il était « le vray héritier du duché de Guyenne » et du royaume de France⁶⁶. Charles le Téméraire renouait l'alliance du Danemark avec l'Angleterre et le roi Christiern le chargeait de négocier de sa part avec François II et de le saluer comme son frère⁶⁷. L'Ecosse se rapprochait de François et d'Edouard dont elle cherchait, de concert avec la Bourgogne, à faire les amis du Danemark⁶⁸. Le 22 septembre 1473, Charles le Téméraire envoyant une ambassade en Espagne, lui prescrivait, au cas où elle aurait touché quelque point de la côte anglaise ou bretonne d'aller saluer le maître du pays et de lui communiquer le sujet de sa mission⁶⁹.

En dépit de ces manœuvres diplomatiques, le 1^{er} avril 1474, de même que le 1^{er} avril 1473 passa sans éclat de guerre. Les conférences prévues à Bruxelles afin d'établir

62. MORICE, t. III, c. 254-257. COMMYNES-LENGLET, t. II, p. 205.

63. DUMONT, t. III, part I, p. 449. RYMER, t. XI, p. 750. COMMYNES-LENGLET t. II, p. 247.

64. PASTON, t. III, n. 719, p. 81.

65. OMAN, p. 442.

66. B. N., ms. fr. 20600, f^o 68. OMAN, p. 454.

67. Arch. du Nord, B 333 et lettres missives.

68. Trêve de mars et avril 1473. LA RONCIÈRE, t. II, p. 357. Rep. of the Dep. Keep. 45 app. II, p. 5.

69. Arch. du Nord, Reg 2, f^o 185 B 339 et Lettres missives. Dans sa dépêche du 12 mai 1473 l'ambassadeur milanais dit : le duc de Bretagne commence à s'écarter du sentier dans lequel on pensait qu'il persévérerait toujours. Cal. milan., t. I, p. 174. Tours.

une paix définitive n'avaient abouti qu'à des prolongations successives de la trêve jusqu'au 1^{er} avril 1474, puis du 1^{er} avril au 15 mai, puis au 31 mai, puis au 15 juin⁷⁰. De jour en jour on attendait que la prise de Neuss laissât les mains libres au duc de Bourgogne. Mais Neuss tint bon, et le moment d'engager les hostilités passa. Les alliés tombèrent donc d'accord pour remettre l'entreprise à l'année suivante et signèrent une trêve jusqu'au 1^{er} mai 1475.

VI. — Cette trêve fut juste le contraire d'un acheminement à la paix. Le roi d'Angleterre envoya différents émissaires à François II et un ambassadeur, Guillaume Slefield⁷¹. Du 9 au 20 juillet, le duc de Bretagne prit une série de mandements prescrivant de tenir la montre dans les cinq évêchés et, en décembre 1474, une armée de deux cents hommes d'armes et quatre cents archers était équipée et prête à marcher. Le duc de Bourgogne se tenait en contact avec ses deux alliés. Le 6 mai, le bourguignon Guillaume de Bonneval alla trouver le protonotaire Ferry de Clugny, ambassadeur en Angleterre⁷², et de Londres porta en Bretagne des lettres que Charles le Téméraire écrivait au duc. Il courut si hâtivement vers Nantes qu'il en « perdit et affola son cheval »⁷³. Robert Rohnerfaut, envoyé secret, rapporta à son maître, sous les murs de Neuss, le 5 août 1474, des lettres closes du roi d'Angleterre et du duc de Bretagne⁷⁴. Charles le Téméraire adressa à Louis XI son héraut *Saint-Georges* le sommer de se départir de la guerre contre le roi d'Aragon, compris dans la trêve de Bruxelles, comme allié de la Bourgogne.

70. *Lettres de Louis XI*, t. V, p. 376-378. MORICE, t. III, c. 272.

71. Teller roll 49, 14 Edouard IV (Easter).

72. Parti de Gand le 4 mai 1474, y revenu le 10 août. Arch. du Nord, B 2105, f. n. chiff. 12-13.

73. Foula, *ereinta. Ib.*, fo 7. Il ne fut de retour que le 19 août auprès de Charles le Téméraire.

74. *Ib.*, f. X. Sa mission est du 7 juin.

Saint-Georges devait passer par l'Angleterre et la Bretagne et solliciter chacun des deux princes de lui adjoindre un officier d'armes pour appuyer sa requête ⁷⁵.

Le 13 juillet 1474, c'est une ambassade circulaire qui part sous le grand bâtard Antoine vers les cours d'Angleterre, de Bretagne, de Portugal, d'Aragon, de Naples, vers le Doge et le Pape ⁷⁶. Le 15, Pierre de Miraulmont, seigneur de la Boutillerie, part pour l'Angleterre et la Bretagne, en compagnie du maître des requêtes Antonin Girard. L'objet de ce va-et-vient était l'alliance que le Téméraire scella, le 25 juillet, avec Edouard IV et dans laquelle les deux princes décidèrent que le 1^{er} juillet suivant, 1475, le roi d'Angleterre, soi-disant roi de France, descendrait en Normandie avec dix mille hommes pour reconquérir son royaume usurpé ⁷⁷.

Louis XI envoya chez François II une ambassade conduite par le chancelier Doriole pour le rappeler au traité et le détacher de Charles le Téméraire. Lescun joignit ses instances aux leurs. On aborda le vif de la question et, comme les représentants du duc réclamaient pour leur maître, dans le débat entre la France et la Bourgogne, le rôle de médiateur, tandis que les Français, à cause de l'alliance anglo-bourguignonne, exigeaient une déclaration de neutralité, les Bretons en référèrent au duc qui proclama bien haut « qu'il n'estoit et ne vouloit estre Anglois et jamais ne porteroit la croix rouge, ne Anglois ne seroit, se ce n'estoit par force », qu'il n'avait avec l'Angleterre d'autre traité que l'« entrecours » que le roi avait autorisé. Quant aux armements il se confessa prêt à révoquer ses ordres sauf pour Brest où il maintiendrait une garnison. au lieu qu'il découvrirait sa frontière française (21 juillet 1474) ⁷⁸.

75. Arch. du Nord, B 2105. Calend. milan., t. I, p. 188, 24 octobre 1474.

76. Arch. du Nord. *ib.*, fo 14.

77. RYMER, t. XI, p. 804-814.

78. MORICE, t. III, c. 273-275.

N'obtenant aucune garantie, Louis XI tenta de recouvrer, au moins, les deux princes anglais dont, à défaut du malheureux Oxford, il pourrait se servir pour entretenir la guerre civile dans l'Angleterre. Il envoya Guillaume Compaing, doyen de l'église de Saint-Pierre-en-Pont d'Orléans, les réclamer à François II, au nom de la « prouchaineté de lignaige », Pembroke étant cousin germain du roi et du duc. C'est vers la France que ces princes avaient voulu se diriger, dit-il; or ils ne peuvent être considérés comme ennemis de la Bretagne, étant pensionnaires du roi qui est en paix avec le duché, et, s'ils ont combattu Edouard IV, ami de François II, ils ont agi en cela comme tous les Français. Il protestait donc contre l'emprisonnement et réclamait leur mise en liberté⁷⁹. Mais François II ne changea rien aux dispositions qu'il avait prises et refusa de livrer les princes réfugiés aussi bien à Louis XI qu'à Edouard IV⁸⁰.

Louis XI n'avait pas tort d'appeler François II « l'ami et l'allié » du roi Edouard. Malgré ses protestations, il ne songeait nullement à rompre avec l'Angleterre. Mais maintenant c'était le souverain anglais qui recherchait et sollicitait l'alliance de la Bretagne. Le 15 août il députa Guillaume Slefield et Louis de Bretailles, gascon comme Durfort, vers François II pour le décider à promettre le concours de son armée et à embrasser publiquement le parti d'Edouard lors de la prochaine descente dont ils fixeraient d'accord la date. Le 22, craignant que François II ne se dérobat à une si grave promesse et voulant que, même en ce cas, l'ambassade ne fut pas inutile, il remit à Slefield deux textes différents de pleins pouvoirs : suivant l'un, l'ambassadeur était chargé, en termes généraux, de conclure une alliance avec le duc contre « Louis, usurpateur

79. MORICE, t. III, c. 266.

80. B. N., ms. fr. 6982, fo 326 v. Les princes sont qualifiés « prisonniers », dans les comptes bretons, jusqu'en 1475.

du royaume de France »; l'autre reproduisait les termes et les détails du pouvoir donné le 15, en ajoutant que les deux alliés ne pourraient traiter l'un sans l'autre⁸¹.

Le héraut *Scales* vint aussi auprès de François II apporter des nouvelles d'Angleterre⁸². Edouard IV aurait voulu contracter avec la Bretagne une alliance analogue à celle du 25 juillet avec la Bourgogne. Il montrait, à dessein, sa bienveillance aux Bretons influents. Il donna licence à François du Pou d'entrer du vin de Gascogne et trois cents quartiers de froment; de même à l'*Angevine* de Saint-Malo patronnée par le vice-amiral Alain de la Motte, à la *Marie* de Lannion que possédait l'amiral et à la *Marthe* du Conquet, au trésorier Pierre Landais⁸³.

Edouard IV avait sommé Louis XI de lui rendre les duchés de Normandie et de Guyenne et refusé de prolonger la trêve⁸⁴. Le parlement anglais avait prorogé de la Saint-Michel 1474 à la Saint-Jean 1476 la date extrême du départ de l'expédition contre la France. Il avait étendu la contribution à quelques comtés où elle n'avait pas été perçue et l'augmenta légèrement, ce qui permit à Edouard IV d'organiser une armée considérable. Les vivres furent véhiculés en partie sur des bateaux de Bretagne montés soit par des Bretons, soit par des étrangers⁸⁵.

Dans les derniers jours de 1474 le bruit courut à Paris qu'une flotte anglaise croisait au large du Mont-Saint-

81. Treaty roll 158, m. 18 et 11. Brit. Mus. Cotton Julius B VI, f^{os} 171 et 172 et Add. ms. 19398, f^o 29, une note ajoutée au nom du roi restreint le pouvoir au seul Sleafeld. LOBINEAU, t. I, p. 722.

82. Teller roll 50 (Michaelm.).

83. Treaty roll 158, m. 3 et 4.

84. PASTON, t. III, p. 117. J. DE ROYE (t. I, p. 319) raconte qu'en octobre les envoyés de Louis XI présentèrent à Edouard un âne, un loup et un sanglier, symboles des trois alliés; l'âne représentant François II. C'était l'usage entre souverains de s'offrir des bêtes de chasse ou de proie, mais une pareille bouffonnerie est trop contraire au caractère de Louis XI pour être admise sur le seul témoignage de Jean de Roye.

85. Notamment des Espagnols. Treaty roll 158, m. 3. *Rot. parl.*, t. VI, p. 111 et 119.

Michel. N'était-ce pas l'armée anglaise qui descendait en Bretagne? Ce n'était qu'une fausse nouvelle comme en semaient à dessein les ennemis de Louis XI⁸⁶.

Le duc de Bretagne ne conclut pas le traité qu'Edouard IV, par Stefield, avait sollicité de lui. Il lui envoya Pierre de Beaulieu et Maurice Gourmel, puis le sire d'Urfé qui écrivit au roi Edouard et à Hastings que le duc « feroit plus d'exploit en ung mois par intelligence que l'armée des Anglois et celle du duc de Bourgogne ne feroient en six, quelque force qu'ils eussent »⁸⁷. Urfé eût pu montrer moins de suffisance et surveiller ses gens de plus près. Deux de ses lettres furent communiquées à Louis XI qui les paya soixante marcs d'argent⁸⁸. Maurice Gourmel peut être soupçonné de ce crime, car il récidiva. Le duc expliquait à Edouard qu'il ne dissimulait que pour le mieux servir, ce dont le roi d'Angleterre, par Gaillard de Durfort et Pégier, lui fit connaître sa satisfaction. Charles le Téméraire écrivit à Edouard IV pour lui conseiller de descendre en Normandie, à proximité de la Bourgogne et de la Bretagne⁸⁹.

VII. — Les Bretons n'avaient pas toujours chez eux assez de blé pour se nourrir et exporter. Bien des landes occupaient encore leur sol. En 1473, la récolte ayant été mauvaise le duc interdit la sortie du blé, spécialement par mer, et la vente aux étrangers. Peut-être la préoccupation de la guerre le guidait-elle ici, car le 20 novembre, l'interdiction fut levée en faveur des seuls alliés du duc qui ne voulait pas alimenter ses ennemis⁹⁰. L'année suivante, les Bretons s'approvisionnèrent en Angleterre où les pâturages n'avaient pas encore supplanté la culture des céréales. Jean de la Forest, Guillaume Jouhan et Pierre de Beau-

86. J. DE ROYE, t. I, p. 320.

87. COMMYNES-MANDROT, t. I, p. 320.

88. A un secrétaire d'Angleterre, dit Commynes, *ib.*

89. PLANCHER, t. IV, p. CCCLIII.

90. Arch. de la L.-I., B 7, fo 136, 156 v., 154.

lieu se chargèrent de cette mission quasi-officielle. Le premier fut autorisé à emporter quatre cents quartiers de blé, le second cinq cents et le troisième deux cents du port de Londres et trois cents de celui de Bristol⁹¹. Les Bretons en achetaient aussi « bien largement » en Poitou, feignant que ce fût au profit des îles de la côte voisine. Aussi quand les fourriers du roi vinrent après eux à Fontenay-le-Comte et à Luçon, ils trouvèrent tous les greniers vides⁹². Ces mauvais tours ne restaient pas sans revanche, les Anglais en payaient les frais : deux d'entre eux portant, l'un du blé, l'autre du fer, de la garence et de la mercerie furent pris par la *Madeleine* de Harfleur qui rentra au port le lundi de Pâques (27 mars 1475) avec son butin⁹³; aussitôt Louis XI ordonna de faire équiper un navire si heureux pour faire partie de la flotte préparée contre les Anglais⁹⁴.

Même entre Bretons et Anglais, le traité d'entrecours n'était qu'une protection imparfaite. Malgré les marques d'amitié de leurs souverains les peuples continuaient à se dévorer. Un navire guérandais chargé de fer, de sel et de drap par un marchand de Redon fut pris vers l'île de Wight par des corsaires anglais, au nombre desquels était le « baillif » de Portsmouth lui-même⁹⁵. Outre les marchands, les pèlerins qui se rendaient à Tréguier avaient encore eu fort à souffrir des corsaires anglais. Ils s'adressèrent au Saint-Siège et le pape Sixte IV jeta l'excommunication sur tous « les pirates, pillards et larrons d'Angleterre et d'autres provinces qui oseraient les inquiéter »⁹⁶. Aux pèlerins se joignirent bientôt les simples particuliers : les habitants du régaire de Saint-Pol-de-Léon, des ports de Roscoff, de Penpoul, du Pouldu et de l'île de Batz, unis aux insulaires de l'extrême Finistère, les marins

91. 27 et 30 janvier, 29 mars 1475. Treaty roll 158, m. 5, 4 et 20.

92. B. N., ms. fr. 20488, fo 80. Lettre du 21 avril 1475.

93. Arch. Nat., JJ 195, fo 294 v.

94. *Lettres* de Louis XI, t. V, p. 337.

95. Cal. pat., p. 493, 2 décembre 1474.

96. A. DE BARTHÉLEMY, *Privilèges de Tréguier*. Bibl. de l'Ec. des Chartes, 1846.

d'Ouessant, des îles Molènes, Quemenès, Trielen, Bannec et Balanec « pourchassèrent » une bulle de protection. Le duc appuya leur requête et, le 18 septembre 1472, le pape fulmina l'anathème « contre tous les pirates, écumeurs de mer, ravisseurs, ennemis, gens de guerre, larrons et malfaiteurs » qui viendraient « grever » ces populations ou les marchands étrangers qui hantaient honnêtement ces parages. A l'archevêque de Rouen, cardinal d'Estouteville, chargé de l'exécution, le duc donna congé de publier la bulle en excluant toutefois du bénéfice de cet acte les ennemis du duché⁹⁷. Edouard IV confirma cette bulle⁹⁸.

Mais les plus terribles pirates étaient toujours ceux de Fowey, si longtemps rebelles à Edouard IV. Nous avons vu qu'ils avaient été exclus de la trêve anglo-bretonne du 15 juin 1471 et du traité de Châteaugiron en 1472. Si la Cornwall rappelle la Bretagne par la découpe de ses côtes et l'âpreté de son sol, les Cornwallais, frères des Bretons, partageaient avec eux la passion de la course, et, comme ils étaient voisins, ils se rencontraient constamment et se poursuivaient avec acharnement. Rien n'était plus contraire au libre entrecours de la marchandise. Gilles de Crésolle, secrétaire de François II, étant venu en Angleterre⁹⁹ sur le *Christophe* de Tréguier, régla la question de Fowey : Edouard IV autorisa les Bretons lésés à faire entrer des marchandises en Angleterre pendant quatre ans sans payer aucun droit jusqu'à concurrence de 218 marcs¹⁰⁰. Naturellement cette mesure n'apaisa pas la rage des pirates de Cornwall. Des habitants de Portsmouth ayant pris sur deux marchands bretons pour 10.000 écus de marchandise, Edouard IV délivra contre eux des lettres de marque qui autorisaient les victimes à dépouiller tous les habitants jusqu'à concurrence de la somme et même

97. Arch. de la L.-I., B 7, f^{os} 108 et 111 v.

98. Cal. Pat., p. 474.

99. Il s'y trouvait le 12 décembre 1472. Treaty roll 156, m. 18.

100. *Ib.*, m. 10. Parmi les bénéficiaires se trouve Pierre de Beaulieu.

a les arrêter jusqu'à ce qu'ils eussent baillé caution¹⁰¹. Le duc envoya auprès d'Edouard IV Michel de Parthenay, afin d'obtenir « réparation et provision pour l'avenir » des multiples infractions aux trêves commises par les habitants de Dartmouth et de Fowey (21 juin 1473). Même sur terre, ces Anglais n'étaient pas faciles à régenter. Plusieurs d'entre eux, en compagnie de quelques habitants de Tréguier, s'opposèrent un jour à l'exécution d'un mandement ducal par le procureur de la Roche-Derrien¹⁰². Edouard IV accorda seulement quelques licences réparatrices. L'année suivante il concéda cent livres à Guillaume Jouhan, lieutenant du Croisic, pour le dédommager de la prise d'un vaisseau par les corsaires de Fowey¹⁰³.

François II mit sur mer un convoi pour défendre ses sujets contre les corsaires de Fowey et de Dartmouth. Commandé par l'amiral du Fou, il comprenait quatre nefes dont celle du « feu sieur du Quelenec » de trois cents tonneaux, qui prendrait la tête et tiendrait la mer du 1^{er} octobre 1473 jusqu'à Noël. Du Fou percevrait, pour l'équiper, un vingtième sur la vente des vins de La Rochelle, de Bordeaux et de la Gascogne, un quarantième sur ceux de la Loire¹⁰⁴.

En outre François II se plaignit aux rois d'Angleterre des abus imputables aux pirates cornwallais. Il envoya Jacques de la Villéon, procureur de Rennes¹⁰⁵, porter ses doléances. Cet ambassadeur s'aboucha avec un clerc du conseil royal, Richard Longeporte, qui, de la part du roi, concéda deux cents livres d'indemnité immédiate à quelques suppliants et promit de satisfaire ultérieurement aux autres (12 décembre 1474).

101. 22 mars 1473 Arch. de la L.-I., B 7, f^o 46 v.

102. Arch. de la L.-I., B 7, f^o 85 v.

103. 28 août 1474. Cal. pat., p. 468.

104. 1^{er} septembre 1473. Arch. de la L.-I., B 7, f^o 120 v.

105. « Proctor of Rennes »; il était procureur ducal et fut sénéchal de Rennes au moins depuis 1479. B. N., ms. fr. 11549, f^o 147. Cal pat., p. 521.

VIII. — Entre tous les corsaires de Cornwall il y en eut un qui se rendit célèbre par ses tristes exploits : Henry Bodrugan, écuyer. A la tête d'une bande armée il jetait la terreur sur terre et sur mer. Ce n'étaient, chaque jour, que « roberies, dépouilleries de marchands étrangers, meurtres, enlèvements, extorsions, rixes, assemblées illégales, faux testaments, effractions et mises à rançon ». Les étrangers n'osaient plus aborder ce pays, nul ne se risquait à naviguer dans ces parages en plein jour. Le gros profit que les Cornwallais paisibles tiraient du commerce était réduit à néant; les « coutumes » royales ne se percevaient plus. Le 4 juin 1474, veille de la Trinité, avec deux caravelles, la *Marie Bodrugan* et l'autre bien nommée la *Barbarie* de Fowey, les gens de Bodrugan rencontrèrent en pleine mer un navire breton de cinquante tonneaux. Aussitôt ils lui donnent la course et le pourchassent jusque dans le port de Saint-Ives, au nord de la presqu'île de Cornwall, s'emparent de toute la cargaison de vin et de toile, tuent un Breton, mettent les autres à rançon et portent à leur maître sa part au manoir de Bodrugan. La situation des habitants non embrigadés dans la bande devenant intolérable, un gentilhomme du pays, Jean Arundel personnellement irrité contre Bodrugan qui avait tenté de prendre d'assaut son logis, porta plainte au roi au nom de tout le comté.

Mais Bodrugan n'était pas un personnage qu'on pût facilement abattre. Edouard IV comprit fort bien que pour entreprendre la lutte contre lui, il y faudrait une vraie expédition militaire et que alors Louis XI l'apprenant se hâterait de faire passer des secours au révolté pour entretenir une guerre contre Edouard IV et contre les Bretons. Il lui tiendrait lieu de Lancastriens.

Edouard tenta donc d'apaiser le conflit sans recours aux armes. Bodrugan proposa lui-même trois mille marcs au roi et trois autres mille pour distribuer à ses victimes. Le

roi et le parlement acceptèrent la transaction et le pirate put lire au bas de sa supplique : Soit fait comme il est désiré » (23 janvier 1475)¹⁰⁶.

Le marché plut-il à François II? On en peut douter. Au milieu de l'année Edouard IV lui avait envoyé Slefield en ambassade¹⁰⁷. Il revint en Angleterre avec Jacques de la Villéon, le sire d'Urfé et Pierre de Beaulieu, receveur de Lamballe. Bertrand du Parc, secondé par Jacques Bonenfant, s'y rendit aussi en même temps ou peu après. Enfin François du Pou voyageait fréquemment entre les deux pays alliés¹⁰⁸. Le roi d'Angleterre s'efforça de satisfaire à leurs réclamations. Divers navires de Penmarch, d'Audierne, d'Auray, de Guérande surtout, qui se lamentaient de près de sept mille écus de perte furent affranchis, jusqu'à concurrence de cette somme, de la moitié de toutes les coutumes qui se payaient au profit du roi dans douze ports anglais, sur toutes marchandises notamment le blé et le vin¹⁰⁹. Guillaume Jouhan, ce lieutenant du Croisic qui avait déjà touché cent livres en août 1474¹¹⁰, en reçut cent autres. Il est vrai qu'il en avait perdu cinq cents¹¹¹. On l'autorisa aussi à emporter cinq chevaux « dits haquenées »¹¹². Pierre de Beaulieu, maltraité par les corsaires de Fowey, fut exempté de toute coutume pendant quatre ans jusqu'au chiffre de 218 marcs par an¹¹³.

François II néanmoins jugea nécessaire de remédier par la force aux agressions des corsaires. Il ordonna à

106. *Rot. parl.*, t. VI, p. 138 b-192 a.

107. Ci-dessus, § VI.

108. Teller roll 51 (Easter).

109. 18 mars 1475. Les ports indiqués sont Londres, Sandwich, Chichester, Southampton, Poole, Excestre, Dartmouth, Plymouth, Fowey, Bristol, Hull et Boston. *Cal. pat.*, p. 521

110. Ci-dessus, § VII.

111. *Cal. pat.*, p. 511.

112. 30 mars 1475. *Treaty roll* 159, m. 20.

113. A condition de ne pas importer annuellement plus de 125 tonneaux de vin de Gascogne, 14 mars 1475. *Treaty roll* 159, m. 23. Ci-dessus, note 100.

Roger Vincent de mettre à la mer pour le 15 février 1475, son navire de 200 tonneaux et de l'équiper de cent trente-quatre combattants; pour se rembourser, Roger Vincent lèverait un impôt sur les marchands qui arriveraient par mer entre le Couesnon et l'Arguenon. Le bateau de Vincent croisa, tout le printemps dans la Manche, jusqu'au 1^{er} juin ¹¹⁴.

Le duc organisa ensuite une flotte dirigée ouvertement contre les pirates de Fowey. Le vice-amiral Alain de la Motte en prit le commandement. Il était capitaine de sa « barque » et de la nef ducale. Les navires armés furent : la grande nef de l'amiral, la nef du feu sieur du Quelenec ¹¹⁵, celle de Lannion, capitaine Raoul de Rosmadedec, la grande nef du trésorier Pierre Landais et son autre navire la *Marguerite*, tous deux sous le bâtard Edouard de Bretagne. 1.400 hommes d'équipage et 60 gentilshommes commandés par Pierre de Choiseul et Robert Giffart formaient une armée imposante ¹¹⁶.

IX. — Evidemment cet effort n'était pas dirigé contre le seul Bodrugan. Le duc se souvenait que la trêve générale expirait le 1^{er} mai 1475 et que le jour du débarquement anglais approchait. Louis XI qui s'était cru, un moment, libéré de toute inquiétude, recommença à craindre ¹¹⁷.

Le roi se tourna vers la Bourgogne, noyau de l'alliance. « Si l'on amuse le duc, lui disaient ses ambassadeurs, les Anglois ne pourront rien entreprendre, les Bretons n'oseront rien faire » ¹¹⁸. Louis XI lui proposa d'allonger la trêve ¹¹⁹. Au connétable de Saint-Pol, ambassadeur, le duc de Bourgogne se vanta de ses alliances : le roi d'An-

114. Arch. de la L.-I., B 8, f° 56 v.

115. Non pas l'amiral de ce nom mort en 1485 mais peut-être un capitaine de quarante hommes d'armes mort en 1472. MORICE, t. III, c. 321 et 460.

116. Mars 1475. MORICE, t. III, c. 281-282. LA RONCIÈRE, t. II, p. 365.

117. *Lettres de Louis XI*, t. V, p. 325.

118. B. N., ms. fr 6982, f° 32.

119. 3 février 1475. GINGINS, t. I, n. X.

gleterre, mon frère, dit-il, que j'ai rétabli en son royaume, vient à grande puissance et « je sais bien que le duc de Bretagne n'est point oyseux ». Il refusa de rien conclure sans l'agrément de l'Angleterre et de la Bretagne (11 mars 1475)¹²⁰.

Louis XI pouvait prendre son temps. Le 24 avril, Charles le Téméraire empêtré dans les affaires d'Allemagne, remettait à la fin de mai ses projets contre la France, puis, pressé par les ambassadeurs d'Angleterre¹²¹ et de Bretagne qui réunissaient leurs efforts pour l'arracher à Neuss, le Téméraire promit de partir en guerre contre Louis XI, dans quinze jours¹²², promesse qu'il ne tint pas. Le 1^{er} mai 1475 passa donc sans susciter la guerre. Le duc de Bourgogne ne quitta Neuss que le 19 juin.

La Bretagne unie à l'Angleterre s'était efforcée d'être prête pour cette date. Pierre d'Urfé, avec Jacques de la Villéon, fut envoyé par le duc en ambassade vers Edouard IV, afin de conclure avec lui « paix finale, amitié, confédération, alliance, aide et secours » (27 mars 1475)¹²³. Il avait mission de se rendre ensuite auprès du duc de Bourgogne. A son retour François II fit remettre à Pierre d'Urfé le collier de son ordre¹²⁴.

En avril, Louis de Bretailles vint de la part du roi d'Angleterre, à la cour de Nantes. Il passa par Rennes où Antoine de Lameth, lieutenant du capitaine, qui était à Nantes, ne put le recevoir, mais fit donner aux bourgeois l'ordre de le défrayer de tout « sans excès »¹²⁵. La ville lui fit « belle chère ». Il était accompagné d'une escorte peu nombreuse. Certains Anglais descendirent chez l'habitant, d'autres à l'hôtel du Cheval-Blanc ou chez

120. B. N., ms. fr. 6981, f^o 23. PLANCHER, t. IV, p. 434-437. MOLINET, t. I, p. 110.

121. Arrivés le 29 avril à Neuss. COMMYNES-LENGLET, t. II, p. 216.

122. GINGINS, t. I, p. 132, 133, 20 mai 1475.

123. Brit. mus. Julius B VI, f^o 174.

124. LOBINEAU, p. 722.

125. 22 avril 1475.

« l'hôtesse de la Gallée ». Avant le 25 avril, Bretailles prit le chemin de Nantes. Le sujet de sa mission ? L'heure n'était plus aux préparatifs de guerre et nous pensons qu'il constata, avec le duc, que Charles le Téméraire, par son entêtement, obligeait d'ajourner momentanément l'expédition. Dès le lundi 1^{er} mai Louis de Bretailles était sur la route du retour. Ses « coffres, malles et bagages » repassèrent par Rennes, lui-même s'y trouva le mardi soir. Il fit une légère collation de dragées et « d'espiceries », tandis que ses gens prenaient un souper plus substantiel. Le mercredi et le jeudi les Rennais l'hébergèrent. Les mets, sans être délicats, furent copieux : du « poesson » des « ouaisons », des moutons entiers, du beurre frais et une tarte de « fourmaige ». Ils durent partir le 5 mai, au petit jour. Le trompette de la ville les reconduisit jusqu'à Saint-Malo où ils s'embarquèrent ¹²⁶.

C'est le 14 mai, donc après le retour de Bretailles, que les ambassadeurs bretons en Angleterre, Urfé et La Villéon, commencèrent à conférer avec les Anglais. Edouard IV désigna, pour négocier avec eux, son oncle le comte d'Essex, Gaillard de Duras et Jean Russel, archidiacre de Berk et garde du sceau privé ¹²⁷. Ces conversations eurent pour résultat un traité qui obligeait François II à soutenir Edouard IV avec huit mille hommes, avec promesse de l'aide des archers anglais et de la flotte de lord Dynham ^{127 bis}, puis la reconstitution, par Edouard IV, du corps de deux mille archers destiné à la Bretagne sous lord Audley et Duras, par l'effet d'« endentures » qui en fixaient les conditions. Ces deux commandants devaient servir pendant une année entière à partir du 23 juin, date où serait passée la montre à Weymouth (Dorset). Le 20,

¹²³. Archives de Rennes, 21. En 1475 Jacques de Luxembourg fut destitué de sa charge de capitaine de Rennes (MORICE, t. III, c. 282) car prisonnier de Louis XI, en juin, il passa au service du roi (*Lettres de Louis XI*, t. V, p. 364).

¹²⁷. Brit. Mus. Cotton Julius, B VI, f^o 174. Treaty roll 159, m. 12.
^{127 bis}. SCOFIELD, t. II, p. 124.

Edouard manda au trésorier de l'Echiquier de payer leur solde¹²⁸. C'est pour leur assurer un lieu de débarquement que François II se fit donner par le pape Sixte IV l'autorisation de prendre un terrain épiscopal pour augmenter les défenses du château de Saint-Malo¹²⁹. Le 12 juin, Edouard IV ordonnait au comte d'Arundel, à Guillaume Stourton, chevalier, et à Edouard Barkeley d'aller tenir la montre des troupes d'Audley et de Duras à Falmouth¹³⁰. Cet ordre fut rapporté et c'est à Weymouth que le roi leur ordonna finalement d'y procéder¹³¹ et que le trésorier des guerres fit porter les armes, cinq cents arcs et des flèches¹³².

Les deux capitaines reçurent aussi une mission diplomatique. Ils étaient chargés d'obtenir de François II la ratification d'un pacte dont le comte d'Essex et les ambassadeurs bretons avaient rédigé le projet sous leurs propres signatures (les 16 et 20 juin 1475). Ils pourraient également traiter avec les villes et les personnes qui voudraient passer sous l'obéissance du roi d'Angleterre¹³³. Ils étaient secondés dans cette fonction par Olivier King, secrétaire et conseiller d'Edouard IV, qui connaissait la Bretagne pour y être déjà allé peu auparavant¹³⁴.

L'expédition allait entraîner de gros frais. Edouard IV recourut pour y subvenir au procédé, à juste titre impopulaire, des « benevolences » sorte de prêts ou dons arrachés aux plus riches contribuables. Pour payer les deux

128. Exchequer. Warrant for issue, bundle 63, l. 1, n. 44. John Audley et Duras servirent chacun pour 4 shillings par jour, paye régulière d'un baron, et leurs 2.000 archers, chacun pour 6 d. par jour. Pour le premier quartier comptant 91 jours, 4.586 livres furent avancées, 4.550 pour le second (F. P. BARNARD, *Edward IV's French expedition of 1475*. Oxford, 1925).

129. MORICE, t. III, c. 283.

130. Pour le 23 juin 1475. Cal. pat., p. 551.

131. Cal. pat., p. 552.

132. Teller roll 51.

133. Treaty roll 159, m. 17. Brit. Mus. Cotton Julius B VI, 173. Cal. pat., p. 536. L'acte du 20 juin est semblable à celui du 16, mais il ne mentionne pas les conférences entre Urfé, Essex et leurs collègues. RYMER, t. XII, p. 12.

134. Cal. pat., p. 536. RYMER, t. XII, p. 12 (20 juin 1475); Teller roll 51 (Easter)

mille archers destinés à la Bretagne, Edouard IV s'adressa aux bourgeois de Londres : ce serait grand dommage, leur dit-il, que, tout allant bien par ailleurs, le défaut d'argent paralysât la victoire. Il les chargea, en conséquence, de lever des « benevolences »¹³⁵.

Edouard IV avait constitué une armée très importante dans le cours du mois de juin. Près de 1.200 lances et de 10.000 archers se trouvèrent réunis à Calais au début de juillet. Le 4, le roi Edouard débarquait lui-même¹³⁶. Il n'en avait pas tant fallu à Henri V pour conquérir la couronne de France¹³⁷. En Angleterre, on escomptait si bien le succès que Jean Malet, père du futur amiral de Gravelle, qui y était prisonnier depuis l'expédition de Brézé, en 1462, vendit à un Anglais, en prévision de la conquête, ses terres de France pour le prix de sa rançon¹³⁸. A Reims l'archevêque Pierre de Laval, ancien évêque de Saint-Brieuc, entravait de son mieux la défense de la ville où Edouard devait bientôt venir recevoir de ses mains l'onction royale¹³⁹. Louis XI, un peu plus tard, tout en défendant aux Rémois d'inquiéter un prêtre breton de la maison de l'archevêque, coupable, ainsi que son maître, d'avoir entravé la défense de Reims contre l'invasion anglaise, s'exprimait ainsi : « Vous savez bien les trahisons, rébellions, et mauvaistiés que le duc et ceux du pays nous ont faites et dès l'heure le monstroient bien sesdits officiers, car s'ils eussent peu laisser la ville non fortifiée, sachant que le roi d'Angleterre y venoit, ils l'eussent volontiers fait »¹⁴⁰.

X. — François II envoya Jean Pégier en Angleterre et fit passer les montres à la noblesse et aux francs-

135. HALLIWELL, p. 14b.

136. Cal. Milan, t. I, p. 199.

137. RAMSAY, *Chronicles' estimates numbers*. Engl. hist. rev., t. XVIII, 1903, p. 625

138. Cora L. SCOFIELD, *Jean Malet*. Engl. hist. rev., t. XXV, p. 547

139. *Lettres de Louis XI*, 6 juillet 1477, t. VI, p. 200.

140. *Ib.*, t. VI, p. VIII.

archers. A la cour de Bourgogne on comptait que l'armée bretonne, forte de 30.000 combattants, renforcée de 6.000 archers anglais, agissant de concert avec les troupes d'Edouard IV suffirait aisément à conquérir la Normandie¹⁴¹. Edouard IV, non moins que Charles le Téméraire, croyait François II en mesure d'agir pour faire concorder ses mouvements avec ceux des troupes anglaises¹⁴². Mais le duc de Bretagne, partagé entre Urfé qui se mettait en peine « pour le faire homme de guerre », et Lescun qui penchait toujours du côté français, ne bougeait pas¹⁴³. Fatigué de lutter toujours avec cette volonté irrésolue Lescun déserta et passa au camp français. Au fond, le duc était plus disposé à traiter qu'à entrer en guerre: on disait même qu'il avait fait la paix avec Louis XI sans que personne en eût eu vent¹⁴⁴. Quelques indices pourraient faire croire à une attitude équivoque. Louis XI ordonna à ses capitaines d'épargner les Bretons¹⁴⁵. François II, de son côté, fit surseoir à l'armement de la flotte pour lequel il avait donné des ordres deux mois auparavant¹⁴⁶. Mais ce délai correspond plutôt au retard du débarquement anglais.

Sincèrement ou non certains Anglais crièrent à la trahison. Ils donnèrent la chasse aux navires bretons dont ils prirent quelques-uns. Le vaisseau d'un gentilhomme breton, Olivier de Cornouaille, qui apportait une cargaison de vin à Winchelsea fut saisi dans le port même et pillé par un corsaire de Southampton¹⁴⁷.

Le duc de Bretagne ne fournit pas un soldat à l'appui de l'armée anglaise. Il hésita même à recevoir les archers

141. 30 juillet 1475. GINGINS, t. I, p. 192.

142. 12 juin 1475. *Id.*, p. 154-156.

143. *Lettres de Louis XI*, t. V, p. 366.

144. GINGINS, t. I, p. 203. HAYNIN, t. I, p. 288.

145. 10 mai 1475. *Lettres de Louis XI*, t. V, p. 356.

146. 30 mai 1475. MORICE, t. III, c. 281.

147. Treaty roll 159, m. 7. *Cal. pat.*, p. 605 : en mai la *Marte* de Kaer qui appartenait à un marchand d'Auray, fut dépouillée au large des côtes de Bretagne de sa cargaison de fer et d'huile valant 500 ducats.

anglais dans son propre duché¹⁴⁸. En revanche il envoyait des émissaires à Louis XI¹⁴⁹. Dès la fin de juillet, Edouard IV, découragé par l'abandon de ses alliés, car Charles le Téméraire ne lui amena pas plus de renforts que François II, prêta l'oreille aux ouvertures de Louis XI. Le jour même où Sixte IV donnait à son légat des instructions pour rétablir la paix entre le roi de France, le duc de Bourgogne et le duc de Bretagne, Edouard IV envoyait à Louis XI des ambassadeurs et en peu de temps les deux adversaires tombaient d'accord¹⁵⁰. Moyennant une indemnité et une rente annuelle Edouard quitterait immédiatement le sol du royaume; une trêve de sept ans, un traité assurant la liberté du commerce, une alliance secrète avec promesse éventuelle de secours contre leurs sujets rebelles furent conclus. Les ducs de Bourgogne et de Bretagne y seraient compris s'ils le voulaient¹⁵¹.

Dans une entrevue qui eut lieu, le 29 août 1475, à Picquigny, sur le pont de la Somme, après avoir juré solennellement les traités, les deux rois, éloignant leur entourage, se mirent à causer ensemble. Louis XI désirait vivement détacher Edouard IV de François II. Incidemment il parla de la Bretagne et demanda si le duc adhérerait à la trêve, à quoi Edouard répondit « qu'il lui prioit qu'il ne vouldist point faire guerre au duc de Bretagne et que, en sa nécessité, il n'avoit jamais trouvé si bon amy ». Louis XI n'insista pas, mais au départ cette idée le poursuivit, il crut sentir qu'Edouard IV avait été plus tranchant dans ses paroles que résolu dans sa pensée et qu'il obtiendrait peut-être de lui qu'il se désintéressât de François II. Il lui dépêcha donc, pour insister dans ce sens, Imbert de Bastarnay, seigneur du Bouchage, et Jean Blosset, seigneur de Saint-Pierre, mais ils échouèrent

148. Cal. milan., t. I, p. 208.

149. GINGINS, t. I, p. 203. MOLINET, t. I, p. 139.

150. COMMYNES-MANDROT, p. 300. Combet, p. 245.

151. COMMYNES-LENGLLET, t. III, p. 397-400, éd. MANDROT, t. I, p. 302.

complètement et s'attirèrent d'Edouard cette réplique non ambiguë : si quelqu'un faisait guerre en Bretagne « il repasseroit une autre fois pour la défendre »¹⁵².

L'attitude énergique du roi d'Angleterre sauva François II. Le piège tendu contre lui par Louis XI en insérant au traité la clause qui visait les rebelles, manquait son effet. Que serait-il advenu, au contraire, si Edouard mécontent eût livré François à Louis ? Devant l'alliance de la France et de l'Angleterre, la politique que la Bretagne avait à peu près constamment suivie depuis l'avènement de Louis XI, aboutissait à une catastrophe, car le duc de Bourgogne abaissé, humilié par les insuccès de sa politique et les hontes de ses armes n'était plus qu'un appui précaire et allait décliner précipitamment vers sa fin. C'est donc le salut de l'indépendance bretonne qu'Edouard IV consacra lorsqu'il fit insérer, au nombre de ses alliés, dans la trêve de Picquigny : le très puissant duc de Bretagne¹⁵³.

Edouard IV, il est vrai, était tenu par la crainte. François II recelait toujours le comte de Richmond qu'il pouvait, du jour au lendemain, lâcher sur l'Angleterre pour y rallumer la guerre des Deux-Roses, peut-être aussi par le sentiment, commun à d'autres souverains britanniques, de la nécessité d'un allié continental. Le duc de Bourgogne qui avait joué ce rôle, échappait maintenant à la main d'Edouard. Le duc de Bretagne, avec une puissance moindre, serait plus à sa portée.

XI. — Le corps auxiliaire que commandaient Duras et Audley ne débarqua en Bretagne que vers le 20 août, à Saint-Malo et à Tréguier. Parmi les capitaines on remarquait plusieurs gentilshommes anglais, Thomas de Stafford, Ernonay, Croher, Margilie, Robert Litton¹⁵⁴, des

152. COMMYNES-MANDROT, t. I, p. 319-320.

153. A condition de déclarer son acceptation dans les trois mois. COMMYNES-LENGLET, t. III, p. 397. DUMONT, t. III, p. 1, p. 499, 501.

154. *Select cases before... the Star Chamber*. Selden soc. p. p. LEADAM, Londres, 1903, t. I, p. 62, n. 3.

frères et des cousins de lord Audley comme Frelville. Leur arrivée excita un certain malaise à la cour ducal, et plusieurs serviteurs de François II saisirent ce prétexte pour passer au service du roi¹⁵⁵. Avant même qu'il sût la trêve anglo-française, le duc qui avait fait des dépenses pour amener ce contingent, donna l'ordre à Michel de Parthenay et à Jacques de la Villéon de lui fournir promptement des vaisseaux pour qu'il fût rapatrié¹⁵⁶.

Le 13 septembre, le duc de Bourgogne qui avait protesté bien haut contre la trêve du 29 août, en signa une de son côté à Soulevres avec Louis XI. Il y comprenait au nombre de ses alliés l'Angleterre et la Bretagne à condition de se déclarer avant le 1^{er} janvier 1476¹⁵⁷.

Le 28 septembre 1475 François II accusait réception à Edouard IV de l'ambassade de Duras et d'Olivier King et se bornait à de vagues assurances d'amitié : « toujours suy et seroy celui qui autant que nul autre désire votre paix, seurté et prospérité, mon ferme propos est de loyaument entretenir l'appointement des trêves et entrecours de marchandises ». Il ne faisait aucune mention de l'alliance étroite qu'on était venu lui proposer, trop tardivement. Mais il adressait au roi Edouard, en la compagnie d'Olivier King « ung nommé Morice mon secrétaire et bien seur serviteur [ce Maurice Gourmel était un traître] que j'ay autrefois envoyé devers vous », et, au bas, le duc traça ces lignes :

« Les matières qui de ma part vous seront déclarées, vous pleze avoir léaument pour recommandées selon la fiance que j'en ay eu et ay en votre bonté. Escript de ma main »¹⁵⁸.

155. B. N., ms. fr. 20489, fo 29.

156. *Ib.* 6982, fo 326. MORICE, t. III, c. 280-281. LOBINEAU, t. I, p. 721, place, par erreur, cette expédition en 1474.

157. DUMONT, t. III, 1^{re} partie, p. 505.

158. Brit. Mus. Cotton Vespasianus F III, fo 25 b. Edouard donna à Maurice Gourmel 6 l., 13 s., 4 d. SCOFIELD, t. II, p. 151.

Les nouvelles qu'ils apportaient au roi d'Angleterre, c'était que François II avait ouvert des négociations séparées avec Louis XI et qu'une trêve était en train de se conclure entre eux. Le duc avait envoyé à Senlis une ambassade présidée par le frère de la duchesse, le futur cardinal de Foix. Le roi exigea, comme garantie, outre le serment du duc, celui des trois Etats du duché et de tous les seigneurs de quelque importance (10 septembre 1475). Le 29 septembre, le traité fut rédigé définitivement. Il était, de la première à la dernière ligne, dirigé contre l'alliance anglaise. Chacune des parties contractantes se liait à l'autre par une « paix perpétuelle, alliance, bonne et vraie union envers et contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir, sans nul excepter ». Quant aux traités d'alliance que le duc a contractés et promis par serment — qu'il *aurait* contractés, disait le premier projet, moins affirmatif — il « les abolit et s'en départ du tout, sans jamais en user ores ne pour le temps à venir à l'encontre du roi ne de son royaume ». Les deux princes devaient échanger les serments de ratification sur les reliques de saint Gildas et de saint Hervé, protecteurs vénérés de la Bretagne, et sur la vraie croix de Saint-Laud d'Angers¹⁵⁹. La paix s'étendait aux sujets dont les biens confisqués seraient rendus. Le sire d'Urfé excepté devrait obtenir des lettres particulières d'abolition. Le roi lui gardait rancune de ses trop nombreux voyages en Angleterre. Il savait aussi par Lescun que ce personnage était en Bretagne l'un des plus remuants champions du parti hostile au roi¹⁶⁰.

Louis XI ratifia le traité, le 9 octobre, à l'abbaye de la Victoire près Senlis¹⁶¹. Le 16, par courtoisie, il donnait

159. DUPUY, p. 357. PETIT-DUTAILLIS, p. 380. COMMYNES-LENGLET, t. III, p. 437. DUMONT, t. III, p. I, p. 518. LOBINEAU, t. II, c. 1350-1353 *Ordonnances*, t. XVIII, p. 138-140 ne donne que l'acte du 9 octobre. Rymer ne publie pas ce traité. MORICE, t. III, c. 286-290. L. DE FARCY, *La Croix d'Angers*, Congrès archéol., t. LXXVII, Angers, 1910.

160. MORICE, t. III, c. 289.

161. *Ib.*, c. 290. *Ordonn.*, t. XVIII, p. 138.

au duc le titre de lieutenant général dans tout le royaume¹⁶². Le même jour, Louis fit écrire les lettres de son serment contenant sa parole de roi de ne pas contraindre le duc à partir de son duché et un autre sur les reliques de Saint-Laud par lequel il promettait de donner la ratification des seigneurs de France avant Noël et des Etats avant Pâques 1476¹⁶³. Le 5 novembre, François II à son tour s'engagea dans les mêmes termes. Il homologua le traité et le jura comme Louis XI, entre les mains du sire de Gyé et de deux conseillers au parlement de Paris¹⁶⁴. C'était la quatrième fois et non la dernière que François II s'attachait irrévocablement à la France. Il renonçait à l'alliance anglaise. Violerait-il les promesses de Senlis comme les engagements de Tours, de Caen et d'Ancenis ? Pour qu'il fût fidèle à sa parole il eût fallu réciproquement que Louis XI fût fidèle à la sienne.

162. *Ordonn. Ib.*, p. 142 (16 octobre 1475). MORICE, t. III, c. 292.

163. B. N., ms. fr. 6982, fo 376 et MORICE, t. III, c. 519, texte abrégé.

164. MORICE. *Ib.*, c. 294.

CHAPITRE VI

La Paix armée (1476-1479).

I. Olivier King vient demander à François II de ratifier la trêve de trente ans (janvier 1476). Edouard IV accorde au duc cette ratification et remise de la dette contractée pour l'envoi des troupes anglaises (16 mars 1476). — II. François II promet à Louis XI (20 décembre 1476) et à Edouard IV (3 octobre 1476) de les défendre envers et contre tous. Il renouvelle avec ce dernier l'alliance défensive du 1^{er} juillet 1468 qu'Edouard IV ratifie à nouveau le 3 décembre 1476. — III. Correspondance secrète de François II avec Edouard IV dévoilée par Louis XI. Toute-puissance de Pierre Landais. — IV. Traité de Lucheux entre François II et Louis XI (17 juillet 1477). serment sur la croix de Saint-Laud et restrictions secrètes. — V. Commerce et piraterie entre Bretons et Anglais. — VI. François II est compris dans la trêve de cent ans entre Edouard IV et Louis XI (13 juin 1479). — VII. Edouard IV cherche, sans succès, à se faire livrer Henri de Richmond par le duc de Bretagne.

I. — Combien de temps durerait la paix perpétuelle jurée par François II à Louis ? Bien peu, on n'en pouvait douter. La Bretagne ne pouvait se détacher de l'Angleterre ; les nécessités du commerce quotidien les attachaient l'une à l'autre. Dès le 1^{er} décembre 1475 Edouard IV accordait licence d'importer du vin de Gascogne à François du Pou et au vice-amiral Alain de la Motte sur l'*Angvine*, de Saint-Malo ¹. Après l'échec de la guerre franco-anglaise, le trafic reprit un essor général. Pour la sûreté du commerce Louis XI fixa la valeur des monnaies anglaises, françaises, bretonnes et bourguignonnes, seules admises

1. Treaty roll 158, m. 3.

sur les marchés de France². Le 8 janvier 1476, ce roi conclut avec Edouard IV le traité de commerce prévu à Picquigny. Il contenait une disposition importante destinée à relever la marine française et, en même temps, à abaisser les marines voisines et rivales. Désormais, pendant la trêve, le monopole du transit maritime entre la France et l'Angleterre serait réservé aux navires des deux pays et afin qu'il n'y eût aucun doute, on spécifia que la Bretagne et la Flandre étaient exclues du bénéfice de cette clause. Coup fatal porté à la Bretagne ! La navigation entre l'Angleterre et les provinces du Sud-Ouest représentait l'emploi principal de ses navires et le plus clair des revenus de la riche bourgeoisie de ses ports. Le commerce des vins de Guyenne et de Gascogne, autorisé par une licence, telle était la forme invariable que prenaient les faveurs ou les indemnités accordées par le roi d'Angleterre aux marchands bretons. Chaque jour quelque Breton en profitait, tantôt un Malouin, tantôt un Léonnais, tantôt les plus riches négociants de Bretagne comme Gacien Mathis, de Nantes, François du Pou, d'Hennebont, ou Nicolas Coëtanlem, de Morlaix³. Quelquefois c'étaient des marchands français de la Guyenne que portait le navire breton et, parmi eux, comment ne pas citer « Ramonet Equam », l'arrière-grand-père de Montaigne ?⁴.

Heureusement pour François II, Edouard IV ne l'abandonna point. Au moment où le traité anglo-français menaçait de l'appauvrir, où les traités de Picquigny et de Senlis lui faisaient appréhender d'être réduit à un isolement

2. *Ordonnances*, t. XVIII, p. 143, 148, 160, 166. Les écus de Bretagne vaudront 30 sous, 6 deniers tournois, les nobles d'Angleterre, dits à la rose, 7 sous 4 deniers tournois. DUMONT, t. III, p. I, p. 522.

3. *Treaty roll* 159, m. 7, 25 (8 juillet et 17 mars 1475), 10 (10 juillet) et 17 (12 juin). La *Marie* à Nicolas Coëtanlem.

4. *Id.*, m. 7. Il monte la *Marguerite* à Olivier de Cornouaille, écuyer, breton. Ramon, dit Ramonot Ayquem né à Bordeaux en 1402, mort le 11 juin 1478, acheta la terre de Montaigne le 10 octobre 1477. Il exerça le commerce jusqu'à la fin de sa vie. Th. MALVEZIN, *Michel de Montaigne*, 1875. et l'édition de Montaigne par COURBET et ROYER, p. VII.

mortel, survint dans le duché un ambassadeur anglais, le secrétaire royal Olivier King. Il apportait au duc de bienveillantes paroles. Il venait lui demander une nouvelle ratification de la trêve de trente ans et du traité de commerce, et de plus, une contribution pécuniaire pour le paiement des soldats envoyés en Bretagne tant lors de la campagne de 1468 que l'été précédent⁵.

Si les anciens traités avaient besoin d'être remis en vigueur, c'est que, par la paix de Senlis, le duc de Bretagne les avait expressément reniés et abrogés. Il n'hésita pas à satisfaire le roi d'Angleterre. La duplicité reprochée à Louis XI était commune à tous les princes de son temps. Le trésorier Landais, débarrassé de Lescun, jouissait d'une influence de plus en plus prépondérante. Il n'était plus seulement le ministre des finances et celui du commerce, il était le vrai maître du gouvernement. Il fit ratifier, sans scrupule, par François II, l'ancien acte du 2 mai 1468, déjà confirmé le 23 août 1471, à la suite du règne éphémère de Henri VI⁶.

Quant à l'autre requête d'Edouard, le paiement des « coustages que dites avoir faites en faveur de moy », François II qui n'en avait tiré nul avantage et avait supporté la charge de rembarquer les troupes à peine arrivées, l'élada et envoya à la cour d'Angleterre l'un de ses secrétaires, Maurice Gourmel, pour la renseigner sur sa manière de voir (25 janvier 1476)⁷.

Cette mission eut un plein succès. Le 15 mars⁸, le roi Edouard signa à Windsor des lettres courtoises dont le porteur devait remettre au duc de Bretagne deux actes qui furent achevés de dresser le lendemain : ratification du

5. Brit. Mus. Julius B VI, f° 181. Le 22 janvier 1476 François II renouvela la trêve de trente ans.

6. RYMER, t. XII, p. 22. MORICE, t. III, c. 306. B. N. ms. Bréquigny 102, f° 16. Rep. of the Dep. Keeper, 45, p. 335. C'est la trêve de trente ans.

7. Brit. Mus. Julius, B VI, f° 181.

8. B. N., ms. fr. 6983, f° 65; 2714, f° 345.

traité du 2 mai 1468 (trêve de trente ans), puis, témoignage précieux d'amitié, remise de toutes les sommes que le duc pouvait devoir au roi en raison des deux dernières guerres à condition que ce même duc éteignit de son côté, pour une valeur de 50.000 écus, toutes les poursuites de ses sujets détrossés sur mer par des Anglais⁹.

II. — Tout en négociant outre-Manche, Landais veillait à l'accomplissement ponctuel du traité de Senlis. Cette partie de son plan était la plus facile à réaliser, car les Bretons gardaient toute leur sympathie pour la France, « les Barons de Bretagne étaient bons pour le roi »¹⁰. Le 7 février 1476, cinquante d'entre eux avaient ratifié la paix franco-bretonne¹¹. Louis XI, par réciprocité, recueillit les scellés des seigneurs français, tâche assez longue car ces gentilshommes avaient employé des formules variées, ce qui, dit le roi, « n'est pas bien l'appétit des Bretons et veulent que les nôtres et les leurs soient tout ung », préoccupation assez légitime¹².

Les Etats de Bretagne assemblés à Redon, au mois d'août 1476, dans la grande salle de l'abbaye de Saint-Sauveur, entendirent le rapport du chancelier Chauvin sur le traité de Senlis. Aussitôt, par la voix de l'abbé de Saint-Jacut, Etienne Millon, ils donnèrent leur ratification dont trois notaires apostoliques dressèrent l'acte¹³.

Louis XI connaissant les embarras financiers de François II, l'inscrivit sur son budget pour une pension de trente-six mille livres tournois¹⁴. En revanche, le roi ne

9. RYMER, t. XII, p. 23 « le seisme jour de march, l'an de nostre regne seisme ». *L'inventaire du Trésor des Chartes* par Cucé note, en analyse : 6 mars de l'an 6 (B. A. 8). Dans le *Treaty roll* 160, m. 12, on lit « 16 mars, an XVI ». LOBINEAU, t. I, p. 724 nous apprend, d'après le compte d'Avignon, aujourd'hui perdu, que cette ratification fut apportée en avril 1476 par Guillaume le Vicomte.

10. B. N., ms. fr. 2923, fo 5.

11. MORICE, t. III, c. 295. B. N., ms. fr. 9269, fo 118.

12. *Lettres de Louis XI*, t. VI, p. 72. Arch. Nat., K 71, 4b., t. VI, p. 98.

13. MORICE, t. III, c. 300. Du MONT, t. III, p. I, p. 533.

14. B. N., ms. fr. 2911, fo 9 v.; 2906, fo 28. Compte arrêté le 18 février 1476.

se hâtait pas de prêter le serment requis, il soulevait des difficultés, multipliait les « éclaircissements » puis menaçait de ne plus se laisser « amuser »¹⁵. Tantôt il proposait des termes trop généraux, impossibles à tenir et que le duc refusait, tantôt il exagérait la précision, nommait les Anglais, disait que le duc devait s'engager, si la guerre recommençait, à combattre avec lui sur terre et sur mer et à ne signer nul traité sans lui¹⁶. Enfin, le 20 décembre 1476, on s'accorda et les formules furent rédigées au Plessis-lès-Tours. Les deux princes devaient jurer chacun de ne pas se tuer, de ne pas s'attaquer, de se défendre contre tous « sans nul excepter ». Les seigneurs de Bretagne et de France jureraient de ne pas aider le duc ni le roi, s'ils enfreignaient leur serment¹⁷. Lequel des deux princes se faisait la moindre illusion sur la sincérité de ces serments ? Louis XI avait nommé Imbert de Batarnay capitaine du Mont-Saint-Michel. Le 28 janvier 1477, il lui ordonna d'entretenir des chiens de garde contre les Anglais menaçants¹⁸. François II tenta de gagner ce dauphinois et le fit assurer, par son trésorier général, de sa bienveillance¹⁹. En juillet 1476, François II avait envoyé La Villéon en Angleterre. Il y demeura jusqu'à la fin de septembre²⁰ et y retourna bientôt après ; car, le 3 octobre, François II signa le renouvellement de l'alliance conclue le 1^{er} juillet 1468²¹, alliance défensive « envers et contre tous », elle aussi. Edouard IV la ratifia, à son tour le 23 décembre²².

15. *Lettres de Louis XI*, tome VI, p. 95.

16. Du MONT, t. III, p. I, p. 335.

17. MORICE, t. III, c. 291-292. Du MONT, t. III, p. I, p. 534. B. N., ms. fr. 2913, fo 76 et 20458, fo 51, texte avec les corrections adoptées.

18. DuPONT, t. III, p. 102. S. LUCE, *La France pendant la guerre de Cent ans*, t. I, p. 379.

19. B. N., ms. fr. 2919, fo 7; 2923, fo 8.

20. Arch. de la L.-I., B 8, fo 39 v.

21. Rep. of the Dep. Keep. 45, p. 335. B. N., ms. fr. 22318, p. 51.

22. RYMER, t. XII, p. 37 (il date ce traité du 3), MORICE, t. III, p. 306 (d'après les archives de Blain).

III. — François II était donc lié ou allait être lié — car le serment convenu avec Louis XI n'était pas encore prêté — par des engagements aussi absolus, aussi exclusifs envers Edouard IV qu'envers Louis XI. La cause de cette inévitable duplicité est trop facile à discerner. Elle est le châtement des roués. *Patere legem quem ipse fecisti*. Le roi de France, à force de ruser, n'inspirait plus confiance. Contre son hostilité, il fallait à la petite principauté bretonne un rempart. Or, nous l'avons dit, la Bretagne et l'Angleterre avaient un besoin réciproque l'une de l'autre. Le hasard avait renforcé ces liens. Les princes lancastriens étaient toujours prisonniers en Bretagne, non plus séparés, mais réunis à Vannes, depuis 1476, d'abord sous la garde de Vincent de la Landelle (octobre), puis de Bertrand du Parc (novembre)²³. Si le roi d'Angleterre ménageait la Bretagne, c'est qu'il craignait constamment la libération de ces rivaux. Le duc avait un besoin de plus en plus impérieux de s'attacher à l'alliance anglaise depuis que l'empire bourguignon, si fortement ébranlé l'année précédente par ses défaites successives, venait de s'abîmer sous les murs de Nancy. La mort de Charles le Téméraire (5 janvier 1477) enlevait à François II l'un des principaux « estançons de son édifice »²⁴.

Le duc de Bretagne qui, avant la mort du Téméraire, croyant à la paix jusqu'au printemps, avait prorogé les montres du 12 février au lundi de la Mi-Carême (17 mars 1477), en considérant, dit-il paternellement, « la froydure et rudesse du temps qui à présent est, de quoy pourroit advenir des maladies et inconvéniens auxdits sujets aux armes au voiaige des montres »²⁵, revint sur sa décision, en apprenant le désastre de son ami et renouvela l'ordre de tenir les montres (13 février 1477). Il envoya le sire

23. B. N., ms. fr. 6982, f° 326.

24. Jean DE SERRES, p. 950.

25. Arch. de la L.-I., B 8, f° 13 v.

de Rieux, maréchal de Bretagne, inspecter les places de la frontière française (8 février), et, huit jours après, en toute hâte, nomma des commissaires pour faire les réparations urgentes aux villes fortes de Dinan, Dol, Fougères, Saint-Aubin-du-Cormier, Vitré, Rennes, Châteaubriant et Ancenis (20 février)²⁶. A Rennes et à Nantes il fit faire des provisions de blé par les habitants. Il convoqua les paysans à trois lieues à la ronde autour de son château de Nantes pour venir creuser et nettoyer les douves. Il fit faire un boulevard à Concarneau où l'on craignait une descente des ennemis, et envoya Yvon de Tréanna veiller à la garde de la place, au lieu de Jean de Rohan, le capitaine, un peu suspect²⁷.

Tout en portant son principal effort du côté bourguignon, Louis XI ne négligea pas la Bretagne. Pendant que ses juristes et ses hommes de guerre parlaient pour la curée bourguignonne, il continuait d'envoyer des ambassadeurs au duc, de discuter les termes du serment à prêter sur la croix de Saint-Laud, de réclamer Pembroke et Richmond²⁸. Louis XI affectait le désir de maintenir la paix, de la garantir par toutes les obligations possibles, de détruire tout germe de dissension future. Le duc aurait pu s'y laisser prendre et dormir tranquille, en attendant le jour où Louis XI, maître de l'héritage bourguignon, se serait tourné contre lui pour le dévorer à son tour.

Mais un homme se mit à la traverse. Pierre Landais jugea que si la Bourgogne manquait, il était nécessaire de la remplacer par l'Angleterre et de solliciter d'Edouard IV une alliance étroite dont les effets pussent se faire sentir plus vigoureusement et plus opportunément que ceux des traités précédents. Cependant il ne voulait pas rompre avec la France avant d'être assuré de l'appui

26. MORICE, t. III, c. 322.

27. *Ib.*, François II défendit aussi d'exporter le blé. Arch. de la L.-I., B 8, fo 25 bis.

28. Arch. de la L.-I., E 101. DUPUY, t. I, p. 361.

des Anglais, et comme il se méfiait avec raison des pensionnaires, espions et agents plus ou moins déguisés que Louis XI subventionnait à la cour ducale, il garda aux pourparlers un caractère très secret. Lui, le duc et un secrétaire de la chancellerie, Guillaume Guéguen, archidiacre de Penthièvre²⁹, clerc avisé qui écrivait les missives signées par le duc, étaient seuls au courant de ces tractations. Un jeune secrétaire du trésorier général, Maurice Gourmel, qu'il avait toujours trouvé « secret et loyal serviteur », fut chargé de les porter en Angleterre. Dans ces lettres, le duc exposait que Louis XI le haïssait et lui « vouloit mal », à cause de l'amitié qu'il avait pour les Anglais³⁰, et demandait en conséquence au roi Édouard, au cas où Louis XI attaquerait la Bretagne, de faire une nouvelle descente à Calais³¹.

Édouard accueillit froidement les propositions bretonnes, il était hésitant : voir la Bourgogne française le troublait; les marchands, ses sujets, réclamaient qu'il secourût les Flamands, leurs clients³². Pour gagner du temps, François II adressa à Louis XI des lettres conciliantes : il jurerait sur la croix de Saint-Laud, il accepterait le collier de Saint-Michel, il demanderait seulement que le roi ne soumit pas au même régime commercial, en paix et en guerre, la France et la Bretagne. Les Bretons voulaient garder la liberté de leur « entrecours » quelle que fût, par ailleurs, la politique de la France, et particulièrement ne pas se voir fermer l'accès des ports anglais, si Louis XI était amené à faire la guerre à Édouard IV³³.

L'ambassade bretonne chargée de transmettre ces bonnes intentions joignit le roi à Luceux. Le chancelier

29. Secrétaire en 1479, 1480 et 1482 (B. N., ms. fr. 11549, fo 124 v. MORICE, t. III, p. 370 et 423).

30. B. N., ms. fr. 4054, fo 194.

31. BOUCHART, fo 223.

32. COMMYNES-MANDROT, t. II, p. 89 et s. OLIVIER DE LA MARCHE, t. III, p. 243.

33. Arch. de la L.-I., B 101. DUPUY, t. I, p. 364.

Guillaume Chauvin la dirigeait. Sa stupéfaction fut grande lorsque, à peine arrivé, il se vit séparé de ses compagnons et mis, comme eux, en prison. Après douze jours, Louis XI le fit appeler : « Pourquoi, monsieur le chancelier, dites moi, vous ai-je fait ainsi traiter ? — Ah ! sire, pour quelque suspicion imaginative comme vous en avez eu toujours ». Alors Louis XI, quittant ce ton de familiarité : ne m'avez-vous pas assuré, dit-il, que votre maître n'avait aucun entendement aux Anglois contre moi ? — Sire, je vous l'assure, sur ma vie, car je sais qu'il aimeroit mieux mourir que de le faire. — Ha ! Et si je vous montre le contraire, y croirez-vous ? » Alors le roi exhiba au chancelier consterné « vingt deux paires de lettres, dont les douze estoient escriptes de la main de maître Guillaume Guéguen et signées de la main du duc et les dix [autres] estoient signées de la main du roi Edouard d'Angleterre ». Je sais bien, reprit le roi, avec quelque dédain « je sais bien, monseigneur le chancelier, que mon neveu de Bretagne ne vous appelle point à de tels conseils. C'est le trésorier et son petit secrétaire Guéguen qui conduisaient cette marchandise. Retournez donc vers ce beau neveu de Bretagne et lui dites que je ne veulx plus qu'il envoie par devers moy pour me cuidier estimer son ami, s'il ne se deffaict de tout point de ce roy d'Angleterre »³⁴.

Voilà donc percées à jour les manœuvres du duc breton. Le pire, c'est que Louis XI communiqua sa découverte aux ambassadeurs anglais Morton et Donne. Or les Anglais, après diverses tergiversations, cherchaient à tirer le meilleur parti possible de la situation de la France embarrassée dans la succession bourguignonne. Ils désiraient faire préciser certaines clauses du traité de Picquigny rédigé d'une façon hâtive et incomplète. Leurs demandes avaient surtout une portée commerciale. Quand ils abordèrent, avec leurs interlocuteurs, la question bretonne, mis en présence des

34. A. BOUCHART, 1^{er} 223-224.

révélations de Louis XI, ils désavouèrent sans pudeur François II : « Si le duc de Bretagne, dirent-ils, a aucune chose faite contre le roi, depuis les appointements, le roy d'Angleterre est délibéré de l'abandonner et seroit bien content d'avoir trouvé chose sur lui pour quoy il le deüst faire ». Tout ce à quoi ils consentirent en sa faveur fut de proposer un congrès où, devant les ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Bretagne seraient dites et déclarées les choses que le duc a mandées au roi d'Angleterre », qui saurait là ce qu'il y avait de réel dans cette haine dont François II se disait poursuivi par Louis XI à cause de son amitié pour l'Angleterre, haine qui paraissait inexplicable puisque les trois princes étaient publiquement en paix. Dans une autre conférence ils demandèrent au roi d'envoyer une ambassade en Bretagne pour provoquer une explication de la part du duc. Ils le prièrent également d'écrire une lettre qui fût un témoignage d'innocence en faveur de son pensionnaire Thomas de Montgomery « chevalier du corps » du roi d'Angleterre, compromis dans ce gênant complot³⁵.

Les remèdes suggérés par les Anglais ne rimait à rien, vu le défaut général de sincérité.

L'effet de cet incident fut en Bretagne tout autre que Louis XI l'avait espéré. François II, après avoir écouté avec « ébahissement » le récit du chancelier lui répondit judicieusement que le roi ne se fiant à personne « c'estoit signe que l'on ne se devoit pas en luy fier ». Après quoi il appela Pierre Landais, et lui montrant les lettres saisies : « Pierre, dit-il, advisez qui a ce fait car il fault que ce ayt esté vous ou moy ». Le trésorier se jeta aux genoux du duc, jura qu'il se justifierait devant n'importe quel tribunal.

35. B. N., ms. fr. 4054, fo 194; 6984, fos 192 et 196; 3882, fo 214, n. a. fr. 7638, fo 58. Les ambassadeurs anglais étaient auprès de Louis XI depuis le 21 février 1477 (fr. 6964, fo 64). Le roi résida à Lucheux du 24 février au 4 mars (*Lettres de Louis XI*, t. XI). COMMYNES-MANDROT, t. I, p. 307 et n. 3, II, p. 3.

Il fit chercher Maurice Gourmel³⁶ qui était parti, depuis six jours, avec une nouvelle lettre pour Edouard IV. Arrêté au Port-Blanc³⁷, au moment où il montait en navire, il s'avoua coupable. C'était lui qui avait vendu les lettres du duc et du roi Edouard à un agent français qu'il trouvait à Cherbourg et qui lui payait chaque missive cent écus d'or. Mais auparavant il prenait copie des originaux qu'il contrefaisait si subtilement que, jusqu'ici, ni Landais ni le conseil d'Angleterre n'avaient rien soupçonné. Il eut la punition qu'il méritait. On l'envoya au château d'Auray où on le noya « au p^té du chasteau, de nuyt, et le plus secretement que l'on peût afin que le roi Loys n'en eüst connoissance »³⁸.

A partir de ce jour le chancelier Chauvin et le trésorier Landais ressentirent l'un contre l'autre une haine si mortelle qu'elle aboutit effectivement à la mort des deux ministres. A l'opposition de leurs systèmes politiques se joignit désormais une rancune personnelle. Landais avait contre lui la chancellerie et la chambre des comptes³⁹. Les secrétaires, les légistes étaient choqués par les hardiesses de ce marchand. Celui-ci s'était fait à la cour une situation inébranlable. Il distrait le duc par des fêtes brillantes; la princesse d'Orange, Madame de Rohan, dont le mari venait de rentrer en Bretagne, le seigneur de Clisson, ce fils d'Antoinette de Maignelais sur lequel le duc reportait en tendresse l'amour qu'il avait eu pour sa mère, le comte de Richmond dont un contemporain célèbre le visage « angélique »⁴⁰, en faisaient le charme. Les ambassadeurs, les hérauts se succédaient sans intervalle. A tout ce monde

36. Bouchart dit Maurice Bromel. Nous l'identifions, à la suite de Lobineau (t. I, p. 728) et de Dupuy (t. I, p. 362) avec le secrétaire Maurice Gourmel dont il a été question plusieurs fois (ch. V, § VI, XI, ch. VI, § I) et que nous avons déjà soupçonné d'un crime semblable.

37. Entre Tréguier et Perros-Guirec (Côtes-du-Nord).

38. A. BOUCHART, f^o 224.

39. Présidée pendant neuf ans par Chauvin (POCQUET, t. IV, p. 493).

40. Arch. de la L.-I., B 9 f^o 128 v. 27 avril 1478.

le duc distribuait des étoffes « de soye, de drap, de layne, pelleteries et linges, tapisseries, » etc. Fêtes incessantes, mais dépenses continuelles. C'est alors que les gens des comptes refusaient les crédits et ne s'inclinaient que devant les ordres formels du duc⁴¹. Car celui-ci n'aurait pu se laisser aller à cette vie facile et gaie sans la poigne de son premier ministre.

Celui-ci, contrairement aux desseins de Louis XI, sortit de l'incident de Luceux, plus puissant que jamais. En récompense de ses louables services, le duc l'autorisa à fonder trois foires dans sa seigneurie du Loroux-Bottereau, près de Nantes, qui est « ancienne chastellenie et de bonne et grande revenue et étendue ». Il fit bâtir pour sa mère un château qui ne se laissait guère surpasser que par les châteaux ducaux⁴². Le trésorier possédait un manoir nommé Briord, sur la frontière de Bretagne⁴³. Comme il y avait fait quelques travaux de défense, le duc l'autorisa à y placer un pont-levis, à le ceindre de « douves défendables ». A grands frais le premier ministre fit du manoir un château, dans l'espoir, dit le duc « que aucunes fois notre plaisir fût de y aller loger pour nos déduits et esbats de chace de toutes bestes rouxes, fauves et noires dont la partie est bien peuplée »⁴⁴. Il est probable que le duc, chasseur passionné, ne déçut pas l'espérance de Landais⁴⁵.

Une autre conséquence de la trahison de Gourmel, c'est que François II, craignant une attaque de la France et se voyant abandonné par l'Angleterre renouvela les mesures de défense prises à la mort du Téméraire. Les montres furent itérativement ordonnées (27 mai 1477). Le capitaine

41. Arch. de la L.-I., B 8, f° 48 v. Mandement du 17 mars 1477 enregistré seulement le 18 octobre 1479. Voir POCQUET, t. IV, p. 494.

42. Le Bois-Cornillé, en Izé, près Vitré, ni le Grand-Logis de Nantes, ni celui de Josselin n'étaient alors construits.

43. En Port-Saint-Père, près du lac de Grandlieu (Loire-Inférieure).

44. 30 avril 1478. Arch. de la L.-I., B 9, f° 128 v.

45. En revanche la chancellerie différa l'enregistrement des dons ducaux, auquel elle ne procéda que le 23 août 1480.

de Rennes dressa l'état de tout ce que les bourgeois possédaient en armes et en vivres (29 mars). Redoutant d'être attaqué par mer François II prescrivit aux habitants des côtes de se tenir prêts à résister à toute tentative de débarquement, de faire continuellement guet et garde et, dès la première alerte, « de mouvoir et avertir » ses autres sujets « par feuz et fumées, son de campanes et autres signes »⁴⁶.

A la vérité ce qui sauva la Bretagne, ce fut, cette fois, la Bourgogne. La violence et l'avidité de Louis XI avaient irrité toutes les provinces de cet empire disparate. Le duché de Bourgogne se soulevait sous la conduite du sire de Craon que Louis XI avait envoyé le réduire; Dôle, en Franche-Comté, Arras, en Artois, aimaient mieux résister jusqu'à destruction totale que de se rendre. Les Flamands décapitaient Hugonet et Hombercourt, partisans du roi, et le 21 avril 1477, Marie de Bourgogne accordait sa main au fils de l'Empereur, à l'archiduc d'Autriche et bientôt roi des Romains Maximilien.

Les événements prirent alors en Bretagne une tournure heureuse. Dès le 25 janvier 1477, jour de la conversion de saint Paul, était née une fille au duc, la future reine Anne, naissance heureuse, dit naïvement un chroniqueur, « puisque ce fut par ce moyen que, suivant la prédiction de frère Pierre Morin, du diocèse de Saint-Malo, l'on vit les rois de France et ducs de Bretagne chevalcher en mesme selle »⁴⁷. Les céréales sur terre avaient belle apparence, le duc leva toute interdiction de les faire sortir (15 avril)⁴⁸.

Louis XI venait de conclure avec l'Angleterre une prolongation de trêve jusqu'à un an après la mort du premier décédé des deux rois contractants. Par un acte additionnel les plénipotentiaires é mirent le vœu que les marchands

46. 27 mai 1477. Arch. de la L.-I., B 8, f° 98.

47. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 677, f° 20.

48. Arch. de la L.-I., B 8, f° 69.

étrangers ennemis d'une des parties mais amis de l'autre pussent librement commercer avec la puissance amie⁴⁹. Les Bretons eussent singulièrement profité de cette mesure qui répondait à la demande formulée par François II, lors de l'ambassade si mal accueillie du chancelier Chauvin.

IV. — François II n'avait pas craint de renvoyer à Louis XI ses ambassadeurs, Chauvin en tête. Il marquait, dans les instructions qu'il leur donna, son très grand déplaisir des « controverses et différences » survenues entre le roi et lui « par sinistre rapport », comme si tout cela n'eût été que calomnies⁵⁰. C'est à Arras⁵¹ que s'ouvrirent les conférences. Les Français demandèrent d'abord que les Anglais fussent nommés au traité et que le duc s'engageât expressément à ne pas s'entendre avec eux sans le consentement royal⁵². Mais ils délaissèrent bientôt une telle prétention et, mettant à part la question du serment, s'accordèrent sur le texte du traité le 17 juillet 1477⁵³. Le traité de Lucheux (ainsi l'appelle-t-on) répète celui de Senlis en le précisant : si un ennemi fait invasion sur le territoire d'une des parties, l'autre se mettra immédiatement en guerre à son secours, ne fera nulle paix avec l'ennemi sans s'accorder avec elle « sauf à bailler ses saufconduits pour le fait de la marchandise ». Le 21 juillet, à Lucheux, fut rédigé un article secret qui prévoyait deux restrictions importantes : le duc ne s'engageait que dans le cas d'une

49. DU MONT, t. III, p. II, p. 1-2. *Ordonn.*, t. XVIII, p. 271.

50. B. N., ms. fr. 6984, f° 314. Arch. de la L.-I., B 8, f° 108 v.

51. La *ville* d'Arras se rendit le 3 mars. Louis XI n'entra dans la *ville* que le 5 mai (A.-J. PETIT, *Louis XI et Arras*, 1868, p. 5). Les conférences se tinrent tantôt à Dourlans, tantôt à Lucheux, tantôt à Arras, où semblent avoir logé les ambassadeurs. Nous gardons au traité le nom de Lucheux consacré par l'usage à la suite des Bénédictins.

52. B. N., ms. fr. 6982, f° 368. Doriote, chancelier de France, pressa les Bretons de promettre que le duc défendrait le roi « en quelque querelle et pour quelque occasion que ce soit, au royaume ne dehors ». Chauvin répondit que ses pouvoirs ne le lui permettaient pas et engagea le duc pour la défense du roi, de sa personne, de son royaume et des droits de sa couronne (B. N., fr. 8269, f° 192 et 6979, f° 95).

53. Louis XI le ratifia à Arras le 27 juillet. COMMYNES-LENGLET, t. III, p. 516. *Ordonn.*, t. XVIII, p. 278. DUMONT, t. III, p. II, p. 4.

guerre propre du roi et d'une guerre défensive; si le roi entreprenait une expédition hors du royaume, les sujets du duc continueraient librement leurs relations commerciales avec les ennemis du roi, sauf la contrebande de guerre, armes et vivres, qui était interdite. Restait le serment qui n'avait pas encore été prêté depuis la paix de Senlis. Le 29 juillet, la teneur en fut arrêtée *ne varietur*⁵⁴. Le 31, Louis XI ordonna aux chanoines de Saint-Laud d'Angers de porter la Vraie-Croix à Nantes⁵⁵. François II s'exécuta; le 21 août il ratifia le traité, le 22, il signa la formule du serment, puis en l'église Sainte-Radegonde de Nantes il le prêta sur la redoutable relique entre les mains des trois ambassadeurs de Louis XI. Il jurait de ne jamais combattre contre le roi « sinon que premièrement il eût fait vrai exploit de guerre en mon duché de Bretagne »⁵⁶. Une ambassade porta ce serment et réclama celui du roi qui fut prêté le 16 septembre à Arras⁵⁷.

Garantie illusoire! A Sainte-Radegonde le duc était accompagné de l'évêque de Rennes et de celui de Saint-Malo. Trois jours auparavant, le 19, devant ces mêmes prélats, François II protestait qu'il n'acceptait le traité que par force et pour éviter la guerre, qu'il ne défendrait le roi que contre les agressions injustes, qu'il ne soutiendrait les droits de la Couronne que lorsqu'il les jugerait légitimes⁵⁸, restrictions qui rappelaient celles de son ancêtre Jean IV.

54. Texte pour le roi, Luceux, 21 juillet (B. N., ms. fr. 6984, f° 316); pour le duc, Arras, 29 juillet, première forme signée de Chauvin et des ambassadeurs bretons (fr. 23024, f° 157, 6984, f° 305 v. MORICE, t. III, c. 310-311), forme définitive signée le même jour par Guillaume de Forest, secrétaire du duc (f. 2811, f° 184).

55. *Lettres* de Louis XI, t. VI, p. 214. MORICE, t. III, c. 313, 314.

56. Cette réserve n'existe pas dans la formule prononcée par Louis XI. Deux notaires apostoliques dressèrent sur le champ un procès-verbal authentique (MORICE, t. III, c. 311-314. Arch. Nat., J 248, 113). Les ambassadeurs de Louis XI étaient Imbert de Bastarnay, le commandeur de Ranvers, Jean de Monchenu (que Morice appelle de *Monte acuto* au lieu de *Montecanuto*). COMMYNES-MANDROT, t. I, p. 365, n. 4.

57. B. N., ms. fr. 20458, f° 51.

58. Arch. de la L.-I., E 201. DUPUY, t. I, p. 370.

V. — Ce qui pouvait rassurer la Bretagne et lui faire espérer que l'Angleterre malgré tout ne l'abandonnerait pas, c'était la passion d'Edouard IV pour le commerce. Le roi trafiquait comme le plus actif marchand, ses « facteurs » allaient jusqu'en Méditerranée⁵⁹. Landais devait espérer qu'un souverain si bien fait pour le comprendre et personnellement intéressé à la sûreté de ses rapports avec la Bretagne ne la laisserait pas troubler par la France sans y porter secours. Il lui avait envoyé récemment Jacques de la Villéon ainsi que Pierre de Beaulieu qui lui rapportèrent les sentiments d'Edouard IV; le roi leur avait montré sa faveur en leur donnant à chacun licence d'importer quatre cents tonneaux de vin de Gascogne⁶⁰.

Seule l'alliance anglo-bretonne pouvait permettre une police de la mer. En attendant qu'elle l'instaurât, les pirates y régnaient et ne se faisaient pas scrupule d'entraver les relations des diplomates. Deux ambassadeurs du roi d'Aragon, le protonotaire de Lucena⁶¹ et messire Lopes de Val de Vielso, s'en allant en Angleterre et passant en vue de la Bretagne, furent forcés par les vents contraires de mouiller au petit port de Crozon. Pendant qu'ils allaient visiter l'église et « oïr le divin service », car c'était la fête de saint Martin (11 novembre) survinrent deux navires, l'un français, l'autre breton du Conquet qui se jetèrent sur la riche caravelle des Aragonais — ceux-ci l'estimèrent sept mille écus d'or — et la conduisirent à Brest où ils en dispersèrent les biens. Le duc manda au vice-amiral d'arrêter les délinquants et de leur faire un procès en forme⁶².

Les Anglais n'étaient pas jugés de moins bonne prise par les pirates. Michel Marion, l'un des riches marchands de la Cornouaille, apprit, un jour, qu'un pirate de Fowey,

59. *Cont. Croyl.*, p. 559. OMAN, p. 460.

60. 2 septembre. Tréaty roll 162, m. 6.

61. Il avait déjà rempli des missions diplomatiques en France (1475) et en Bretagne (1473). *Lettres de Louis XI*, t. V, p. 321. DUPUY, t. I, p. 328 et 428.

62. Arch. de la L.-I., B 8, f^o 201.

David, qui jadis l'avait fait prisonnier, lui et son navire « qui bien valoit mille livres », était tenu « en chartre privée », chez Québec, habitant de Penmarch. Il les ajourne tous les deux devant la cour de Quimper, mais Québec, après avoir accepté furtivement la rançon de l'Anglais, le laissa échapper⁶³.

Il subsistait entre les deux races, anglaise et bretonne, une rivalité naturelle qui empêchait la confiance de s'établir dans leurs relations. Un accident montre très bien cet état d'esprit : le samedi 17 décembre 1477, un navire anglais revenant de Portugal, chargé de produits du Midi, figues, raisin, oranges, citrons, grenades, vin blanc, « osaye » dans des futailles de Portugal, « graine à teindre escarlate », sans compter « soixante petits grains de pierre de turquoise », naviguait vers le havre de Blavet, par un temps « fort beau et cler, sans brouée » ; mais l'ignorant pilote conduisait son bâtiment droit vers un récif. Les gens de la côte qui le contemplaient firent signe « o manteaulx, robbes, cornettes et chappeaulx audit vexeau », les cloches se mirent à sonner pour le détourner de cette route fatale. Mais le navire, se méfiant de leurs intentions, persista dans sa route et se jeta en plein sur les rochers des Errants. On le vit osciller deux ou trois fois, puis rester immobile, fixé sur un écueil. Cependant les marins assemblés sur le rivage se « jetèrent à genoilz et le recommandèrent à Dieu et à la glorieuse Vierge Marie, pour ce que tous congnoissoient magnifestement qu'il alloit se perdre et rompre ». Du port du Blavet, plein de navires de tous les pays, bretons de Saint-Brieuc, de Saint-Malo, de Léon, du Conquet, de Penmarch, de Guérande surtout, bateaux de France, d'Angleterre, de Zélande et d'Espagne, cette flotille internationale s'élança. Mais les Anglais atteignirent les premiers le lieu du sinistre. Vite descendus dans le navire

63. Mandement du 3 mars 1477. Arch. de la L.-I., B 8, f° 33 v. Dans les prisons ducales des Anglais voisinaient avec des Espagnols, par exemple à Quimper, 16 mai 1477. Arch. de la L.-I., B 8, f° 92.

brisé, ils emportèrent entre autres « un coffre fermé à clef — la caisse — un gublet et deux signets d'argent ». Dès qu'ils se furent éloignés, les autres navires arrivèrent en foule « pensans aider à sauver les gens et biens ». Ils dirent au capitaine naufragé de leur donner l'inventaire de ses marchandises « afin que plus seurement il les peüst recouvrer », ce que l'Anglais prudent refusa absolument. Alors les soi-disant sauveteurs se précipitèrent comme à la curée et prirent « chacun par son endroit ou plus qu'ils pouvoient ». Ce fut un pillage. Rien n'était plus malencontreux au point où en étaient les négociations du duc avec le roi Edouard. Comment solliciter à présent l'alliance anglaise ? Que valaient les promesses de François II s'il n'était pas en état de faire respecter ses ordonnances sur son propre territoire et d'y assurer le salut des étrangers ? Le bateau anglais n'était nullement une épave. Mais comment atteindre les coupables ? Tous les navires qui avaient pris part au coup se hâtèrent de filer « les uns en Flandre, les autres en Irlande, autres en Angleterre, autres en Brouage et autres en autres contrées ».

Le lendemain dimanche, les Bretons de la côte se jetèrent à leur tour, comme un essaim de mouches, sur les débris roulés par les vagues et sur les épaves et les fruits rejetés sur le rivage. Ce furent eux qu'on punit. Le receveur d'Hennebont les somma de rendre tout « sous peine d'en informer le duc ». Ils prétendirent garder le tiers pour leur droit de sauvetage. Certains donnèrent un pain de sucre « à un chapelain nommé Dom Jean Rocquendo, pour prier Dieu pour les marchans à qui ceulx biens avoient esté ». Cette bonne intention ne satisfit pas les Anglais qui portèrent plainte devant le duc. Nicolas de Kermeno, sénéchal de Broérec, commis pour enquérir par mandement du 29 décembre 1477, interrogea les témoins pendant cinq jours⁶⁴. La sentence est inconnue, mais si l'on en juge

64. 6-10 janvier 1478. Arch. de la L.-I. E. 203.

par les cas analogues et par les tendances de la politique ducal, une rigoureuse restitution fut imposée aux coupables.

Pour convoier les bateaux marchands et pour faire la guerre aux écumeurs de mer, François II composa une flotte de six vaisseaux qu'il confia à l'amiral du Fou⁶⁵. Puis le vice-amiral Alain de la Motte fit réparer, pour la lancer au besoin contre les malfaiteurs, « la grant nef du duc estant en Saint-Malo, nommée la Cordelière »⁶⁶.

VI. — Edouard IV et François II avaient été compris comme alliés de Maximilien, dans la trêve d'un an que ce prince avait signée avec Louis XI⁶⁷. Ce roi envoya ensuite en Angleterre l'évêque d'Elne, Charles de Martigny, pour régler une série de questions pendantes entre les deux pays et au fond pour retenir l'Angleterre dans la neutralité, puisqu'elle refusait, malgré les conventions de Picquigny, de marcher avec la France contre Maximilien. Dès la fin de 1477, l'idée d'une trêve de cent ans avait été émise⁶⁸. Les Anglais voulaient y comprendre le duc de Bretagne. L'évêque d'Elne protesta vivement : François II objectait-il, n'avait pas adhéré au traité de Picquigny. De plus, depuis les traités de Senlis et de Luchaux il était en paix avec le roi. Que signifierait une trêve à son égard ? Mais les Anglais tenaient à donner au duc cette marque de sympathie. Ils expliquèrent à l'évêque d'Elne qu'ils désiraient seulement assurer la sécurité du commerce entre l'Angleterre et la Bretagne⁶⁹. L'évêque différa le plus longtemps qu'il put. Il lutta depuis juillet, espérant qu'à la Toussaint le roi le rappellerait au moment où les hostilités, à l'approche de l'hiver, cesseraient. Mais la Toussaint

65. B. N., ms. fr. 16817, fo 6 v.

66. C'est le nom du célèbre vaisseau de Portzmoguer qui périt en 1513 en luttant contre les Anglais.

67. PLANCHER, t. IV, p. CCCXCVI. COMMYNES-MANDROT, t. III, p. 540.

68. B. N., ms. fr. 4054, fo 212.

69. B. N., ms. fr. 18427, fo 317, 4593, fo 135.

passa et quand, en février 1479, arrivèrent à Londres ces ambassadeurs de l'empereur et de Maximilien pour solliciter l'alliance d'Edouard IV⁷⁰, il finit par céder, sachant que tout cela ne compterait pour rien, si le roi ne le ratifiait pas. Ainsi dans l'acte signé le 13 février 1479, François II et Maximilien furent compris comme alliés de l'Angleterre, à condition naturellement de faire connaître leur adhésion. La trêve devait durer cent ans après le décès du premier des deux rois qui mourrait⁷¹. Comme un ambassadeur anglais en France avait charge d'aller ensuite en Italie proposer l'arbitrage de son maître, Louis XI le fit accompagner et dire partout sur son passage que le roi de France et le roi d'Angleterre étaient « tout un et d'un mesme vouloir et propos »⁷².

A cette époque François II recevait Louis de Bretailles venu de la part d'Edouard IV, pour une mission confidentielle⁷³. Puis Jean Lemoyne s'en vint sur le *Faucon*, vaisseau du roi Edouard dont il était facteur, afin d'acheter du vin en Bretagne pour la provision de son roi⁷⁴. A François du Pou, marchand breton, dont les vaisseaux sillonnaient depuis longtemps la Manche, Edouard fit aussi une commande de vin pour l'« OEuvre du château de Nottingham »⁷⁵. L'un des navires employés à ce transport fut capturé par des pirates au moment où il entrait dans la Tamise et emmené dans le Nord de l'Angleterre.

VII. — Pour tirer au clair l'opinion du gouvernement anglais sur sa politique, François II que l'attitude des ambassadeurs d'Edouard IV à Lucheux lorsque Louis XI leur révéla la correspondance secrète livrée par Maurice Gourmel, inquiétait quelque peu, envoya dans l'île le séné-

70. *Id.*, 18427, fo 305 v.

71. DU MONT, t. III, p. II, p. 19.

72. PERRET, t. II, p. 176.

73. Il est payé en Angleterre le jeudi 1^{er} avril 1479. Issue roll 834, 835.

74. Issue roll 836 (Easter).

75. Mardi 6 juillet 1479. Issue roll 836, 837.

chal de Rennes, Jacques de la Villéon. Edouard IV le reçut fort bien et lui fit des déclarations amplement satisfaisantes : j'ai interrogé mes ambassadeurs, dit-il, et ils m'assurent qu'ils n'ont rien dit de tel, quant à moi, si j'ai la preuve qu'ils ont outrepassé leur mandat en tenant les propos qu'on leur prête, je leur montrerai mon mécontentement. Il insista sur son amitié pour le duc, « soyez sûr, dit-il, que l'amour, intelligence et bienveillance que j'ai toujours eu à lui au temps passé n'est point amoindri ne diminué et que me trouvera toujours son bon cousin et ami et à son besoin tel que ou temps passé ». Il saisit l'occasion pour parler au sénéchal du sujet qui lui tenait tant à cœur quand il pensait à la Bretagne, je veux dire du comte de Richmond, et pressa le duc de le lui envoyer ⁷⁶.

Dans cette seconde tentative ⁷⁷, il employa des moyens insidieux, infaillibles dans sa pensée, et qui furent en effet bien près de réussir. Lorsque Stillington ⁷⁸ et ses autres ambassadeurs vinrent en Bretagne, ils comblèrent le duc et la cour de cadeaux, puis ils annoncèrent que leur maître s'intéressant au jeune comte de Richmond son cousin, avait l'intention de le marier à sa fille aînée Elizabeth, mariage qui se réalisa en effet mais après des événements tragiques alors imprévisibles. De bonne foi, le duc accepta de remettre son prisonnier aux diplomates. Il ignorait « qu'il livrait la brebis au loup en croyant rendre le fils au père ». L'ambassade et le prisonnier allaient s'embarquer quand, à Saint-Malo, une fièvre opportune retint Henri Tudor, presque mort à la pensée qu'on le conduisait à la mort. Le bruit du départ du prince s'était répandu

76. Lettre du 18 juin 1479 à Easthampstead. Les Cal. pat. nous montrent Edouard IV en ce lieu le 17 et à Woburn le 18; mais il n'y a que 24 kilomètres de l'une à l'autre ville. Le roi a donc pu signer le même jour, des lettres dans les deux endroits.

77. La première en 1472. Polydore dit : le roi se décida *yeat once agath*.

78. Robert Stillington, évêque de Bath et Wells, chancelier de 1467 à 1475. HALL, p. 322.

dans le pays. Bien des gens n'y partageaient pas les illusions de François II. L'amiral lui en fit de vives remontrances. Le duc ému dépêcha Pierre Landais pour réparer sa faute. Il était encore temps. Le trésorier fit subrepticement évader Tudor dans un lieu d'asile où la santé lui revint. Il y avait peu de pays où le droit d'asile fût aussi respecté qu'en Bretagne, si ce n'est en Angleterre⁷⁹. Les ambassadeurs furent forcés de renoncer à leur prisonnier, mais ils se plainquirent d'être dépouillés à la fois « de leur argent et de leur marchandise ». Ils n'osaient repartir. Landais leur fit croire que le prince s'était échappé de lui-même et imputa sa fuite à leur négligence. Il ajouta pour les reconforter que le prince serait dorénavant bien gardé et qu'ils n'auraient rien à craindre à ce sujet⁸⁰. Edouard IV ne demanda pas d'autre garantie et ne tenta nulle autre démarche dans ce sens.

Louis XI informé de ces négociations, comme de tout, mit une fois de plus François II en demeure de se rallier à la France au nom des obligations fondées sur les traités de Senlis et de Lucheux. Il était alors en guerre contre Maximilien d'Autriche agissant comme héritier du duc de Bourgogne⁸¹. Il somma François II, en la personne de son ambassadeur Guillaume Chauvin, de prendre un parti. Puisque l'archiduc d'Autriche usurpait les droits de la couronne de France, le duc de Bretagne devait, par tout son duché, faire crier la guerre contre lui, interdire de lui envoyer des vivres et lancer ses corsaires à la chasse contre les Flamands, Louis XI évoqua non sans éloquence les services rendus par les derniers ducs à leur suzerain, par François I^{er}, lors de la conquête de la Normandie, par

79. FISHER, t. VII, p. 19. Voir arch. de la L.-I, B 10, f^o 52 v. Mandement d'arrêter un sujet du duc « quelque part qu'il soit hors lieux saints ».

80. Polydore Vergil, familier d'Henri VII, de qui il put tenir ce récit, sauf à le *rhétoriser*, place cette négociation l'an 19 d'Edouard IV et en 1480. Cet an 19 va du 4 mars 1479 à la même date de 1480 (p. 164-167).

81. La bataille de Guinegate, le 7 août 1479, resta indécise.

Pierre II qui avait envoyé en Guyenne des gens d'armes dont le duc actuel était capitaine, par Arthur III vainqueur à Formigny et enfin par « les grans et vaillans nobles hommes du pays de Bretaigne qui tous ont vescu en la querelle des roys de France contre les Anglois et les Borgignons et dont grant quantité sont en grant vaillance et vertu morts ès batailles et guerres pour les roys de France »⁸².

En guise de réponse François II fit arrêter le vicomte de Rohan (3 novembre 1479), sous prétexte d'un meurtre commis par ses gens, mais en réalité, comme l'avouait le sénéchal de Rennes La Villéon, pour se venger du roi qui tentait de violer ses serments et pour diminuer l'autorité dont il jouissait en Angleterre, en Flandre et en Bretagne⁸³. Louis XI répliqua en achetant les droits prétendus par les Penthievre, anciens compétiteurs des Montfort à la succession du duché de Bretagne (3 janvier 1480). « Indigne traict de roi ! » dit un chroniqueur⁸⁴. C'est possible, il devait néanmoins fournir au roi une ombre de bon droit suffisante à satisfaire la conscience des Bretons qui croiraient, dans la lutte prochaine, pouvoir embrasser son parti.

82. MORICE, t. III, c. 332-339. Cette déclaration non datée est de mai 1479. Elle mentionne la prise de Bohain, de Beaurevoir et de Crèvecœur. Or celle de Bohain eut lieu peu de jours après le 28 avril et fut suivie de celle de Beaurevoir. Vers la fin de mai les troupes françaises rentrèrent dans Crèvecœur et, le 30, dans Beaurevoir (MOLINET, t. II, p. 188). Enfin Louis XI y requiert le duc de sévir contre les faux-sauniers, or une ordonnance ducale fut signée contre eux le 21 juin 1479.

83. DUPUY, t. I, p. 372. LEROUX DE LINCY, t. III, p. 173. La Villéon présida la commission nommée par le duc pour interroger le vicomte, 7 janvier 1480. Arch. de la L.-I., B 9, fo 3 v.

84. Brit. Mus. Harleian 1178, n. 66, fo 58. *Lettres de Louis XI*, t. VII, p. 286 et 284.

CHAPITRE VII

Essai de résurrection de la triple alliance : Bretagne, Angleterre et Bourgogne (1480-1483).

- I. Conversations diplomatiques. Louis XI cherche à détacher la Bretagne de l'Angleterre. — II. Edouard IV négocie l'alliance de François II avec Maximilien d'Autriche, duc de Bourgogne. — III. Traité d'alliance anglo-bretonne du 10 mai 1481 : Anne de Bretagne fiancée au prince de Galles. — IV. L'activité de Maximilien n'a d'égale que l'inaction d'Edouard. — V. Landais se débarrasse de Chauvin. — VI. La mort de Marie de Bourgogne suspend la guerre. — VII. Edouard IV reprend ses projets belliqueux, il offre 4.000 archers à François II (janvier 1483). — VIII. Piraterie. Mort d'Edouard IV (9 avril 1483).

I. — L'hostilité de Louis XI devait fatalement rejeter François II dans son alliance avec l'Angleterre. Le duc, moins agressif que son trésorier « mourait de peur », dit-on, que Maximilien, en traitant avec Louis XI, ne le laissât complètement à la merci du roi¹. Louis XI en effet poursuivait sa politique d'isolement de la Bretagne. Quand il avait appris l'insertion de la Bretagne et de la Bourgogne dans la trêve de cent ans conclue avec l'Angleterre, il envoya l'abbé de la Grâce-Dieu demander l'annulation de cette clause (mai-juin 1479). Lorsque, au début de 1480, les Anglais vinrent lui demander ratification de la trêve, il la refusa absolument : le duc de Bourgogne, disait-il, c'est moi, et le duc de Bretagne, c'est mon sujet². Il développa ses arguments dans des instructions et dans un long mémoire remis à l'évêque d'Elne qu'il renvoya en Angleterre défaire ce qu'il avait fait. Il lui mit en poche des

1. LEROUX DE LINCY, t. III, p. 173.

2. *Lettres de Louis XI*, t. VIII, p. 199.

vidimus du traité de Lucheux afin de remonter, texte en main, le droit royal³. Voici comment raisonnait le roi : le duc de Bretagne n'a pas été compris dans la trêve de Picquigny, car il eût dû en déclarer sa volonté dans les trois mois, et jamais il ne l'a fait, or, la présente trêve n'étant en principe qu'une prolongation, nul ne peut y être compris qui ne l'ait été dans la première. Si l'on admet que le duc y ait été compris parmi les alliés d'Edouard IV, il ne saurait l'être aujourd'hui, car la situation est renversée : en 1475, François II était en guerre contre le roi, maintenant tous deux sont unis par les liens de la plus étroite alliance. Le duc de Bretagne est plus qu'un allié, il est un vassal, un sujet, il doit l'hommage, ses tribunaux ressortissent au parlement de Paris. Ne voit-on pas que paralyser le roi par une trêve c'est l'empêcher, si le duc se refuse à remplir ses devoirs, d'en réclamer l'accomplissement « par force et par main armée », comme c'est son droit. Il est vrai que le roi a pu antérieurement consentir au duc des trêves, mais elles n'étaient convenues que pour une courte durée, au contraire si, pendant cent ans entiers, le roi est désarmé contre toute désobéissance des ducs, le duché de Bretagne « perdra la mémoire des droits et subjection qu'il doit au roi et à la couronne de France ». Consentir une pareille trêve, ce serait de la part d'Edouard « taisiblement démontrer que le duc n'est pas son sujet », celui du roi de France, et contredire ainsi directement le principe essentiel de la trêve qui est l'amitié des deux rois. Il faut donc que, dans les lettres qui seront échangées, chacun s'oblige « à ne secourir ne aider aucun des sujets l'un de l'autre en quelque querelle ou question que ce soit » ; si cependant on tient à nommer le duc de Bretagne, qu'on le nomme, mais « pour la part du roi de France et comme son sujet »⁴.

3. B. N., ms. fr. 18427, fo 304 v.

4. MORICE, t. III, c. 354-367 (10 février 1480); PLANCHER, t. IV, p. 393; *Lettres de Louis XI*, t. VIII, p. 349-357.

Les ambassadeurs français reçurent leurs lettres de créance le 10 février 1480⁵, leurs pouvoirs le 11⁶, et partirent aussitôt pour Londres.

François II essaya-t-il d'agir sur Edouard IV⁷? En tout cas à Paris on se méfiait du duc. Tout en pensant que Louis et Edouard désiraient résoudre en paix leur différend, nul ne doutait à la cour que, si le conflit renaissait, Edouard ne soutint Maximilien et que François II ne jouât encore quelque mauvais tour au roi⁸. Vers avril 1480, Edouard IV avait proposé à Louis XI d'être arbitre dans sa querelle avec Maximilien. Louis refusa⁹. Il s'irrita contre l'évêque d'Elne et son échec diplomatique : je vous avais envoyé, dit-il, parce qu'on m'avait assuré que vous étiez plus fort trompeur que tous ceux d'Angleterre. Encore si l'on pouvait conclure une longue trêve avec les Flamands, « il se chevroit bien des Anglais et des Bretons, fussent-ils encore plus grands amis qu'ils ne sont ».

Les ambassadeurs anglais rapportèrent de France au roi Edouard que, pour rien au monde, Louis XI ne signerait une trêve où le duc de Bretagne fût « aucunement nommé ne inclus », et qu'il n'épargnerait rien, dût-il sacrifier la moitié de son royaume, pour que le roi d'Angleterre abandonnât les ducs d'Autriche et de Bretagne. Quant au roi d'Angleterre à qui Louis XI payait régulièrement les termes du *tribut* de Picquigny, il hésitait à se brouiller avec la France. D'ailleurs sa rancune contre Louis XI pour l'aide prêtée à Henri VI et à Warwick avait été assouvie par sa campagne de 1475. Pour le moment l'idée d'une guerre ne le tentait pas.

5. *Lettres de Louis XI*, t. VIII, p. 138.

6. B. N., ms. fr. 3882, fo 453.

7. Il envoya en Ecosse son tapisserie David Semet « veoir ses parents et ses amis », mais nous ignorons si l'Écossais devait passer par l'Angleterre, 30 juin 1480. Arch. de la L.-I., B 9, fo 99.

8. Dépêche de Roberti, ambassadeur du duc de Ferrare auprès de Louis XI, 7 juin 1480 p. p. PÉRINELLE. Extr. des mémoires de l'Éc. franç. de Rome, t. XXIV, p. 471. SCOFIELD, t. II, p. 273 cite une dépêche dans le même sens du 16 janvier.

9. B. N., ir. 18703, fo 262.

François II découvert se prépara à faire front à une attaque de la France. Par mandement du 22 mai 1480, il créa la milice des Bons Corps composée de l'élite des francs-archers et dont la première montre fut passée le 1^{er} juillet ¹⁰. Pour ne pas entraver l'équipement de l'armée, le duc défendit de faire sortir du pays les chevaux qui valaient plus de dix livres ¹¹. Il donna l'ordre à la population des côtes de « s'armer et embastonner » pour résister vertueusement à toute agression. Il fit venir des armes du Milanais par l'intermédiaire de marchands de Tours ¹². Louis XI lui rappela que s'il se mettait en armes il violait le serment de Saint-Laud et que lui-même, en ce cas, s'en tiendrait pour délié ¹³.

En août 1480, grâce à l'appui d'Edouard IV, Maximilien obtint de Louis XI une trêve conclue pour sept mois à Notre-Dame d'Esquerchin, près de Douai. Dans les négociations le duc d'Autriche avait demandé que le roi d'Angleterre et le duc de Bretagne en fussent choisis pour conservateurs, mais Louis XI n'accepta pas des juges aussi intéressés et Maximilien obtint seulement que les deux princes fussent nommés comme ses alliés ¹⁴. Le duc d'Autriche informa le duc de Bretagne de la signature de cette trêve par le ministère du roi d'Angleterre et de Marguerite d'York, veuve de Charles le Téméraire. Il y avait alors des ambassadeurs bretons dont Jacques de la Villéon à la cour anglaise ¹⁵. La duchesse lui remit copie des trêves afin que

¹⁰. MORICE, t. III, c. 353-354.

¹¹. Arch. de la L.-I., B 9, fo 100.

¹². Ce transport fut éventé par Doyat, gouverneur d'Auvergne et les armes saisies. J. DE ROYE, t. II, p. 105. Douët d'Arcq. Comptes de l'Hôtel, p. 393. Une dépêche de l'ambassadeur milanais du 16 janvier 1481 prouve que l'incident est antérieur à cette date. Cal. milan., t. I, p. 243. Les ambassadeurs anglais auprès de Louis XI cherchèrent à détourner le roi de ses projets de vengeance contre la Bretagne.

¹³. MORICE, t. III, c. 353.

¹⁴. Jusqu'au 31 mars 1481. COMMYNES-LENGLET, t. III, p. 589-595. J. DE ROYE, t. II, p. 99.

¹⁵. Le 21 octobre 1480, un anglais écrit : « monsieur le Sénéchal de Rennes est encore là ». COMMYNES-GODEFROY, t. V, p. 150. Arch. du Nord, B 344.

François II donnât son consentement dans le délai convenu qui était de deux mois¹⁶. Le roi, d'autre part, prévint les ambassadeurs de François II et en écrivit au duc lui-même qui déclara adhérer à cette trêve et vouloir y être compris du parti du duc d'Autriche et de Bourgogne (28 septembre 1480)¹⁷.

II. — Marguerite d'York avait fait conclure entre son gendre Maximilien et son frère Edouard VI une alliance formelle accordant au premier 1.500 archers avec la promesse de 6.000 et l'engagement de marier sa fille Anne à Philippe d'Autriche (5 août 1480)¹⁸. De retour en Flandre, le 3 octobre 1480¹⁹, elle y jeta les bases d'un nouvel accord qui s'accomplit l'année suivante et noua entre Edouard, Maximilien et François un lien qui ressuscitait la vieille triple alliance entre l'Angleterre, la Bourgogne et la Bretagne telle qu'elle avait, plusieurs fois, fait trembler et reculer Louis XI depuis la ligue du Bien public. Maximilien agréa le projet de Marguerite et voulut entamer sur le champ des négociations à Londres. Le sénéchal de Rennes se déroba et déclara qu'il s'en remettait en tout au roi d'Angleterre. Celui-ci répugnait à entrer dans une alliance ouverte qui l'aurait privé du tribut français. Il se borna donc au rôle d'intermédiaire et de patron, le traité ne devant être conclu, du moins en apparence, qu'entre les ducs d'Autriche et de Bretagne.

C'est à une convention dans ce sens que le sénéchal de Rennes alla demander à son maître d'adhérer²⁰. François II délégua donc des ambassadeurs à Londres afin de s'y

16. B. N., ms. fr. 6986, f° 482. COMMYNES-LENGLET, t. III, p. 603, 14 septembre 1480.

17. Arch. de la L.-I., B 9, f° 143 v. MORICE, t. III, c. 370. Arch. du Nord, B 342, n. 19757.

18. RYMER, t. XII, p. 123-128. Arch. du Nord, B 2121, f° 340. DUMONT, t. III, p. II, p. 73.

19. Arch. du Nord, B 1286.

20. Après le 21 octobre 1480. COMMYNES-GODEFROY, t. V, p. 150. Arch. du Nord, B 344.

aboucher avec ceux de Maximilien. Il choisit ses deux meilleurs « lévriers », Michel de Parthenay seigneur de Parigné et ce même Jacques de la Villéon, sénéchal de Rennes²¹. C'est le 12 décembre 1480 qu'Edouard IV écrivit au duc d'Autriche la lettre qui mit en train les négociations. Il lui témoignait le désir de voir unies la Bourgogne et la Bretagne qui n'avaient pas conclu de traité depuis Charles le Téméraire et de voir ce rapprochement opéré par sa main. Il le pria, dans le cas où il aurait négocié une nouvelle trêve avec Louis XI, d'y comprendre expressément le duc de Bretagne dans les mêmes termes que lui-même, suivant le désir exprimé par ce duc²².

Le duc d'Autriche accueillit avec une extrême joie la lettre du roi Edouard. Il lui envoya le prince d'Orange en ambassade solennelle, choix particulièrement habile puisque ce prince était le propre neveu du duc de Bretagne. Non seulement Maximilien acceptait avec « grand complaisance » les propositions anglaises, mais il allait au delà et prévoyait le moyen de les traduire en pratique. Le roi d'Angleterre et le duc de Bretagne, suggérait-il, enverraient conjointement leurs ambassadeurs au roi de France le sommer de rendre raison au duc d'Autriche de toutes les portions de son héritage qu'il occupait indûment, et lui déclarer nettement qu'ils étaient les alliés du duc et qu'ils le soutiendraient de tout leur pouvoir. L'ambassadeur d'Autriche avait mandat d'insister pour qu'Edouard IV consentît à descendre en France, « les alliances et confédérations » qu'il a avec la Bretagne « ayderoient fort à la matière »; en tout cas, si ce vœu ne pouvait se réaliser, le roi d'Angleterre devrait s'entendre avec le duc de Bretagne sur l'« aide » à fournir pour l'ouverture de la prochaine campagne, aide urgente sans laquelle l'alliance projetée ne serait qu'un leurre, aide

21. Arch. de la L.-I., E 123. MORICE, t. III, c. 377, avec la date erronée du 18 octobre.

22. 14 décembre 1480. COMMYNES-LENGLET, t. IV, p. 19.

dont les ambassadeurs régleraient la nature, mais qu'on attendait autant pécuniaire que militaire²³.

Au prince d'Orange Maximilien adjoignit le comte de Chimay et l'abbé de Saint-Bertin avec le héraut d'armes *Lothier*²⁴. Il envoya un chevaucheur de son écurie à Malines extraire des archives ducales l'acte d'alliance de François II et de Charles le Téméraire²⁵. En possession du parchemin, les ambassadeurs quittèrent Bruges où le duc leur avait donné ses instructions²⁶. Ils étaient déjà à Gand²⁷ quand Maximilien pensa qu'une intervention personnelle de la duchesse, sa femme, fille de Charles le Téméraire, pourrait avoir du poids auprès de François II. Elle écrivit donc quelques mots pour annoncer à son « bon oncle » que les ambassadeurs bourguignons viendraient d'Angleterre chez lui et le prier de leur faire « la meilleure et plus brief dépêche que possible ». Cette lettre fut écrite le 13 février 1481. Antoine de Branges, secrétaire, courut la porter au prince d'Orange puis toute l'ambassade fit voile vers l'Angleterre²⁸. Comme l'idée de prolonger leur mission vers la Bretagne avait surgi au dernier moment, Maximilien fit rédiger en hâte des pouvoirs à cette fin et les fit porter à Antoine de Branges qui les reçut à Calais au moment de passer la Manche²⁹.

Arrivés en Angleterre, les Bourguignons³⁰ entrèrent en pourparlers avec les deux envoyés de François II. Le 1^{er} avril 1481, ils informèrent Maximilien de la bonne marche des négociations, ils se félicitaient de la collaboration des

23. 29 janvier 1481. COMMYNES-LENGLET, t. IV, p. 11.

24. Jean de Sainte-Aldegonde. Arch. du Nord, B 2124, fo 169.

25. 21 janvier 1481. Arch. du Nord, B 2124, fo 85.

26. 1^{er} février. COMMYNES-LENGLET, t. IV, p. 11.

27. 11 février. Arch. du Nord, B 2124, fo 178 v.

28. COMMYNES-LENGLET, t. IV, p. 30.

29. Instructions du 18 février 1481. Antoine était parti de Gand pour Calais le 14 mars. Arch. du Nord, B 2124, fo 92.

30. Jean de Chalon, prince d'Orange, Philippe de Croy, comte de Chimay, Jean de Launoy, abbé de Saint-Bertin, chancelier de la Toison d'Or, Pierre Bogard, protonotaire du Saint-Siège, doyen de Saint-Donas de Bruges, maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel, et Antoine de Branges, secrétaire du duc.

ambassadeurs bretons et se promettaient qu'Edouard IV, si l'Ecosse lui en laissait la liberté, descendrait en France à Pâques de l'année suivante. Auparavant il enverrait un dernier ambassadeur « qui porteroit le feu en la main ». Ils parlaient de la possibilité de « besongner » avec Louis XI en dehors d'Edouard IV, mais Maximilien, dans sa réponse du 16 avril, n'admit pas cette suggestion, il déclarait, au contraire, en parlant de ses deux alliés : « Nous entendons nos matières être si conjointes que l'affaire de l'un est l'affaire de l'autre ». Il envoyait en même temps les lettres de créance à présenter au duc de Bretagne³¹. Tous ses ambassadeurs présents à Londres y étaient nommés, mais il s'en remit au roi d'Angleterre pour choisir ceux d'entre eux qui se rendraient en Bretagne, tout en disant que le prince d'Orange lui paraissait indiqué, ainsi que le doyen de Saint-Donas et maître Antoine de Branges³². Il est vraisemblable qu'Edouard se conforma aux indications de Maximilien. On sait, en effet, que le prince d'Orange dirigea l'ambassade en Bretagne³³.

A cette même date du 16 avril 1481, « par la main et moyen » du roi d'Angleterre, fut établi le texte du traité : François II s'engageait à payer la solde de 2.000 des 6.000 archers qu'Edouard IV enverrait en Flandre, et, si la guerre continuait, à lui fournir une aide annuelle. Le libre entrecours de la marchandise était stipulé. Les deux princes devaient échanger les lettres de ratification avant le 1^{er} juillet³⁴.

Toute l'Europe occidentale avait les yeux fixés sur la lutte qui allait s'ouvrir³⁵. L'indolence, la lassitude d'Edouard IV firent tourner les événements dans un sens inattendu : sa

31. Arch. du Nord, B 344. Registre II, f° 217.

32. COMMYNES-LENGLET, t. IV, p. 32. Arch. du Nord, registre des lettres missives, t. II, f°s 277-284, minute avec corrections.

33. *Lettres de Louis XI*, t. VII, p. 326. Le doyen était de retour en Flandre le 22 mai 1481 et Branges le 29. Arch. du Nord, B 2124, f°s 178, v., 179.

34. Arch. de la L.-I., E 125. COMMYNES-LENGLET, t. IV, p. 35.

35. 17 avril 1481. Cal. milan., t. I, p. 245.

politique extérieure ne visait plus qu'à contracter des mariages qui pussent assurer l'avenir de sa dynastie. *Tu, felix Anglia, nube*. Il réservait son armée pour contenir l'Ecosse avec laquelle les hostilités s'ouvrirent en avril 1481³⁶. Comme Louis XI venait d'avoir une attaque d'apoplexie³⁷, Edouard IV, sous prétexte que son ennemi n'avait plus que quelques mois à vivre, décida d'attendre la régence imminente pour opérer un débarquement en France. Il envoya à Louis XI une ambassade qui manifesta des intentions conciliantes³⁸. Bientôt fut renouvelée la trêve entre la France et l'Angleterre. Edouard en écrivant à Maximilien qu'il demandait à Louis XI ce renouvellement, lui conseilla la patience et lui promit un secours annuel, sans fixer de chiffre mais s'excusa, d'avance, de sa modicité, en alléguant la guerre d'Ecosse, et renvoya le duc d'Autriche au duc de Bretagne qui, disait-il, pourrait faire davantage étant « en son entier » et sans charge de guerre³⁹.

A cette heure, les représentants de Maximilien étaient en Bretagne. Ils ne purent échanger avec le duc que des doléances réciproques sur la lâcheté du roi Edouard.

III. — Mais Louis XI guérit et cela lui fit tort. La santé du roi réveilla les craintes de ses ennemis. Edouard IV alors se décida à conclure lui-même un traité avec la Bretagne. Dès le 1^{er} décembre 1480 il chargea Jean Russel, évêque de Lincoln, de négocier un traité de mariage entre le prince de Galles et la fille de François II. Un traité fut ensuite conclu, car le 23 février 1481 Edouard IV parla incidemment de la « ligue, amitié et confédération dernièrement conclue » entre François II et lui, et fit publier que les marchands bretons jouiraient du même traitement que les

36. RAMSAY, *Lancaster and York*, t. II, p. 432. OMAN, p. 465.

37. En mars 1481. COMMYNES-MANDROT, t. I, p. 39, n. 3.

38. Partie le 24 mars. *Lettres de Louis XI*, t. VII, p. 325. J. DE ROYE, t. II, p. 105.

39. Avril 1481. On se rappelle que la trêve proposée pour cent ans n'avait pas été conclue. COMMYNES-LENGLET, t. III, p. 606.

espagnols à l'égard des subsides et coutumes⁴⁰. Il envoya vers François II Robert Morton, maître des rôles, l'un de ses meilleurs diplomates⁴¹, et Thomas *Eulbacant*⁴² qui traversèrent la Manche avec Jacques de la Villéon. Le traité qu'ils signèrent en Bretagne comprenait deux parties⁴³ : l'une, la seconde et la moins importante, prévoyait la descente d'Edouard en France mais d'une façon indécise et sans date précise. Il était convenu que si le roi de France attaquait l'un des contractants l'autre lui fournirait 3.000 archers, à ses propres frais, pendant trois mois et en tiendrait quatre autres mille à la disposition et aux frais du requérant. Le passage des troupes envoyées en Bretagne s'effectuerait aux frais du duc, un mois ou sept semaines après réquisition. Le roi et le duc déclareraient mutuellement qu'ils combattaient pour la querelle l'un de l'autre. Il était entendu que le duc conserverait ses possessions françaises : Montfort, Etampes, Vertus. Les sujets qui auraient des seigneuries dans le royaume seraient traités semblablement. Il recevrait en outre le comté de Blois en hypothèque des sommes dues par Edouard pour la solde des troupes.

Mais l'expédition en France n'était plus qu'un épouvantail destiné à tenir Louis XI dans une crainte salutaire. L'autre chapitre du traité répondait mieux aux préoccupations présentes d'Edouard. En voici l'analyse : la princesse Anne, fille aînée du duc, épousera le prince de Galles, fils aîné du roi d'Angleterre, et le duché de Bretagne écherra au plus âgé de leurs fils après l'héritier de la couronne d'Angleterre.

Anne n'avait alors que quatre ans et le prince Edouard

40. SCOFIELD, t. II, p. 300-301.

41. *Lettres de Louis XI*, t. IX, p. 139, n. 2. Dès le début de septembre 1480 Maximilien autorisait son ambassadeur à Venise à informer la République du futur mariage d'Anne de Bretagne avec le prince de Galles. Louis XI était également au courant. SCOFIELD, t. II, p. 298.

42. Probablement Thomas Lyttleton, sergent du roi.

43. Arch. de la L.-I., E 212.

onze. On s'attacha donc à prévoir, avec une ingénieuse perspicacité, toutes les hypothèses qui pourraient se présenter : le mariage sera célébré dès que la princesse aura douze ans, si la princesse meurt avant, sa sœur Isabeau prendra sa place. Si c'est le prince qui décède, il sera remplacé par son frère. Le duc fera conduire la fiancée à ses frais, soit à Salisbury, soit à Londres. Si le prince de Galles vient en Bretagne, le duc le traitera comme son fils. Quant à la succession du duché, on fera sanctionner par le parlement d'Angleterre et par les États de Bretagne la clause qui reconnaissait pour duc de Bretagne le second des enfants à naître de ce mariage; il habitera dans le duché et en portera les armes. La princesse Anne recevra cent mille écus de dot.

Si, événement bien fâcheux, le duc venait à procréer un fils, la dot de sa fille serait élevée de deux cent mille écus en compensation de la couronne ducale qu'elle n'apporterait pas à son mari. Mais, accident plus malencontreux encore, si la naissance de ce fils se produisait seulement après le mariage d'Anne, la princesse serait-elle à la fois réduite à la moindre dot de cent mille écus reçue au moment du mariage alors qu'elle avait l'expectative du duché, et privée de ce même duché par la survenance ultérieure d'un frère ? Le cas fut prévu et réglé comme il suit : la princesse se contenterait de la dot faible mais le fils né au duc de Bretagne épouserait une fille du roi d'Angleterre qui serait censée recevoir en acompte de sa dot les cent mille écus manquant à celle d'Anne. Cet acompte elle le recevrait de son beau-père, calcul digne d'Edouard IV, car marier ses filles sans dot était le but que cet avare se proposait dans les dernières années de sa vie. Il avait déjà réussi pour deux d'entre elles promises, l'une au dauphin, l'autre à Philippe de Bourgogne, fils de Maximilien.

Le traité anglo-breton fixa le douaire d'Anne de Bretagne à vingt mille écus, et, si elle devenait reine, à la somme attribuée d'habitude aux autres souveraines anglaises.

Une clause spéciale confirma la liberté du commerce.

Le traité signé par Edouard IV, le 10 mai 1481, fut ratifié par François II, le 21 juin⁴⁴. Comme beaucoup de sages conventions celle-ci avait prévu toutes sortes d'éventualités sauf celles qui se réalisèrent. Comment le roi d'Angleterre aurait-il pu imaginer que les fils, dont il négociait le mariage, seraient dans un avenir trop rapproché massacrés par leur oncle usurpateur du trône ?

François II manifesta sa joie de cette alliance par sa générosité envers les ambassadeurs. Ils reçurent tant en vaisselle d'argent qu'en argent comptant une valeur de 3.000 livres⁴⁵. Il les fit reconduire en Angleterre par Georges de Maimbier, probablement sur le navire que le vice-amiral avait à Saint-Malo et qui fit plusieurs voyages à cette époque pour le service du duc⁴⁶. François du Pou était alors auprès du roi d'Angleterre qui lui accorda une licence pour 300 quartiers de blé à emporter par différents ports anglais⁴⁷.

IV. — Ce coup de maître réalisé, les négociations britanno-bourguignonnes continuèrent sous le patronage de l'Angleterre. Le duc d'Autriche était déçu par la temporisation d'Edouard IV. Il envoya en Angleterre le comte de Chimay avec mission de passer de là en Bretagne. Il s'agissait de libeller définitivement le texte de l'accord breton et bourguignon dont François II lui avait envoyé un projet un peu différent de celui que les ambassadeurs des deux princes avaient élaboré à Londres. Surtout Maximilien,

44. RYMER, t. XII, p. 142. DUMONT, t. III, p. 11, p. 80. Rep. of the Dep. Keep. 48, box 48, n. 1293. MORICE, t. III, c. 394-398, incomplet. Dès 1579 l'original conservé à Nantes était « rompu et mangé environ le milieu ». Trésor des Chartes, inventaire de Cucé, B. A. 1.

45. Arch. de la L.-I., E 212. Ils quittèrent la Bretagne en juillet. A leur passage à Rennes les habitants leur firent hommage de deux pipes de vin, « l'une blanche, l'autre clerette ». Arch. de Rennes, 21.

46. Arch. de la L.-I., E 212.

47. 25 juin 1481. Treaty roll 165, m. 14.

pressé par l'expiration de sa trêve avec Louis XI, recommandait à Chimay, si le roi Edouard ne se décidait pas à sortir de l'inaction et si le bruit d'une trêve signée par lui avec Louis XI, se confirmait, d'en avertir François II et de négocier directement avec ce duc afin de préciser les points obscurs du traité, d'en rendre les stipulations moins dépendantes de la volonté d'Edouard IV et d'en échanger les lettres définitives. Si, à la mort de Louis XI, le duc désire la régence, Maximilien l'appuiera. En retour que le duc fasse accompagner Chimay par un ambassadeur, afin « d'admonester, solliciter et induire » Edouard IV à porter secours au duc d'Autriche ⁴⁸.

Maximilien manifesta sa sympathie pour François II. Ayant eu de Marie de Bourgogne un fils, le 10 septembre 1481, il pria François d'être le parrain. L'enfant qui fut nommé François, fut tenu sur les fonts par le comte de Chimay au nom du duc de Bretagne ⁴⁹.

François II ne se montra pas indifférent car, avant tout traité en règle, il expédia l'aide dont l'archiduc avait besoin. Le 22 octobre 1481, il lui fit remettre 18.000 livres ⁵⁰.

Malgré ce subside et sa belle ardeur, Maximilien lui aussi renouvela pour un an sa trêve avec Louis XI ⁵¹.

Le roi d'Angleterre essaya d'être le médiateur de la paix entre Louis XI et les princes qu'il avait voulu grouper contre la France. Au mois de septembre 1481, ces négociations

48. COMMYNES-LENGLET, t. IV, p. 25 et 21, ces dernières instructions disent seulement : si le roi d'Angleterre consent à descendre en France, que le duc de Bretagne accomplisse les obligations du traité; si ce roi fait une trêve avec Louis XI, qu'il se conforme au moins pour sa part audit traité. Ces instructions ne peuvent être de février (COMMYNES-GODEFROY, t. V, p. 169. Arch. du Nord, Lettres missives, t. II, fo 273) puisqu'elles citent le traité du 16 avril. On connaît d'autres cas où des ambassadeurs recevaient deux instructions différentes, le choix étant laissé à leur discrétion.

49. Olivier DE LA MARCHE, t. III, p. 261. C'est sans doute pour solliciter ce parrainage que Ganrot Mantel fut envoyé « hastivement » en Bretagne, de Bruxelles où naquit le filleul du duc. Arch. du Nord, B 2124, fo 139 v.

50. Arch. du Nord, B 2124, fo 157.

51. Il ne la promulgua qu'à la Saint-Jean (24 juin 1481). J. DE ROYE, t. II, p. 105. COMMYNES-GODEFROY, t. V, p. 238. Arch. du Nord. Lettres missives, t. II, fo 265. LEGEAY, t. II, p. 421. KERVYN, t. V, p. 323.

étaient en cours, mais il ne semble pas qu'elles aient abouti⁵².

V. — C'est l'époque où le trésorier Landais atteignait au faite de sa carrière. Il pouvait s'applaudir du résultat de sa politique. Alliée à Maximilien la Bretagne devenait aussi redoutable qu'au temps du Téméraire et, si l'alliance anglaise ne lui assurait momentanément nul appui positif, du moins y avait-il espoir qu'à la mort d'Edouard IV, les deux pays, plus unis que jamais puisque leurs intérêts communs avaient été consacrés par une alliance dynastique, pourraient se prêter l'un à l'autre et perpétuellement secours et assistance.

La prospérité du duché par l'aisance qu'elle introduisait dans le budget permettait au duc de consentir à ses alliés des prêts qui les attachaient plus fortement à sa cause. A ce point le trésorier général se crut assez fort pour faire un coup d'état contre l'opposition inlassable qu'il rencontrait. Chauvin en était-il l'âme ? Il en était, en tout cas, l'instrument; il en fut la première victime. Il avait la faveur du roi de France; Landais affirma qu'il en était le pensionnaire. Le 5 octobre 1481, Pierre Landais obtint du duc l'arrestation du chancelier. Dès lors ce personnage n'existe plus, politiquement parlant, et son parti est frappé en lui. Enfermé au Bouffay, traduit devant une commission qui n'osa pas le condamner, réclamé, comme clerc, par le for ecclésiastique, le malheureux fut jeté dans les prisons du château d'Auray où il mourut de maladie et de misère.

Les rapports de François II et de la France s'en aigriront un peu plus. Quand le comte du Perche, fils du duc d'Alençon, fut arrêté, en août 1481, on le dit impliqué dans l'alliance anglo-bretonne⁵³. Le tailleur de François II fut

52. Calendar milan., t. I, p. 141, dépêche du 7 septembre 1481 et non 1480 puisqu'elle parle du mariage d'Anne avec le prince de Galles, stipulé le 10 mai 1481.

53. LEGEAY, p. 420, PERRET, *Boffle de Juge*, p. 43, n. 1.

accusé d'avoir complété d'empoisonner le roi⁵⁴, le bâtard Edouard, capitaine de Nantes⁵⁵, d'avoir vendu la ville à Louis XI qui démentit ce bruit⁵⁶ exploité par Maximilien qui cherchait un prétexte pour rallumer la guerre⁵⁷. En décembre, Louis XI rabroua une ambassade bretonne⁵⁸.

Tandis que François II réunissait des francs-archers sur la frontière française⁵⁹, Maximilien sommat Louis XI, au nom de la trêve, de s'abstenir de tout acte d'hostilité contre le duc de Bretagne⁶⁰. Le roi se contenta d'envoyer la lettre de l'archiduc aux conseillers du parlement pour l'enregistrer et aux chanoines de Saint-Laud pour la conserver dans leurs archives « pour s'en servir quand besoing sera »⁶¹.

La saison était trop avancée pour entreprendre une campagne. A Nantes sévissaient des maladies de peste⁶². Louis XI, ayant reçu de bonnes nouvelles d'Angleterre « je m'en retourne prendre et tuer les sangliers écrivit-il au seigneur de Bressuire, afin que je n'en perde la saison, en attendant l'autre pour prendre et tuer les Anglois »⁶³. C'était une bravade. Le roi était trop malade pour que les sangliers ou les menaces de Maximilien lui missent l'épieu en main. Cet hiver là une famine rigoureuse fit émigrer beaucoup de Français vers la Bretagne et l'Angleterre qui n'étaient pas atteintes par le fléau. Le duc permit libéralement de laisser sortir le blé de son duché afin de subvenir

54. B. N., ms. fr. 6984, fo 76 et suiv.

55. En 1481, il fut privé du commandement de vingt lances et vingt archers qui fut donné à François d'Avaugour. MORICE, t. III, c. 281, 389-390. Arch. de la L.-I., E 212.

56. 1^{er} décembre 1481. *Revue des Provinces de l'Ouest*, t. I, 1853, 2^e p., p. 5. DUPUY, p. 388, 392.

57. COMMYNES-LENGLET, t. IV, p. 21 et 25.

58. DUPUY, t. I, p. 390, 393, MORICE, t. III, c. 424-425 pourrait faire placer cet épisode en 1482 mais les dates : dimanche 25 novembre et samedi 1^{er} décembre ne s'adaptent qu'à l'an 1481.

59. Arch. de la L.-I., E 212.

60. 27 novembre 1481.

61. MORICE, t. III, c. 409. *Lettres de Louis XI*, t. IX, p. 120, 105.

62. Archiv. de Nantes, GG 767, 24 décembre 1481.

63. *Lettres de Louis XI*, t. IX, p. 89, 4 novembre 1481. BRICARD, p. 225, 228.

aux « povres estrangiers ». Il s'acquit une popularité qui déplut au roi ⁶⁴.

VI. — Le duc d'Autriche ourdissait opiniâtement la trame de sa ligue. Au début de 1482, il envoya le comte de Chimay en ambassade en Angleterre ⁶⁵ avec mission de passer ensuite en Bretagne où il fut accompagné par Antoine de Branges et par le sergent Guyot dit Teuremonde.

Ils gagnèrent la Bretagne vers la mi-mars 1482. C'est là que, le 19, Maximilien leur fit savoir par Guillemet Gribault, écuyer, d'alarmantes informations, et que bientôt après le chevaucheur Ganrot Mantel leur apporta la « piteuse nouvelle » de la mort prématurée, le 27 mars, de la duchesse d'Autriche et de Bourgogne ⁶⁶. Les ambassadeurs se firent tailler des robes noires « une longue et une courte à chevalchier ». Ils portaient le deuil des espérances de Maximilien. La ligue dans laquelle il rêvait d'envelopper Louis XI allait se dissoudre d'elle-même. Les Flamands indociles retenaient toute son attention au dedans et le forçaient à un arrangement avec le roi de France.

Les ambassadeurs de Maximilien, après avoir « accordé certains articles » avec le conseil de François II ⁶⁷, repartirent en avril. Ils avaient passé près d'un mois en Bretagne ⁶⁸. François II fit, de nouveau, tenir à l'archiduc « quelques secours de deniers » ⁶⁹. Cependant que Louis XI, à force d'avances à Edouard IV (ambassade à Londres où le maire et les corps de métiers la reçurent solennellement

64. A. BOUCHART, fo 227. J. DE ROYE, t. II, p. 111. BASIN, t. III, p. 130.

65. Cette ambassade commença le 1^{er} février 1482. Arch. du Nord, B 2127, fo 169 v.

66. Ganrot partit de Bruges le 29 mars. *Ib.*, fos 110 v., 172, 181.

67. COMMYNES-LENGLET, t. IV, p. 139 et suiv.

68. Arch. de Rennes, 21. Ils repassèrent probablement par l'Angleterre car ils ne furent de retour en Flandre que le 15 juin 1482. Arch. du Nord B, 2127, fo 181.

69. COMMYNES-LENGLET, t. IV, p. 139 et suiv. Le prince d'Orange reçut dès lors une pension de 3.000 livres que le duc lui fit porter annuellement en Flandre. Arch. de la L.-I., E 212.

le dimanche des rameaux ⁷⁰; restitution du duc d'Albany dont Edouard IV se fit un instrument contre Jacques III d'Ecosse ⁷¹; faveurs aux Anglais qui plaidaient en France ⁷²), obtint la signature d'une trêve qui devait durer jusqu'à une année après le décès du prémourant des deux rois contractants ⁷³. Il négociait également avec les Bretons mais ceux-ci étant officiellement en paix avec lui, n'auraient su être inscrits dans cette trêve ⁷⁴. La méfiance n'en régnait pas moins entre le roi et le duc. Chacun amassait des troupes sur ses frontières. Ils s'en plaignaient l'un à l'autre avec une égale amertume ⁷⁵.

François II envoya quelques agents en Angleterre, notamment François du Pou qui s'y rendit en juin. Edouard IV reconnut son zèle en l'exemptant de tout impôt sur les marchandises qu'il importait en Angleterre ⁷⁶. Etienne Phryan vint aussi en Angleterre de la part de François II ⁷⁷. Les officiers d'Edouard IV ayant saisi un navire breton, le *Michel*, de Morlaix, qui emportait des laines en France, ce bateau, à la prière de François II, fut rendu au trésorier de Bretagne ⁷⁸.

VII. — Les serviteurs de Louis XI l'incitaient à conclure par un mariage une union définitive avec Maximilien et à confier les pourparlers au duc de Bretagne afin de le gagner et de se débarrasser ainsi de l'Angleterre laissée de côté ⁷⁹. Sans se servir de François II Louis XI arriva au terme de ses négociations avec Maximilien. Suivant ce nouveau traité

70. 31 mars 1482. *Cely papers*, n. 79, p. 90.

71. Avril 1482. RYMER, t. XII, p. 151.

72. La duchesse de Somerset. *Lettres de Louis XI*, t. IX, p. 244.

73. Septembre 1482. W. WEBSTER. *English. hist. rev.*, t. XII, 1897, p. 521.

74. L'inventaire de Cucé (O. D. L.) place au 7 septembre 1482 l'analyse d'un traité qui est celui du 7 septembre 1486.

75. François II à Louis XI, 17 septembre, B. N., ms. fr. n. acq. 1231, fo 69; Lettre de Louis XI à François II, 21 septembre, t. IX, p. 311.

76. 29 juin 1482. *Treaty roll* 166, m. 11.

77. *Teller roll* 59, Easter.

78. Exchequer of receipt. Warrant for issue 68, l. 4, 27 avril 1482.

79. B. N., ms. fr. 6989, fo 124.

d'Arras (23 décembre 1482), le dauphin devait épouser Marguerite d'Autriche qui lui apporterait en dot la Franche-Comté et l'Artois. Les ambassadeurs de Maximilien avaient proposé de comprendre au traité l'Angleterre et la Bretagne, mais Louis XI les écarta parce que, entre le duc et le roi, dit-il, il y a « paix finale et serment ». Quant aux Anglais, ils sont en trêve avec Louis XI et « ce traité ne leur touche en rien »⁸⁰.

Edouard IV fut profondément froissé; le mariage de sa fille fiancée au dauphin lors du traité de Picquigny, était brutalement rompu, blessure d'autant plus sensible que depuis longtemps ses sujets et les Bretons « qui continuellement estoient en Angleterre » lui avaient prédit l'affront et reproché son aveuglement⁸¹. Pouvait-il prévoir qu'un jour la fille de Maximilien serait délaissée, non moins outrageusement, par le dauphin devenu Charles VIII qui lui préférerait Anne de Bretagne, la fille de François II, la fiancée du prince de Galles? Par vengeance, Edouard IV résolut de réaliser son expédition en France. Le parlement anglais réuni en janvier lui accorda un dixième et un quinzième. Une taxe fut mise sur les étrangers, mais les Bretons assimilés aux marchands de la Hanse allemande en furent exemptés⁸². Edouard IV écrivit au duc de Bretagne (20 février 1483), pour répondre enfin aux inlassables demandes que lui et Maximilien avaient si souvent répétées. Il promettait d'envoyer à François II quatre mille archers entretenus à ses frais pendant trois mois. Il assurait qu'il en expédierait davantage aux frais du duc si celui-ci le désirait. Cette armée serait prête un mois après réquisition aux ports de Plymouth et de Dartmouth où elle s'embarquerait⁸³. Pour se concilier les Bretons, il leur accorde

80. GODEFROY, *Charles VIII*, p. 332. COMMYNES-LENGLET, t. IV, p. 95 et 83.

81. COMMYNES-MANDROT, t. II, p. 58-59.

82. SMITH, p. 283 *Rot. parl.*, t. VI, p. 198. *Rep. of the Dep. Keep.* IX, app. II, p. 7

83. MORICE, t. III, c. 426.

certaines faveurs : Nicolas Bosec, un agent de sa diplomatie ou de son commerce reçut, en considération de services rendus au roi, licence d'emporter deux cents « quartes » de fèves sur la *Madeleine* de Saint-Pol-de-Léon; même privilège fut accordé pour quatre cents quartes de fèves à quelques autres sujets de François II⁸⁴. Par égard pour l'évêque de Léon, Antoine de Longueil, il concéda à un marchand breton, Yves Michel, de charger dans le port de Kingston-on-Hull neuf cents quartiers de blé à destination du Portugal⁸⁵.

VIII. — Edouard IV répareit, autant que possible, les pirateries de ses sujets contre les Bretons. Un malheureux malouin dont le navire la *Marie* avait été pillé par des corsaires de Kenton, en Devon, se débattait devant le conseil du roi contre des témoins qui étaient des complices du méfait. Le roi les fit tous arrêter et rendre son dû à la victime⁸⁶. Mais il était au-dessus des forces royales d'arrêter les pirates de Fowey. Un marchand de Londres ayant acheté, en février 1483, cent livres de vin de Gascogne, envoya en paiement certaines marchandises convenues et des étoffes de laine qu'il chargea sur un navire du Conquet. En route, un pirate de Fowey se jeta dessus et prit la cargaison si bien que, à Bordeaux, la caution du marchand anglais qui voyageait sur le navire, n'apportant rien pour payer les vins de Gascogne, fut jetée en prison. L'anglais expédia la rançon sur un autre navire breton, la *Marie*, de Guérande, mais un nouveau pirate de Fowey, sur l'*Anne*, réussit encore à l'arrêter et à s'emparer de toute la marchandise⁸⁷. On ne pouvait mettre un frein aux déprédations de ces corsaires de Cornwall. Un navire breton

84. 28 janvier 1483. Treaty roll 166, m. 4.

85. Cal. pat., p. 540.

86. Pierre de Maux, *ib.*, p. 345.

87. Cal. pat., p. 517.

voyageant avec trois navires français, tous furent pris et emmenés à Mountesbay; leurs biens furent vendus et dispersés entre les habitants du comté et pourtant il n'y avait pas eu naufrage, c'était donc contraire au droit. Le roi Edouard ordonna de rendre leurs marchandises aux spoliés. Les côtes de Bretagne n'étaient pas plus indemnes. Le duc s'inquiéta de ces corsaires qui s'acharnaient contre ses alliés, tels que « français, anglais, escozois, espaigneuls ». On sait que les habitants de Fowey n'épargnaient pas plus les Anglais que les autres peuples. Le duc craignant qu'on ne l'accusât de les protéger, avait commandé à ses sujets de leur donner la chasse et s'ils les trouvaient à terre, de les faire prisonniers⁸⁸. Une fois, un bateau breton appartenant à l'Espagnol Pierre de Valeta et chargé d'une riche cargaison de harengs, de cire et de tapisseries attendait le vent dans la rade de Winchelsea, lorsque des corsaires survinrent qui le prirent et l'emmenèrent à Southampton où les biens capturés furent vendus⁸⁹. Les pirates bretons ne faisaient pas de moins riches captures. En pleine rade de Brest, Henri Grall, de Landerneau, accompagné de marins de Brest, du Conquet, de Crozon et d'Abervrach se jeta sur la *Marie*, de Newcastle, chargée de vins et de diverses marchandises dont des lingots d'or. La *Marie* appartenait au comte de Northumberland⁹⁰. François II envoya Pierre le Bouteiller, maître des requêtes, et Alain de Kerleau, sénéchal de Morlaix, faire une enquête à Brest et ordonner une restitution qui ne fut exécutée que plus tard⁹¹.

Certaines dispositions avaient cependant attesté la prospérité du commerce breton. Au moment où s'élaborait une réforme des monnaies anglaises et françaises, François II

88. 14 décembre 1480. Arch. de la L.-I., B 9, fo 176.

89. Historical mss. comm., 11 rep., app. III (1887).

90. En société avec Robert Saunderson. La cargaison fut estimée 1.519 livres.

91. 22 septembre 1482. Cal. pat., p. 366. Sur le Bouteiller, voir : *La Seigneurie de Maupertuts en Saint-Guinou*, Bull. Soc. Archéol. d'I.-et-V., t. XXVII, 1898, p. 295, 299.

rendit une ordonnance sur le même fait ⁹², puis comme les ressources des contribuables avaient été diminuées par les épidémies, il réduisit les droits qui se percevaient sur les vins ⁹³.

Les subsides que François II fut en mesure de transmettre à Maximilien attestent le succès de la politique économique de Pierre Landais. Au moment où le roi d'Angleterre contrarié et humilié que le Dauphin renonçât à la main de sa fille, proposait à la Bretagne une alliance en vue d'attaquer la France, un contre-temps survint. Edouard, miné par une vie de plaisirs, les nerfs trop secoués par son récent échec et la préparation irritante de la guerre, se mit au lit et mourut dix jours après (9 avril 1483).

92. A la demande d'Edouard IV, Louis XI envoya un correcteur des comptes faire une enquête en Angleterre (B. N., ms. fr. 4054, fo 264). Ordonnance de Louis, 27 janvier 1480, t. XVIII, p. 522-524, d'Edouard, 12 mai RYMER, t. V, p. III, p. 104).

93. PASTON, t. III, p. 265. Arch. d'L.-et-V. E 14, n. 3, 21, Arch. de la L.-I., E 212 :

	1476 et 1478	1479
Taxe par pipe de vin du cru hors du duché.....	27 s. 6 d.	26 s. 8 d.
— de vin nantais vendu hors l'évêché de Nantes	20 s.	19 s. 2 d.
— de vin nantais vendu dans l'évêché de Nantes, ou de vin breton, cidre, etc., -vendu au détail par tout le duché....	13 s. 9 d.	13 s. 4 d.

CHAPITRE VIII

Le règne de Richard III (1483-1485).

I. Usurpation de Richard III (26 juin 1483). Il entre en relations avec François II. Missions de Thomas Hutton en Bretagne (13 juillet) et de Georges de Maimbier en Angleterre (26 août). Avènement de Charles VIII (30 août 1483). — II. François II appuie une tentative de Henri Tudor contre Richard III (octobre 1483). — III. Piraterie qui s'ensuit. — IV. Rapprochement de la Bretagne et de la France. — V. Missions de Salazar et de Jean de Lesquelen vers Richard III. Trêve d'un an signée par François II (24 avril 1484) et par Richard III (8 juin). Richard promet un secours de mille archers. — VI. Tentative de Landais pour livrer Henri Tudor qui s'enfuit en France. — VII. Expédition de Coëtanlem contre Bristol. — VIII. La trêve anglo-bretonne est prorogée du 24 avril 1485 au 29 septembre 1485 (20 février 1485). — IX. Chute de Pierre Landais (25 juin 1485) et de Richard III (22 août 1485). François II répudie toute alliance étrangère et fait la paix avec Charles VIII (9 août 1485).

I. — Lorsque mourut Edouard IV, la couronne d'Angleterre échet à son fils aîné, un enfant de douze ans, Edouard V, dont un traité récent faisait le futur époux d'Anne de Bretagne. Dix ans plus tard, cet événement eût été le triomphe de la politique de Landais. Mais à cette date, c'était un échec inquiétant. Quel secours attendre en effet d'une régence à qui les aventures guerrières répugneraient naturellement ? La Bretagne risquait de retomber dans son isolement.

Les faits déjouèrent ces appréhensions sans les dissiper. Le pouvoir fut disputé entre le duc de Gloucester, frère et conseiller principal du feu roi, et le comte de Rivers, représentant le parti de la reine douairière. La lutte fut courte. Richard de Gloucester, secondé par le duc de Buckingham, fit arrêter Rivers (30 avril 1483) ; la reine se réfugia, avec ses filles, dans l'abbaye de Westminster, tandis que sir Edward Woodville, son frère, et le marquis

de Dorset s'enfuyaient en Bretagne. Gloucester enferma le jeune roi dans la Tour de Londres, fit prêcher que les enfants d'Edouard étaient des bâtards et qu'à lui par conséquent revenait la couronne. Le 25 juin, un pseudo-parlement réuni dans Saint-Paul le reconnut comme roi sous le nom de Richard III et bientôt après la main de deux meurtriers mystérieux le débarrassa d'Edouard V et de son frère¹.

Richard III qui avait noué, dès le 21 juin, des négociations avec Louis XI, n'hésita pas longtemps à se rapprocher de François II, beau-père de sa victime. Le 13 juillet, il lui envoya en ambassade son chapelain Thomas Hutton, docteur en décret, chargé, suivant ses lettres de créance, d'une double mission : renouveler les trêve. alliance et traité de commerce conclus par Edouard IV et que le changement de dynastie frappait de caducité, puis, d'autre part, régler les multiples différends que les pirateries de l'hiver et du printemps avaient soulevés, comme si le changement de règne et la révolution de palais qui le suivit eût donné libre cours à ce fléau. Le 10 mai, le *Nicolas* de Tréguier faisant voile de La Rochelle à Tréguier, chargé de vin de Gascogne et de La Rochelle, fut pris par son homonyme le *Nicolas* de Fowey, qui l'entraîna dans ce port². Le même jour, des marchands de Bridgewater qui venaient de Lisbonne sur la *Julienne* de l'île de Batz, furent surpris dans le port de Ilfordcombe par des pirates de Swansea, en Galles, montés sur un vaisseau armé en guerre. Tout fut pris : or, harnais, vin, cordages, « mangonets... malgré la trêve entre le roi et son cousin le duc de Bretagne ». Richard III, qui n'était encore que Protec-

1. OMAN, p. 474-481. GAIRDNER, p. 187 n. 1. Cl. R. Markham prétend que l'assassin fut Henri VII, car toutes les sources qui accusent Richard sont tudoristes. Ses arguments ne sont pas convaincants. *Richard III, his life and character*, 1906. Le 26 juin 1483, jour où Richard reçut la pétition du parlement est compté pour le 1^{er} du règne.

2. Cal. pat., p. 355. 9^e rep. of the dep. Keep., app. II, p. 9.

teur, fit rendre justice au nom d'Edouard V³. L'ambassadeur anglais proposa au duc de Bretagne que tous ses sujets en instance devant la justice royale lors de la mort inopinée du feu roi, et qui en avaient reçu des engagements, fussent désintéressés sur les biens du roi, au premier rang de ses créanciers, dès qu'un administrateur aurait été nommé.

Cela n'empêcha pas Richard III de faire publier des lettres de marque contre les pirates bas-bretons qui avaient dépouillé son partisan, le comte de Northumberland, celui-là même qui avait porté devant lui, dans la cérémonie du sacre, l'épée émoussée symbole du droit de grâce⁴. Ce ne fut pas une vaine menace. Le maire de Southampton fit saisir le *Nicolas du Conquet*, qu'il estimait valoir quatre-vingts livres. Le maître du navire dut s'engager à payer cent livres avant la fête de la Purification (2 février 1484) et ce n'est qu'à cette condition qu'il rentra en possession de son bateau⁵.

En novembre 1483, un marchand espagnol, Pierre de Salamanque, qui résidait à Londres, faisait porter en Flandre de la guède de Guyenne sur un navire de Bretagne. Il fut pris par Charles Denham. Le même pirate s'empara de deux autres navires bretons qui naviguaient au compte du même Espagnol, la *Marguerite* d'Audierne et la *Catherine* de Nantes. Les traités de l'Angleterre avec la Castille ne protégeaient pas les marchandises transportées sous pavillon breton⁶.

Lord Dynham, lieutenant de Calais, désirait que le roi fit armer une flotte pour tenir la mer entre Calais et Douvres, en interdisant rigoureusement de capturer les navires alliés, spécialement les sujets des ducs d'Autriche

3. 28 mai et 5 juin 1483. Cal. pat., p. 356. 9^e rep. of the dep. Keep., app. II, p. 9

4. 28 juillet 1483. GAIRDNER, Richard III, p. 100. Voir le chapitre précédent, *in fine*.

5. Hist. mss. Comm. 1887, 11^e rep. App. III, p. 102.

6. Cal. pat., p. 426.

et de Bretagne⁷. D'autre part, Richard III proposait à François II de réunir leurs représentants dans des conférences dont Hutton pourrait fixer la date et le lieu, à condition que ce fût en Angleterre. Les instructions de cet ambassadeur ajoutaient un article que ses lettres de créance passaient sous silence : le chapelain sonderait les intentions de François II au sujet d'Edouard Woodville et s'enquerrait par tous les moyens s'il y avait quelque entreprise projetée contre le royaume d'Angleterre ou quelque expédition hors du duché⁸. François du Pou se trouvait en Angleterre, à cette époque. Richard III le chargea de renouveler au duc l'assurance de sa bonne volonté. Cependant Louis XI, de son côté, essayait de se faire livrer le comte de Richmond. En vain fit-il « de grans offres » à François II. Ses menaces n'eurent pas plus de succès que les discrètes sollicitations de Richard III.

Le 26 août 1483, François II donna sa réponse à Richard. Il la fit porter en Angleterre par Georges de Maimbier. C'était un petit personnage⁹, mais le duc expliquait son choix : vers la fin de septembre 1483 devaient se tenir les Etats annuels de son duché ; à cette occasion, il lui était nécessaire de garder ses principaux ministres sous la main, mais après — et il prévoyait que les Etats dureraient dix ou douze jours — il enverrait des ambassadeurs répondre à la mission de Hutton. Il se plaignit que certains Anglais se fussent vantés de piller les Bretons et pria Richard III d'y mettre bon ordre. Puis il aborda le chapitre de Richmond, si sensible à Richard comme à son prédécesseur. Il rappela les instances que venait de faire Louis XI auprès de lui, les menaces qui avaient suivi, le danger qui en résultait, car, disait au roi insulaire le prince continental, considérez « la proximité du royaume de

7. *Lettres... Richard III*, p. 1-2.

8. RYMER, t. XII, p. 154. MORICE, t. III, p. 430. *Letters and papers*, t. I, p. 22.

9. Secrétaire en 1485, maître des requêtes en 1488. B. N. ms. fr. 11549. fo 125 v., 135 v.

France au duché de Bretagne qui sont joignans ensemble terre à terre, sans y avoir entre deux ruisseau ne rivière qui empesche ledit roy de France de faire entrée avecques toute sa puissance audit duché de Bretagne ». De peur donc d'être contraint de livrer Richmond à Louis XI, il demandait, au nom de l'alliance scellée avec Edouard IV, que le nouveau roi d'Angleterre lui envoyât au début de la guerre quatre mille archers — ceux-là sans doute à la solde de Richard — puis trois mille, le mois suivant, à la solde du duc. Il pria Richard III d'en remettre à Maimbier la promesse écrite¹⁰.

Maimbier ne devait passer que quelques jours en Angleterre. A son retour, un grand événement s'était produit.

Le 30 août 1483, Louis XI s'était éteint. Mourant, il avait recommandé au dauphin de ne pas inquiéter le duc de Bretagne... avant sa majorité. Malgré la haine sincère qu'il nourrissait contre François II¹¹, il n'avait pu entamer le duché. A s'en tenir aux apparences, on pouvait conclure avec Jean de Saint-Gelais qu'« il vint à bout à tous, excepté au gentil duc de Bretagne, lequel par sa prudence, vaillance et bonne conduite, demeura toujours en son entier »¹². A regarder les choses de plus près, on reconnaît que le salut du duc tint à ce que Louis XI eut perpétuellement un plus gros ennemi à combattre, la Bourgogne, toujours, et l'Angleterre, quelquefois. Mais il avait isolé et miné le duché que son héritier attaquera de front.

Au début du règne de Charles VIII, François II se tint à l'écart, gardant une réserve malveillante. Il ne fit rien pour prendre place dans le conseil de régence, où il aurait joui d'une grande influence s'il avait eu plus de valeur personnelle. Mais, bien qu'il ne fût pas très âgé — il n'avait alors que quarante-huit ans — François était mentalement

10. 26 août 1483. *Letters...*, p. 37-42.

11. COMMYNES-MANDROT, p. 75.

12. P. 40. Cl. DE SEYSSEL, *Louange de Louis XII*, p. 85.

affaibli. Landais le séquestrait dans ses appartements et dirigeait le duché à sa guise¹³.

II. — Morton, l'insinuant évêque d'Ely, prisonnier de Richard III depuis une scène orageuse du 13 juin¹⁴, avait fini par corrompre le duc de Buckingham, chargé de le garder, et tous les deux ourdirent un complot : Elizabeth, fille d'Edouard IV, serait mariée à Henri Tudor, dernier rejeton des Lancastre, et unirait ainsi les prétentions des deux Roses. Toute l'Angleterre, espéraient-ils, suivrait le jeune prince qui se débarrasserait aisément du roi assassin. Le soulèvement fut fixé à la Saint-Luc (18 octobre), afin que Richmond eût le temps d'organiser ses forces et pût, en débarquant, toucher les revenus de la Saint-Michel (29 septembre). Henri Tudor était alors à Vannes, surveillé d'assez près par le duc. Ses gardes, Jean Guillemet et Louis de Kermené, ce dernier remplacé en 1482 par Jean de Robien, recevaient, pour le défrayer de tout, 2.000 livres dont 120 étaient laissées au comte pour ses menus plaisirs. En 1482, le duc y ajouta une certaine « creüe », eu égard à la cherté des vivres.

Bertrand du Parc remplissait le même office auprès du comte de Pembroke. Il l'entretenait avec 600 livres dont 40 étaient remises au comte pour en disposer à son gré¹⁵. Nul doute que Richmond, qui « estoit plaisant, élégant personnaige », ne soit venu parfois à la cour de Nantes, et n'ait été « un beau parent en la cour » de Bretagne avant de l'être en celle de France¹⁶.

Il fut informé du complot des Anglais en sa faveur par Hugh Convey, venu le trouver au nom de sa mère, lady Stanley, et par Thomas Romney, envoyé de Richard Guild-

13. PÉLICIER, p. 52. A. BOUCHART, f° 229 v.

14. OMAN, p. 477.

15. Arch. de la L.-I., E 212. Comptes de 1481 et 1482. Celui de 1481 a été publié par DUPUY (*Soc. acad. de Brest*, t. V, 1877), LA BORDERIE (*Rev. de Bretagne*, t. VIII, 1885) et LÉON MAÏTRE (*Annales de Bretagne*, t. V, 1889-1890, p. 293).

16. MOLINET, t. II, p. 405.

ford, son plus déterminé partisan dans le Kent. Puis une lettre de Buckingham, écrite le 24 septembre, l'informa que, le 18 octobre, un soulèvement général aurait lieu dans tout le sud de l'Angleterre et l'invita à venir se joindre à ses partisans¹⁷. Henri Tudor avertit loyalement François II et lui demanda son concours en vue d'un débarquement qu'il était incapable d'organiser seul.

Landais n'avait compté se servir de son otage que comme d'une menace perpétuellement suspendue sur la tête d'Edouard IV, puis de Richard III. C'est dans ce sens qu'il avait engagé sa diplomatie. Mais une autre politique se présentait soudainement à ses yeux. Homme d'initiative, le trésorier fut séduit par l'idée de Morton. Il jugea qu'avec de puissants partisans et les droits unis des deux Roses, Tudor ne pourrait que vaincre et espéra tout d'un roi qu'il aurait placé lui-même sur le trône, sans calculer que le succès de son candidat lui serait presque aussi nuisible que son échec, puisque l'un le priverait de son gage et que l'autre le brouillerait fatalement avec Richard III. Un traité fut conclu et, pour plus de sûreté, ce fut la duchesse de Bretagne elle-même qui, par les mains de son chapelain Arthur Jacques, reçut le serment solennel du futur Henri VII dans la cathédrale de Vannes.

François II promit à Richmond une flottille. Pour ne pas éveiller l'attention, il profita du « convoi de mer » organisé contre la recrudescence de la piraterie. Pendant trois mois, du 1^{er} septembre au 30 novembre 1483, les navires bretons croisèrent dans la Manche. Pendant un mois, ils furent employés au « passage des seigneurs de Richemont et de Pembroc ». On connaît en détail cette division bretonne qui porta le premier roi Tudor en Angleterre. Elle comprenait : la *Pinasse* de Saint-Malo, jaugeant quarante ton-

17. Rien ne prouve que Landais ait conçu ce projet avant que Tudor ait reçu la lettre de Buckingham qui est du 24 septembre, postérieure à la lettre envoyant des ambassadeurs à Richard III qui est du 26 août. A. BOUCHART, fo 230.

neaux, capitaine Pierre Guillaume, montée par quarante combattants ; la *Barque*, soixante tonneaux, d'Alain de la Motte, seigneur des Fontaines, vice-amiral, commandée par Jean le Barbu et montée par soixante combattants ; la *Trésorière* de Saint-Malo, nef de quatre-vingts tonneaux défendue par cinquante combattants sous Louis Berthelot, capitaine, et dont le maître était Jean Cartier¹⁸. Des vaisseaux vinrent aussi de plus loin : la *Marguerite* de Brest, grosse nef de cent soixante tonneaux qui appartenait au trésorier ; le capitaine était Derien Le Du, qui commandait quatre-vingt dix-neuf combattants ; et la *Michelle* d'Auray, de quatre-vingt-dix tonneaux, capitaine Jean Pero avec soixante-quinze hommes. Nicolas Kergroix en était le maître¹⁹.

Chaque homme reçut quatre livres par mois ; le capitaine et le maître touchaient en plus chacun dix livres et, pour le fret, dix sous par tonneau. Chaque capitaine vint à Nantes recevoir avant de partir les instructions et les fonds du trésorier général. Quelques autres navires, comme le *Léon* (deux cents tonneaux) et la *Marie* d'Auray, armés pour le convoi, ne firent pas partie de l'expédition anglaise et gardèrent les côtes bretonnes. Le commandement de la flotte appartenait au vicomte du Fou, amiral, qui avait autrefois plaidé la cause de Richmond²⁰.

Cela formait une escadre de cinq vaisseaux montés par 324 combattants. La générosité du duc ne s'en tint pas là, car Yvon Millon, commis du trésorier général, acquitta pour Richmond, en dépenses diverses, pendant octobre et novembre, la somme de treize mille livres, sans compter ce que le duc fournit encore sur le trésor de l'épargne et qui

18. Probablement le père de Jacques Cartier. F. JOUON DES LONGRAIS, *Jacques Cartier*, 1888.

19. Elle tint la mer du 13 septembre au 20 décembre.

20. Arch de la L.-I., E 212, compte de 1483.

s'élevait à dix mille écus d'or donnés par le duc « par manière de prest »²¹.

Le comte de Richmond put ainsi équiper une petite armée et recruter quelques autres navires. Le 30 octobre, il était à Paimpol, petit port de la côte septentrionale assez propice au rassemblement de sa flotte, car il était peu fréquenté des Anglais quoique le plus rapproché d'eux, et suffisamment écarté vers l'Ouest pour que la petite flotte de Tudor pût, en évitant les Iles jersiaises, voguer tout droit vers la Cornwall où les ferments de révolte étaient si faciles à exciter et d'où l'on pouvait atteindre en peu de temps le lancastrien pays de Galles.

Les éléments firent échouer les desseins de Henri Tudor. En route, une tempête terrible s'abattit sur l'escadre. Les navires dispersés se jetèrent qui sur les côtes de Bretagne, qui sur les côtes de Normandie. A peu près seul, celui qui portait Tudor réussit à aborder la côte anglaise à Plymouth²². Arrivant le matin, après avoir lutté toute la nuit contre les vagues, il aperçut la côte anglaise garnie de troupes... les troupes de Richard III. Méfiant, Henri envoie aux nouvelles. De la côte on le presse vivement de descendre, ce sont les gens de Buckingham, dit-on. Tudor, sans répondre, attend les autres navires, puis comme aucun d'eux n'approche, informé peut-être du sort de Buckingham, il lève l'ancre et fait voile vers la Bretagne, mais les vents se jouèrent encore de son esquif et le jetèrent en Normandie à La Hogue, près de Valognes²³.

21. *Ib.*, et *Letters...*, p. 54. Il est probable que les gens des comptes s'opposèrent à ces dépenses, car des lettres ducales leur enjoignirent d'inscrire la dépense (22 novembre 1483). Richmond donna quittance le 30 octobre.

22. A. BOUCHART, *Cont. Croyland*, p. 570, *Rolls of Parl.*, t. VI, p. 245. On trouve Poole dans Polydore Vergil et Hall qui le répète. Polydore place le départ de Tudor le 10 octobre. Le bill d'attainder prononcé par le parlement en janvier 1484 place au 18 octobre, non le départ de Tudor, mais l'insurrection galloise.

23. *Contin. Croyland*, p. 570. Polydore VERGIL, p. 201. A. BOUCHART, fo 230. GAIRDNER, p. 142. SPONT, p. 388.

Il fit demander à Charles VIII l'autorisation de traverser le Cotentin pour rentrer en Bretagne et, en attendant, y envoya ses vaisseaux. Non seulement le roi le laissa passer, mais il lui fit remettre de l'argent avec une escorte honorable commandée par Henri Carbonnel, écuyer d'écurie du roi, qui l'accompagna jusqu'à l'abbaye Saint-Sauveur de Redon²⁴. De là, Henri Tudor gagna Vannes où ses partisans en grand nombre lui apprirent les tragiques événements arrivés depuis son départ : l'échec du soulèvement des Galles, la marche de Buckingham entravée par la Grande Inondation dont Tudor avait senti le contre-coup en passant la Manche, enfin l'exécution de Buckingham décapité à Salisbury le jour de la Toussaint²⁵. Morton s'était enfui en Flandre. Presque tous les autres avaient gagné la Bretagne, « *optata britannica littora* »²⁶, et se désolaient déjà de la perte de Henri. A leur tête était le marquis de Dorset, fils du premier mariage de la reine douairière, veuve d'Edouard IV, puis Lionel Woodville, évêque de Salisbury, lord Wells, etc.²⁷.

Les fugitifs se rendirent à Rennes où, le jour de Noël, dans la cathédrale, Henri Tudor jura solennellement d'épouser Elizabeth Woodville et reçut ensuite l'hommage que chacun lui prêta comme roi d'Angleterre. François II

24. B. N., ms. Clairambault 473, p. 213; fr. 23266, f^o 35. SPONT, p. 389. Henri Carbonnel pouvait être fils de Jean Carbonnel, seigneur de Sourdeval, ancien gouverneur de Jersey, qui figure au même compte comme chambellan du roi.

25. GAIRDNER, p. 138-139.

26. *Cont. Croyland*, p. 567-568.

27. Liste des principaux réfugiés anglais en Bretagne : le marquis de Dorset et Thomas, son fils, Lionel Woodville, évêque de Salisbury, Piers Courtney, évêque d'Exeter, et son frère sir Edward Courtney, lord Wells, John Burchier, Edward Woodville, Robert Willoughbie, Giles Daubeney, Thomas Arundell, John Cheyney et ses deux frères, William Barckley, W. Brandon et Thomas, son fils, Richard Edgecombe, John Halliwell; Rich. Guildford (GAIRDNER, p. 141, P. VERGIL, p. 141 et 197, *Rot. Parl.* t. VI, p. 245, *Materials*, t. II, p. 473. Treaty roll 173, m. 6). Sur Guildford voir *An unknown conspiracy against Henry VII* par LEADAM dans *Royal hist. Soc.*, t. XVI, 1902, p. 139. On relève dans les *Cal. Pat.*, p. 10 et 6 : 25 septembre 1485, don par Henri VII de l'office de bailli de Beaufort à Jean Edward, sergent royal, yeoman de sa garde, pour ses services en Bretagne, France et Angleterre, et, pour le même motif, à John Harper, herbergier de son hôtel et qui a pris part à sa victoire, don de l'office de sergent massier de l'Hôtel du Parlement (28 septembre).

accueillit charitablement ces malheureux. Le marquis de Dorset reçut, pour lui et ses gens, quatre cents livres par mois, Edouard Woodville, cent, John Hallwell, écuyer, deux cents, et lord Willoughbie, cent²⁸.

François II leur laissait une entière liberté. Le jour de la Purification (2 février), Vannes put voir toute la colonie anglaise assister à la messe dans la cathédrale. En tête était le prétendant, accompagné du marquis de Dorset, de l'évêque d'Exeter, Pierre Courtney, et de l'évêque de Salisbury, Lionel Woodville ; « plusieurs autres seigneurs et dames et chevaliers » suivaient²⁹. L'« offerte » en profita. Les Anglais trouvaient d'ailleurs dans le chapitre un prêtre complaisant³⁰.

III. — Les navires bretons adoués pour l'expédition d'Henri Tudor ne crurent pas leur tâche finie après l'échec de Plymouth. Ils se répandirent dans la Manche et Bretons unis aux réfugiés anglais se lancèrent à la chasse aux partisans de Richard. Quelques-uns furent saisis par les maires de Dartmouth, de Fowey, de Plymouth et de Penzance³¹. Craignant une nouvelle tentative de Tudor, Richard III fit garder les côtes avec le plus grand soin, armer une escadre sous le commandement de Thomas Wentworth³², confia à Jean, lord Scrope, une division navale, puis, pour faire la guerre à ses ennemis « de France et de Bretagne »³³, engagea des marchands et acheta un navire espagnol. Un bâtiment breton capturé vers le premier de l'an fut emmené à Calais et donné par le roi à sir

28. Arch. de la L.-I., E 212 « Halouel...Wilby ». J. Hallwell prit part à l'insurrection de Dorset à Exeter. *Rol. Parl.*, t. VI, p. 246.

29. ALLANIC, p. 38, compte du chapitre 1483-1484 « l'évêque d'Exonien... le comte de Soubiez » ce dernier mot qu'on trouve aussi écrit Solsbré est Salisbury. Aucun comte de ce nom n'existait à cette époque, il s'agit, croyons-nous, de l'évêque de cette cité.

30. Arch. de la L.-I., E 209. A la mort de François II il était dû aux chanoines de Vannes deux cents livres « du temps que les Anglais furent à Vannes ».

31. 16 décembre 1483. *Brit. mus.*, Harleian 433, n. 1627.

32. 18 décembre. *ib.* n. 1632, 1690.

33. GAIRDNER, p. 149, 150. Adrien de But, p. 598.

Humphrey Talbot, maréchal de Calais. D'autres furent détenus à Lowestoft, dont l'un fut donné par le roi à Richard Ratclyff, son puissant favori³⁴. Le maire et les aldermen de Londres avaient fait saisir tous les navires bretons, mais bientôt Richard III les fit relâcher³⁵. Des Bretons faits prisonniers reçurent des sauf-conduits du roi, pour aller chercher leur rançon et celle de leurs compagnons. Certains Anglais pâtirent de la course, tel un habitant de Southampton à qui quatre balles de drap de laine furent prises sur le bateau breton qui les transportait³⁶.

Les pillages continuèrent tout l'hiver. Au moment de la rupture des trêves, de la tentative avortée de Tudor, le morlaisien Nicolas Coëtanlem emportait en Angleterre, pour payer nombre de rançons, du vin de Guyenne, de la toile et de l'huile. Trois navires de Topesham (Devon) se jetèrent sur lui et le prirent. Mais l'Anne de Topesham fut prise par des « ennemis du roi », c'est-à-dire par des Bretons, et les cinquante-trois hommes de l'équipage rançonnés. La revanche avait été prompte³⁷.

François II prit des mesures de défense. Il fit armer tous ses sujets qui devaient le service militaire, et notamment les Bons Corps nouvellement organisés. Les habitants des côtes furent astreints à faire le guet. Le 10 mars 1484, Bizien de Kerousi reçut le commandement de la grande nef amirale avec le titre de capitaine. Le vieil amiral du Fou mourut le 10 avril 1485. Son fils, nommé Jean, comme lui, lui succéda dans sa charge³⁸.

En mai, « une grosse armée d'Angleterre » parut au large de Crozon et de Cap-Sizun. Une forte émotion régna dans

34. Brit. mus., ms. Harleian 433, n. 1675, 1690, 1664 et 1601.

35. *Ib.*, n. 1657. Le 20 décembre Richard ordonne à tous les petits vaisseaux de se tenir prêts à porter secours à la flotte dès qu'ils la verraient engagée avec la flotte bretonne qu'on croyait en Flandre et dont on attendait incessamment le retour. Mais tout se borna à des prises isolées.

36. *Ib.*, n. 1639. Hist. mss. comm. Rep. XI, app. 3, p. 103.

37. Cal. pat., p. 520 et 406.

38. MORICE, t. III, c. 431 et 432.

Quimper qui craignit que les Anglais ne descendissent ravager le pays. Les bourgeois firent élever cinq barrières en avant des portes de la ville³⁹. En hâte des messagers furent envoyés l'un vers Tréguier, l'autre vers Crozon, « voir le montant de ladite armée » qui menaçait de se jeter sur l'île Tristan, dans la baie de Douarnenez⁴⁰. Ce fut une fausse alerte et les Quimpérois n'eurent rien à souffrir.

Le 1^{er} mars 1484, un second convoi fut mis à la mer jusqu'au 1^{er} avril, non pas pour inquiéter l'Angleterre, mais seulement les pirates. Outre les deux grandes nefes de l'amiral, le *Grand* et le *Petit Léon*, bâtiments de trois cents et de cent quatre-vingts tonneaux, il faut citer la *Cuiller de Saint-Pol-de-Léon*, maître Alain Pelegrin, navire de deux cent cinquante tonneaux portant cent cinquante hommes, que nous retrouverons avant la fin de l'année⁴¹. Les marchands bretons qui faisaient le commerce avec l'Angleterre devaient toutefois se munir de sauf-conduits à cause de l'état de guerre où l'on était théoriquement⁴².

IV. — Aux Etats généraux ouverts à Tours le 15 janvier 1484, Charles VIII ne manqua pas d'agiter le spectre d'une invasion anglaise⁴³. Le chanoine normand Masselin y parla incidemment de la Bretagne qui, « sinon il y a fort peu de temps, n'a été notre ennemie, mais qui nous a toujours montré une amitié extrême ». Jean de Rély rappela le temps de la minorité de saint Louis, quand le duc de Bretagne « fist venir à son aide le roi d'Angleterre », ce qui ne l'avait pas empêché d'être vaincu. On espérait que maintenant la Bretagne, réunie par l'Angleterre à la France

39. Devant les portes Mezart (ou Médard), Bisan (Bihan), du Regaire et contre la porte de Guillaume le Noé ou la Rue Neuve.

40. B. N., ms. fr. 8269, fo 452 v.

41. Arch. de la L.-I., E 212.

42. Treaty roll 168, à Alain Quintin, un des marchands bretons qui fréquentaient le plus habituellement en Angleterre.

43. PÉLICIER, p. 240.

dans une haine commune, s'engagerait dans une voie loyale et que la bonne entente renaitrait comme sous Charles VII.

Les tenants de la politique anglaise en Bretagne se sentirent ébranlés. Le trésorier Landais, venu à Tours, y rendit son séjour intolérable, à cause de ses entrevues suspectes avec le duc d'Orléans. Madame de Beaujeu s'en plaignit à François II, qui le rappela. Le trésorier partit en hâte, mais furieux ; il laissa entendre qu'on en voulait à sa personne et dit qu'il vaudrait mieux faire mourir Madame Anne que de la laisser gouverner ainsi le roi et le royaume⁴⁴. Les deux autres ambassadeurs de François II, Poncet de Rivière et le sire d'Urfé, non moins compromis que Landais dans l'alliance anglaise, restèrent à Tours. Anne de Beaujeu les acheta, elle fit grand écuyer de France le grand écuyer de Bretagne et donna la mairie de Bordeaux à Poncet ; ainsi ces deux serviteurs « laissèrent-ils le gentil duc qui tant de biens leur avoit fait et recueillis en leur nécessité, dit Saint-Gelais, et s'ils y eurent du profit, ils n'y eurent guère d'honneur »⁴⁵. François d'Avaugour, le bâtard de François II, remplit dans la cérémonie du sacre de Charles VIII les fonctions du grand maître empêché par l'âge ; il espérait sa succession et demeura l'agent zélé du roi en Bretagne⁴⁶.

Charles VIII avait annoncé aux États de Tours l'envoi d'une ambassade en Angleterre pour confirmer la paix⁴⁷. Le 5 avril 1484, le conseil du roi à Amboise décida d'envoyer à François II divers ambassadeurs, dont Commynes était l'un, afin de mettre le duc au courant des négociations du roi en Angleterre et de requérir courtoisement « son avis et conseil ». La régente cherchait à se concilier la Bre-

44. MAULDE, *Procédures*, p. 1090.

45. SAINT-GELAIS, p. 40. A. BOUCHART, f° 229. Ils représentèrent François II au sacre (30 mai 1484) puis passèrent ouvertement au roi. MORICE, t. III, c. 636.

46. B. N., n. a. fr. 1232, f°s 46-52.

47. MASSELIN, p. 549, 165, 51.

tagne⁴⁸. François II lui avait demandé le paiement de cent lances, sans doute pour le cas d'une agression par l'Angleterre. Madame répondit que les vœux des Etats généraux l'empêchaient d'augmenter les impôts, en augmentant les troupes, mais promettait, si « quelque affaire » survenait au duc, qu'elle le soutiendrait de tous ses gens d'armes et de la personne d'un prince du sang, comme elle le lui avait déjà promis⁴⁹.

V. — Mais le trésorier Landais, à cette heure, songeait probablement à se rapprocher de Richard III, lorsqu'un événement vint brusquer l'évolution de ses desseins. Le jour même où Charles VIII envoyait une ambassade à François II, le 5 avril 1484, mourait dans sa prison de l'Hermine à Vannes le chancelier Chauvin. Ce fut un long cri d'indignation d'un bout à l'autre de la Bretagne. Les cordeliers de Vannes qui l'inhumèrent dans le chœur de leur église l'appelèrent « pro zelo justitiæ quasi martyr »⁵⁰. Les barons bretons firent plus. Organisés en deux bandes, les uns se jetèrent sur le château de Nantes où le duc n'en pouvait mais, tandis que les autres assaillaient le manoir de la Pabotière d'où Landais s'esquiva à temps et put se réfugier à Pouancé, chez le duc d'Alençon (7 avril). Quelques jours après, Landais était de retour à Nantes, plus puissant que jamais grâce à l'appui des mécontents français : Orléans, Alençon⁵¹ et Commynes lui-même, oublieux de son ambassade. Une nouvelle ligue du Bien public se trama.

48. PÉLICIER, p. 255 sqq. N. VALOIS, Bibl. de l'Ec. des Chartes, 1883. Treaty roll, 168 m. 4 (mars, envoi d'un ambassadeur à Charles VIII). MORICE, t. III, c. 452.

49. Par Jean du Lau envoyé en Bretagne dès qu'elle avait appris l'échec de Richmond. PÉLICIER, p. 227.

50. Extrait de leur martyrologe. B. N. ms. Baluze 41, fo 39.

51. Arrivés le 19 avril. Pour chaque duc François II acheta une « chambre de tapicerie de verdure de Flandre ». Dunois reçut de la vaisselle d'argent. Voir un curieux marché avec Garnier, par l'intermédiaire de Barthélemy Frescobaldi, pour des tapisseries de Flandre de la valeur de 5454 écus 1/2 équivalant à 7.499 livres 8 s. 9 d. de monnaie bretonne (Arch. de la L.-I., E 212, compte de 1483-1484).

Tous s'accordèrent aisément pour frapper les conspirateurs bretons d'une sorte d'*attainder* et pour laisser au duc d'Orléans l'espoir d'obtenir la main d'Anne de Bretagne. Au contraire, l'alliance anglaise souleva des objections. Ni Dunois, ni Orléans n'y voulurent consentir ; le vieux duc de Bourbon, qu'Orléans voulait enrôler dans la ligue, montra contre l'alliance anglaise la plus louable répugnance ⁵².

Landais passa outre et négocia à leur insu. Il envoya en Angleterre Jean de Salazar, « le petit Salzart », pour demander un secours armé ⁵³.

Salazar fut bien accueilli par Richard III qui, ne présentant pas de danger prochain, lui promit d'envoyer cinq ou six mille archers au secours du duc. Landais conçut alors un plan de campagne : avec ces troupes il se rendrait maître de Châteaubriant et d'Ancenis, deux places qui appartenaient l'une au maréchal de Rieux « baron d'Ancenis », et l'autre à Françoise de Dinan, dame de Châteaubriant, ses ennemis. Ainsi la ville de Nantes se trouverait à l'abri de toute surprise : le duc, suivant l'armée, établirait son quartier général à Oudon, château situé à moins de deux lieues d'Ancenis, dans la direction de Nantes ⁵⁴.

Pour s'assurer plus sérieusement le concours de Richard III, Landais envoya en Angleterre Jean de Lesquelen ⁵⁵, qui reçut du roi la promesse de quatre mille

52. COMMYNES-MANDROT, t. I, p. XXXI. DUPUY, t. II, p. 57.

53. MAULDE, *Procédures*, p. 1885. RYMER, t. XII, p. 353. Est-ce Salazar, seigneur de Saint-Martin qui combattit en Flandre pour Maximilien ? (MOLINET, t. II, p. 270). Jean de Salazar, de Biscaye, mort en 1479, serviteur de Charles VII et de Louis XI, eut un fils Galéas qui s'illustra à Saint-Aubin-du-Cormier et dont une petite-fille, Jeanne de Prée, résidait auprès d'Anne de Bretagne en 1505. *Lettres de Louis XI*, t. II, p. 63. LA CHESNAYE-DESBOIS, t. XVIII, p. 215. ANSELME, t. VIII, p. 116, 117. Il s'agit soit de Lancelot de Salazar, seigneur de Marcilli, le plus jeune des quatre fils de Jean, dont aucun ne portait le prénom de son père (CHARTRAIRE, *Jean de Salazar*, Sens, 1923, Bull. de la Soc. Arch. de Sens, t. 31, p. v), soit d'un Espagnol appartenant à une autre famille du même nom.

54. MAULDE, *Procédures*, p. 1088.

55. Apparenté aux Rohan. En 1487, il commande les Guérandais (MORICE, t. III, c. 303, 538). Le 20 février 1462 Hervé de Lesquelen avait reçu un congé du duc pour se rendre en Angleterre. Arch. de la L.-I., B 2, fo 18.

archers soudoyés aux frais du roi Richard⁵⁶. Déjà le nombre des renforts diminuait. Ce fut bien pis lorsqu'il fallut prendre des engagements formels.

Le 24 avril 1484, François II signa le libellé d'une trêve d'un an qu'il proposait comme le renouvellement de celle conclue avec Edouard IV⁵⁷. L'acte fut présenté à Richard III qui le ratifia, mais comme une trêve nouvelle indépendante de celle de son frère, et fixa le 1^{er} juillet seulement comme point de départ⁵⁸. Le 10, il en expédia le texte à son chancelier l'évêque de Lincoln pour en dresser l'acte authentique⁵⁹. Dès le 17 juin, il manda au shériff de Surrey et de Sussex d'en faire la proclamation⁶⁰. Quant au secours militaire, il n'était plus question de six ni de quatre mille archers, mais de mille seulement.

Le 26 juin, le chef de ce corps expéditionnaire fut désigné : John Grey, lord Powis⁶¹. Le roi décida que la première montre serait passée, le plus tôt possible, à Southampton devant Lovel et Catesby, ses deux favoris, et quelques autres officiers. Pierre Landais les envoya chercher par Guillaume Guillemet, à la tête d'une escadre de sept bâtiments. Un an après, elle attendait encore⁶².

Ces derniers traités ne furent cependant pas inutiles. Richard III prit une excellente mesure. Il ordonna à tous ses sujets qui équipaient un vaisseau de guerre de jurer et garantir par une caution qu'ils ne causeraient nul tort aux

56. MAULDE, *Procédures*, p. 1088.

57. Rep. of the dep. Keep., 45, p. 337. B. N., ms. Bréquiigny 102, fo 16.

58. 8 juin 1484, à Pontfret.

59. Record office museum, n. 24, ordre du 10 juin en latin, y inclus la lettre du 8. RYMER, t. XII, p. 226. MORICE, t. III, c. 505 et 437. Hist. mss. Comm. t. IX, p. II, p. 411 a (1884).

60. Cal. pat., p. 446.

61. RYMER, t. XII, p. 229. MORICE, t. III, c. 438. GAIRDNER, p. 172. Cal. pat., p. 517 et 547.

62. G. Guillemet, sieur de Boebleix ou Boblais (en Sulniac et Questembert, B. N., ms. fr. 22318, p. 42) garde du corps de François II en 1483, maître d'hôtel de la duchesse puis reine Anne, commandant, en 1487, d'une partie de l'armée de François II fut encore envoyé en Angleterre en 1487 et 1490. MORICE, t. III, c. 427, 563, 659, 792.

sujets ni aux amis du roi. Les Bretons furent appelés au bénéfice de cette disposition, pendant la durée de la trêve, et nommés à ce titre dans les proclamations⁶³.

Le 17 juin 1484, Richard III avait nommé garde et gouverneur du château de Montorgueil, à Jersey, Richard Harleston et Guillaume Hareby, qui avaient jadis grandement contribué à le reprendre aux Français⁶⁴. Cet Harleston se fit l'intermédiaire entre Nantes et Londres. Mais ses démarches n'échappèrent pas à la méfiance d'Anne de Beaujeu. Un Anglais qui se rendait en Bretagne tomba entre les mains des Français sur la côte de Normandie. Comme il n'avait pas de sauf-conduit, il fut retenu prisonnier par l'amiral et prétendit qu'il se rendait auprès de Richmond. Le conseil du roi le manda dans l'espoir d'en tirer des nouvelles d'Angleterre et de découvrir au juste ce que ce courrier allait faire en Bretagne⁶⁵. Peu après, sur un navire du gouverneur de Jersey, on découvrit une lettre adressée au trésorier de Bretagne. L'amiral de France la transmit aussitôt au roi : on y traitait de certains « trêves et messaiges » dont le porteur avait charge d'entretenir le duc de Bretagne de la part du roi d'Angleterre⁶⁶.

VI. — Tandis que Henri Tudor préparait une nouvelle expédition avec l'encouragement, au moins verbal, de François II, le trésorier suivait une autre politique. Depuis le début de l'année, il se rapprochait de plus en plus de l'Angleterre. Mille archers lui paraissaient insuffisants. Mais Richard mit à un secours plus nombreux, à une alliance plus étroite, une condition : livrer Tudor. Landais fut-il, comme on a dit, corrompu par le roi d'Angleterre, à beaux deniers comptants ? c'est facile à imaginer, plus qu'à prouver. Au duc de Bretagne le roi Richard promit le

63. 11 août 1484. Cal. pat., p. 493.

64. Treaty roll 168, DUPONT, t. III, p. 109.

65. 16 août 1484. BERNIER, p. 53.

66. B. N., ms. fr. 15538, f° 133.

comté de Richmond, dépouille de son hôte. Il pria Maximilien d'appuyer sa demande⁶⁷. Le duc François était trop affaibli pour discuter de ces matières, il se laissa convaincre par son ministre et conclut l'affaire avec l'ambassade anglaise qui vint en Bretagne vers la mi-septembre 1484, conduite par le grand écuyer d'Angleterre.

Cette négociation motiva de nombreuses allées et venues dont le secret fut éventé. L'évêque d'Ely, Morton, qui en fut informé en Flandre, dépêcha en hâte Christophe Urswick, ancien chapelain de la reine femme d'Edouard IV, pour alerter le prince menacé. Richmond résidait toujours à Vannes. Aux fêtes de l'Assomption et de la Nativité de la sainte Vierge, il assista à la messe dans la cathédrale et chaque fois, remit à l'offrande un demi-écu d'or⁶⁸. Dès qu'il fut averti de ce qui se tramait contre lui, Henri Tudor demanda secrètement au roi Charles l'autorisation de se retirer en France et combina son départ. Il envoya en avant son état-major, sous prétexte d'aller demander des subsides au duc qui séjournait alors tout près de la frontière franco-bretonne⁶⁹ ; mais il prévint Pembroke, son oncle, de changer de direction au dernier moment et de filer en Anjou. Lui-même partit deux jours après avec cinq serviteurs, sous couleur d'une visite à un ami dans un manoir des environs. A deux lieues de Vannes, il se cacha dans un bois, changea de vêtements avec un valet et, suivi de sa petite escorte, courut à bride abattue, ne s'arrêtant que pour changer de chevaux, jusqu'à la frontière de France, jusqu'à Angers même.

Landais qui se proposait de confier à Richmond des troupes, en apparence pour l'aider à reconquérir sa

67. *Letters*, p. 3. ARGENTRÉ, p. 721, dit qu'il a vu une charte de Richard restituant Richmond à François II et qu'elle est datée de l'an 21 de son règne, ce qui la rapporte à Richard II et à l'année 1398. TRÉVÉDY, p. 120-122. POCQUET, t. IV, p. 138.

68. ALLANIC, p. 38.

69. Non loin de Redon où se réunirent les Etats en septembre. A. DE BARTHELEMY, *Mélanges historiques*, 2^e série, 1868, p. 92.

couronne, en réalité pour le livrer à Richard III, avait fait ordonner, le 1^{er} et le 2 octobre, des montres générales. Survint alors la nouvelle de l'exode précipité d'Henri Tudor. Landais envoya de tous côtés, mais trop tard, des cavaliers à sa poursuite⁷⁰. Il ne put atteindre le prétendant. A Vannes restaient quantité d'Anglais qui désespérèrent de leur salut. La bienveillance ostensible de François II les sauva. Il témoigna un vif mécontentement et reprocha au trésorier d'avoir indirectement contraint Tudor à quitter la Bretagne. Il fit venir près de lui Edouard Woodville (qu'on appelait en Bretagne lord Scales, en souvenir de son frère aîné Antoine), accompagné d'Edouard Poynings et de John Cheyney⁷¹. A chacun il fit remettre cent livres « pour leur aider à s'en aller hors du pays de Bretagne ». Quant aux Anglais demeurés à Vannes — on n'en comptait pas moins de 408⁷² — chacun reçut vingt sous pour le voyage. Le duc se chargea de payer les dettes de ses hôtes et remboursa aux bourgeois de Vannes qui les avaient logés tout ce qui leur restait dû par leurs pensionnaires⁷³. Il indemnisa aussi la veuve d'un pauvre Vannetais qui avait été tué par un de ces Anglais⁷⁴.

Richmond fit exprimer sa gratitude à François II par quelques-uns de ses compagnons. Il garda de la Bretagne un souvenir favorable. Plus tard, lorsqu'il fut devenu roi, les orateurs qui évoquaient devant lui les années de son enfance parlaient avec éloge du duc François⁷⁵. Lui-même envoya au chapitre de Vannes, en témoignage de reconnaissance, une chasuble à ses armes « en velours cramoisy, tissu en fil d'or à feuillage », au bas de laquelle on lisait : « *Regis Henrici septimi* »⁷⁶.

70. MORICE, t. III, p. 456.

71. GAIRDNER, p. 158, 186.

72. BERNIER, p. 148.

73. 2.500 livres. Arch. de la L.-I., E 212.

74. Mandement du 23 octobre 1486, 200 livres à la veuve de Georget Le Cuff dont le mari a été « occis par ung des gens du roy d'Angleterre, alors seigneur de Richemont, demeurant à Vannes ».

75. *Memorials*, Bernard ANDRÉ, p. 17. *Letters...Henry VII*, app. B, p. 422.

76. ALLANIC, p. 63, janvier 1502.

Charles VIII apprit le 11 octobre, à Montargis, l'arrivée de Richmond en France⁷⁷. Il lui envoya une ambassade conduite par Gilbert de Chabannes, sire de Curton, gouverneur du Limousin. Il lui fit remettre comptant trois mille francs, l'installa à Sens où il le défraya de tout, et lui fournit les moyens de se procurer une armée de fortune avec laquelle, l'année suivante, il conquit le royaume d'Angleterre⁷⁸.

VII. — Dans un moment aussi critique pour la Bretagne se produisit un nouvel incident qui acheva de compromettre ses bons rapports avec l'Angleterre et le fragile échafaudage de la politique landaisienne. Pendant l'été de 1484, M^{me} de Beaujeu s'était montrée assez conciliante à l'égard de la Bretagne parce qu'elle craignait les Anglais. Le 27 septembre, le bruit courait à Paris de la descente de six mille archers ennemis destinés à la Bretagne. L'amiral de France résolut de donner une leçon à nos voisins d'Outre-Manche. Il équipa à ses frais les vaisseaux du Breton Jean Coëtanlem, parent de ce Nicolas dont on a parlé. Ce hardi marin avait d'abord servi dans la flotte française et s'était acquis une grande renommée « par prouesse et vaillantise », si bien qu'il était « censé notoirement roy et gouverneur de la mer et qu'il n'avoit trouvé oncques en la mer son plus puissant ne son supérieur »⁷⁹. Il consentit aisément à servir la France en même temps que ses rancunes personnelles. L'amiral l'équipa de « poudre, pavés et lances » et jeta la petite flotte, guidée par la *Cuiller* et le *Singe*, à la chasse aux Anglais.

Bristol était l'une des villes les plus riches de l'ouest de l'Angleterre⁸⁰. Elle détestait les Bretons qui apportaient

77. Cette date concorde avec les comptes de Bretagne qui montrent que le dernier mois de pension payé aux Anglais fut septembre 1484. Arch. de la L.-I., E 212. BERNIER, p. 128.

78. *Ib.*, p. 148. MOLINET, t. II, p. 405. COMMYNES-MANDROT, t. I, p. 457. Polydore VERGIL, p. 205 sqq.

79. SPONT, p. 427. LE MEN, p. 170.

80. W. HUNT, *Bristol*, 1887, p. 102 sqq. DAVIES, o. c

à son commerce d'incessantes entraves. Apprenant que les Bretons croisent au large, les habitants font dire une messe « devant l'imaige monsieur saint Georges » afin que leurs navires punissent les écumeurs de mer. Le lendemain leurs trois gros navires, dont la *Trinité* et la *Marie-de-Grâce*, montés d'un nombreux équipage, se lancent à la poursuite des ennemis. Coëtanlem, dès qu'il les voit « ils sont cinq contre un », remarque-t-il; quelques-uns conscillent de battre en retraite; alors le corsaire harangue ses marins: « C'est à dur pas que victoire se gagne, dit-il, tenez-moi bon et ferez aujourd'huy service à votre prince et pays de sorte qu'il y aura mémoire. » La bataille s'engage; pendant plusieurs heures, c'est un assaut furieux. Les Anglais demandent un répit. Enfin, à l'abordage, Coëtanlem saute dans un navire ennemi et fait toute la flotte prisonnière. Le profit de la victoire, ce fut le pillage de Bristol et la mise à rançon de ses riches bourgeois. Gorgé de butin, Coëtanlem arrive avec ses bateaux « fort gastés, froissés et rompus » au port du Plomb, près La Rochelle. Mais l'amiral de France et celui de Bretagne⁸¹ lui disputent ses prises. A son retour en Bretagne, le duc, craignant qu'une nouvelle guerre ne s'ensuivît avec les Anglais, convoqua le bouillant corsaire au château du sire de Guémené, où il résidait, et lui donna, dit-on, 1.200 pièces d'or en l'envoyant chercher fortune ailleurs, sauf à revenir guerroyer pour son prince au premier appel. Coëtanlem passa au service du roi de Portugal, puis du duc de Lorraine, enfin revint en Bretagne⁸².

VIII. — Malgré ces traverses variées, l'intervention de Maximilien, intéressé à cimenter l'alliance anglo-bretonne, facilita le maintien de l'union entre les deux pays. Déjà,

81. Arch. de la L.-I., B 10, f^o 103 v. Mandement du 28 décembre 1486.

82. LE MEN, *Coëtanlem*, Bull. de la Soc. arch. du Finistère, 1880-1881, t. VIII. LUZEL, *ib.*, 1886, t. XIII. A. DUPUY, *L'administration de la justice...* Bull. Soc. acad. Brest, 2^e série, t. VI, 1879-1880. SPONT, p. 392. BERNIER, p. 226. LA RONCIÈRE, p. 409-412.

l'année précédente, l'évêque de Léon, Antoine de Longueil, étant auprès de Maximilien, ce prince, en le renvoyant en Bretagne, lui exprima le désir de dénoncer le traité d'Arras où il avait eu la main forcée et manifesta sa rancune contre Louis XI pour n'y avoir pas compris François II. Il annonça que ses ambassadeurs iraient bientôt en Angleterre pour essayer de réaliser le dernier dessein d'Edouard IV contre la France et assura l'ambassadeur de François II qu'il ne conclurait rien, sans que la Bretagne fût avertie⁸³.

En 1484, après la fuite de Richmond en France, Maximilien envoya un ambassadeur au roi d'Angleterre. Ayant appris que des ambassadeurs anglais se trouvaient en Bretagne, il donna aux siens l'ordre de se transporter d'Angleterre vers le duché. Il agréait les propositions de Richard III en vue de convertir la trêve anglo-bretonne en une triple alliance, et voici ce qu'il proposait :

Si l'un des alliés est attaqué, les deux autres lui fourniront deux mille hommes à leurs dépens pendant six mois, chaque année, tant que durera la guerre. Mais comme il semble à Maximilien que le roi Richard « se peut plus doloir du duc de Bretagne que ledit duc dudit roy, aussi peut-être que le duc a plus besoin du roy que *e contrario* » ; il répartissait donc, non sans habileté, la part de chacun. Quand Richard descendra en France, le duc lui fournira huit cents lances, à trois chevaux par lance, pendant deux ans, avec le concours de ses places, de son artillerie et de toutes les forces de son duché, sauf au roi à payer deux mille combattants qui garderont le duché pendant l'hiver. Une fois maître de la France, Richard céderait au duc « quelque pièce de terre convenable et propice »⁸⁴. Les ambassadeurs devaient aussi engager François II à ne plus se mêler de Richmond en aucune manière, prière qui était superflue.

83. COMMYNES-LENGLET, t. IV, p. 139.

84. *Letters...Richard III*, p. 3-50. Arch. du Nord, Lettres missives, reg. III, f^{os} 52-63.

François II, menacé par ses barons dont quelques-uns avaient formellement reconnu Charles VIII comme héritier de la couronne ducale⁸⁵, ne pouvait que désirer le secours de l'Angleterre. Richard III ne vit certes pas, à travers les démarches de Richmond, une intention hostile de la part du duc⁸⁶. Les marchands sillonnaient la mer d'un pays à l'autre⁸⁷. Le 20 décembre 1484, étant à Rennes, François II envoya en ambassade vers Richard l'évêque de Léon, Antoine de Longueil, avec mission de proroger la trêve, de la développer et, sans doute, d'arriver, autant que possible, à un traité d'alliance⁸⁸. Maximilien venait d'écrire au duc de Bretagne par Antoine de Branges qu'il entendait besogner dans le même sens et négocier le mariage de sa sœur avec Richard III⁸⁹.

Le 20 février 1485, Richard III nomma une commission pour discuter avec l'évêque de Léon. Elle comprenait l'évêque de Lincoln, chancelier, Jean Gunthorp, doyen du chapitre de Wells, garde du sceau privé, Thomas Burgh et Thomas Montgomery, chevalier de la Jarretière, puis deux personnages au courant des affaires de Bretagne, Guillaume Catesby, écuyer du corps, et Thomas Hutton, chanoine de Lincoln, déjà envoyé en ambassade auprès de François II⁹⁰.

Les plénipotentiaires s'entendirent pour proroger jusqu'à la Saint-Michel (29 septembre) 1492 la trêve qui prenait fin le 24 avril 1485. On convint que les deux princes ne pourraient soutenir leurs sujets rebelles, que les marchands circuleraient librement, que des mesures seraient

85. Traité de Montargis, 22-23 octobre 1484.

86. François II, le 20 novembre 1484, reconnut le privilège de neutralité accordé par le Saint-Siège aux îles jersiaises. DUPONT, t. II, p. 113.

87. Treaty roll 169, m. 17, 14, 5, 6, 9.

88. MORICE, t. III, c. 451. RYMER, t. XII, p. 255.

89. COMMYNES-LENGLET, t. IV, p. 319. MAULDE, *Procédures*, p. 1085.

90. Arch. de la L.-I., E 123. MORICE, t. III, c. 503-508. L. DELISLE, *Pièces soustraites*, Bibl. Ec. des Chartes, 1893, p. 416. RYMER, t. XII, p. 260. DÉPREZ, *Etudes sur la chancellerie anglaise*, p. 103. Rep. of the dep. Keep. 45, p. 337.

prises contre les écumeurs de mer, « pirates, marchands ou mariniens », qui tenteraient de piller et rançonner des navires dans les ports ; allusion au sac de Bristol. Les ambassadeurs parafèrent l'accord le 26 février⁹¹. Les deux princes contractants devaient le ratifier avant le 12 avril. Les lettres de Richard III furent données le 7 mars 1485. Dès le 2 mars, il avait envoyé l'ordre de publier la trêve⁹². Le 11 mars, il écrivit à François II une lettre amicale qu'il confia à *Clarence*, son roi d'armes, qu'il envoya outre-Manche chercher la ratification de la trêve⁹³. François II s'acquitta de cette obligation le 9 avril et fit porter ses lettres à Richard par l'évêque de Léon⁹⁴.

Les conversations entre les deux cours se poursuivirent sans relâche. Au mois de juin 1485, des ambassadeurs de Richard III vinrent en Bretagne. Ils passèrent, le 16, par Rennes où les habitants leur servirent les tartes et l'hypocras accoutumés⁹⁵.

Cherchait-on à faire régner la paix sur mer ? En avril, François II ordonna à Jean du Quelennec, amiral de Bretagne depuis la mort de son père, de former avec le concours du vice-amiral une flotte comprenant les douze plus grands et meilleurs vaisseaux du duché⁹⁶. N'était-ce pas pour châtier les pirates anglais qui, en dépit de la trêve, poursuivaient nos bateaux, comme la *Petite-Anne* de Fowey qui s'empara ainsi de onze tonneaux de vin, de deux cents quartiers de sel et de pièces de toile valant deux cents écus, sur la *Sainte-Marie* qu'elle emmena prisonnière à Yarmouth, dans l'île de Wight⁹⁷.

91. Arch. de la L.-I., E 124, non le 6. MORICE, t. III, c. 438.

92. *Id.*, c. 504-508. Cal. pat., p. 544.

93. B. N. ms. fr. 2714, f° 370.

94. MORICE, t. III, c. 461. RYMER, t. XII, p. 261. Rep. of the dep. Keep. 45, p. 338. Cependant par précaution les marchands continuèrent de se munir de sauf-conduit. Treaty roll 169, m. 12, 3. Actes des 24 février, 11, 30 mars et 8 mai.

95. Arch. de Rennes, 21.

96. B. N., ms. fr. 16317, f° 4 v.

97. 15 mars 1485. Cal. pat., p. 545.

Richard III veillait. Ayant appris que ses officiers de Jersey se rendaient coupables de piraterie, il envoya Hutton faire une enquête sur l'utilité de la bulle de protection concédée par le Saint-Siège au roi Edouard en faveur de l'archipel anglo-normand. Hutton était également chargé de châtier les pillards avérés⁹⁸.

La vérité est que le duc de Bretagne avait fait, tout l'hiver, de grands armements⁹⁹. Il avait envoyé, d'accord avec le duc d'Orléans, une sorte de manifeste aux villes du royaume. Il voulait faire concorder les mouvements de sa flotte avec ceux de l'armée anglaise d'invasion. Mais qu'allait-il advenir de Richard III ? Il avait conclu avec la Bretagne une trêve de sept ans, mais il ne devait pas voir la fin de la première année. Son étoile pâlisait. La reine étant morte le 16 mars, le bruit courut avec insistance et non sans fondement que le roi épouserait sa nièce Elisabeth, fille d'Edouard IV, mais devant l'indignation de Londres et l'opposition de Ratclyff et de Catesby, il dut en faire un démenti public¹⁰⁰.

IX. — Hanté par des prédictions sinistres¹⁰¹, Richard III se préparait avec une hâte fébrile à résister à Richmond dont il craignait chaque jour d'apprendre l'arrivée. Il amassa une grande flotte à Southampton. Dans une proclamation contre le prétendant, le 23 juin, il l'accusait d'avoir fait au duc de Bretagne des propositions monstrueuses et abominables qui l'avaient obligé de quitter furtivement le pays¹⁰². Le 21 novembre, l'amiral français écrivit à Charles VIII que le débarquement d'Henri VII en Angleterre l'avait préservé de trente mille Anglais prêts à descendre en France¹⁰³. Le 25 juin, Charles VIII avait fait

98. 14 mai 1485, Treaty roll 169, m. 3.

99. MORICE, t. III, c. 457, 496, B. N., ms fr. 20600, fo 66.

100. Peu avant Pâques, 3 avril 1485. GAIRDNER, p. 205-206.

101. *Cont. Croyland.*, p. 573.

102. GAIRDNER, p. 211. PASTON, t. III, p. 316.

103. B. N., ms. fr. 15541, fo 32. SPONT, p. 394. H. DE LA FERRIÈRE, *La Normandie à l'étranger*.

lever le ban et l'arrière-ban pour s'opposer à la Bretagne et à l'Angleterre dont il affectait de redouter outre mesure la « grosse armée » qu'il disait prête à envahir la France ¹⁰⁴.

C'est alors que se produisit presque en même temps un double et brusque changement en Bretagne et en Angleterre, la chute de Landais et celle de Richard III. Les barons bretons se plaignaient de l'« amas » d'étrangers, « tant Anglais que autres », réunis autour du duc pour attaquer la France ¹⁰⁵. Il est bien vrai que le duc mettait une armée en marche contre ses vassaux rebelles quand un fait sans précédent se produisit. Sur l'initiative de François d'Avaugour, dont le trésorier se méfiait à juste titre, les chefs des deux partis s'unirent pour débarrasser le duché du trésorier détesté. Laissant là leurs armées, le vicomte de Rohan et le maréchal de Rieux entrèrent à Nantes. « Presque tous ceux de la ville et du château étaient pour eux » ¹⁰⁶. Le sort du trésorier n'était dès lors que trop certain. On lui fit un procès politique et, à l'insu du duc qui avait déclaré vouloir, en tout cas, lui faire grâce, la sentence de mort fut exécutée le 19 juillet 1485. Le trésorier général fut pendu sous les murs de Nantes. Pierre Landais regarda la mort avec sang-froid. Quelques heures avant son supplice, il se disculpa fermement des accusations dont on cherchait à l'accabler ¹⁰⁷.

La mort du terrible trésorier fut comme un soulagement populaire. Par diverses mesures fut modifiée la fiscalité « contre laquelle nos bourgeois, faisait-on dire au duc, n'avoient osé débattre pour la inestimable crainte qu'ils avoient dudit Landays, à cause de l'autorité qu'il avoit en notre service et proximité que lui donnions entour de nous » ¹⁰⁸.

104. PÉLICIER, p. 252-256.

105. 25 juin 1485. MORICE, t. III, c. 449.

106. B. N., ms. fr. 15540, f^o 107. MORICE, t. III, c. 462.

107. MAULDE, *Procédures*, p. 1088.

108. Arch. de Nantes, AA 4. VERGER, t. III, p. 49.

Devenu maître de la situation, le parti des barons, inféodé à la dame de Beaujeu, changea la politique bretonne. Le 9 août 1485, François II jura au roi Charles alliance envers et contre tous, renonça à tous les traités passés avec ses ennemis, s'engagea à servir le roi contre tout envahisseur, en réservant seulement la liberté des relations commerciales. Le roi ratifia tous ces articles à Bourges, le 2 novembre¹⁰⁹. C'était un nouveau Luceux, le quatrième engagement de ce genre pris par François II, en réalité, un simple répit.

Une circonstance favorable aux barons fut la crise contemporaine que traversa l'Angleterre. Parti d'Harfleur, le 1^{er} août, avec un corps d'aventuriers soldé par Charles VIII¹¹⁰, Richmond débarqua dans le pays de Galles et se trouva, le 22 août, face à face avec les forces de Richard III. Peut-être Henri Tudor avait-il des Bretons en sa compagnie¹¹¹. Dans la proclamation que lança Richard à son armée, il raillait les troupes adverses composées de lâches Français et de Bretons besogneux, *beggarly Bretons*¹¹². A la bataille de Bosworth s'écroula la royauté de Richard III, qui perdit la vie avec la couronne (22 août 1485). Henri VII, dernier rejeton des Lancastre, se fit reconnaître par le parlement et mit fin à la guerre des Deux Roses en épousant, le 18 janvier 1486, Elizabeth, la fille du grand roi yorkiste¹¹³.

109. MORICE, t. III, c. 490.

110. PÉLICIER, p. 102, 103. COMMYNES-MANDROT, t. II, p. 66.

111. Fabyan la décrit : a small companie of English, French and Britain (p. 519, c. 1). Mais ce peut être une illusion comme celle de certains chroniqueurs selon lesquels Richmond venait de Bretagne. *Chron. of Calais*, éd. J. G. NICHOLS, Camden soc. 1846.

112. GAIRDNER, p. 236-237. RAMSAY, t. II, p. 535. HALLIWELL, p. 162. HOLINSHED, p. 439.

113. FISHER, t. VII, p. 6-11. On prétendit que Henri VII hésita à épouser Elisabeth parce qu'il aurait promis à François II d'épouser sa fille Anne (BACON, éd. ELLIS, p. 33. STUBBS, p. 366). Cela expliquerait que le duc n'ait pas été partisan du mariage de sa fille avec Louis d'Orléans. Il est certain que Tudor ne se décida qu'après avoir reçu en Angleterre une ambassade bretonne. L'idée de ce mariage, bien naturelle, après le traité de 1481 qui avait décidé le mariage d'Anne avec le prince de Galles, décédé depuis, ne se fonde cependant pas sur un document.

CHAPITRE IX

La fin du Duché (1486-1488).

I. Dès son avènement, Henri VII accorde une trêve d'un an à la Bretagne. Elle est suivie de la conclusion d'une nouvelle trêve et d'un traité de commerce, l'une et l'autre à vie (22 juillet 1486). — II. Défense contre la piraterie. — III. Les Bretons, attaqués par la France, font appel à l'Angleterre. — IV. Henri VII propose sa médiation. Mission de Christophe Urswick en France. Mission de Jean Le Bouteiller de Maupertuis en Angleterre (septembre 1487). — V. Mission de Georges de Maimbier pour le même motif (février 1488). Les négociations n'aboutissent qu'à la signature d'une trêve franco-anglaise à dater du 14 juillet 1488. — VI. Débarquement à Saint-Malo d'un corps de volontaires anglais sous Edouard Woodville, lord Scales (mai 1488). Son échec à Dinan ; sa réception à Rennes et à Nantes. — VII. Taillé en pièces à Saint-Aubin-du-Cormier (28 juillet 1488), ses derniers restes se réfugient à Rennes. Saint-Malo livre les bagages des Anglais. Henri VII qui avait désavoué Scales, prépare tardivement une armée de secours. François II, au traité du Verger, s'engage à faire évacuer le duché par tous les étrangers venus à son aide. — VIII. Mort de François II (9 septembre 1488).

I. — Le 6 décembre 1485 les ambassadeurs de France, d'Autriche et de Bretagne réunis à Londres reconnaissent le nouveau souverain Henri VII¹. Charles VIII profita des difficultés inhérentes au début d'un règne pour faire signer une trêve de trois ans (17 décembre 1485)². En Bretagne, le pouvoir était aux mains des barons amis de la France. Charles VIII ne craignait plus de tentative d'alliance entre le duché et l'Angleterre. Mais rien n'empêchait le duc de négocier avec Henri VII, soit une trêve soit un traité de commerce, droit que la paix de Picquigny réservait formellement. François II envoya donc en Angleterre *Epi*, son héraut, solliciter une trêve, car celles que Richard III avait

1. *Materials...Henri VII*, p. 199, t. I. Venetian Calendar, p. 158.

2. Donc jusqu'au 17 janvier 1489. GODEFROY, *Histoire de Charles VIII*, p. 501. DUMONT, t. III, p. II, p. 149, B. N., ms. fr. 15540, fo 81.

conclus pouvaient être considérées comme abrogées par suite du changement de dynastie. Comme preuve de sa loyauté, le duc avertit Charles VIII de cette négociation et lui communiqua les instructions qu'il donnait à *Epi*. Le roi lui en sut gré et le remercia en termes bienveillants (12 janvier 1486)³.

Henri VII consentit à une trêve d'un an seulement⁴. *Rouge Croix*, son poursuivant d'armes, apporta au duc ses lettres de ratification. François du Pou fut envoyé par François II presque en même temps en Angleterre⁵. Il y séjournait le 8 janvier⁶ et le 12 mars 1486⁷. Puis François II envoya à Henri VII une véritable ambassade composée de Jean le Bouteiller, seigneur de Maupertuis, de Jean Troussier, chantre de Saint-Malo, et de Rolland de la Villéon, sénéchal d'Hennebont⁸. Ils étaient accompagnés par François du Pou, devenu secrétaire du duc, et par un héraut. Ils avaient pour mission de prolonger et d'amplifier la trêve et de négocier un traité pour la liberté du commerce en compensation des pertes subies par les Bretons du fait des Anglais et de Richard III à l'époque où les sujets de François II avaient favorisé la première et infructueuse expédition d'Henri VII, pertes qu'ils estimaient plus de 400.000 livres. Dans les pouvoirs qu'il leur donnait François II rappelait le long séjour fait par Henri VII en Bretagne et la « nourriture » qu'il y avait regue⁹.

Le conseil de François II dépêchait simultanément une autre ambassade en Espagne pour l'« entretènement des

3. Arch. de la L.-I., E 106. MORICE, t. III, c. 496, avec la date erronée du 13.

4. MORICE, t. III, c. 509, 518, 519. Dès le 7 mai 1486 Henri VII accorda une licence à des marchands de Hennebont « juxta tenorem treugarum inter nos... et...Franciscum...nuper initarum ». Treaty roll 171, m. 2.

5. LOBINEAU, t. I, p. 756, 757, compte de Thomas, trésorier général.

6. Henri VII l'exempte des droits de coutume sur les marchandises qu'il importera à Londres, jusqu'à 300 marcs. Treaty roll 171 m. 14.

7. *Id.* pour cent livres, *ib.*, m. 10.

8. 5 juin 1486. François II envoya probablement aussi Gilles de la Rivière, vice-chancelier, car on lit dans *Materials*, t. II, p. 243 : « 2 yards 1/2 de satin noir à Ryvers de Bretayn ».

9. MORICE, t. III, c. 518. ARGENTRÉ, p. 756.

trêves et l'entrecours de la marchandise ». Mais Landais n'était plus là pour fournir aux dépenses. En attendant le parlement qui devait se réunir le 1^{er} juillet, le duc convoqua les notables des villes, les seigneurs et les gens d'église pour y pourvoir¹⁰. Henri VII fit bon accueil aux ambassadeurs bretons, il manda, par son roi d'armes *Richmond*, aux bourgeois de Londres, d'héberger ces personnes à leurs frais¹¹. Le 19 juillet 1486, il nomma les commissaires chargés de s'entendre avec eux : Jean Russel, évêque de Lincoln, Thomas Botler, comte d'Ormond, chambellan de la reine, Henri Aynesworth, docteur ès lois, chanoine de Lincoln, secondaire du sceau privé, et Jean Bailli, chapelain du roi et chanoine de la chapelle royale de Windsor¹². Après quelques séances de délibération¹³, l'accord se fit sur les points suivants répartis en deux chapitres. Dans le premier était établie une trêve qui devait durer jusqu'à la mort de celui des deux princes contractants qui décéderait le premier. Durant ce temps, les ambassadeurs circuleraient entre les deux pays sans autre sauf-conduit que leurs messages, et les sujets de l'un et de l'autre pourraient, sans être inquiétés, aller et venir dans leur propre pays et chez leurs alliés. Le second était un « entrecours de marchandise » qui n'était que la reproduction littérale du traité de 1468 avec Edouard IV. Un paragraphe nouveau indiquait toutefois à quel danger il y avait lieu de parer : nul sujet anglais ne pourra « arrêter » un Breton sans être pourvu d'un mandement du roi ou d'un de ses officiers, et tout officier royal, en accordant un tel mandement devra prendre caution que l'arrêtant ne causera aucun dommage, à charge d'en répondre comme de son propre fait; de même en Bretagne. Les Anglais ne pourraient entrer dans les ports de Saint-Malo, de Brest et de Concarneau, ni les Bretons

10. 23 avril 1486. B. N. ms. fr. 8269, fo 69. Arch. de Rennes, 21.

11. DAVIES, p. 474.

12. *Materials... Henri VII*, t. I, p. 508. MORICE, t. III, c. 519.

13. *Ib.*, p. 515.

dans ceux de Winchelsea, de Dartmouth et de Plymouth sans congé du capitaine de la place. L'entrecours, comme la trêve, devait durer un an après la mort du premier décédant des deux princes. Le traité fut parafé le 22 juillet par les plénipotentiaires¹⁴.

Henri VII manifesta sa joie de cette conclusion par les dons qu'il fit aux ambassadeurs. Maupertuis reçut soixante livres, Troussier et La Villéon, chacun dix, et le héraut de même¹⁵. Le roi leur accorda, en outre, la permission de faire entrer dans les ports de Weymouth et de Milcom quarante « fardeaux de canevas » de Vitré (28 juillet 1486). En fait c'est par le port de Poole que furent importées ces marchandises évaluées cent livres par les comptables royaux. Enfin, d'un commun accord, le même jour (7 septembre 1486), à Nantes et à Londres, François II et Henri VII signèrent les lettres de ratification¹⁶. Georges de Maimbier porta les lettres du duc en Angleterre¹⁷ où le roi d'armes *Richmond* fut chargé de publier la trêve¹⁸.

II. — Malheureusement les pillards de mer n'avaient pas arrêté leurs exploits et la menace du Bouffay ne suffisait pas à les retenir¹⁹. Entre tous les corsaires un des plus redoutables était François du Quelenec, seigneur de Bienassis, vulgairement appelé le capitaine François. Malgré

14. MORICE, t. III, c. 508-520. RYMER, t. XII, p. 303. DUMONT, t. III, p. II, p. 159, rep. of the dep. Keep 45, p. 338.

15. Teller roll 61, pâques. *Materials... Henri VII*, p. 227, 525 et t. II, p. 79, 27 décembre 1486.

16. Arch. de la L.-I., E 123. MORICE, t. IV, c. 521. Rep. of the dep. Keep. 45, p. 338.

17. LOBINEAU, t. I, p. 757, compte de Thomas.

18. Teller roll 61. Michaëlm.

19. Arch. de la L.-I., B 10, f° 62, ordre au sénéchal de Goëlle d'y enfermer Rolland le Faucheux et Yvon le Chevy. Le *Christophe* du Croisic, maître et propriétaire Maurice Carnak, breton, transportait à Rouen un chargement de sel, lorsque (vers la Saint-Martin, 11 novembre 1485) deux bateaux anglais ayant à leurs bords divers pirates dont un Breton, Alain Tellour, l'abordèrent nonobstant la trêve anglo-française, débarquèrent les hommes sur la côte normande et emportèrent toute la marchandise en l'île de Wight. Cal. pat., 10 fév. 1486, p. 107.

sa parenté avec l'amiral, il se tenait sur la côte et, d'accord avec le malouin Pierre Lecomte, exerçait ses pilleries sur tous ceux qui passaient. Les Anglais eurent particulièrement à en souffrir. Il dispersait ensuite leurs biens en les vendant dans le duché. Pour indemniser ses sujets, Henri VII fit saisir tous les navires bretons qui se trouvaient dans les ports d'Angleterre²⁰. Le duc ordonna de conduire au Bouffay de Nantes Bienassis et Pierre Lecomte (8 novembre) et de saisir toutes les marchandises qui seraient reconnues provenir de leurs rapines. Les habitants de Saint-Malo, coupables de n'avoir pas pris « bonne et seure caution » des marchands qui partaient de leur port, furent condamnés à en répondre²¹. Mais la « barque » du capitaine François ne chôma pas. Bientôt après c'était du côté de Vannes que les marchands de Londres devaient aller chercher leurs biens²².

Le 9 janvier 1487, fut décidée l'organisation d'un convoi en deux flottes, la première tiendrait la mer du 15 janvier au 8 mars et la seconde, du 22 avril au 31 mai. Malgré les trêves les marchands anglais s'abritèrent sous des sauf-conduits ducaux²³. Ils n'avaient pas tort. Un jour, un Bas-Breton, Pierre Le Forestier, pillait le navire d'un marchand d'Angleterre; un autre jour des pirates montés sur une « barge » bretonne sans nom en faisaient autant, puis les caravelles anglaises prenaient leur revanche. Il était malaisé aux officiers ducaux de faire rendre gorge aux pillards²⁴. En mai, une grosse nef bretonne chargée d'arbalètes et d'artillerie proposa à un petit navire harfleurais d'aller de compagnie piller un bateau anglais à Caen. Il y avait là « ung bon pot de vin à gagner » mais le français

20. Teller roll 61, Michaëlm. Arch. de la L.-I., B 10.

21. 6 novembre 1486. Arch. de la L.-I., B 10, f^{os} 52, 53.

22. 23 novembre. *Ib.*, f^o 66.

23. *Ib.*, f^o 111 v., 22 février (MORICE, t. III, c. 535) et f^o 154 et 154 v., 7 et 8 février 1487.

24. Arch. de la L.-I., B 10, f^o 162 v., 15 février 1487, f^o 162, 12 février, f^o 170.

se fit scrupule, alléguant la trêve et refusa²⁵. Henri VII continuait cependant d'accorder des licences à divers marchands du duché, par exemple, d'Hennebont, de Tréguier et de Saint-Malo²⁶.

Le gouvernement ducal veillait à entretenir les ports. Les habitants de Lannion furent autorisés à réparer leurs quais²⁷. Le 17 décembre 1486, François II interdit la traite des blés hors du duché à cause de l'enchérissement résultant de la « paucité des blés ». Mais, peu de jours après, des sujets intéressés sans doute à ce que le blé se vendît bien faisaient valoir au contraire sa « bonne apparoissance » et obtenaient que le premier mandement fût rapporté (30 décembre)²⁸. Dans divers mandements, entre autres considérants, le duc faisait valoir « les confédérations et alliances qui sont entre lui et le roi d'Angleterre »²⁹. C'était trop dire, croyons-nous, il n'y avait plus d'alliance entre les deux pays, à proprement parler, mais n'en négociaient-ils pas une ? Ne songeaient-ils pas à restaurer l'alliance de 1481 dont la principale clause, le mariage d'Anne de Bretagne avec le prince de Galles, avait été frappée de caducité par les tragiques événements que l'on a rappelés ? Guillaume de la Rivière, serviteur d'Henri VII, fut en effet dépêché vers cette époque en Bretagne « pour certaines affaires touchant le bien du royaume »³⁰. Le règlement des intérêts commerciaux pouvait n'être pas le seul motif de ce voyage.

25. LA RONCIÈRE, t. II, p. 418, n. 7.

26. Treaty roll 171, m. 2. *Materials*, t. II, p. 150, 152. Parmi les Malouins sont nommés Guillaume et Josse Maingard. Sur les Maingard dont quelques-uns accompagnèrent Jacques Cartier, voir JOÛON DES LONGRAIS, o. c., p. 129-130.

27. Arch. de la L.-I., B 10, fo 22.

28. *Ib.*, fo 88 v. et 103. Ce contre-ordre fut à son tour annulé, car, le 31 janvier 1487, François II accorda à Sevestre de la Feillée un congé particulier pour exporter du blé « néanmoins la défense faite », et le 4 février, à Thierry, son argentier. *Ib.*, fos 151, 153 v.

29. *Ib.*, fo 53.

30. 8 décembre 1486, il reçoit 10 mares sterling, et, le 10, 6 livres, 13 sous, 4 deniers. *Materials... Henri VII*, t. II, p. 70, 101.

III. — En Bretagne, malgré la révolution qui avait renversé Landais, les événements reprenaient leur cours traditionnel. Les barons bretons avaient fait solennellement jurer aux Etats de Bretagne qu'après la mort du duc ils reconnaîtraient sa fille Anne pour duchesse. Ils avaient promis sa main à Maximilien devenu, en février 1486, roi des Romains. La situation devenait alarmante, car Anne de Beaujeu ne cachait plus ses intentions nettement hostiles. En octobre 1486, le duc étant tombé gravement malade, elle fit venir le roi à Tours et rédiger un mémoire sur les moyens d'unir la Bretagne à la France³¹.

Une nouvelle ligue se forma pour défendre la Bretagne. Les barons bretons y adhérèrent ainsi que, au dehors, Maximilien, Orléans, Dunois, Bourbon, Lorraine³². M^{me} de Beaujeu voyant que le duc se portait mieux, eût volontiers ouvert des négociations lorsque le duc d'Orléans la mit en présence d'un *casus belli* en s'enfuyant à Nantes (13 janvier 1487).

Au mois de mars 1487 les barons bretons jaloux de la prépondérance des princes français et surtout du duc d'Orléans dans le conseil de Bretagne se retournèrent vers la France. Ils firent plus qu'une reconnaissance théorique des droits du roi, ils s'engagèrent à soutenir une armée de six mille hommes que Charles VIII enverrait en Bretagne, à lui ouvrir les places dont ils disposaient, principalement Ancenis et Châteaubriant. Le pauvre duc fut profondément affecté par cette trahison. Le bruit courut qu'il voulait abdiquer et remettre le pouvoir au duc d'Orléans³³, rumeur fautive car François destinait sa fille à Maximilien qui, le 16 mars, renouvela son alliance avec lui³⁴.

Devant l'attitude agressive de la France, le recours à l'Angleterre s'imposait. Le duc de Bretagne envoya des

31. *Œuvres complètes* de Julien HAVET, t. II, p. 349. JALIGNY, p. 12.

32. B. N., ms. fr. 18349, f^{os} 186-189, 20 décembre 1486, MORICE, t. III, c. 527.

33. MAULDE, *Procédures*, p. 1005.

34. Arch. de la L.-I., E 125.

émisaires à Henri VII. Il sollicitait une alliance et un secours militaire. La politique de Landais survivait donc au grand trésorier. Elle était dans la nature des choses. Jean Goesbriant avait déjà fait un voyage en Angleterre sur la barque le *Saint-Yves*, de Morlaix, « pour les affaires du duc ». En février, François II envoya François du Pou vers Henri VII, puis il fit présent au roi d'Angleterre de cinquante pipes de vin d'Anjou³⁵. Guillaume de la Rivière, écuyer du roi d'Angleterre vint, comme nous avons dit, trouver le duc à Nantes et Jean de Sourdéac, échanson du même roi, venu à Nantes, offrit au duc un « hobin » anglais et du vin³⁶.

Ces allées et venues furent, pour le moment, inutiles. L'Angleterre, pas plus que l'Espagne, ne répondit aux sollicitations pressantes de François II. Seul Maximilien, quoique inquiet lui-même par les Flamands, envoya quinze mille hommes sous le bâtard Baudouin de Bourgogne. Mais ils n'arrivèrent en Bretagne qu'à la fin de juillet et ne servirent à rien³⁷.

L'armée française s'était avancée par une marche hardie jusqu'au centre du duché. Ploërmel et Vannes avaient ouvert leurs portes sans grande résistance. A la mi-juin les troupes françaises commencèrent le siège de Nantes. Elles étaient trop peu nombreuses pour l'investir et l'accès du port resta toujours libre. François II désireux de garder à tout prix ses communications par la mer, seule route ouverte aux secours attendus, ordonna à toutes les populations des côtes de se réfugier avec leurs biens sur les navires et de se tenir en groupe non loin du rivage afin d'empêcher tout débarquement hostile et pour servir éventuellement au ravitaillement de Nantes (8 juin 1487)³⁸. Le 10, la grande

35. MORICE, t. III, c. 537. 5 avril 1487, ordre de payer à J. Goesbriant 150 livres. Arch. de la L.-I., B 10, f^o 203.

36. Le hobin est un petit cheval qui va à l'amble. MORICE, t. III, c. 537. LOBINEAU, t. I, p. 764.

37. JALIGNY, p. 27, 30.

38. Arch. de la L.-I., B 10, f^o 211 v., 213.

nef de Morlaix et divers autres navires de Saint-Pol et de Morlaix avaient ordre de s'équiper en guerre. L'appel du duc fut entendu et le nombre des vaisseaux qui se rendirent au secours de Nantes prouve à la fois le patriotisme des Bretons et le développement de leur marine³⁹.

La situation devenait de jour en jour plus critique. Vers le 4 juin Dunois, qui était de caractère entreprenant, résolut de passer lui-même en Angleterre et de tâcher de persuader Henri VII d'envoyer une armée aux Bretons. Olivier de Coëtmen l'accompagna. Ils voulaient gagner le port de Saint-Malo, tâche difficile, car depuis Nantes et Châteaubriant jusqu'à Vannes et Ploërmel, le pays était occupé par les ennemis. Ils traversèrent les lignes françaises en ne voyageant que de nuit par les forêts et les chemins peu fréquentés. L'une de ces nuits, conta plus tard Coëtmen, en plein bois, sous une pluie d'orage, les malheureux s'égarèrent. Harassé de fatigue et tourmenté cruellement par la goutte⁴⁰, Dunois descendit de cheval et s'assit au pied d'un arbre « lermoyant piteusement ». Quand ils eurent atteint Saint-Malo, ils s'embarquèrent sur un baleinier, mais, par trois fois, la tempête les rejeta soit sur Saint-Malo soit sur le château de la Roche-Goyon ou de La Latte. C'est là qu'on annonça à Dunois que les paysans de Basse-Bretagne se soulevaient pour défendre le duc et n'attendaient qu'un chef. Il renonça sans peine à son projet de navigation et se dirigea vers Guingamp que commandait Jean de Coëtmen⁴¹.

IV. — La Bretagne étant le « boulevard » de l'Angleterre, Charles VIII eut peur que ses succès n'alarmassent le gouvernement anglais. En mettant le siège devant Nantes il

39. Michel Coëtanlem reçut quatre mille livres pour dépenses au service du duc (*Ib.*, B 10, fo 279, 113 v., 156, B 9, fo 174). Sur Michel Marion, marchand de Quimper, voir *Ib.*, B 10, fo 27 v. POCQUET, IV, p. 537. LA NICOLLIÈRE TEIJEIRO, *Rev. hist. de l'Ouest*, t. II, 1886-1887, p. 228-234.

40. Il en souffrait dès 1465. COMMYNES-MANDROT, t. I, p. 51.

41. A. BOUCHART, fo 536.

envoya donc une ambassade qui trouva Henri VII à Leicester, revenant de battre les Irlandais unis aux derniers yorkistes⁴². Les Français lui rappelèrent les liens d'amitié qui l'attachaient au roi de France et le prièrent de l'aider contre les Bretons alliés du rebelle duc d'Orléans, ou, tout au moins, de rester neutre entre les deux partis. Le roi d'Angleterre fut fort embarrassé. Il doutait de la sincérité de Charles VIII et pensait que ses propositions n'avaient d'autre but que de le faire différer son intervention à main armée. L'alliance de la Bretagne, au contraire, dette d'honneur pour lui, était avantageuse à sa politique et profitable aux intérêts de ses sujets. Mais il devait bien aussi quelque reconnaissance à Charles VIII; enfin il ne voulait, à aucun prix, se lancer dans une aventure sur le continent alors que la moindre étincelle pouvait rallumer la guerre civile dans son propre royaume. Il répondit donc aux ambassadeurs en proposant sa médiation amiable.

Aussitôt après le départ des Français, il dépêchait auprès de Charles VIII le fidèle Christophe Urswick, son aumônier⁴³, chargé de s'offrir en conciliateur et de travailler à la conclusion d'une paix honorable entre les belligérants. Thomas Towtoth, huissier de la chambre, fut aussi envoyé vers les deux cours de France et de Bretagne; puis, de nouveau, Tunstall se rendit en ambassade vers Charles VIII avec l'abbé d'Abington⁴⁴. Il est probable que ces voyages n'avaient d'autre objet que de tenir Urswick, négociateur principal, au courant des volontés d'Henri VII et d'informer celui-ci de la marche des négociations.

L'évêque d'Exeter, garde du sceau privé, fit fouiller les archives royales afin de retrouver tous les traités signés avec les puissances de l'Europe et, entre autres, avec la

42. A Stoke, le 16 juin 1487. FISHER, t. VII, p. 17 et 13.

43. Avec Richard Tunstall, chevalier. Teller roll 61. Michaëlm.

44. Teller roll 61, Michaëlm.

45. Teller roll 61, Michaëlm, les pays nommés en outre sont : l'Espagne, le Portugal, l'Ecosse et la Bourgogne.

France et la Bretagne depuis la première année du règne de Henri VI⁴⁵.

Urswick se rendit donc auprès de Charles VIII pour le féliciter des succès qu'il remportait sur Maximilien et lui proposer une intervention pacifique⁴⁶. Le chapelain reçut à la cour de France des paroles encourageantes qui lui firent illusion. A Nantes l'accueil moins chaud fut plus sincère. François II impotent laissa le duc d'Orléans recevoir le chapelain. Il vaudrait mieux, lui dit le prince français, que votre maître nous envoyât un bon secours plutôt qu'une vaine proposition. La Bretagne est le boulevard de l'Angleterre. Si la France s'étend jusque-là, ce sera un ennemi continuellement à sa porte. Le duc se montra plus disposé à traiter et à subir des conditions modérées. Urswick, après avoir rendu compte de sa démarche à Charles VIII, repartit pour l'Angleterre⁴⁷.

Le 1^{er} septembre 1487, Dunois ordonna au maître de la *Nef neuve*, de Saint-Malo, de tenir son navire prêt à voyager où il plairait au duc⁴⁸. Il porta en Angleterre le sire de Maupertuis, maître de l'artillerie de Bretagne, et François du Pou. Leurs instructions leur enjoignaient, si le roi Henri faisait difficulté d'accorder trois ou quatre mille archers à ses dépens, de lui en offrir autant de la part du duc quand il voudrait conquérir la Normandie et la Guyenne⁴⁹. Le 22 octobre, de Vitré, récemment occupé par les Français, de même que Dol et Saint-Aubin-du-Cormier, Claude de Montfaucon informant le roi de l'ambassade de Maupertuis, lui annonça qu'il était question de marier le duc avec une princesse anglaise⁵⁰.

46. Pendant que le roi était à Ancenis ses troupes prirent Coucy au duc d'Orléans et Saint-Omer à Maximilien.

47. Polydore VERGIL, p. 576 et sqq. paraphrasé par HALL (p. 436-439), paraphrasé lui-même par F. BACON, p. 40.

48. B. N., ms. fr. n. a. 1232, fo 130.

49. ARGENTRÉ, p. 756. Le sire de Maupertuis était Jean Le Bouteiller.

50. PÉLICIER, p. 386. La duchesse Marguerite de Foix venait de mourir le 15 mai 1486. Le duc avait 52 ans.

Cependant le roi d'Angleterre ne cessait pas de négocier comme médiateur. Charles VIII l'entretenait, avec complaisance, dans l'idée qu'il allait accepter la paix. A la fin de l'année 1487 des ambassadeurs anglais furent encore envoyés en France, d'où ils descendirent la Loire jusqu'à Nantes où ils se trouvaient le 4 décembre⁵¹. Comminges, pour ménager l'avenir renouvela la déclaration faite jadis à Louis XI par Raoul Péan en écrivant au roi qu'il n'était, quant à lui, ni Anglais, ni Espagnol, mais bon Français⁵².

Quoique Charles VIII eût levé depuis le 6 août le siège de Nantes, la situation de François II restait précaire. Il promettait à Maximilien sa fille et Saint-Malo dès que le roi des Romains aurait fait son entrée en Bretagne (23 septembre 1487)⁵³. Il défendit d'exporter le blé du duché⁵⁴. Il fit élargir cinq Anglais prisonniers de ses sujets et envoya chercher leurs biens à Fowey, accorda un mandement à des marchands d'Angleterre contre des marchands du Croisic qui avaient pillé leurs ballots de drap et donna congé d'aller porter du sel en Angleterre et en Flandre⁵⁵. Les marchands d'Angleterre continuaient à fréquenter le duché, à obtenir justice des Bretons qu'aucun traité politique n'empêche jamais de piller⁵⁶. Il en résultait une certaine effervescence dont souffraient les tiers : un navire espagnol se rendant à Bristol fut pillé au passage par les Bretons⁵⁷. Sauf-conduits⁵⁸, congés pour acheter du sel, du fer, de la toile⁵⁹, avaient pour contre-partie d'en faire

51. Arch. de la L.-I., B 10, f° 54. Aux marchands des Ponts-de-Cé qui les amenèrent fut accordé un congé pour quinze muids de sel.

52. KERVYN DE LETTENHOVE, *Lettres et négociations de Commynes*, t. II, p. 42, n. 2.

53. Arch. de la L.-I., E 14.

54. 12-15 septembre 1487. *Id.* B 10, f°s 261, 261 v.

55. *Id.*, B 11, f°s 66 et 16 v.

56. *Id.*, f°s 131 et 162, 14 mars et 15 février 1488.

57. *Calendar Spanish*, p. 4.

58. Arch. de la L.-I., B 11, f°s 170, 171, 26 et 9 avril 1488.

59. *Id.*, f° 187, 28 mai 1488.

obtenir de semblables aux marchands bretons fréquentant les marchés anglais⁶⁰.

Les navires de guerre normands menaçaient les côtes bretonnes. Le duc ordonna aux capitaines de Brest, de Guérande et de La Roche-Bernard de mettre sus quelques navires pour garder Vannes et Auray⁶¹. Peut-être songeait-il déjà à reprendre cette ville. Le maréchal de Rieux tournant casaque lui avait rendu Ancenis et Châteaubriant. Nommé lieutenant-général, le 28 décembre, il avait, avec le concours de la flotte du Croisic et de Guérande⁶², assiégé Vannes qui se rendit le 3 mars 1488. Cette courte campagne d'hiver fit presque regagner aux Bretons le terrain perdu pendant l'été.

V. — Mais le duc ne pouvait être en sécurité que couvert par une alliance étrangère. Dès le commencement de 1488 il implora secours du roi d'Angleterre, en février Georges de Maimbier fut destiné à Londres pour ce motif⁶³. Ses instances ne furent pas infructueuses. Le 20, Henri VII fit équiper une flottille de quatre vaisseaux montés par trois cents hommes et placés sous le commandement de Gilles d'Aubeney, chevalier⁶⁴. Elle devait tenir la mer pendant six semaines à partir du 20 février. La campagne de 1488 fut presque aussi maritime que continentale. L'année précédente c'est par la flotte bretonne que Nantes fut sauvé. Instruit par l'expérience Charles VIII essaya, en 1488, de couper la voie de mer autour de la Bretagne. Le 17 février, le sire de Curton écrivait au roi d'envoyer des navires de guerre chargés de menue artillerie⁶⁵. Mais le duc en faisait armer deux à Guérande (18 février), sans doute en vue du

60. 6 février 1488, à Nicolas Coëtanlem, Alain Quintin et compagnie. LE MEN, o. c., pièce IV.

61. 26 décembre 1487. Arch. de la L.-I., B 11, fo 79.

62. 5 janvier 1488. *Id.*, fo 37.

63. 26 février, état de cause jusqu'à trois mois pour lui à raison de son ambassade. *Id.*, fo 118.

64. Teller roll 172.

65. B. N. ms. fr. 20458, fo 71.

siège de Vannes ⁶⁶. Sur tous les points de la côte de Bretagne le peuple faisait le guet ⁶⁷. Aucun navire ne devait quitter le duché sans l'express congé du duc ⁶⁸. A Brest, dont le château commandait une partie de la Basse-Bretagne, un boulevard fut réédifié ⁶⁹. Maître de la mer le duc se flattait de recevoir aisément, en tout temps, un corps d'auxiliaires anglais. Dès le mois de mars le bruit courut, dans certains pays éloignés, que les Anglais étaient descendus en Bretagne et que les succès des Bretons étaient dûs à leur concours ⁷⁰. Nouvelle prématurée.

Henri VII avait répondu à François II par un de ses serviteurs Jean de Riou. Pour marquer sa faveur le duc donna à cet ambassadeur, le 29 mai, l'autorisation de faire passer quatre cents pipes de vin pour son maître ⁷¹. Cependant Charles VIII envoya en Angleterre Béraud d'Aubigny ⁷². Henri VII qui avait à lutter contre les Irlandais, s'accommoda du rôle facile de médiateur. Le 17 mars, il donna à ses ambassadeurs pouvoir de négocier la paix ou la prorogation des trêves entre la France et la Bretagne. Ces plénipotentiaires étaient : Jean, abbé d'Abington, Jean Gyles, docteur ès lois, Christophe Urswick, le grand aumônier du roi, Richard Tunstall, chevalier de l'ordre de la Jarretière, et Thomas Ward, un clerc ⁷³.

66. Arch. de la L.-I., B 11, f° 113.

67. *Ib.*, f°s 158, 173, mandements des 14 et 28 avril aux habitants de Guérande, du Croisic, de Batz, de la Roche-Bernard et de Blavet.

68. *Ib.*, f° 159, 14 avril 1488.

69. 12 mars 1488. *Ib.*, f° 123 v.

70. B. N., ms. fr. 2919, f° 58. *Bastarnay* par MANDROT, p. 157.

71. Arch. de la L.-I., B 11, f° 124.

72. Polydore VERGIL, p. 577. *Lettres de Louis XI*, t. IX, p. 175.

73. RYMER, t. XII, p. 337. Polydore VERGIL, p. 577, dit que Urswick prit la place de Lilye, lucquois, collecteur des deniers pontificaux qui resta malade en route. On lit en effet dans les *Treaty roll* 172, m. 7, avant le texte des pouvoirs publié par Rymer, un texte analogue mais où Urswick et Ward sont omis; en marge est écrit : « vacat quia alter inferius ». Polydore ajoute aux noms ci-dessus Richard Edgecombe qui fut envoyé en mission le 11 décembre vers la duchesse Anne. RYMER, t. XII, p. 348. — Aucune trêve n'avait clos la campagne franco-bretonne de 1487. Le dernier traité entre la France et la Bretagne, la paix de Bourges, remontait aux 9 août-2 novembre 1485.

Le collecteur apostolique dont il est ici question, appelé quelquefois Jean de Giglis, fut rappelé à Rome le 1^{er} juillet 1490 (*Calendar... papal*, t. I, p. 573).

Arrivés en France, les ambassadeurs anglais entrèrent en pourparlers avec Charles VIII. Ils rencontrèrent auprès de lui des ambassadeurs bretons qui reçurent également leurs ouvertures. Ces Bretons retournant, à la fin d'avril, vers le duc lui en firent part. Mais, comme on se pressait peu, ce n'est qu'à la suite d'une nouvelle ambassade bretonne auprès du roi que le duc donna aux ambassadeurs anglais l'autorisation d'entrer sur son territoire (23 mai 1488)⁷⁴. François II se refusa à tout accommodement définitif. Les ambassadeurs anglais revinrent en France après un voyage inutile et en rendirent compte à leur souverain⁷⁵.

Le duc avait ses raisons de continuer la guerre puisque Charles VIII lui-même ne s'arrêtait pas. Le roi, après avoir fait condamner François II et le duc d'Orléans par la cour des pairs pour crime de lèse-majesté⁷⁶, rouvrit les hostilités. Louis de la Trémouille, seul commandant des forces françaises, les mena méthodiquement. Le 23 avril il reprit Châteaubriant et fit élever en face de la place démantelée un camp retranché dont Graville, conseiller principal de Charles VIII, lui écrivait : vous n'aurez pas grand mal à le défendre contre les Bretons « quand ils auroient dix mille hommes de creüe, tant Anglois comme Espaigneux »⁷⁷.

En effet les deux cours d'Espagne et d'Angleterre étaient attentives à la guerre et en suivaient les péripéties, inquiètes, en cas de succès, de l'accroissement de la puissance française. Si le roi Henri se contentait du rôle de pacificateur, le peuple anglais en était « fort déplaisant » à cause de sa haine séculaire contre la France. Le 20 avril, l'évêque de Léon, Antoine de Longueil, ambassadeur de François II à

74. Arch. de la L.-I., B 11, f^{os} 183 et 173. Le 29 avril les ambassadeurs bretons rentrent à Nantes où leurs nautonniers reçoivent congé d'emporter 15 muids de sel; même grâce le 28 mai. Ils sont en Bretagne le 24 mai. *Corresp. de Charles VIII avec La Trémouille*, p. 141. MORICE, t. III, c. 581.

75. Polydore VERGIL, p. 577.

76. Le 22 janvier 1488 les pairs furent convoqués pour le 14 avril. GODEFROY, p. 573. JALIGNY, p. 43.

77. 28 avril 1488, *Corresp. de la Trémouille*, n. 61.

Malines, écrivit à Lupian, serviteur de Maximilien, alors en Bretagne, que les Allemands du duc d'Autriche étaient prêts à la guerre pour trois mois et recommandait qu'on « se gardât de donner aucune journée de bataille au roy, car le duc de Bretagne se mettroit en danger de perdre ses gens et sa duché »⁷⁸. Le porteur de cette missive devait en conférer avec Maupertuis, ambassadeur de Bretagne en Angleterre⁷⁹. Longueil confia cette mission à son bouteiller, un jeune normand, Raoulet Dyoms, qui eut l'imprudence de partir sans sauf-conduit et la mauvaise fortune d'être arrêté par les Français dans un cabaret de Fiennes⁸⁰.

Charles VIII avait raison de se méfier des menées diplomatiques du gouvernement breton avec l'Angleterre. Pendant que Scales débarquait à Saint-Malo, comme on le verra plus loin, les ambassadeurs de Bretagne et d'Angleterre délibéraient avec Charles VIII au sujet de la paix⁸¹. Les bonnes paroles apportées par Michelet avaient rassuré, croyait-on, le roi de France⁸². Le 24 mai, les ambassadeurs anglais conversaient avec François II. Charles VIII laissa passer un héraut de Henri VII qui allait les rejoindre car, dit-il, « nous n'avons pas paour qu'ils nous trompent »⁸³. Mais bientôt on apprit l'expédition de Scales. De Harfleur la nouvelle du passage des troupes anglaises fut apportée à Gravelle. De Nantes, le 25 mai, les ambassadeurs français en informèrent le roi. Mais Charles VIII sachant leur petit nombre ne s'inquiéta guère⁸⁴.

78. Avant la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier le maréchal de Rieux exprima la même pensée dans des termes analogues. ARGENTRÉ, p. 758.

79. L'évêque de Léon communiquait avec Maupertuis en Angleterre par l'intermédiaire d'un marchand nommé Thomas Fontaines qui s'embarquait à Middelbourg, en Zélande.

80. 30 avril. B. N., ms. fr. 2907, f^{os} 67-70. Fiennes est au canton de Guines, arr. de Boulogne, Pas-de-Calais.

81. 16 mai 1488. Venetian Calendar, p. 170.

82. Il le reçut vers le 11 mai. *Corresp. de La Trémoille*, n. 93.

83. *Ib.*, p. 111.

84. *Ib.*, p. 113, 120.

Les diplomates anglais de retour auprès du roi Charles reçurent toutefois un accueil qui leur inspira de grandes craintes, surtout de la part du peuple⁸⁵. Le roi d'armes *Jarretière* survint alors, porteur d'une lettre d'Henri VII qui les rassura pleinement. Ce sont les ambassadeurs bretons, disait-il, qui ont séduit Woodville-Scales; il est parti contre ma défense expresse et sa compagnie peu nombreuse est composée de bandits recrutés dans les lieux d'asile de l'île de Wight. Henri en administrait une preuve convaincante : un jeune chevalier, le frère du comte d'Arundel, s'appêtant à suivre l'exemple de Woodville, le roi l'a fait arrêter, lui, son navire et ses soldats⁸⁶. Graille envoya copie de cette lettre à La Trémouille⁸⁷, puis au parlement de France⁸⁸. Les ambassadeurs anglais n'attendirent pas davantage et conclurent avec Charles VIII une trêve, seul et maigre résultat de leur long séjour, et regagnèrent leur pays⁸⁹. C'était une grave défection vis-à-vis de la Bretagne laissée à ses propres forces ou plutôt à sa propre faiblesse. Sans doute les Anglais espéraient-ils de bonne foi que cette trêve s'étendrait au duché. Suivant leur exemple, en effet, les belligérants signèrent, le 1^{er} juin, une trêve de quinze jours qui, moyennant des prorogations successives, dura jusqu'au 6 juillet. Le duc employa ce temps à redoubler d'instances auprès de Henri VII et lui dépêcha Guillaume Guillemet, avec Olivier de Coëtlogon, procureur général⁹⁰. François du Pou séjourna aussi en Angleterre le 3 juillet⁹¹.

85. Polydore VERGIL, p. 577.

86. 27 mai. *Corresp. de La Trémouille*, p. 238.

87. *Ib.*, n. 117, p. 133.

88. *Lettres de Charles VIII*, t. II, p. 103.

89. Polydore, p. 577, dit une trêve d'un an. Elle allait du 14 juillet 1488 au 17 janvier 1490. RYMER, t. XII, p. 344.

90. Ils empruntèrent 100 écus d'or à Barthélemi Frescobaldi. Le duc ordonna de les lui rembourser le 28 juin 1488. Arch. de la L.-I., B 11, f^o 216.

91. Il reçut licence de faire passer, sans payer la coutume, jusqu'à cent livres de marchandises. Treaty roll 172, m. 3.

VI. — A la Saint-Georges (23 avril 1488), une conférence s'était tenue à Windsor entre Henri VII et les ambassadeurs bretons et flamands, mais tandis que le peuple anglais se demandait s'il en sortirait la paix ou la guerre, Maupertuis et Guillaume Guillemet⁹², en quittant l'Angleterre avec François du Pou⁹³, étaient entrés en conciliabule avec quelques sujets du roi Henri. L'un d'eux, plus entreprenant, Edouard Woodville, lord Scales, gouverneur de l'île de Wight, oncle de la reine, se fit le chef d'une expédition qui répondait aux désirs unanimes de ses compatriotes. Il demanda au roi son congé. Mais Henri VII qui, pour toute mesure militaire, avait réuni une flottille de huit vaisseaux⁹⁴, intimidé par les demandes d'explications de Charles VIII, refusa d'autoriser Scales et envoya Michelet, chevaucheur de son écurie, prévenir le roi de France que les bruits de descente anglaise qui avaient couru étaient dénués de fondement⁹⁵. Scales redoubla d'instances, il proposa de s'échapper furtivement de sorte que le roi pût protester à son aise qu'il était parti en désobéissant. Un grand nombre de volontaires étaient rassemblés à Southampton prêts à s'embarquer pour la Bretagne, mais le roi qui avait d'abord contremandé l'expédition y opposa un *veto* absolu. Il fit crier par tous les ports que « sous peine de la hart » nul homme ne fût assez hardi pour sortir du pays sans congé⁹⁶.

Scales passa outre. Le 16 avril, en prévision de son débarquement, François Brécart, seigneur de l'île de Bréhat, reçut ordre d'organiser une flotte de dix navires

92. Il séjournait en Angleterre en mai 1488. Le duc l'avait garni d'argent. *Corresp. de La Trémoille*, n. 93.

93. Teller roll 61. Michaëlm.

94. SPONT, p. 401. Ed. Woodville était déjà venu en Bretagne auprès de Henri VII alors simple comte de Richmond.

95. *Corresp. de La Trémoille*, p. 238, n. 213.

96. *Ib.*, p. 110, 23 mai 1488. Polydore VERGIL, p. 577. PASTON, t. III, p. 344. Edouard Woodville était fils de Richard Woodville, premier comte Rivers et frère cadet d'Antoine Woodville, lord Scales, second comte Rivers, et d'Elizabeth Woodville, femme d'Edouard IV. En Bretagne Edouard fut appelé couramment Scales.

recrutés dans les ports de Saint-Malo, Saint-Brieuc et Tréguier. Le trésor ducal fit les frais de l'expédition⁹⁷. Comme encouragement, les habitants de Bréhat reçurent prorogation de leurs franchises⁹⁸ et tous les « sujets aux armes » durent s'équiper dans les évêchés de Tréguier, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Rennes et Nantes pour bien accueillir les Anglais⁹⁹. C'est sur un des vaisseaux de Brécart venu, dit-on, avec une cargaison de sel en Angleterre que Woodville embarqua secrètement sa petite troupe et fit voile vers la Bretagne (peu avant le 13 mai 1488)¹⁰⁰. On conta bientôt à Londres qu'ayant rencontré un navire français les soldats descendirent sous le pont et s'y cachèrent, laissant les Français approcher sans crainte, puis quand les deux bateaux furent côte à côte, tous les Anglais surgirent et s'emparèrent aisément du Français. La petite armée de Woodville qui comprenait de six à sept cents hommes atterrit bientôt à Saint-Malo¹⁰¹. Les Anglais laissèrent leurs vaisseaux et leurs bagages qu'ils croyaient en sûreté dans ce port réputé imprenable et se rendirent à Dinan devenu un poste de frontière depuis que les Français tenaient le pays de Dol. L'arrivée du contingent britannique fut annoncée, le 24 mai, au vicomte d'Aunay qui commandait à Dol, au nom du roi Charles, une garnison de Bas-Normands et de Manceaux toujours disposés à s'en retourner dans leurs foyers trop proches¹⁰². Saisissant cette occasion de les occuper et de les distraire¹⁰³, il sortit de la ville à la tête de cent vingt hommes accompagnés du

97. Arch. de la L.-I., B 11, fo 159 v.

98. *Ib.*, fo 159, 15 avril 1488.

99. *Ib.*, fo 159, 16 avril 1488.

100. PASTON, t. III, p. 344.

101. Paston dit : 200, Henri VII, intéressé à diminuer : 300 (*Corresp. de La Trémouille*, p. 238); Polydore Vergil, p. 577 : 400, Jaligny, p. 50-51 : six à sept cents, A. Bouchart, fo 238 v. : 300 à Saint-Aubin-du-Cormier; en y ajoutant ceux qui avaient été faits prisonniers (114) et tués (240 et plus. *Corresp. de La Trémouille*, p. 122) on atteint 654. Les historiens ont répété 300 ou 700 suivant qu'ils empruntaient le chiffre à Jaligny ou à Bouchart.

102. *Corresp. de La Trémouille*, p. 231.

103. *Ib.*, n. 77. L'on y dit la garnison de Dol douteuse.

capitaine Méritain ¹⁰⁴. A demi-lieue de Dinan, la plupart se dissimulèrent de chaque côté de la route; trente cavaliers seulement coururent jusqu'à la ville, feignant de vouloir piller les faubourgs, comme ils le faisaient souvent ¹⁰⁵, afin de provoquer une sortie. Aussitôt tous les Anglais « sailirent à vau de route sur les trente chevaux » qui reculèrent précipitamment jusqu'au lieu du guet-apens d'où tous les Français s'élançant accablèrent l'ennemi. Tel fut le résultat que le vicomte d'Aunay annonça à l'amiral de Graville ¹⁰⁶.

Le 3 juin, au couvent des Cordeliers, le conseil de la ville de Rennes tint séance. Il s'agissait de prendre les mesures nécessitées par la venue de Woodville « lequel doit estre honorablement reçu et festié ». Un peu plus tôt qu'on ne pensait, quelques-uns de ses capitaines arrivèrent en fourriers. La ville se comporta de manière à leur enlever tout souci. C'est le 5 juin 1488 que le sire « d'Escales » entra à Rennes avec ses Anglais. Les soldats furent conduits au Bout de Cohue, place située à l'extrémité des halles. Là, deux pipes de vin étaient « esfonzcées ». Au plaisir de la collation furent ajoutés quelques divertissements car « un jeune garçon jouoyt de soupplesse, tandis que le dit seigneur et sa compagnie passa ». Le soir un « soupper » réunit l'armée au logis ducal de la Garde-Robe, rue Saint-Yves; on disposa suivant la hiérarchie « touaillons » ou « serviettes fines ». Le dîner fut plantureux. Sur des plats d'étain parurent des « lapereaux », des « ouaisons », des poulets; les bons Rennais n'oublièrent point « un pot de beurre pesant quatorze livres », le tout, relevé d'épices variées au goût du temps, « giroufle, pouldre de poivre, quenelle pure, safran batu », était arrosé par huit « estamaux d'hypocras » ¹⁰⁷.

¹⁰⁴. La compagnie d'Aunay comptait 40 lances et celle de Méritain autant. *Ib.*, n. 71.

¹⁰⁵. Le 28 mai François II dit aux ambassadeurs français que la garnison de Dol avait brûlé pour plus de 30.000 francs. *Ib.*, p. 118.

¹⁰⁶. *Ib.*, p. 122.

¹⁰⁷. Arch. de Rennes, 21.

Le lendemain, il y eut une alerte, les Français menaçaient de venir la nuit piller les faubourgs de Rennes, en représailles du même traitement infligé à Vitré par les Rennais. La défense de la ville fut confiée au capitaine Perot, et, ce qui prouve la confiance qu'on mettait dans les étrangers, à « Jacques, capitaine de nombre d'Anglois, et à sa compagnie ». Mais cette nuit fut une veillée joyeuse et les soudards l'occupèrent surtout « en boyre et manger » dans le logis de maître Guillaume Chérubin, bourgeois ¹⁰⁸.

Woodville se rendit ensuite à Nantes. Le conseil de la ville le reçut avec la même largesse : quatre pipes de vin « deux de vin claret de Grave et deux de vin blanc d'Anjou » lui furent offertes et les bourgeois prirent à leur charge son « deffroy » pendant tout son séjour ¹⁰⁹. Le duc ne l'accueillit pas avec une moindre grâce, il lui fit remettre par Roland de la Villéon, sénéchal d'Hennebont, qui avait été, l'année précédente, ambassadeur en Angleterre, une somme de six mille livres pour lui-même et sa compagnie ¹¹⁰.

Ce petit corps d'auxiliaires fut le seul renfort que reçut cette année la Bretagne. Maximilien n'envoya pas de nouvelles troupes. Ni ses sujets qui l'avaient tenu prisonnier du 15 février au 16 mai, ni le maréchal d'Esquerdes ne lui en laissaient le loisir. Charles VIII qui recevait ces bonnes nouvelles de Flandre, se proposait cruellement d'en « festoyer » les ambassadeurs bretons qu'il attendait le lendemain ¹¹¹.

L'Espagne, devenue grande puissance par l'union de la Castille à l'Aragon, passait un temps dont elle ignorait le prix, en négociations oiseuses. Ferdinand et Isabelle désiraient sauver la Bretagne, mais ils songeaient surtout au Roussillon. Henri VII caressait le projet de marier son fils Arthur à la fille des souverains espagnols. Le 15 juillet

108. Arch. de Rennes, 3.

109. Arch. de Nantes, CC 102. VERGER, t. III, c. 52.

110. 20 juin. Arch. de la L.-I., B 11, f° 203.

111. 8 juillet 1488. Corresp. de La Trémoille, p. 169. *Lettres de Charles VIII*, p. 145.

1488, à Londres, on traça le plan d'une grande alliance réunissant l'Espagne, l'Angleterre, le roi des Romains et le duc de Bretagne. Les Espagnols intercédèrent en faveur de Woodville pour que le roi lui rendit sa grâce. Mais Henri VII ne croyait pas le péril imminent. Les ambassadeurs qu'il avait encore envoyés en France écrivaient que Charles VIII était disposé à remettre au roi Henri la conduite des négociations en vue de la paix. Le roi d'Angleterre combinait même pour le sénile François II, un mariage dont il avait été déjà question l'année précédente¹¹². Il se faisait des illusions et se laissait éblouir par des rêves merveilleux.

VII. — Cependant la guerre avait recommencé durement en Bretagne et le jour de la catastrophe approchait. L'armée française était remontée d'Ancenis jusqu'à Fougères qu'elle emporta le 19 juillet. Les Bretons l'ignorant s'acheminaient pour délivrer cette place quand ils se heurtèrent à l'armée de La Trémoille qui en revenait, non loin de Saint-Aubindu-Cormier. Les troupes bretonnes comptaient près de douze mille hommes dont le tiers se composait d'éléments étrangers : Allemands, Espagnols, « Biscayens » et Anglais. Ces derniers n'étaient plus que trois cents. Ils portaient la croix rouge insigne traditionnel dont les roses, blanche ou rouge, avaient trop longtemps pris la place¹¹³, et tel en était le prestige en France que 1.700 Bretons le reçurent aussi pour faire plus d'impression sur l'adversaire¹¹⁴.

Ce corps de deux mille hommes, tous à pied, fut placé à l'avant-garde à côté des troupes du maréchal de Rieux,

112. *Calendar Spanish*, p. 5, 12. L'éditeur a cru qu'il s'agissait de marier la duchesse. Mais Anne n'était pas encore duchesse, le texte porte bien duc. Déjà l'année précédente il avait été question de ce mariage. GAIRDNER et SPEDDING, p. 88.

113. FORTESCUE, p. 71-78.

114. A. BOUCHART, fo 239. En 1487 des Bretons avaient pris le costume suisse. ROTT, p. 19. Un voyageur anglais du XVII^e siècle apprécie ainsi cette supercherie « pour s'être paré de la peau du lion l'âne n'est pas plus brave ». *Hist. mss. Comm. Report on various collections*, t. II, p. 196 (1903). *An english traveler's first curiosities*, by Henry BELAYSE, 1657.

appuyées au bois d'Usel¹¹⁵. A la première décharge d'artillerie, les archers anglais furent abattus en masse. Scales tomba au milieu de ses compagnons. Les Français firent un massacre impitoyable de leurs ennemis, séculaires. Le sort de l'armée bretonne fut celui du contingent anglais. La présence des Anglais permit seulement aux Français de faire sonner plus haut leur victoire¹¹⁶. Les Bretons, écrivait Charles VIII au comte de Dammartin pour enfler son triomphe, avaient en leurs rangs des Anglais, Espagnols et Allemands « bien largement »¹¹⁷.

Les plus modestes chroniqueurs en faisaient état en racontant la bataille¹¹⁸. La déconfiture de Scales devint un thème populaire sur lequel les poètes s'essayèrent à l'envi. Dans un éloge de la dame de Beaujeu, l'un d'eux disait :

Entre vous, Anglais d'Angleterre,
Voulez-vous prendre à elle querelle ?
Retournez-vous en a grant erre
Pis trouverez que la Pucelle.
Il ne faut jà qu'on vous la celle,
La mort du bon prince Descalles,
Portés ses os dedans vos malles !¹¹⁹

Un autre poète au lendemain de la bataille écrivait :

Vos Anglays à tout leurs pieux et ars
Sont demourés pour tenir serres :
Tous prins serez, tués et ars¹²⁰.

115. MOLINET, t. III, p. 324 et suiv. Jean Bouchet prête à La Trémoille une harangue où il appelait les Anglais « persécuteurs de nos pères, envieux de nos aises et perturbateurs de paix ». *Panegyrique du Chevalier sans reproche*, éd. PETILOT, 1820.

116. Cattaneo, dans GODEFROY, p. 283. Parmi les victimes Jean DE SERRES, t. II, p. 19 et ARGENTRÉ, p. 756, citent Claude de Montfort, capitaine, parent du prince d'Orange, envoyé par le roi d'Angleterre. Bouchart cite ce Montfort comme étant sous le prince d'Orange, fo 239. C'est Claude de Montfort « chambellan et serviteur de monsieur le prince » d'Orange qui reçoit 400 livres pour services rendus au duc en 1487. MORICE, t. III, c. 540. Argentré les dédouble sans raison, p. 762.

117. *Lettres* de Charles VIII, t. II, p. 184.

118. Jean BATEREAU, *Chronique de Bourges* : « magna guerra in Britannia... Ceciderunt cum Anglicis usque ad numerum XV mille », p. p. Julien HAVET, *Cabinet hist.*, I, 1882. *Œuvres*, t. II, p. 339.

119. *L'aisnée fille de fortune*, p. p. LANCELOT. *Mém. Acad. des Inscript. et Belles Lettr.*, t. VIII, p. 579.

120. *Testament de monseigneur des Barres*, p. p. L. GRÉGOIRE. *Rev. des Provinces de l'Ouest*, 1853, 2^e part., p. 60, et par MONTAIGLON dans la *Bibl.*

Mais entre tous, retenons les vers que composait alors
Guillaume Le Doyen, notaire à Laval :

Il n'y eut si puissant ne fort
Qui y peust mettre résistance
Que le comte d'Escalles à mort
Ne fust mis du coup d'une lance.
On lui perça sa grosse pance
Dont furent Bretons esbahis,
Car peu en demeura, je pense,
Que tous ne furent à mort mis.

Sa conclusion surtout est d'un patriotisme clairvoyant :

Grâce soit à la Trinité
De la victoire et conquête.
Qu'a eu le roi, et unité
Nous doint en France, sans moleste !¹²¹

La fin de la campagne ne fut pas heureuse pour les Anglais. Rennes, où quelques-uns s'étaient retirés, résista fièrement. Aux sommations de La Trémoille qui faisait un crime aux Bretons « d'avoir recueilli les Anglais en leur pays contre la volonté du roi et du roi d'Angleterre »¹²², les Rennais répondirent en évoquant Crécy et Poitiers où le grand nombre n'avait pas eu la victoire. De ces Rennais les quelques Anglais qui avaient survécu à la défaite, reçurent des secours et des soins. Aux pauvres soldats il fut remis quarante sous pour faire panser les blessures gagnées au service du duc¹²³. A six gentilshommes qui, prisonniers, avaient perdu tous leurs biens, la ville donna vingt livres « pour leur ayder à aller devers la duchesse ». Cela est daté du 5 octobre, après la mort de François II. Un autre serviteur de Scales qui s'était enfui des mains des Français, reçut dix livres. Jacques Langloys, peut-être ce

Elzévirienne, p. 112, 114. Les Anglais prirent eux-mêmes le parti de se moquer de l'échec de Scales. Voir la *Nef des fous* de BARCLAY, mort en 1552, dans *Paston lett.*, t. III, p. LIII.

121. Bibl. de l'École des Chartes, t. XIII, 1852, p. 373.

122. ARGENTRÉ, fo 162 v., 29 juillet 1488.

123. A Jean Maxille, Guillaume, Thomas Seref. Arch. de Rennes, 21 et 3, 12 et 15 septembre.

capitaine Jacques à qui, cinq mois auparavant, les Rennais avaient confié la défense de leurs faubourgs, après s'être glorieusement battu, couvert de blessures « en dix-sept lieux de son corps » fut fait prisonnier, ruiné par sa rançon, sans argent pour payer même le barbier qui le pansait. demanda la charité au conseil de ville qui lui vint en aide¹²⁴. Le duc avait lui-même donné l'exemple : dès le 5 août il faisait remettre à Scales héraut d'Edouard Woodville la rançon de deux prisonniers¹²⁵.

Les Malouins, au contraire, banquiers de la Bretagne, craignirent le pillage de leurs dépôts et capitulèrent. Le traité stipula que les étrangers — quelques Anglais étaient de ce nombre¹²⁶ — qui se trouvaient dans la ville, auraient la vie sauve, mais que « tous les biens, navires, armes, montures et aultres choses quelconques du feu seigneur de Scales » existant dans la ville, le port et la rade étaient « à la volonté de M. de La Trémoille » (14 août 1488)¹²⁷. L'amiral de Graville se plaignit d'avoir été omis au partage des dépouilles mais, pour ne pas soulever de conflit, abandonna son lot au jeune vainqueur¹²⁸.

Dès qu'il apprit le désastre de Saint-Aubin, le duc envoya un archer de sa garde du corps au roi des Romains et Bizien de Kerousi, l'un de ses meilleurs marins, au roi d'Angleterre (30 juillet), afin de leur exposer dans quelles « nécessaires affaires » il était jeté¹²⁹. Kerousi avait charge de passer chez lord Scales dont le duc ignorait la mort, et de s'instruire auprès de lui des meilleurs moyens de persuader Henri VII. François II en avait-il quelque espoir ? c'est douteux, car, dès le 31, il envoyait un sauf-

124. 50 sous. Arch. de Rennes, 3, 8 octobre.

125. A Jean Guyon et Thomas Pouxier, 32 écus d'or du coin du roi. Arch. de la L.-I., B 11 fo 244 v.

126. *Lettres de Charles VIII*, t. II, p. 210.

127. P. MARCHEGAY. *Rev. des prov. de l'Ouest*, t. IV, 1856, p. 274, il imprime « moutures ». *Corresp. de La Trémoille*, p. 246.

128. *Id.*, p. 215.

129. MORICE, t. III, c. 595.

conduit aux ambassadeurs français pour négocier la paix ¹³⁰

Les malheurs de François II le contraignaient irrémédiablement à la paix. Charles VIII se montra généreux. Il avait fait campagne « afin de réduire la chose à paix et à justice et non pas pour faire vengeance ou conquête de pays » ¹³¹. Il venait de recevoir par Jean Bon une lettre d'Henri VII qui répudiait toute participation à l'entreprise désastreuse de Scales ¹³². Au traité qui fut parafé au château du Verger et ratifié par Charles VIII, à Sablé, le 20 août, le duc de Bretagne s'engagea à faire évacuer son pays par tous les étrangers venus faire la guerre au roi de France et à n'en plus jamais appeler d'autres. Cet acte livrait au roi la frontière de Bretagne avec Saint-Malo, Fougères et Dinan. François II promettait de ne pas marier sa fille sans le consentement du roi. C'était la fin du duché ¹³³.

Que faisait cependant le roi d'Angleterre ? L'écrasement de la Bretagne dissipa tardivement ses illusions. Les ambassadeurs bretons lui dessillèrent les yeux ¹³⁴. Il se hâta de rassembler une flotte en arrêtant les navires, bretons et autres, dans ses ports; il organisa fiévreusement une armée sous le commandement de Robert Willoughbie de Broke, sénéchal de l'hôtel, de sir John Halwell ¹³⁵ et de l'amiral Charles de Somerset dont les vaisseaux tenaient déjà la mer

130. A vrai dire les pourparlers entre Nantes et la cour de Charles VIII n'avaient pas été suspendus. François II envoya au roi des ambassadeurs (dont Dunois, le 26 juin, puis le 14 juillet). Une partie d'entre eux était revenue le 20. Le 31 Bordeaux et Curton viennent à Nantes. Le 3 août arrivent de nouveaux ambassadeurs du roi. Arch. de la L.-L., B 11, fos 205, 217 v., 242 v., 243 et 246.

131. B. N., ms. fr. 28895, pièce 2, 31 août 1488.

132. Il y répondit le 29 août 1488. *Lettres* t. II, p. 221.

133. DUMONT, t. III, p. II, p. 209. MORICE, t. III, c. 698. *Ordonn.*, t. XX, p. 95.

134. Teller roll 61 (Mich.). Cette ambassade s'effectua entre Pâques et la Saint-Michel, le compte nomme le procureur général de Bretagne [Olivier de Coëtlogon], le sénéchal [de la Villéon], le maréchal [de Rieux]. Le 3 septembre, il fut payé au « Gouverneur » de Bretagne 33 livres et à un autre Breton venu avec lui 20 livres. *Materials*, t. II, p. 345. O. de Coëtlogon passa au service d'Henri VII. Voir le curieux acte du 6 décembre 1491 analysé dans *Cat. Pat.*, p. 365.

135. RYMER, t. XII, p. 358.

lors du départ de Scales¹³⁶. Mais la campagne ne devait s'effectuer que dans les derniers mois de l'année suivante¹³⁷.

VIII. — Le pauvre François II ne devait pas voir l'issue définitive de la guerre. Le traité de Sablé fut un répit qui le laissa mourir dans une paix relative. Il était réduit à une extrême détresse. Divers expédients financiers furent mis en jeu, notamment des emprunts garantis par les bijoux de la Couronne, entre autres par un collier d'or « de l'ordre du roi d'Angleterre » émaillé du mot : « A ma vie »¹³⁸. La ville de Nantes, depuis quatre années, était ravagée par la peste¹³⁹. On porta donc le duc à Couëron. Une chute hâta ses jours. On ne put le conduire jusqu'au manoir ducal dont le toit élevé et les grands arbres dominaient le cours de la Loire¹⁴⁰ et servaient de signal aux navires. D'ailleurs ce petit château était lui-même engagé¹⁴¹. La cour demeura tristement dans la maison du bourgeois Robert Drouet. C'est là que François II reçut les ambassadeurs français venus lui demander la ratification du traité du Verger. Comme il manquait de tout, les bourgeois de Nantes lui envoyèrent des chandeliers, de la vaisselle d'étain et du linge¹⁴².

136. Henri VII organisa dès mai et juin une petite flotte, lui fit porter des arcs, des flèches et des lances, renforça de cent vingt hommes la garnison de Calais. Le 4 septembre, il hâta le lancement à la mer du *Souverain*, vaisseau amiral (SPONT, p. 401, PASTON, t. III, p. 344)

137. Teller roll 61 (Mich.). Les dates fixées aux divers capitaines pour leur service sont les 13 janvier, 16 février, 1^{er}, 4 et 7 mars 1489. Les nobles devaient avoir reçu leur convocation dans la quinzaine de la Saint-Hilaire (13 janvier). RYMER, t. XII, p. 358. Des ordres pour tenir les montres de l'armée destinée à secourir la Bretagne furent expédiés dans toute l'Angleterre les 23 et 27 décembre 1488. Cal. pat., p. 278, 282.

138. Arch. de la L.-I., E 209. LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, *Le chapeau ducal*.

139. A. BOUCHART, fo 240. Depuis le 17 septembre 1484, elle sévissait continuellement, surtout dans le faubourg Saint-Clément. Le 20 septembre 1485 François II institua Arthur Savaton « médecin continuel et résidant en notre cité de Nantes ». Anne renouvela cette nomination, le 1^{er} janvier 1489, considérant que la peste « bonnement depuis ledit mandement a eu et, encore à présent, a cours en ladite ville ». Arch. de Nantes, BB 1, GG 769, 765, 766, CC 102.

140. Garcie FERRANDE p. p. DUGAST-MATIFEUX, *Annal. de la Soc. acad. de Nantes*, t. XXXVIII, 1867.

141. MORICE, t. III, c. 579.

142. Arch. de Nantes, CC 102.

Il s'éteignit le 9 septembre 1488 après trente ans de quasi-royauté dans le même dénûment qu'il était né. « Si par regrettes, dit Jean de Saint-Gelais, on pouvoit recouvrer un tel personnage, je dirois qu'on debvroit fondre en larmes pour cestuy là, car ç'a été un prince autant plein d'honneur et de valeur qu'il en ait poinct esté de nostre temps et qui plus largement a départi de ses biens en montrant sa noblesse et libéralité à toutes nobles gens et autres qui en ont besoin »¹⁴³. Telle était l'impression du peuple breton : de caractère pacifique et indulgent, sans ambition politique coûteuse, servi par un ministre qui sut procurer à la Bretagne de longues années de prospérité¹⁴⁴, le prince qui emportait avec lui le deuil de l'indépendance bretonne demeurera populaire dans la mémoire de ses sujets.

Quelques jours après, les habitants de Quimper recevaient « les tristes nouvelles du décès de feu de bonne mémoire François, duc de Bretagne, que Dieu absolve ! »¹⁴⁵. A Couëron où « partie du corps du duc » fut inhumée, les bourgeois, en son honneur, « firent chacun an procession, service et prière »¹⁴⁶.

Quant Charles VIII apprit la mort du dernier duc de Bretagne, il suspendit ses projets de chasse et se rendit à Angers afin de prendre possession de cette Bretagne, l'éternel « retrait et refuge des malveillans et adversaires de la couronne de France »¹⁴⁷. Chacun s'attendait à voir le duché tomber entre ses mains¹⁴⁸. « Sy n'estoit les Englès,

143. SAINT-GELAIS, p. 63.

144. Du temps de François II, dit Bouchart « le peuple estoit riche et plein de biens tellement qu'on n'eût trouvé si petit village où il n'y eut foison de vaisselle d'argent », f^o 234 v.

145. B. N., ms. fr. 8269, f^o 456 v.

146. Arch. de la L.-I., E 209. Le tombeau des Carmes, aujourd'hui à la cathédrale de Nantes, fut construit par ordre de la reine Anne. Il est probable que les entrailles seulement furent enterrées à Couëron.

147. *Lettres de Charles VIII*, t. II, p. 237, n. 2.

148. *Venetian cal.*, p. 172.

dit Commynes, le demorant de ladite duché ne dureroit ung mois »¹⁴⁹.

C'est en effet ce qui arriva. Henri VII, allié¹⁵⁰ de la duchesse Anne comme de son père, lui envoya des troupes en 1489 et en 1491, non pas cependant sans que la duchesse et les Etats eussent promis de les lui payer de même que les secours fournis à François II¹⁵¹.

Après le mariage d'Anne avec Charles VIII, on désintéressa le cupide roi d'Angleterre en remettant à son ambassadeur Christophe Urswick, devenu l'opulent doyen d'York, la somme de 620.000 écus d'or¹⁵². C'était donc par un règlement pécuniaire que se terminait l'histoire du concours assidu mais intéressé prêté par les rois d'Angleterre au duc François II.

149. COMMYNES-MANDROT, p. XLIII-XLIV et KERVYN, t. II, p. 79.

150. Brit. mus. add. ms. 30662, fo 245, 10 février-19 mai 1489.

151. *Ib.*, 23 avril 1491. Arch. nat. J 648. L'un des envoyés d'Henri VII est François du Pou « secrétaire en la langue française, passagier, ambassadeur et procureur du roi d'Angleterre », fonctions que ce souverain lui avait conférées le 1^{er} mars 1490 (Cal. Pat. rol., p. 301). Par ce traité Anne devait payer 50.000 francs par an à la Saint-Michel, à Exeter. Il est curieux de remarquer que la duchesse, reine des Romains, signe « Anne R[eine] », mode de signer des rois d'Angleterre.

152. Etaples, 3 novembre 1492. DUMONT, t. III, p. II, p. 296. Lett. de commission du 11 novembre 1492 aux Arch. Nat. J 919, n. 35.

CHAPITRE X

Les relations commerciales

I. Produits bretons et produits anglais. — II. Moyens de communication. — III. Action des pouvoirs publics ; protection ; taxes ; licences. — IV. Relations avec l'Irlande et l'Ecosse. — V. Transit des marchandises par la Bretagne. Vins de Gascogne. — VI. Les Italiens, les Espagnols, les Hanséates. — VII. La Piraterie. — VIII. Lettres de marque ; réparation par voie diplomatique ; brefs. — IX. Sauf-conduits et congés. — X. Convois ; cautions. Intervention du Saint-Siège. — XI. Le droit de Bris ; brefs de sûreté. — XII. Les monnaies.

I. — Nous n'avons pas à tracer ici le tableau économique de la Bretagne au XV^e siècle. Notre but est plus modeste. Ayant recueilli au cours de nos recherches ce qui touche cette catégorie de faits, nous le groupons ici afin d'éclairer de ce jour particulier notre étude et afin que ces matériaux puissent un jour servir à celui qui reprendra ce sujet d'une manière plus générale. Nous parlerons donc des produits échangés entre la Bretagne et l'Angleterre, cause première des phénomènes commerciaux ; puis de l'action des pouvoirs publics, notamment dans la répression de la piraterie et dans la défense contre ce fléau ; on y rattachera quelques notions sur le droit de bris et sur la monnaie.

La plus importante des industries bretonnes est celle de la toile. La culture du lin et du chanvre se propagea du pays de Quintin dans toute la Bretagne¹. Les caqueux

1. JOURJON, *Notice sur Tréguter*. Soc. d'Emul. des C.-du-N., t. XV, 1878. GAULTIER DE KERMOAL, *Les Etats de Bretagne et l'industrie des toiles*. Rev. de Bretagne et de Vendée, 1866, p. 169.

étaient obligés par les ordonnances duciales d'être cordiers². Entre toutes les toiles, celles de Dinan³ et les canevas ou grosses toiles sont célèbres, surtout celles qu'on fabrique à Vitré⁴ ou dans la vallée de l'Elorn⁵. Il y a de petits bateaux qui vont en Angleterre sans autre chargement que des fardeaux de toile⁶. Parmi les produits bretons vendus en Angleterre, il faut citer aussi les tapisseries dont le développement est dû au goût personnel de François II, la cire⁷, le fer⁸, certains articles de consommation comme les harengs, le sel ; « c'est bien cogueu et certaine chose » dit le *Héraut français* « que l'exercite du gros navire [d'Angleterre] est de venir quérir le sel en Bretagne... et le porter ès froides régions »⁹; enfin le vin, les Bretons passent, au moins en Normandie, pour bien cultiver la vigne¹⁰. Le franciscain Michel Menot, conta dans un sermon que les Anglais ne pouvant conquérir la France en emportèrent la quintessence, c'est-à-dire des ceps de la Cornouaille et de Guingamp qu'ils transportèrent dans leur île où ils s'abâtardirent¹¹. Prononcées devant des Tourangeaux ces paroles sentent violemment l'ironie. Il est certain que le vin breton mûrissait difficilement : le gros plant du Nantais, pays le plus favorable, était médiocrement estimé¹². Parfois les Bretons essayaient de le faire passer en Angleterre pour du vin de Gascogne¹³. On vit le roi Edouard envoyer chercher du vin en Bretagne pour

2. MORICE, t. III, c. 283, 309.

3. R. O. List. XVI, Bundle 549, n. 84. Arch. de la L.-I., B 11, fo 187.

4. *Materials*, t. II, p. 79 (1486), t. I, p. 525.

5. *Cely*, p. 197, n. 145.

6. Parl. council. Proc. file 34, n. 20.

7. GREEN, t. II, p. 289.

8. R. O. List. XVI, Bundle 549, n. 84. Pat. rol. 1453, p. 119. Arch. de la L.-I., B 11, fo 187, 1488.

9. *Débat des hérauts d'armes*, éd. PANNIER et MEYER, p. 29. GREEN, p. 87. DUPUY, *Administration de la justice*, p. 285, 352. Bull. de la Soc. acad. de Brest, 2^e série, t. VI, 1879-1880. Arch. de la L.-I., B 11, fo 187.

10. BEAUREPAIRE, p. 85.

11. *Sermons choisis*, éd. NÈVE, 1924, p. 6.

12. QUILGARS, *La condition de...Guérande*. Assoc. bretonne, 1911, p. 93. MALVEZIN, t. I, p. 314.

13. R. O. List. XII, B 28, n. 453. Cal. Pat. 1462, p. 233.

lui¹⁴ ou pour l'OEuvre du château de Nottingham¹⁵. Les Bretons préférèrent le vin au cidre, alors fort méprisé « boyre cidre, c'est pauvre escot.... c'est breuvage pour maczon » dit un Bas-Manceau¹⁶.

Les Anglais venaient aussi à Nantes s'approvisionner de sel. Il y avait à proximité le sel de Guérande et celui de Bourgneuf¹⁷.

Les Anglais nous apportaient leurs métaux qui souvent ne faisaient que traverser la Bretagne et, en remontant la Loire, allaient se vendre en France¹⁸. Certains Bretons s'expatrièrent pour gagner leur vie dans les mines d'étain de Cornwall¹⁹. Les haquenées anglaises étaient estimées²⁰. Les rois d'Angleterre en faisaient présent au duc le sachant bon cavalier et amateur de chevaux. François II avait dans son écurie un « hobin anglais »²¹. Le chancelier Chauvin appréciait fort les haquenées d'Irlande. Les Anglais avaient presque le monopole de l'exploitation de la laine²². Mais, à la fin du XV^e siècle, une transformation importante s'opère en Grande-Bretagne. Les rois ont encouragé la fabrication du drap par les Anglais²³, ont protégé les artisans flamands venus faire l'éducation de leurs sujets. Les merciers n'admettent pas de Français à l'apprentissage²⁴. L'échelle des impôts encourage l'exportation du drap tandis que des prohibitions en arrêtent l'importation²⁵. Il

14. R. O. Issue roll 836 (Easter).

15. C'est-à-dire pour les ouvriers travaillant à la construction. *Ib.*, 837.

16. Guill. LE DOYEN, éd. DE CERTAINS, p. 21. D'après Cal. pat. 1483, p. 355 et le 9^e rep. of the Dep. Keeper, app. II, p. 9 il faut ajouter aux marchandises exportées de Bretagne le papier.

17. Levasseur, p. 152.

18. MANTELLIER, t. I, p. 49.

19. A Saint-Hersie, A. CUNNINGHAM, *Alien immigrants in England*, p. 122.

20. BEAUREPAIRE, p. 122.

21. En 1481, on dépense chaque jour 3 pots de vin à lui laver les jambes. *Bull. de la Soc. des Bibliophiles Bretons*, VIII^e année, 1884-1885.

22. ASHLEY, t. II, p. 220.

23. CHAMPOLLION-FIGEAC, *Lettres de rois en 1483*.

24. Un tisserand de Taunton (Somerset) refuse de faire un contrat d'apprentissage pour deux enfants bretons qui portaient une « instruction in language of Brittany ». R. O. List XX, 108, 42. L. DECHESNE, p. 32.

25. ASHLEY, t. II, p. 272.

en résulte qu'en Angleterre les terriens élèvent des troupeaux au lieu de cultiver le blé et que le pâturage se substitue au labourage²⁶. Souvent les draps anglais, comme les métaux, entrent en France par la Loire²⁷. Les draps sont variés à l'infini : draps larges de couleur, blanchets ou draps blancs, « carisés », « cartillés de couleur »²⁸, bisouxtés, frisons « frieze », grosses de Goualais, demi-Londres, « quarises redins »²⁹, « quarises à la merche du petit o », quarises portant « craye », ou « toiles que on appelle craez »³⁰, carises de Tureton, roussets ou « ressets » et « tastots »³¹.

Ajoutons le fromage d'Angleterre³², les noix de Galles³³ et la houille³⁴. Enfin « point de marine sans pèlerinage » dit un vieux proverbe français³⁵, il faut donc citer les pèlerins anglais qui faisaient escale dans les ports de Bretagne en allant à Saint-Jacques de Compostelle³⁶,

II. — Nos navires étaient sous François II renommés comme voiliers et comme vaisseaux de guerre. L'abondance des matériaux de construction, bois et fer, permettait de les livrer dans des conditions avantageuses. Leur agilité et leur souplesse les plaçait sur le même rang que les navires espagnols ou portugais qu'on opposait aux pesants bâtiments anglais³⁷. Toutefois les pilotes ne possédaient pas la maîtrise parfaite de leur route. Nombre de fois la

26. *Ib.*, p. 259, 277.

27. MANTELLIER, p. 243.

28. En 1468, VERGER, t. III, p. 40-43 et 1476. LA NICOLLIÈRE, p. 494. Arch. de la L.-I., B 11, fo 66.

29. De Reading ?

30. De Cley ?

31. De Tarestoke ? Ajoutons les draps de Bridgewater. Arch. de Saint-Malo, HH 1, en 1500. *Rot. Parl.* 32 Henri VI, en 1454, dans TH. ROGERS, t. III, p. 704; en 1507 Brit. Mus. Julius B VI c. 206 et sqq., cite les draps blancs et roussets fabriqués à Plymouth, Tarestoke, Cornwall, Molton, Barnstaple, Coleton.

32. LA NICOLLIÈRE, p. 414.

33. Saint-Malo CC 4., en 1512.

34. DUPUY, *Etude sur l'administration*, p. 339.

35. GREEN, p. 75.

36. CUNNINGHAM, p. 382. Arch. de la L.-I., E 202, en 1456.

37. LA RONCIÈRE, t. II, p. 477-478, 465.

tempête fit dévier de leur direction les navires anglais ou bretons qui traversaient la Manche. En Angleterre, le bois et le fer convenables manquaient³⁸. Aussi voit-on souvent des navires bretons voiturier des marchands britanniques³⁹. Les insulaires venaient acheter des vaisseaux en Bretagne⁴⁰. Les équipages bretons n'étaient pas moins renommés que leurs navires⁴¹. Souvent leur composition était internationale⁴².

Parmi les ports fréquentés des Anglais citons Nantes où quelques-uns tiendront bientôt des tavernes⁴³; Le Collet, port de la baie de Bourgneuf où, dès le XIV^e siècle, venaient des Anglais de Newcastle, de Westford, de Bristol et de Limerik⁴⁴. S'ils ne remontaient guère la Vilaine⁴⁵, on les voyait fréquemment dans la Loire. Saint-Malo que Charles VIII appelle « le plus beau port de mer qui soit en nostre royaume »⁴⁶ et que défendaient ses murailles et ses terribles dogues⁴⁷, Dinan, Guérande, Blavet, Tréguier et Saint-Brieuc⁴⁸. Un chroniqueur contemporain vante les ports de Vannes, du Croisic, de Saint-Pol et, plus que tout autre, celui de Brest qu'il décrit : « mire et supre mare quodvis humane structure edificium, castrum inexpugnabile, inviolatum »⁴⁹.

38. GREEN.

39. Sauf-conduits à des Bretons sur des navires « de partibus exteris » Treaty roll 152, m. 8, 12; 157, m. 18; sur les marchands anglais naviguant sur des navires bretons, voir Cal. pat. 1483, p. 356; *Cely papers*, n. 136, p. 174.

40. Par exemple à Penmarch, *Cely*, p. XXXVI.

41. LA RONCIÈRE, t. II, p. 458.

42. Par exemple sur le Saint-Esprit « Martin de Spayne, Barthélemy le Gascoign, Pierre le Breton, Guillaume le Normand ». Treaty roll 151, m. 1.

43. J. MATHOREZ, *Note sur la colonie hollandaise de Nantes*, Rev. du Nord, t. IV, 1913.

44. R. BLANCHARD, *Cartulaire du pays de Retz*, p. XXII.

45. L. MAÎTRE, *Etat de la navigation sur la Vilaine au XV^e siècle*. Rev. historique de l'Ouest, 1887.

46. B. N., ms. fr. 23895, doss. Desquerdes, 2.

47. LION DE ROZMITAL, p. 48.

48. Arch. de Saint-Malo, HH 1.

49. PEYRON, *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, t. XV, 1888, p. 169 (1460-1492). Dans les documents du R. O. Treaty roll et patent roll, les noms de ports qui reviennent le plus souvent sont, en Ille-et-Vilaine, Saint-Malo et Saint-Briac; dans les Côtes-du-Nord, Dinan et Tréguier; dans le Finistère, Saint-Pol-de-

III. — C'est dans les foires et les marchés que se faisaient les échanges. Les étrangers n'achetaient qu'aux marchands du pays qui y payaient l'impôt et faisaient les frais de la foire⁵⁰. Le commerce en principe était libre. On sait qu'en Bretagne les statuts des corporations furent tardifs⁵¹. Les jurandes étaient en germe dans les confréries; or il y avait quelques confréries de négociants sur mer, comme celle de l'Annonciation à Vitré, fondée en 1472, qui réunissait les marchands d'outre-mer⁵², et la frérie de Saint-Nicolas groupant les maîtres de navires, les mariniers, les capitaines et les armateurs de Lannion⁵³.

Le pouvoir intervient par l'exécution de travaux d'utilité publique; telle une voie avec pont-levis qu'Arthur III, en 1458, promet de faire au pont de Nantes afin que les navires à hune pussent remonter jusqu'en Anjou. Cette mesure dut profiter aux Anglais qui venaient souvent dans la Loire⁵⁴. Il y avait des parties de routes pavées⁵⁵. Mais l'action ducal était surtout précieuse quand elle s'exerçait par l'amélioration des ports et quais⁵⁶ ou par des créations de foire⁵⁷, par des prohibitions à l'exportation du blé⁵⁸, ou des chevaux⁵⁹, ou même des navires⁶⁰. Elles étaient

Léon, l'île de Batz, le Conquet, Saint-Mathieu, Abervrach, Brest, Audierne, Concarneau et Penmarch; dans le Morbihan, Hennebont, Vannes et Blavet; dans la Loire-Inférieure, Guérande et Nantes.

50. Arch. de Saint-Malo, HH 1.

51. MARTIN-SAINT-LÉON, *Histoire des corporations*, p. 272.

52. RÉBILLON et HAUSER, p. 365. FRAIN, *Les Vitréens et le commerce international*.

53. S. ROPARTZ, *Une société de secours mutuels au XV^e siècle*. A. LENEPVOU DE CARFORT, *Notice historique sur Lannion*, 1874.

54. LECOY DE LA MARCHE, n. 421.

55. Grand chemin de Nantes à Couëron, 12 toises de long, en passant entre les terres du seigneur de la Muce (le chancelier Chauvin). Arch. de Nantes CC 100 (1485).

56. Du Conquet, de la baie de Bourgneuf, de Lannion. Arch. de la L.-I., B 7, f^o 91, B 6, f^o 71, en 1463, B 10, f^o 22, 1486.

57. Arch. de la L.-I., B 9, f^o 128, au Loroux-Bottereau, en 1478.

58. *Ib.*, f^o 136, en 1473, B 8, f^o 25 bis, 162 en 1477.

59. *Ib.*, B 9, f^o 100, en 1480, B 10, f^o 61 v. en 1486. Trésor des Chartes N. A. 1 en 1479.

60. *Ib.*, B 11, f^o 159.

levées soit par des congés particuliers ⁶¹, soit par un congé général ⁶². Le pouvoir intervient surtout par les impôts qu'il perçoit, que ce soit le duc ⁶³, le seigneur ⁶⁴ ou la ville ⁶⁵. Les bateaux étrangers qui entrent dans un port paient l'ancre ⁶⁶.

La propriété commerciale est attestée par la marque ⁶⁷, c'est généralement une lisière, *lais* ou « *lé* » qui est la preuve de l'origine ⁶⁸. Dans certains pays, comme la Flandre, à la marque individuelle au nom du fabricant se joint une marque de contrôle que la corporation appliquait ⁶⁹. Celle-ci n'a pas dû exister en Bretagne. L'existence des autres est vraisemblable. En Angleterre il y avait certainement des marques, nous avons parlé des « *quarises à la merche du petit o* ».

Les Bretons étaient soumis, en Angleterre, aux trois principaux droits ou coutumes qui se levaient dans les ports. Le tonnage et le poundage pesaient plus lourdement sur les étrangers ⁷⁰; le prisage était perçu seulement sur les vins importés dans des navires étrangers. Les Bretons avaient le grand avantage d'être assimilés aux marchands de la Hanse Teutonique ⁷¹ qui avait à Londres son siège dans *Steelyard*, sorte de communauté fortifiée ⁷². La Hanse jouissait, depuis 1235, d'importants privilèges.

Les ports que les Bretons fréquentaient le plus étaient Bristol, renommé pour ses draps de couleur ⁷³, et principal

61. *Ib.*, B 8, f^{os} 149, 152, 153 v., 154, en 1477, B 7, f^o 154 v. en 1473.

62. *Ib.*, B 7, f^o 156 v. en 1473, B 8, f^o 69 en 1477, B 10, f^o 103, en 1487.

63. Traite sur les marchandises exportées. Arch. de la L.-I., B 4, f^o 115.

64. Droit d'étalage dans les foires. *Ib.*, B 2 f^o 65.

65. Droit de cloison, à Rennes. DARESTE, *Notice historique...* Bibl. de l'Ec. des Chartes, t. VI, p. 522.

66. LA NICOLLIÈRE, p. 15.

67. FAGNIEZ, t. II, p. LIX.

68. *Ordonn.*, t. XIV, p. 493, à Saint-Lô.

69. DESMARETZ, p. 292.

70. DOWELL. *Hist.*, p. 108.

71. De même que l'Espagne. Cal. pat., p. 353. 27 avril 1483 et *Rot. Parl.*, t. VI, p. 198, 22 Edw. IV, 20 janvier 1483.

72. ASHLEY, p. 47.

73. ASHLEY, t. II, p. 259.

dépôt des vins provenant du sud-ouest de la France; Southampton⁷⁴ qui était aussi la ville où abordaient les Vénitiens⁷⁵, à proximité des draps de Guildford et du Sussex⁷⁶.

Au XV^e siècle, toutes les laines exportées d'Angleterre devaient passer par l'étaple de Calais⁷⁷. Les rois se réservaient d'accorder des dispenses individuelles ou licences⁷⁸ surtout au profit des pays situés à l'ouest de l'Angleterre⁷⁹. Ces licences n'étaient pas gratuites⁸⁰. Toutes les marchandises anglaises ne pouvant pas sortir librement du pays, le roi donnait des licences aux marchands, soit d'exporter toutes sortes de produits⁸¹, soit tel ou tel en particulier, comme l'étain⁸², les draps⁸³, les vins de Gascogne ou de La Rochelle⁸⁴, l'ambre⁸⁵, le plomb⁸⁶, le blé⁸⁷, les haquenées, les peaux, les fèves⁸⁸. Il peut être stipulé que la licence après la mort de l'impétrant passera à ses héritiers⁸⁹.

74. GREEN, t. II, p. 73, 283.

75. BRY, p. 129.

76. ASHLEY, t. II, p. 259. Les autres ports fréquentés par les Bretons étaient Londres, Ipswich (Suffolk), Holy Island (Northumberland), Sandwich (Kent), Poole (Dorset), Topsham, Exeter, Dartmouth, Plymouth, Barnstaple et Bideford (Devon), Bridgewater (Somerset), Treaty roll, Cal. Pat. rol. Cal. Pat. R. O. List. XX.

77. GROSS, p. 141. ASHLEY, t. I, p. 150.

78. 11 décembre 1458, le roi accorde à Calais qu'il ne donnera plus licence de porter la laine hors de Calais qu'aux laines destinées à passer par le détroit de Gibraltar. Cal. Pat., p. 500.

79. DAUMET, p. 120.

80. Brit. mus. Cotton. Julius B VI, fo 206. La plupart des licences générales autorisant à exporter des marchandises d'Angleterre, font exception pour celles de l'étaple de Calais. Les marchands qui passaient des laines en fraude étaient poursuivis. Cal. Pat. 1453, p. 117.

81. Rep. of the dep. Keep, 48, p. 425, 447.

82. *Ib.*, rep. 48, p. 447.

83. Saisie de 300 douzaines de draps chargés par le malouin Guillaume Heryson dans une caravelle de Topsham. Pat. roll., p. 55.

84. Treaty roll 156, m. 12, à la *Florentine* de Saint-Malo, à la demande d'Antoine, comte Rivers, *id.* à Gacien Mathis, de Nantes, *ib.* 159, m. 7.

85. 2.000 « barellorum vasorum electri ». Treaty roll 155, m. 19.

86. *Ib.*, 153, m. 12, à Jean de Rouville.

87. Cal. pat. 1475, p. 521, 1485, p. 540. Treaty roll 158, m. 13.

88. Treaty roll 159, m. 20, m. 9, 166, m. 4.

89. *Ib.*, m. 9, Denis le Breton « et. ipso defuncto, executores testamenti sive administratores bonorum et catallorum suorum ».

La licence peut devenir une compensation accordée par le roi à un marchand lésé par la piraterie⁹⁰. Pour indemniser les victimes des corsaires, le roi peut accorder exemption des coutumes qui pesaient sur les marchandises entrant en Angleterre⁹¹ jusqu'à concurrence d'une somme déterminée correspondant au dommage ou à une partie du dommage souffert⁹². Il faut rattacher à cette exemption l'octroi d'une certaine somme à prélever sur les « coutumes et subsides » dans des ports déterminés, qui autorisait le bénéficiaire à passer ses marchandises en franchise jusqu'à concurrence de cette somme⁹³. Sous une autre formule, c'était la même concession que précédemment.

La licence peut aussi être un cadeau que le roi fait pour marquer sa bienveillance, par exemple au comte de Rivers, à Gilles de Crésolle, secrétaire de François II, aux marins bretons qui ont aidé Edouard dans son retour en 1471, à Guyon du Quelenec, fils de l'amiral du Fou, à Jean de Rouville, vice-chancelier, au vice-amiral Alain de la Motte, à Jacques de la Villéon⁹⁴, à « le Cordyller » de Penmarch, sur la demande de l'amiral de Bretagne⁹⁵; à Derien Le Du, du Conquet, sur celle du trésorier Landais⁹⁶, à l'évêque de Léon⁹⁷. La licence servant d'indemnité est souvent accordée par le roi à un marchand qui a été longtemps en instance devant le conseil, sans résultat. Elle servait de compensation aux lenteurs de la procédure et

90. En 1461, à François de Montferrand, gascon, pillé par les Bretons et réduit à la misère. Treaty roll 145, m. 25; 149, m. 20; 153, m. 18.

91. Treaty roll 156, m. 10. 218 marcs à Pierre de Beaulieu, accordés « mero motu nostro ». *ib.*, 152, m. 13.

92. Cal. pat. 1475, p. 521. Licence d'exporter et importer blé, vin de Gascogne et autres marchandises en ne payant que la moitié des droits d'entrée à concurrence de 6.823 écus. Treaty roll 157, m. 4. Licence d'importer gratuitement du vin de Gascogne jusqu'à 87 livres de droits.

93. 1474, 100 livres sur Dartmouth et Exeter à Guillaume Jouhan, lieutenant du Croisic, Cal. Pat. Ed. 4, p. 468, p. 511.

94. Treaty roll 156, m. 12, 18; 155, m. 7; 152, m. 8, 4; 158, m. 3; 162, m. 6.

95. De 800 tonneaux, maître Guillaume Helgogne, *ib.*, 158, m. 4.

96. *ib.*, 158, m. 4, sur la *Marthe*.

97. Cal. pat. 1485, p. 540.

permettait au négociant de continuer ses voyages⁹⁸. Par une disposition analogue François II exemptait les marchands anglais du devoir de traite et d'issue⁹⁹.

IV. — Les Bretons entretenaient aussi des relations avec l'Irlande, avec Drogheda¹⁰⁰, l'île Dalkey près de Dublin¹⁰¹. Mais l'Irlande était encore mal connue. La partie occidentale ne figurait même pas sur les portulans¹⁰² et rarement l'Angleterre eut moins d'autorité qu'à cette époque sur l'île laissée presque indépendante¹⁰³. On trouve aussi des Bretons en Ecosse¹⁰⁴, mais alors l'Ecosse n'était pas anglaise.

V. — Le commerce anglo-breton ne se borne pas à l'échange de produits autochtones. Les navires bretons servaient encore à transporter en Angleterre les produits des autres pays et surtout les vins de Gascogne. Les Anglais sont fort buveurs. « L'Allemand mangue, le Normant chante et l'Anglois boit » dit la Chronique de Saint-Denis¹⁰⁵. « Comment pourrions-nous subsister, disait un Bordelais au roi d'Angleterre, si nous ne pouvions plus vendre notre vin aux Anglois et acheter leurs draps? »¹⁰⁶. Les vins de Gaillac passaient pour supporter particulièrement bien les voyages par mer et même s'y améliorer¹⁰⁷. Les Anglais apportaient aussi leurs harengs à Bordeaux.

98. Treaty roll 153, m. 1; 154, m. 4.

99. Arch. de la L.-I., B 4, fo 56 v, en 1466.

100. R. O. List. XVI, B 45, n. 25.

101. *Id.*, B 69, n. 132. Arch. de la L.-I., B 11, fo 126, congé pour l'Irlande et la Flandre, en 1488.

102. LA RONCIÈRE. *Bull. de géographie historique du Comité des Travaux hist.*, 1911, n. 3.

103. FISHER, t. VII, p. 14. SMITH, t. II, p. 381. La guerre des Deux Roses avait produit à l'égard de l'Irlande le même effet que la guerre de Cent ans à l'égard de la Bretagne, *mutatis mutandis*.

104. A Kircudbright, en 1473. Arch. nat. JJ 195, fo 426.

105. Cité par E.-J.-B. RATHERY, *Des relations entre la France et l'Angleterre*, Paris, 1856, in-8°. Voir Ch.-V. LANGLOIS, *Les Anglais au moyen âge d'après les sources françaises*, *Rev. hist.*, t. LII, 1893, p. 298 et 306.

106. En 1407, MALVEZIN, t. II, 198. MICHEL, t. I, p. 279.

107. *Id.*, p. 195, t. I, p. 170.

La conquête de Bordeaux par les Français fut un changement terrible. On vit des seigneurs, sans ressources, s'adonner au négoce, comme Louis de Bretailles, ou passer au service du roi d'Angleterre, comme Duras ou François de Montferrand¹⁰⁸. Et pourtant le commerce périlait, Charles VII ayant fermé aux Anglais le port de Bordeaux¹⁰⁹. Louis XI montra plus de confiance, son programme était : l'industrie, le commerce et la navigation française aux français¹¹⁰. Mais il ne réalisa ses vues que graduellement. En 1462, il permit aux marchands anglais de venir en Guyenne sur les navires des Pays-Bas¹¹¹. Le 12 juillet 1463 il ouvre largement le port de Bordeaux à tous les étrangers. Enfin, en 1476, il enlève au maire de Bordeaux le pouvoir discrétionnaire d'expulser tout Anglais¹¹². Il prend une série de mesures favorables et fait de Bordeaux une sorte d'étaple obligatoire¹¹³.

Tout ce qui avait entravé les relations maritimes entre la Guyenne et l'Angleterre favorisa l'intrusion des Bretons dans ce commerce. Le traité de 1476 qui réserva, au contraire, le monopole des échanges entre l'Angleterre et la France aux pavillons nationaux¹¹⁴ mettait en péril le commerce breton; mais il fut appliqué sans rigueur et même les relations franco-anglaises restèrent assez précaires.

La Bretagne était doublement intéressée au trafic des vins du Bordelais vers l'Angleterre. Bien que ce négoce ait été réservé aux Anglais par un statut d'Edouard III que Henri VII renouvela¹¹⁵, les marchands bretons obte-

108. MALVEZIN, t. II, p. 17.

109. GREEN, p. 119.

110. LA RONCIÈRE, *Première guerre entre le protectionnisme et le libre-échange*. Rev. des questions hist., t. LVIII, 1895, p. 75.

111. PIGEONNEAU, p. 416, 417.

112. SÉE, *Louis XI et les villes*, p. 327.

113. MICHEL, t. I, p. 370.

114. LEVASSEUR, p. 173. PIGEONNEAU, t. I, p. 419, 439 n. 3.

115. EL. MARTIN, p. 297. BRY, p. 138. *Stat of the Realm*, Henri VII, Stat. I, c. 8.

naient fréquemment licence de faire ce commerce, licences qu'ils payaient sans doute, mais qui leur rapportaient un gros profit.

Les navires bretons s'employaient surtout à transporter en Angleterre les marchands de Bordeaux avec leur vin. Ici le Breton n'était plus un commerçant intermédiaire, il était l'armateur qui prêtait le concours de son navire. La marine bretonne si développée au XV^e siècle trouvait là un revenu incessant¹¹⁶. Ce fut moins le traité de 1476 que la guerre de Bretagne de 1487 à 1491 qui ruina ce trafic en jetant sur la marine bretonne les navires normands si bien que le commerce anglais qui, sous Edouard III, s'opérait par les étrangers, passa, sous Henri VII, pour la majeure partie, aux Anglais¹¹⁷.

Aux vins de Gascogne, il faut joindre ceux d'Anjou¹¹⁸ et d'Aunis que, au XIII^e siècle, Guillaume le Breton comparait déjà à ceux de Chypre¹¹⁹. Les Guérandais avaient la spécialité d'en faire le trafic¹²⁰. Les parages du Poitou étaient très fréquentés par les navires anglais¹²¹.

Les Bretons apportaient encore en Angleterre l'huile et la guède de Guyenne.

VI. — Dans la première moitié du XV^e siècle, c'étaient surtout les Italiens qui transportaient les marchandises des Bretons en Angleterre. L'entrée de Londres leur fut presque interdite en 1439 par les droits dont on les écrasa¹²². Ils confluent alors dans les ports du Sud, sur-

116. Cal. Pat. 1461, p. 36, voyage de Ramon Eyquem sur le *Nicolas* de Saint-Pol-de-Léon, en 1477 vers la Flandre (MALVEZIN, t. II, p. 174). Nous savons qu'il allait aussi en Angleterre.

117. Les Bretons se plaignent à ce sujet en 1500. Arch. de Saint-Malo, HH 1.

118. Cal. pat., 1484, p. 426, 520.

119. *Philippide*, XII, v. 823, éd. DELABORDE, 1885.

120. H. QUILGARS, *La condition des personnes et des biens... de Guérande*. Assoc. bret., congrès de Saint-Pol-de-Léon, 1911, Saint-Brieuc, 1912.

121. Ordonn., t. XIV, p. 474, 1458.

122. Au parlement de 1439, une pétition se plaignit que les marchands d'Italie apportassent en Angleterre les marchandises de l'Espagne, du Portugal et de la Bretagne qui primitivement étaient apportées par les naturels

tout à Southampton. C'est là que vinrent donc les Bretons, lorsque dans la seconde moitié du siècle leur marine fut en état non seulement d'y apporter les propres produits du duché, mais ceux mêmes des pays étrangers¹²³.

On sait combien était actif le commerce de la Bretagne avec l'Espagne et le Portugal. Il était florissant entre Nantes et Bilbao. Des navires bretons transportaient à Lisbonne des marchands bayonnais¹²⁴. D'autres emmenaient des Espagnols ou des Portugais en Angleterre¹²⁵.

Parmi les nations étrangères qui fréquentaient la Bretagne, les Hanséates ou marchands de la Hanse Teutonique tenaient une place importante. Sans aller jusqu'à Bayonne et Bordeaux, d'où le privilège des Anglais les écartait, ils venaient à Nantes et dans les ports du Poitou, chercher du sel dans la baie de Bourgneuf. Protégés par le duc Jean V et par le duc Pierre II contre les Anglais¹²⁶, ils reçurent de François II, à plusieurs reprises, des lettres générales de sauf-conduit, le duc désirant, disent-elles, « attirer tous bons et loyaux marchands à venir fréquenter marchandement en nos pays et seigneurie »¹²⁷. Les Hanséates avaient dans la Baie un entrepôt gardé par des facteurs résidents protégés spécialement par des sauf-conduits ducaux¹²⁸. Certains Anglais avaient aussi leur demeure à Bourgneuf¹²⁹.

Louis XI accorda des privilèges aux Hanséates pour les attirer à La Rochelle et à Bordeaux. Mais il ne réussit

ou les Anglais, et demanda que les Italiens ne pussent importer de marchandises venant de moins loin que Gibraltar. R. FLENLEY, *London and foreign merchants in the reign of Henry VII*. *Engl. hist. rev.*, 1910, p. 644-655.

123. *Ib. et Rot. Parl.*, t. V, 18 Henri VI, p. 31-32.

124. MALVEZIN, t. II, p. 174.

125. 11^e rep. hist. mss. comm., 1887, app. 3, p. 101 (1482). J. MATHOREZ dans *Bull. hisp.*, t. XIV, 1912, et Albert MOUSSET, *Les archives du Consulat de la mer à Bilbao*, Paris, 1912.

126. DAENELL, p. 450. Otto HELD.

127. Nantes, 6 mai 1459. *Hansebuch*, t. VIII, p. 501.

128. 17 décembre 1442. DAENELL, 145.

129. *Cely*, n. 145.

pas à les faire revenir au Brouage où primitivement ils allaient chercher le sel¹³⁰. En 1458, Warwick s'empara de dix-huit vaisseaux hanséates qui partaient pour la Baie. Lubeck, la cité présidente de la Hanse, fit entendre des plaintes en 1471 et s'inquiéta de quinze vaisseaux anglais qui stationnaient en vue des ports hanséatiques¹³¹. En 1472, les bateaux des Hanséates sont maltraités par les Anglais; mais d'autres Hanséates de Dantzic, de Hambourg se vengent sur les vaisseaux alliés, anglais et bretons, auxquels ils infligent des pertes considérables. D'un seul coup, Jean Pothorst leur prend cinq bateaux qu'il conduit sur l'Elbe¹³². Lubeck et Hambourg protestèrent « nullum nobis esse commercium cum piratis memoratis »¹³³. Malgré ces pillards l'amitié se rétablit entre la Hanse et François II. Il leur accorda une sûreté pour un an (21 avril 1473) qui fut successivement prorogée et convertie finalement en paix et traité de commerce (15 avril 1477) renouvelé en 1483 pour dix ans¹³⁴.

Là-bas Bretons et Anglais se soutenaient. Dans une entrevue entre Hatclyff et les aldermen de la Hanse, au réfectoire des Carmes de Bruges, figure parmi les témoins « Olivier Courtays, de Fougères, en Bretagne »¹³⁵. Les Hanséates avaient attiré à eux une partie notable des rapports commerciaux entre l'Angleterre et l'ouest de la France¹³⁶. Partant chercher du sel dans la Baie, ils faisaient escale en Angleterre pour s'y charger des draps ou des laines qu'ils vendaient aux Bretons. Sous François II, ce fut presque un monopole de fait¹³⁷. Les Anglais se plainquirent d'être supplantés. En 1461, Edouard IV par une sorte d'Acte de navigation interdit ce commerce de

130. DAENELL, p. 445, 470.

131. *Hanserecesse*, t. VI, p. 471, 474, 485, n. 529.

132. DAENELL, t. II, p. 117. *Hansebuch*, t. X, p. 67, n. 3.

133. *Hanserecesse*, t. II, n. 137, p. 120, en 1487.

134. *Hansebuch*, t. X, p. 120, 203, 359. DAENELL, t. II, p. 134, 141.

135. *Hanserecesse*, t. VI, p. 591 (en 1473).

136. *Ib.*, t. V, p. 85, n. 147. DAENELL, t. II, p. 141.

137. *Hansebuch*, t. V, p. 502, n. 1 et p. 85.

transit de la Hanse entre l'Angleterre et la Baie de Bourgneuf¹³⁸. Mais ces ordonnances ne produisirent pas un effet immédiat. C'est à la fin du XV^e siècle que les Hanséates eurent à souffrir de la concurrence de l'Angleterre dont la marine renaissait et qui, fabriquant elle-même son drap, n'avait plus besoin de ménager les Hanséates pour assurer l'écoulement de sa laine¹³⁹. En 1483, ceux-ci avaient la liberté d'importer des vins de Bordeaux, à condition de ne pas traverser Londres et de louer des navires et des équipages anglais¹⁴⁰.

VII. — Le plus grand danger que couraient les commerçants sur mer, c'étaient ces « pirateries, pilleries, voleries, roberies » qui semblent à cette époque les faits divers quotidiens dont l'histoire de la marine bretonne est pleine¹⁴¹, bien que les coutumes d'Oléron, législation commune à la Bretagne et à l'Angleterre, interdisent la piraterie en termes émus¹⁴².

Le poète Mahieu, au XIII^e siècle, peignant une victime, dit :

Mieux sera pleumés et tondus
Que se les larrons le tenoient
Ou se les Bretons le prenoient¹⁴³.

En 1436, le célèbre *Libell of English policy* maudit ces Bretons les plus grands *voleurs et robeurs du monde*. Ceux de Saint-Malo, entre tous, « tournant la Bretagne à réprobation »¹⁴⁴. Il raconte que Henri III ayant adressé au duc de vaines doléances lança les marins de Dartmouth, de Plymouth et de Fowey à la chasse aux Bretons. Ils surent

138. AGATS, p. 37-38.

139. SCHULZ, *Die Hanse*. Rev. hist., mai 1913, p. 127.

140. ALF. LEROUX, *Bordeaux*, p. 396.

141. LA NICOLLIÈRE, *La course et les corsaires du port de Nantes*, 1896, p. 30.

142. Art. 36-45, éd. PARDESSUS, coll. des *Lois maritimes*, t. I, 1828, p. 346.

143. p. p. VAN HAMEL, 1892, Bibl. de l'École des Hautes-Études, fasc. 95, v. 1754-1756.

144. ... are the grettest rovers and the grettest thevys
that have bene in the see navy oone yere, éd. WRIGHT, p. 164.

bien s'en acquitter¹⁴⁵. Les pirates anglais valaient les Bretons. Ils rusaient au besoin. Robert de Caen, Anglais, invita à dîner le capitaine d'un navire hanséate cependant que son équipage faisait main basse sur la cargaison¹⁴⁶.

Ces corsaires n'étaient pas des forbans, des « outlaw ». Ils étaient à l'occasion, ou plutôt hors des occasions trop tentantes, d'honnêtes marchands. Après la capture, il fallait payer rançon, rançon qu'on devait parfois emprunter ou quêter¹⁴⁷. Il arrivait parfois que le navire qui la portait fût à son tour pillé¹⁴⁸. La rançon était d'un usage si habituel qu'elle fut tarifée¹⁴⁹. Quand il y avait plusieurs prisonniers, pendant que l'un restait en otage, les autres allaient chercher la rançon. Mais s'ils étaient de mauvaise foi, ils l'y laissaient indéfiniment¹⁵⁰. Lorsque le pirate breton revenait en Angleterre, la victime pouvait le faire arrêter par les juges anglais, saisir son vaisseau et ses marchandises afin de se rembourser¹⁵¹. Même en Bretagne, les pirates de métier pouvaient être poursuivis¹⁵². Les pirates les plus célèbres étaient ceux de Fowey, en Angleterre et de Saint-Malo en Bretagne¹⁵³.

En temps de guerre la course reprend ses droits et le souverain dispose des navires capturés¹⁵⁴.

145. *Ib.*, p. 165. Pat. rol. 1453, p. 119.

146. *Hansebuch*, t. VIII, p. 108, n. 215. *Hanserecesse*, t. III, p. 530, juin 1449. Voir une plainte au sujet des pirateries bretonnes sur les Anglais. LOBINEAU, p. 630, en 1447.

147. Arch. de la L.-I., B 3, fo 89, 1464. P. R. O. List. XII, B 29, n. 331 et B 28, n. 420.

148. Cal. pat., 1461, p. 36.

149. LA RONCIÈRE, p. 159.

150. Arch. de la L.-I., B 4, fo 44, 1466, un breton y reste dix ans.

151. R. O. List XVI, B 60, n. 116, B 49, n. 18. Cal. pat. 1483, p. 347, 355. Un breton de Saint-Briac fut arrêté ainsi, malgré son innocence; on le relâcha et il intenta une action contre celui qui l'avait accusé. Dans le comté de Pembroke, c'est le comte qui rend justice à ses sujets en ces matières. R. G. MARSDEN, *The vice-admirals on the coasts*, 1475, *Engl. hist. rev.*, t. XXII, 1907, p. 468.

152. Arch. de la L.-I., B 3, fo 4 v, 1464, contre Hervé Leroux, pirate depuis dix-huit ans.

153. Treaty roll, passim. Il faut y ajouter Bodennik, voisine de Fowey (*ib.*, 146, m. 4).

154. Brit. Mus. Harl. 433, n. 1601, 1657, 1664. PASTON, t. III, p. 344.

VIII. — La personne lésée pouvait obtenir une lettre de marque qui l'autorisait à s'indemniser du montant de sa perte sur tous les compatriotes du pirate. En 1416, le parlement anglais réserve ce droit au souverain¹⁵⁵. Des lettres de marque furent accordées par les rois d'Angleterre contre les Bretons¹⁵⁶. On connaît un « congé et licence de se revancher et rescompenser » accordé par François II à des Bretons contre des Hanséates¹⁵⁷. Un article de réquisition dressé contre Pierre Landais lui fait grief d'avoir vendu à son profit des lettres de marque et accordé des indemnités indues pour pertes en mer¹⁵⁸.

Une réparation plus efficace que la marque consistait en effet à obtenir directement de l'État une indemnité pécuniaire; mais le cas est assez rare¹⁵⁹. Le lésé pouvait faire intervenir son gouvernement auprès du souverain de son adversaire. Ainsi François II se plaignit à Edouard IV d'Espagnols qui avaient détrossé le Breton Jean Courtois dans les eaux anglaises, démarche vaine, car les ambassadeurs espagnols qui se trouvaient à Westminster démontrèrent que dans les mêmes eaux anglaises, les Bretons avaient pris des navires d'Espagne¹⁶⁰.

Un Anglais, pour se protéger plus efficacement, sollicitait du duc un « bref de vitaille » qui lui permettait de se

155. MAS-LATRIE, p. 21 (Bibl. de l'École des Chartes, 1866).

156. R. O. Miscellanea of Chancery, B 28, n. 7, 22 Henri VI, 16 octobre. List XX, B 96 n. 43 et 47 (1486 et 1493); 1473, Arch. de la L.-I., B 7, f^o 46 v. Congé du duc en vertu d'une marque du roi d'Angleterre, jusqu'à 10.300 écus. à deux marchands bretons.

157. En 1486, LA NICOLLIÈRE, p. 240.

158. POCQUET, *Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 517.

159. Cal. Pat., p. 521, en 1475.

160. B. N., ms. fr. 6990 f^o 87; Trésor des Chartes S. D. 6 un ambassadeur anglais se plaint au roi de France des pirates bretons, Jean V se plaignit à Henri IV d'Angleterre des pirateries de ses sujets. LA BORDERIE, p. 446 (*Rev. de Bretagne*, 1859). Parfois l'ambassadeur breton en Angleterre, à court d'argent, priait le marchand breton de lui laisser, à titre de prêt, les sommes obtenues par lui à titre d'indemnité. Arch. de la L.-I., E 209. Ainsi fit Jacques de la Villéon, ambassadeur en Angleterre et chancelier, 1485-1487.

ravitailer dans les ports¹⁶¹, un « bref de conduite » qui l'autorisait à se faire piloter à travers les dangereux récifs de la côte¹⁶². Ces brefs se vendaient et rapportaient abondamment au trésor ducal¹⁶³. Les ducs avaient institué des bureaux à Bordeaux et à La Rochelle pour les délivrer. Edouard III fit faire une enquête sur le droit que prétendait le duc de distribuer des brefs à Bordeaux (1362), mais en 1384, il ordonna d'en laisser jouir le duc qui les possédait de toute ancienneté¹⁶⁴. Nous parlerons plus loin des brefs de sûreté, assurance contre le droit de bris.

IX. — Le sauf-conduit était une protection générale accordée par le duc ou par le roi d'Angleterre au sujet étranger et qui lui garantissait la liberté d'aller, venir et faire le commerce. Il préservait de la marque¹⁶⁵. Le sauf-conduit détermine avec précision les noms des bénéficiaires et du navire, les marchandises transportées, et le pays destinataire. En général, il ne donne pas accès dans les villes murées, ni dans les châteaux¹⁶⁶. Cependant on y voit assez souvent des destinations multiples. Le sauf-conduit autorise, par exemple, à aller en France, en Normandie, en Bretagne et en Guyenne¹⁶⁷, partout sauf chez les ennemis du roi ou du duc. Le sauf-conduit paraît avoir été obligatoire, au moins quand il n'y avait pas de trêve¹⁶⁸. Il fallait le renouveler car il était généralement annuel¹⁶⁹, aussi doit-on rapprocher des sauf-conduits annuels les « brefs d'année » dont il est souvent question. Il y avait

161. Arch. de la L.-I., E 201. Le sire de Retz délivrait aux Anglais des congés pour aller chercher de l'eau et des vivres. *Ib.*, B 2, f° 81 v., 1462.

162. LA NICOLLIÈRE, p. 409. FAGNIEZ, t. II, p. XL.

163. En 1483-1484, ils sont affermés 5.000 livres. Arch. de la L.-I., E 212.

164. Léon MAÎTRE, *Les congés*, Rev. de Bretagne, 1871, t. I, p. 269. Arch. de la L.-I., E 201.

165. MAS LATRIE, p. 34; LA NICOLLIÈRE, p. 417.

166. Voir traité de 1486. MORICE, t. III, c. 179 et 516.

167. Treaty roll 149, m. 21, 18; 145, m. 34; 155, m. 21.

168. Arch. de la L.-I., B 2, f° 53 v. en 1462.

169. *Ib.*, f°s 16, 22, 24 v., 45 v., 64 v., 82 v., B 3, f°s 68, 76 v., 81. E 202. LA NICOLLIÈRE, p. 403; L. MAÎTRE, *Les Congés*, p. 269. Sauf-conduit à John Stourton of Stourton, chevalier, les 13 juin 1459, 3 mai 1460 et 27 octobre 1461. Rep. of the dep. Keep. 48, p. 435, 443 et 445.

aussi de petit sauf-conduits de « pescheure »¹⁷⁰, donnés seulement « pour la terre ». Les Anglais s'en contentaient parfois¹⁷¹. Ces divers sauf-conduits n'étaient gratuits que par faveur exceptionnelle¹⁷². On se rappelle le trafic qu'en fit le chancelier Chauvin¹⁷³.

Quand cette pièce était égarée le titulaire pouvait en faire dresser un nouvel exemplaire, une « exemplification », sur son serment qu'il l'avait perdue par accident et qu'il rendrait le double s'il retrouvait l'original¹⁷⁴. L'amiral de Bretagne délivrait des sauf-conduits¹⁷⁵. L'amiral d'Angleterre en accordait également¹⁷⁶. Le duc de Bretagne faisait aussi respecter ceux du roi et de l'amiral de France¹⁷⁷.

La piraterie augmentait le nombre des sauf-conduits car les marchands qui portaient une rançon ne manquaient jamais de s'en munir. Le roi d'Angleterre en délivrait aux marchands bretons pour venir en Angleterre chercher la rançon des Anglais gardés prisonniers en Bretagne¹⁷⁸, ou pour porter en son royaume, la rançon des Bretons faits prisonniers par les Anglais¹⁷⁹. Quelquefois le prisonnier lui-même recevait un sauf-conduit pour aller quérir sa rançon. Les Anglais recevaient un sauf-conduit de leur roi quand ils partaient pour la Bretagne afin d'y déposer la rançon d'un de leurs compatriotes. Le roi d'Angleterre donnait aussi des sauf-conduits aux Bretons qui venaient en Angleterre chercher la rançon d'Anglais prisonniers en France ou porter en Angleterre la rançon de prisonniers fran-

170. Arch. de la L.-I., B 3, f^{os} 68, 116 v.

171. *Ib.*, B 4, f^{os} 40 v., 43 v.

172. *Ib.*, B 3, f^o 30 v. au comte de Pembroke, en 1464; B 6, f^o 13 v., en 1468, au roi d'Angleterre; B 4, f^o 50, en 1464, à Marguerite d'Anjou.

173. Voir ci-dessus, chap. I, § VII.

174. Cal. pat., 9 avril 1472, p. 333, 366, 295.

175. Arch. de la L.-I., B 3, f^o 23.

176. Liber niger Scacarii, t. I, p. 279 (Rolls series), sous Edouard IV.

177. Arch. de la L.-I., B 3, f^o 139 (1464) et 155 v.; B 2, f^{os} 46 et 73 v. (1462).

178. Treaty roll 148, m. 21.

179. *Ib.*, et rep. of the Dep. Keep. 48, p. 422, à Olivier de Coëttivi prisonnier en Angleterre du comte de Shrewsbury.

çais¹⁸⁰. Parfois des Espagnols reçurent la mission d'aller chercher en Bretagne la rançon de Bretons prisonniers des Anglais¹⁸¹.

Le sauf-conduit n'était pas inefficace. Lion de Rozmital, témoin oculaire, nous peint les pirates d'Angleterre quittant tout à coup leur attitude hostile devant les lettres de sauf-conduit de leur roi et se jetant à genoux pour baiser le parchemin¹⁸².

L'avantage capital du sauf-conduit c'est que tout pillage de navire qui, sans lui, serait un fait de course et de louable patriotisme, prend un caractère délictueux et devient piraterie¹⁸³. Il autorise le bénéficiaire à se faire rendre justice par les tribunaux du pays même du pirate. Les Bretons adressent une pétition au chancelier anglais¹⁸⁴. Le jugement était prononcé par la chancellerie ou par l'amiral¹⁸⁵.

Dès qu'un pillage était signalé, le roi d'Angleterre ouvrait une enquête, interrogeait la victime des pirates¹⁸⁶; mais parmi les témoins cités se présentaient parfois des personnes ayant participé au butin¹⁸⁷. Si le bateau breton transportait un marchand anglais avec sa marchandise, il était naturellement justiciable des tribunaux d'Angleterre¹⁸⁸. En Bretagne, les Anglais obtenaient justice de la cour du sénéchal du lieu¹⁸⁹. Il y eut le 26 octobre 1464 un sauf-conduit général octroyé par François II pour les Anglais et par Edouard IV pour les Bretons. Les trêves, les entrecours de marchandise équivalaient à un sauf-

180. *Ib.*, p. 448, 446, 447.

181. Treaty roll 147, m. 21.

182. P. 47, 48.

183. Cal. pat. 1472, p. 354; 1468, p. 101. Arch. de la L.-I., B 4, f^o 149, en 1466.

184. R. O. Ancient petition, Chancery proceedings. List. XVI, B 51, n. 1.

185. R. O. List. XVI, B 64, n. 646. Cal. pat. 1463, p. 14, devant l'Amiral-court de Southampton, devant le « King in Chancery ».

186. Issue roll 822 et 821 (Easter).

187. Cal. pat. 1483, p. 345.

188. R. O. List. XVI, B 69, n. 60.

189. Arch. de la L.-I., B 3, f^o 33 v., 88 v., B 2, f^o 32 v.

conduit général. Des conservateurs nommés pour connaître des infractions constituaient une juridiction spéciale¹⁹⁰.

Au sauf-conduit il faut rattacher la « lettre de protection et sauvegarde » octroyée par le roi d'Angleterre à des Anglais et surtout à des Bretons¹⁹¹. Elle est analogue au sauf-conduit¹⁹². François II accordait aussi des lettres de sauvegarde aux Anglais¹⁹³. Il en est de même de la « lettre de passage » accordée par le roi d'Angleterre en temps de guerre à un prisonnier de Bretagne pour aller chercher sa rançon¹⁹⁴.

Il faut se garder de confondre le sauf-conduit avec le congé qui est accordé par chaque souverain à ses sujets. C'est l'autorisation au Breton de sortir de Bretagne, à l'Anglais de sortir d'Angleterre¹⁹⁵, tandis que le sauf-conduit est plutôt l'autorisation donnée à l'étranger d'entrer et de circuler dans le pays de celui qui le concède. Le congé peut être spécial¹⁹⁶ ou collectif¹⁹⁷. Au congé breton correspond la licence accordée par le roi d'Angleterre à tel de ses sujets d'aller faire le commerce en Bretagne, sans préciser le genre de marchandises. On les employait quand il n'y avait pas de trêve entre l'Angleterre et la Bretagne¹⁹⁸.

X. — Les sauf-conduits, les traités de commerce sont déjà des mesures préventives ; il en faut rappeler une autre, le convoi. Ce n'est pas le procédé primitif de la caravane tel que l'employaient au moyen âge les Anglais

190. MAS-LATRIE, p. 49 sqq.

191. Rep. of the Dep. Keep. 48, p. 449, 450.

192. Treaty roll 156, m. 18, à la *Catherine* de Bretagne pour apporter du vin de Guyenne « pro expensis hospicii nostri ».

193. Arch. de la L.-I., B 10, f° 154, 154 v.

194. Brit. Mus. Harl. 433, n. 1639.

195. BOURDE DE LA ROGERIE, p. XIX.

196. Arch. de la L.-I., B 6, f° 15 v.

197. En 1462, à 14 habitants de Guingamp, B 2, f° 96 v.; à tous les habitants de Morlaix; en 1464; aux habitants de la cité et du Minihy de Tréguier et des paroisses voisines de Plougniel, Plougrescan et Pluvenan, B 3, f° 59; pour aller à Jersey, Guernesey et en Angleterre (B 2, f° 20 v., en 1462).

198. Treaty roll 145, m. 17, n. 2. Rep. of the dep. Keep. 48, p. 445, 440, 429.

ou les Hanséates¹⁹⁹ pour se défendre des pirates bretons, c'était une escorte de navires armés, une « armée » comme on disait absolument, ordonnée et réglementée par le pouvoir ducal.

On rattachait l'origine du convoi aux relations avec les Anglais²⁰⁰. Au xv^e siècle, l'amiral de Bretagne eut, un jour, l'occasion de l'exposer au duc. Il rappela que « es temps passés, pour la prouchaineté des pays de Bretagne et d'Angleterre, entre lesquels y a bien pou de distance », et pour les « anciennes inimitiés » qui les séparent, les Anglais « ont fait plusieurs entreprinses et armées par mer sur les subgiez de ce pays et duché et, ce moyen, fait sur iceulx pluseurs roberies et pilleries, tellement que pluseurs d'iceulx marchans qui deparavant estoit riches et puissans en ont esté de touz poinz destruis et réduiz comme à totalle poureté ». Alors « les marchans voyans que d'eux-mesmes ils n'y povoint donner provision » en firent remontrance au duc qui, après délibération du grand conseil, commanda que le convoi fût ainsi organisé : la flotte se rendrait du ras Saint-Mahé, ou pointe Saint-Mathieu, « ès parties de La Rochelle, Bourdeaux et Baïonne » ; une nef entrerait dans la rivière de Gironde²⁰¹, puis, après quelque attente pour permettre aux marchands de charger leurs navires, la flotte remonterait jusqu'à Saint-Mahé d'où un vaisseau continuerait jusqu'à Saint-Malo.

En réalité, le plus ancien convoi connu fut institué par Jean IV qui, pour couvrir les frais de cette innovation, imposa des droits d'entrée et issue sur les vins entrant dans

199. MALVEZIN, t. I, p. 317. FAGNIEZ, t. I, p. XXI. OTTO HELD, p. 134.

200. En 1462 le convoi est dirigé officiellement contre les Anglais. Arch. de la L.-I., B 2, fo 92. En 1464, le duc expose que le convoi ordonné au mois d'août est maintenu « néanmoins les trèves prises entre les Bretons et les Anglais », B 3, fos 96, 151. Il y eut des convois en 1470-1471 (Trésor des Chartes S. C. 29), en 1473 (B 7, fo 120 v.), en 1478 (B. N., ms. fr. 16817, fo 4 v.), en 1484 (E 212) et 1487 (B 10, fo 111 v.).

201. Et non de Guérande, comme a dit La Borderie (*Le Commerce...*, p. 451) à la suite de Dom Morice (t. III, c. 1122).

les ports bretons ou en sortant, ainsi que sur le blé, la viande, le suif, le cuir, le miel, l'oint, la cire et le sel exportés²⁰². Ainsi les Bretons étaient efficacement protégés car, entre le duché et La Rochelle, « tant à l'Isle Dieu que ailleurs, se sont le plus souvent fait prises par les Angloys que en autres endroiz de la mer et y sont les passages plus dangereux²⁰³. En protégeant ses sujets par le convoi, le duc leur faisait défense de « vitailer, secourir, ayder ne favoriser les pirates »²⁰⁴.

La caution était une garantie sérieuse quoique un peu complexe. Inaugurée, en 1414, entre la Bretagne et l'Angleterre²⁰⁵, elle fut adoptée par la France en 1443 et 1484²⁰⁶. Cette prescription fut renouvelée dans le traité anglo-breton de 1486 avec un mode d'application plus facile.

Le traité de 1486 oblige les officiers du duc ou du roi qui délivreront à un particulier l'autorisation d'arrêter un navire, à en obtenir au préalable « bonne et seure caution ». Cette règle fut étendue, car François II menaça les Malouins, à l'occasion de prises indues opérées par un pirate, de leur en faire supporter la responsabilité, « par défaut d'avoir prins bonne seurté et caution des marchans qui partent de Saint-Malo »²⁰⁷.

Il ne faut pas confondre cette caution, remède préventif contre la piraterie, avec la caution donnée par le marchand breton entrant en Angleterre pour garantir qu'avec le prix

202. Ordonnance du 1^{er} juillet 1372. LA BORDERIE, t. IV, p. 126. Le roi de France avait pris une décision analogue mais dont l'application ne dura pas. LA RONCIÈRE, t. I, p. 398.

203. Le convoi comprenait trois flottes qui se succédaient du 15 septembre au 15 juin. L'amiral qui en avait la charge percevait un vingtième sur toutes les marchandises importées sous cette protection, et un quarantième seulement sur celles qui étaient réexportées. En 1482, le convoi fut affermé 15.200 livres (Arch. de la L.-I., E 212). Voir un mémoire peu antérieur à François II (*Ib.*, E 202) et un autre peu postérieur (B. N., ms. fr. 22326, f^{os} 801, 802. MORICE, t. III, c. 1121-1123). LA BORDERIE, *Le Commerce et la Féodalité*, Rev. de Bretagne, 1859, p. 449-454. LA NICOLLIÈRE, *La marine bretonne*, p. 411-416.

204. LA NICOLLIÈRE, p. 34, 405.

205. LA BORDERIE, o. c., p. 439.

206. LA RONCIÈRE, t. II, p. 158.

207. Arch. de la L.-I., B 10, f^o 53, 6 novembre 1486.

de vente de ses marchandises, il achètera d'autres objets de commerce, de façon à ne pas faire sortir du numéraire anglais. Cette mesure s'explique par la théorie de la balance du commerce ou du mercantilisme alors en vogue et selon laquelle un pays s'enrichissait si la comparaison des exportations avec les importations donnait un excédent aux premières, car cette différence correspondait à une augmentation du numéraire dans le pays, donc à un accroissement de sa richesse²⁰⁸.

Enfin les princes sollicitèrent quelquefois contre la piraterie l'intervention du Saint-Siège. En 1472, il couvrit de sa protection Penpoul, Roscoff et les îles de la pointe du Léon²⁰⁹. Les îles Scilly étaient également sous la sauvegarde du pape²¹⁰. Jersey obtint, en 1472, un sauf-conduit général de l'amiral de France ; Sixte IV lui accorda, par une bulle du 4 mars 1480, le privilège de neutralité. François II le reconnut par des lettres patentes du 20 novembre 1484²¹¹.

XI. — Il convient de rappeler aussi le droit de « bris » par lequel « toute nef qui périt et aventure, tout est conquis et confisqué au duc », ou au seigneur riverain²¹². François II jouit donc, comme ses prédécesseurs, de ce droit

208. Voir le mémoire des Bretons à Henri VII, en 1507, Brit. Mus. Cotton Julius B VI, fo 206 sqq.

209. Cal. pat., p. 474, en 1474. Arch. de la L.-I., B 7, fo 10, en 1473.

210. Aff. étr. Mém. et doc. Angleterre 98, en 1486, lettre de Henri VII à Charles VIII.

211. Et Charles VIII par des lettres royaux du 14 mai 1487 (DUPONT, t. II, p. 113); Bulle transmise dans un vidimus d'Henri VIII du 22 mai 1513; on en a suspecté l'authenticité, mais, dès le 14 mai 1485, Richard III ouvre une enquête sur une bulle « tempore Edoardi IV pro utilitate insularum Gersey, Guernsey optenta » pour vérifier non si cette bulle est fautive mais si elle peut « aliquid damnum nobis generare ». Treaty roll 169, m. 3. Julien HAVET. *Les Cours royales des îles normandes*, 1878. *Caesarea*, par POINGDESTRE dans Soc. Jersiaise, t. X, 1889, p. 57. F. B. TUPPER, *History of Guernsey*, 1876, p. 133.

212. Le sire de Retz le percevait (*Cartul.*, éd. BLANCHARD, n. XXIII). En 1488 François II concéda le droit de bris à Guillaume de Rieux sur les côtes de sa seigneurie de Châteauneuf, depuis Saint-Malo, en paiement de 1.000 écus d'or prêtés pour la guerre (Arch. de la L.-I., B 11, f^{os} 89-91 v.). On lit en marge : « rayé... suivant l'arrêt du Conseil du 12 octobre 1680 ». A la fin du règne de François II les revenus du droit de bris étaient donnés aux princesses Anne et Isabeau (Arch. de la L.-I., B 10, fo 61 v. et 1486 passim).

mal famé ²¹³. On s'en préservait en se munissant d'un bref de sûreté. En ce cas, le naufragé ne devait plus qu'un droit de « sauvage » à ceux qui avaient sauvé son embarcation. Les Anglais qui chargeaient dans les ports où le duc avait des bureaux pour délivrer des brefs, étaient obligés d'en prendre ²¹⁴. Le sauf-conduit tenait lieu de bref de sûreté ²¹⁵.

XII. — Les monnaies anglaises avaient cours en Bretagne ²¹⁶. Réciproquement les Anglais usaient des monnaies bretonnes ²¹⁷. Les unes et les autres étaient reçues en France, ce qui permet de fixer leur valeur relative ²¹⁸.

²¹³. En 1458 (B. N., ms. fr. 22318, p. 577); en 1459 (Trésor des Chartes, S. C. 36); en 1462 (Arch. de la L.-I., E 153, B 2, fo 126); en 1464 (B 3, fos 13, 16); en 1466 (B 4, fo 37 v.); en 1473 (B 4, fo 79 v.).

²¹⁴. *Coutumes et autres noblesses de la noble duché de Bretagne*. B. N., ms. Dupuy 318, fo 183. POLS, *Nouv. rev. hist. de droit*, 1885, p. 459-462.

²¹⁵. Arch. de la L.-I., B 3, fo 14 v. Le duc, en appliquant son droit « d'espave et galay » mentionne que les Anglais naufragés étaient sans sauf-conduit (1464).

²¹⁶. BIGOT, p. 259. Arch. de la L.-I., B 7, fo 43 v. en 1473. En 1848 on trouva à Fougères environ 80 pièces de monnaie du XV^e siècle, françaises, bretonnes et anglaises, d'or, d'argent et de billon. E. PAUTREL, *Notions d'histoire et d'archéologie pour la région de Fougères*, 1927, p. 782.

²¹⁷. *Cely papers*, p. 197, n. 145, deniers et obole de Bretagne.

²¹⁸. En 1475 (LENGLET, t. IV, p. 429. *Ordonn.*, t. XVIII, p. 143, 148; en 1479, t. XVIII, p. 522; en 1487, t. XIX, p. 56).

Nobles à la rose : en 1475 : 73 s. 4 d. tourn.; en 1479 : 75 s. t.; en 1487 : 75 s. t.

Angelots, les 3 pour 2 nobles : en 1475 : près de 49 s. t.; en 1479 : 50 s. t.

Gros d'Edouard, 9 pour : en 1475 : 2 s. 4 d.; en 1479 : 2 s. 6 d. t.

Ecus de Bretagne : en 1475 : 30 s. 6 d. t.; en 1487 : 34 s. t.

Gros de 3 targes aux poings sous l'euillet : en 1475 : 2 s. 6 d. t.

Targes : en 1475 : 11 d. t.

Cours des monnaies anglaises en Bretagne : 1466 (Arch. de la L.-I., B 4, fo 30);

1476 (B. N., ms. fr. 22318, fo 44) 1481 (*Ib.*, fo 512); 1488 (Arch. de la L.-I., B 11, fo 613 et Morice, t. III, c. 519).

Gros d'Henri VI : en 1466 : 2 s. 4 d. bretons; en 1476 : gros vieux d'Angleterre qui valoient de 2 s. 4 d. à 2 s. 2 d.

Gros d'Edouard IV : en 1466 : 2 s.; en 1476 : gros neuf d'Angleterre, 2 s.

Deniers estrelins : en 1466 : 6 d. (au lieu de 7 auparavant).

Nobles de Henri du poids de 2 florins : en 1476 : 57 s. 6 d.; en 1481 : 57 s. 6 d.; en 1488 : 4 l. 8 s. 4 d. (=88 s.).

Demy-nobles : en 1476 : 28 s. 6 d.

Nobles à la rose : en 1476 : 63 s. 4 d.; en 1481 : 65 s.; en 1488 : 5 l. (=100 s.)

Angelots : en 1476 : 42 s. 1 d.; en 1481 : les 3 pour 2 nobles à la rose, donc 43 s. pièce; en 1488 : 66 s. 8 d.

D'après Clergeac (*La curie et les bénéficiers consistoriaux*, 1911) 10 livres bretonnes valent 8 ducats, tandis que la livre sterling qui a valu 6 ducats est descendue à 4.

Les rois d'Angleterre passent pour avoir respecté la monnaie²¹⁹. Cependant, en 1464, Edouard IV ayant ordonné de frapper 450 pennies à la livre, la valeur s'en trouva modifiée. Le parlement de 1465 prit aussi quelques dispositions qui altérèrent la monnaie²²⁰. François II publia une ordonnance pour y remédier²²¹.

Les ducs de Bretagne furent, au contraire, accusés plusieurs fois d'abus de monnayage²²², mais ce n'est qu'à la fin du règne de François II que la détresse financière amena des altérations graves²²³.

219. ASHLEY, t. I, p. 213.

220. RAMSAY, t. II, p. 382.

221. En 1466. Arch. de la L.-I., B 4, f^o 30. Et. MARTIN, p. 316, 317.

222. Notamment par les Etats généraux de 1484 (PIGEONNEAU, p. 431) et les ordonnances royales de 1485 (*Ord.*, t. XIX, p. 594) et de 1487 (t. XX, p. 56).

223. Voir ci-dessus. LA BORDERIE, *Choix de documents inédits sur le règne de la duchesse Anne*, 1866, p. 33-36.

CONCLUSION

Si nous donnons ces détails qui relèvent plus de l'économie politique que de l'histoire, c'est que nous les jugeons nécessaires pour expliquer la nature des rapports entre les deux pays.

« L'Angleterre, dit Albert Sorel, est une île marchande ; toute sa politique résulte de ce fait »¹. Les contemporains eux-mêmes le comprenaient puisqu'on vit Edouard IV rendre visite au plus riche marchand de Bristol, comme François II allait chasser chez Pierre Landais.

L'impression que laisse l'étude de la Bretagne sous François II est celle d'une grande aisance, d'une richesse partout répandue. Sans avoir entièrement échappé aux misères de la guerre de Cent ans², elle avait profité des malheurs de la France. Sa neutralité en fit le refuge des industriels Normands³ et le poids des impôts sous Louis XI prolongea ce mouvement d'immigration⁴. Alain Bouchart, écrivant sous la reine Anne, évoque le temps du duc François, où l'on n'eût trouvé si petit village qui n'eût eu « foison de vaisselle d'argent »⁵. Le héraut Berri vante la fertilité de la Bretagne : « en ce país a moult de beurres... grand foison bons ports de mer et grand

1. *L'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 337-339. H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. III, 1907, p. 215 : « c'est dans l'histoire économique qu'il faut chercher la politique urbaine de ce temps [la fin du XV^e siècle] ».

2. H. SÉE, *Les classes rurales en Bretagne du XVI^e siècle à la Révolution*, *Annal. de Bret.*, t. XXI, 1905-1906, p. 8.

3. BASIN, t. I, p. 193. R. BLONDEL, *Assertio Normanniæ*, t. I, p. 193, n. 2. PIGEONNEAU, p. 410 et sqq. FAGNIEZ, t. II, p. XLIX.

4. BASIN, t. III, p. 170. MASSELIN, p. 563.

5. F^o 233 v. Le Mené a publié un partage mobilier à Lesnevé, à la mort d'Eon Benoit, en la cour de Largoët (1431); on y relève : huit tasses d'argent, 6 cuillers d'argent, 1 aiguière d'argent. Il est vrai que le défunt était non paysan mais petit gentilhomme (*Bull. de la Soc. Polymathique du Morbihan*, 1891, p. 49).

foison bœufs et vaches et bons petits chevaux »⁶. Il eût pu citer encore les soieries installées à Vannes et à Vitré⁷, les tapisseries à Rennes⁸, l'imprimerie à Rennes et à Tréguier⁹. Telle est la Bretagne chantée par Jean Meschinot, son poète :

Riche pays, contrée très heureuse,
Amée de Dieu, ce voit-on clairement,
Duché sans pair, Bretagne plantureuse,
De noblesse trésor et parement¹⁰.

Soutenue par sa propre richesse, appuyée sur des alliés puissants, la Bretagne était près de réaliser l'idéal politique de Pierre Landais et d'entrer dans l'ère moderne en principauté indépendante. Cette conception du grand ministre breton avait pu se développer grâce à la liberté effective dont la Bretagne avait longtemps joui, à côté de la France abaissée. Mais, après la guerre de Cent ans, au moment où la France se relevait, elle devenait une chimère, car, trop faible pour subsister à l'état isolé, la Bretagne avait à choisir entre la France et ses ennemis. Ni l'Espagne, ni l'Angleterre ne l'ignoraient. « Par dessus tout, disaient les souverains Catholiques, il faut sauver la Bretagne »¹¹ ; et le roi d'Angleterre avouait de son côté : « Notre sort est si intimement lié au sort des Bretons que leur défaite nous mettrait en péril »¹². « Bretagne est la petite Angleterre », concluait un avisé Champenois¹³. Edouard IV et Henri VII auraient pu prendre à leur compte la parole que Froissart prêtait à Edouard III, que la Bretagne « estoit la plus belle

6. *Le livre de la description des pays*, écrit vers 1455, p. p. E. T. HANY, 1908.

7. 20 mars 1475, privilège aux ouvriers de soie venus de Florence à Vitré. B. N., ms. fr. 22318, f° 46.

8. *Ib.*, p. 80 à des ouvriers en tapisserie d'Arras, 17 novembre 1471. Voir CHAUFFIER, *Essai sur l'histoire du commerce extérieur en Bretagne au moyen âge*. Position de thèse à l'École des Chartes, 1887, p. 25-26.

9. POCQUET, t. IV, p. 629.

10. Ed. LA BORDERIE, p. 632.

11. Calend. Spanish, t. I, p. 19, 17 décembre 1488.

12. 28 janvier 1489. Venetian Calendar, n. 550.

13. Jehan FOULQUART, procureur-syndic de Reims, p. p. PÉLICIER, *Anne de Beaujeu*, p. J. n. 15.

entrée qu'il pouoit avoir pour conquerre le royaume de France »¹⁴.

Ainsi donc, pour avoir essayé d'échapper à l'autorité de la France, pour en avoir renié la suzeraineté traditionnelle, la Bretagne, soi-disant libre, n'aurait plus été qu'une vassale à la dévotion de l'Anglais. Tel était le point d'aboutissement fatal de la ligne de conduite suivie par François II et son trésorier général.

Il est trop heureux que la duchesse Anne, quittant les errements paternels, ait voulu remplacer des liens politiques qui tombaient en désuétude et renforcer des liens naturels inscrits dans la géographie même, par une alliance nouvelle, étroite, durable, qui confondit définitivement, l'un avec l'autre, le sort des deux pays.

14. Ed. LUCE, t. II, p. 140.

INDEX ALPHABÉTIQUE

(On n'a pas relevé les noms que l'ordre chronologique ou les sommaires des chapitres permettront de retrouver.)

- Aberwrach*, 241, 305.
ABINGTON (Jean, abbé d'), 280, 284.
ALBANY (Duc d'), 237.
ALENÇON (Duc d'), 170, 235.
Ancenis, 205.
ANGLURE (Simon d'), 34.
Anjou, 311.
Aragon, 159, 214.
Argoët (L), 176, 326.
Arguenon, 147, 188.
ARMAGNAC (Comte d'), 82, 159, 175.
Armuyden, 88.
Arras, 327.
ARUNDEL (Comte d'), 191, 287.
ARUNDEL (Jean), 186.
ARUNDELL (Thomas), 252.
AUBENEY (Gilles d'), 283.
AUBIGNY (Béraud d'), 284.
Audierne, 143, 187, 245, 305.
AUDLEY (Lord), 54, 84, 190, 191, 195, 196.
AUNAY (Viconte d'), 289, 290.
Aunis, 311.
Auray, 111, 125, 165-167, 187, 193, 235, 250.
AUAUCOUR (François d'), comte de Vertus, 105, 209, 236, 256, 269, 273.

BAILLI (Jean), 273.
Balanec (Ile), 184.
Bannec (Ile), 184.
BARCKLEY (William), 252.
BARKELEY (Edouard), 191.
Barnstaple, 303, 307.
BASTARNAY (Imbert de), 194, 203, 213.
Batz (Ile de), 183, 244, 304.
Bayonne, 312.
BAYONNE (Louis de), 79.
BEAULIEU (Pierre de), 182, 184, 187, 214, 308.
BEAUVAU (Antoine de), 72.

Belle-Iste, 76.
BELLICON (Henri), 120.
BENOÎT (Eon), 326.
BERNARD (Pierre), 79.
BERTHELOT (Louis), 250.
Bideford, 307.
Bilbao, 312.
Blavet, 215, 304, 305.
BLOSSET (Jean), 113, 194.
BLOUNT (Gautier), lord Mouljoy, 142.
Bodennik, 315.
BOGARD (Pierre), 228.
Bois (Le), près de Nantes, 175.
Bois-Cornillé (Le), 210.
BON (Jean), 196.
BONENFANT (Jacques), 169, 187.
Bordeaux, 310, 311, 312, 317.
BOSEC (Nicolas), 240.
Boston, 187.
BOTLER (Thomas), comte d'Ormond, 273.
Bouffay (Le château du), 235.
Boulogne, 78, 79.
Bourgneuf-en-Rais, 37, 52, 64, 147, 165, 302, 304, 305, 312, 314.
BOURGOGNE (Antoine, grand bâtard de), 179.
BOURGOGNE (Baudouin, bâtard de), 278.
BOURRÉ (Jean), 153.
BOUTELLER (Denis), 67.
BRANDON (Thomas et W.), 252.
BRANGES (Antoine de), 228, 229, 237, 266.
BRÉCART (François), 288, 289.
Bréhat, 289.
Bressuire, 60.
BRESSUIRE (Le s. de), 236.
Brest, 35, 55, 57, 64, 136, 140, 141, 159, 179, 214, 241, 250, 273, 283, 284, 304, 305.

- BRETAGNE (Edouard, bâtard de), 59, 81, 102, 188, 236.
 BRETAGNE (Guillaume, bâtard de), 45, 59, 81, 85, 91, 94, 101, 105, 125, 158.
 BRETAGNE, héraut, 65.
 BRETAILLES (Louis de), 180, 189, 190, 218, 310.
 Bretonne (Langue), 302.
 BRÉZÉ (Jacques et Pierre de), 37, 58, 79, 81, 90, 95, 112, 113.
 BRIAN (Alain), 158.
Bridgewater, 244, 303, 307.
Briord, 210.
 BRIOUZE (Guy de), 112.
Bristol, 187, 263, 267, 282, 304, 306.
Broérec, 216.
Brouage, 216, 313.
Bruges, 228, 313.
Bruxelles, 176-178.
 BUCKINGHAM (Duc de), 248, 249, 251, 252.
 BUCKINGHAM (Richard), 125.
 BUDÉ (Dreux), 91.
 BURCHIER (John), 252.
 BURGH (Thomas), 265.
Caen, 52, 275.
 CAEN (Robert de), 375.
Calais, 42, 138, 307.
 CALAIS, poursuivant, 122.
 CALLONEK (Nicolas), 158.
Cancalle, 131.
Cap-Caval, 55.
Cap-Sizun, 55, 254.
 CARBONNEL (Jean, Henri et Richard), 113, 114, 252.
 CARNAK (Maurice), 274.
 CARTERET (Philippe de), s. de Saint-Ouen, 112, 113.
 CARTIER (Jacques et Jean), 250.
Castille, 42, 135, 145, 159, 245.
 CATESBY (Guillaume), 259, 266, 268.
 CHABANNES (Antoine de), 149.
Chantocé, 169.
Châteaubriant, 170, 205.
Châteaugiron, 171, 184.
Châteauneuf, 323.
 Châtellier (Le), en Bourbonnais, 33.
 CHAUVIN (Guillaume), 70, 72, 97, 100, 115, 117, 134, 156, 203, 212, 220, 257, 302, 305, 318.
 CHAUVIN (Jean), 53.
Cherbourg, 209.
 CHÉRUBIN (Guillaume), 291.
 CHESTER, héraut, 114.
 CHESTRE (Robin de), 63.
 CHEVALIER (Etienne), 91.
 CHEVIGNÉ (Guillaume de), 111.
 CHEYNEY (John), 252, 262.
Chichester, 187.
 CHIMAY (Comte de), 228, 234, 237.
 CHOISEUL (Pierre de), 188.
Cidre, 242, 302.
 CLARENCE, roi d'armes, 267.
 CLINTON (Lord), 54, 57.
 CLUGNY (Ferry de), 178.
 COËTANLEM (Jean, Michel et Nicolas), 61, 146, 147, 157, 200, 254, 263, 264, 279, 283.
Coëtfreec, 53.
 COËTIVI (Christophe et Olivier de), 44, 52, 53, 71, 318.
 COËTLOGON (Olivier de), 44, 63, 72, 287, 288, 296.
 COËTMEN (Jean et Olivier de), 279.
Coleton, 303.
 COLT (Thomas), 100.
 COMPAING (Guillaume), 180.
Concarneau, 49, 55, 57, 136, 140, 143, 205, 273, 305.
Conquet, 141, 143, 161, 181, 215, 241, 245, 305, 308.
 CONVEY (Hugh), 248.
Cornouaille, 140.
 CORNOUAILLE (Olivier de), 193, 200.
 COTTAÏN, 61.
Couëron, 305.
Couesnon, 147, 188.
 COULON, 171.
 COURTAYS (Olivier), 313.
 COURTNEY (Edouard et Pierre), 252, 253.
 COURTOIS (Jean), 316.
 COUSINOT (Guillaume), 74, 91, 119.
 COUVRAN (Geoffroy de), 80.
 CRÉSOLLE (Gilles de), 61-69, 147, 184, 308.
 CROHER, 195.
Croisic (Le), 66-76, 119, 152, 274, 282, 283, 304.
Crozon, 57, 146, 214, 241, 254, 255.
Dalkey (Ile), 309.
Danemark, 119, 135, 177.
Danzig, 313.
Dartmouth, 54, 80, 98, 109, 138, 187, 239, 253, 274, 307, 308, 314.
 DAUBENEY (Giles), 252.
 DAVID, 215.
 DENHAM (Charles), 245.
 Derval (Jean de), 100.
 DES ESSARTS (Philippe), 175.

- DES HAÏRES (Alain), 147.
 DESMIERS, 175.
 DESTIN (Louis), 58.
 DIESBACH (Louis de), 170.
Dinan, 205, 290, 301, 304.
Dol, 85, 205, 207, 289.
 DORDOYN (Jean), 158.
 DORIOLE, chancelier de France, 179, 212.
 DORSET (Marquis de), 244, 252, 253.
 DOUGLAS (Bâtard de), 159.
 DOYAT, 225.
Drogheda, 309.
 DROUET (Robert), 297.
 DU BOIS (Jean), 44.
 DU BOSQ (Pierre), 155.
 DU BOUCHET (Pierre), 155.
 DU BREH (Olivier), 66-69, 71, 80, 100, 102, 115, 117, 120, 121, 125, 135, 136, 140, 149, 171.
 DU BREIL (Rolland), 135.
 DU CHAFFAULT, 55.
 DU CHASTEL (Christophe), 117.
 DU CHASTEL (Tanguy), 55, 57, 66, 92, 94, 97, 100, 105, 116, 117, 134, 150, 157, 175.
 DU FOU, voir DU QUELENEC.
 DU GAVRE (Guy de Laval, s.), 144, 167.
 DU LAU (Jean), 257.
 DU PARC (Bertrand), 50, 51, 187, 204, 248.
 DU PÉRIER, s. du Plessis-Balissou, 97.
 DU PONT (Jean de Rostrenen, s.), 44, 92.
 DU POU (François), 181, 187, 199, 200, 218, 233, 238, 246, 272, 278, 281, 287, 288, 299.
 DU QUELENEC, vicomte du Fou, 45, 56, 97, 115, 140, 153, 158, 181, 185, 188, 217, 254.
 DU QUELENEC (François), s. de Bienassis, 274, 275.
 DU QUELENEC (Guyon), 56, 57, 100, 116, 125, 147, 308.
 DU QUELENEC (Jean), 254, 267.
 DU QUILLIOU (Le s.), 55.
 DURFORT (Bertrand et Georges de), 171.
 DURFORT (Gaillard de), s. de Duras, 171, 182-191, 195, 196, 310.
 DYNHAM (Lord), 190, 245.
 DYOMS (Raoulet), 286.

Ecluse (L.), 152.
 EDGECOMBE (Richard), 252, 284.
 EDWARD (Jean), 252.
Elorn, 301.
Elven, 176.
 EPI, héraut, 271, 272, 274.
 ERNONAY, 195.
Espagne, 177, 215, 272, 312.
 ESPINAY (Eustache d'), s. de Trieuc, 85, 86, 121.
 ESPINAY (Jacques d'), 117.
 ESSEX (Comte d'), 190, 191.
Etaples, 42.
 EULBACANT (Thomas), 231.
Exeter, 187, 280, 307, 308.
 EXETER (Duc d'), 38.
Ezmouth, 98.
 EXQUEM (Ramon), 200, 311.

Falmouth, 191.
 FERRÉ (Pierre), 66, 72, 116, 117, 123, 129.
Florence, 327.
 FOIX (Comte de), 159, 164.
 FOIX (Cardinal de), 197.
 FONTAINES (Thomas), 286.
Fontenay-le-Comte, 183.
 FOREST (Guillaume de), 213.
 FORTIN (Paul), 146, 147.
Fouesnant, 55.
Fougères, 84, 85, 205, 313, 324.
Fowey, 98, 108, 114, 124, 159, 173, 184, 185, 187, 188, 214, 240, 241, 244, 253, 267, 282, 314, 315.
 FRANCE (Charles de), 163.
 FRELVILLE, 196.
 FRESCOBALDI (Barthélemi), 257, 287.
 FULFORD (Baudoin), 43.

Gaillac, 309.
Gand, 228.
 GARLOT (Philippot), 122, 257.
 GATINET, 170.
 GAUDIN (Péan), 44, 53, 55, 58, 118, 150.
 GIFFART (Olivier et Robert), 31, 188.
 GIGLIS (Jean de), 284.
 GODELIN (Regnault), 117.
 GOESBRIANT (Jean), 278.
 GOLDEWELL (Jean), 84.
 GOURMEL (Maurice), 182, 196, 201, 206, 209, 218.
Grâce-Dieu (La), 222.
 GRALL (Henri), 241.
Granville, 85, 146.
Grave (Vin de), 291.
 GREY (John), lord Powis, 259.
 GRIBAULT (Guillemet), 237.
 GRYNESBY (Guillaume), 58.

- GUÉGUEN (Guillaume), 156, 206, 207.
 GUÉMADEUC (Roland), 117.
 GUÉMENÉ (Le s. de), 264.
Guérande, 53, 55, 65, 66, 76, 139, 143, 158, 187, 215, 240, 283, 302, 304, 305, 311, 321.
Guerche (La), 169, 170.
Guernesey, 56.
 GUIART (Alain), 66.
 GUILDFORD (Richard), 248, 252, 307.
 GUILLAUME, soldat anglais, 294.
 GUILLAUME (Pierre), 249.
 GUILLEMET (Guillaume), 147, 167, 259, 287.
 GUILLEMET (Jean), 248.
Guingamp, 53, 56, 301, 320.
 GUNTHORP (Jean), 266.
 GUYON (Jean), 295.
 GUYOT, dit Teuremonde, 237.
 GYÉ (Le s. de), 198.
 HALLIWELL *aliàs* HALWELL, HALWYLL (Jóhn), 170, 252, 253, 296.
Hambourg, 313.
 Hanse teutonique, Hanséates, 239, 306, 312, 313, 314, 316, 320.
 HARBSTON (Richard), 113.
 HARCOURT (Louis de), 118.
 HAREBY (Guillaume), 260.
 HARLESTON (Richard), 169, 260.
 HARPER (Jean), 252.
 HARVYS (Richard), 171.
 HASTINGS (Guillaume), 97, 100, 176, 182.
 HATCLYFF (Guillaume), 95-97, 121, 131, 313.
 HAYSON, 43.
 HELGOGNE (Guillaume), 308.
Hennebont, 216, 276, 305.
 HERYSON (Guillaume), 307.
Holy Island, 307.
 HOWARD (Lord), 54.
Hull, 54, 187.
 HUTTON. (Thomas), 244, 246, 266, 268.
- JACQUES, capitaine anglais, 291, 294.
 JACQUES (Arthur), 249.
Jersey, 56, 157, 320, 323.
 JOB (Hervé), 152.
Josselin, 176.
 JOUFFROY (Cardinal), 145.
 JOUHAN (Guillaume), 65, 69, 152, 182, 185, 187, 308.
 JOUVENEL DES URSINS, 84.
- KENT (Guillaume Neville, comte de), 52, 54.
- KENT (Thomas), 100, 128.
Kenton, 240.
 KERGROIX (Nicolas), 250.
 KERIMEL (Le s. de), 53.
 KERLEAU (Alain de), 241.
 KERLEAU (Vincent de), abbé de Bégar, 97, 102, 107, 115, 136, 137, 147, 163, 165-167, 176.
 KERMAVAN, 55, 117.
 KERMELEC (Alain), 110.
 KERMENÉ (Louis de), 248.
 KERMENO (Nicolas de), 171, 216.
 KEROSI (Bizien de), 254, 295.
 KIMERCH (Le s. de), 55.
 KING (Olivier), 191, 196, 201.
Kingston-on-Hull, 240.
Kircudbright, 49, 309.
- LACROIX (Pierre de), 79.
 LA FEILLÉE (Sevestre de), 276.
 LA FOREST (Jean de), 182.
 LA HUNAUDAYE (Le s. de), 31, 117.
 LA LANDELLE (Vincent de), 204.
 LA MARCHE (Olivier de), 30, 121, 122, 125, 144.
 LAMB (Jean), 167.
 LAMETH (Antoine de), 88, 117, 121, 125, 189.
 LA MOTTE (Alain de), 44, 55, 75, 109, 116, 130, 174, 181, 188, 199, 214, 217, 233, 250, 267, 308.
Landerneau, 241.
Lannion, 143, 181, 188, 276, 305.
 LANNOY (Jean de), 100, 228.
 LA RIVIÈRE (Gilles et Guillaume de), 272, 276, 278.
 LATIMER (Georges Neville, baron), 101.
 LA TRÉMOILLE (Bâtard de), 56.
Launay-lès-Saumur, 153.
 LAUNAY (Frère Jean de), 81, 82, 91, 106, 115.
 LAUNAY (Jean de), dit Le Bastard, 79, 80, 109.
 LAUNOY, voir LANNOY.
 LAVAL (Comte de), 72, 93, 168.
 LAVAL (Guy de), voir DU GAVRE.
 LAVAL (Pierre de), 192.
 LA VILLÉON (Jacques de), 171, 173, 185-187, 189, 190, 196, 203, 214, 219, 221, 225-227, 231, 296, 308, 316.
 LA VILLÉON (Rolland de), 272, 274, 291.
 LE BARBU (Jean), 250.
 LE BASTARD, voir LAUNAY.

- LE BOUTELLER (Jean, Pierre et Yvon), 63, 241, 272, 274, 281, 286.
 LE CHEVY (Yvon), 274.
 LECOMTE (Pierre), 275.
 LE CROZRE (Pierre), 266.
Lectoure, 175.
 LE CUFF (Georget), 262.
 LE DU (Derrien), 250, 308.
 LE FAUCHEUX (Rolland), 274.
 LE FORESTIER (Pierre), 275.
 LEMOYNE (Jean), 218.
 LENFANT (Charles), 55.
Léon, 56, 57, 140, 215.
 LE ROUX (Gobriant), 81, 102.
 LE ROUX (Hervé), 77, 315.
 LE ROUX (Olivier), 164.
 LESGUN (Odet d'Aydie, s. de), 134, 145, 150, 174, 175, 193, 201.
Lesnevé, 326.
 LESPÉRIER (Jean et Robert), 55, 117.
 LESQUELEN (Hervé et Jean de), 258.
 LE VICOMTE (Guillaume), 202.
Lille, 89, 144.
Limerik, 304.
Lincoln, 263.
Lisbonne, 244, 312.
 LITTON (Robert), 195.
 LOAISEL (Jean), 66, 72, 97, 100, 115, 117, 137.
Loctudy, 76.
Londres, 187, 307.
 LONGEPORTE (Richard), 185.
 LONGUEIL (Antoine de), 240, 265-267, 285, 286.
 LORAILLE (Thomas de), 122.
Loroux-Bottereau (Le), 210, 305.
 LOSENGIER (Mathieu), 122, 123.
 LOTHIER, héraut, 228.
 LOVEL, 259.
Lowestoft, 254.
Lubeck, 313.
 LUCENA (De), 214.
Luchaux, 206, 208, 212, 213, 218.
Luçon, 183.
Lupian, 286.
 LUXEMBOURG (Jacques de), 88-90, 99, 100, 149, 156, 157, 165, 190.
Lynn, 54.
 MACÉ (Robert), 67.
 MAIGNELAIS (Antoinette de), voir VILLEQUIER.
 MAIMBIER (Georges de), 233, 246, 247, 274, 283.
 MAINGARD, 80, 100, 276.
 MALESTROIT (Jean et Philippe de), 100, 116, 117, 139.
 MALET DE GRAVILLE, 192.
Malines, 228.
 MALO, poi d'armes, 120.
 MANTEL (Ganrot), 234, 237.
 MARGILIE, 195.
 MARION (Michel), 214, 279.
 MARTIGNY (Charles de), évêque d'Elne, 217, 222.
 MATHIS (Gacien), 200, 307.
 MAUGARS, 65.
 MAUX (Pierre de), 240.
 MAXILLE (Jean), 294.
 MÉAUTIS (Jean), 175.
 MELUN (Charles de), 91.
 MENOT (Michel), 301.
 MENYPENY (De), 127, 129, 137, 141, 168.
 MÉRTAIN, 290.
 MESCHINOT (Jean), 93.
 MESNART (Guillaume), 65.
 MÉTAIER (Mathelin), 65.
 MICHEL (Yves), 240.
 MICHELET, chevaucheur, 286, 288.
Milanaï, 119.
Milcom, 274.
 MILLET (Henri), 164.
 MILLON (Etienne et Yvon), 202, 250.
 MIRAULMONT (Pierre de), 179.
Molènes (Ile), 184.
Molton, 303.
 MONCHENU (Jean de), 213.
Mont-Saint-Michel, 60, 131, 181, 203.
Mont-Saint-Michel en Cornwall, 124.
 MONTAGU (Lord), 128.
 MONTAIGNE, 200.
 MONTAIGU (Le s. de), 167.
 MONTALEMBERT (Pierre de), 79.
 MONTAUBAN (Le s. de), 31, 87.
 MONTAUBAN (Arthur de), 85.
 MONTBAZON, 42, 51.
 MONTEDELURE (Jean de), 58.
 MONTFAUCON (Claude de), 281.
 MONTFERRAND (François de), 308, 310.
 MONTFORT (Edmond), 58.
 MONTGOMERY (Thomas), 208, 266.
Montoire, 101.
Montorgueil, 112, 114, 260.
 MORGAN (Philippe et Thomas), 159, 160, 165.
 MORIN (Pierre), 211.
Mortais, 53, 56, 61, 98, 238, 278, 279, 320.

- MORTON, 207, 231, 248, 249, 261.
Mounts Bay, 241.
- Nantes*, 55, 56, 58, 189, 205, 213, 236, 245, 289, 302, 305.
Neuss, 178, 189.
 NEVET (Le s. de), 55.
Newcastle, 241, 304.
Noirmoutier, 56.
 NORMANDIE, roi d'armes, 167.
 NORTHUMBERLAND (Comte de), 241, 245.
Norvège, 135.
Notre-Dame-d'Esquerchin, 225.
Nottingham, 218, 302.
Nozay, 53.
- Olite*, 51.
 ORANGE (Jean de Chalon, prince d'), 227, 228, 237.
 ORANGE (Princesse d'), 209.
 OVEST (Simon), 50.
Ouessant (Ile d'), 55, 184.
 OXFORD (Comte d'), 177, 180.
- Paimpol*, 251.
 PARIS (Guillaume de), 118.
 PARTHENAY (Michel de), 71, 78-80, 97, 100, 116, 117, 167, 173, 185, 196, 227.
 PÉAN (Raoul), 111, 119, 139, 282.
 PÉGIER (Jean), 85, 106, 129, 182, 192.
 PELEGRIN (Alain), 255.
 PEMBROKE (Jasper Tudor, comte de), 43, 49, 73-75, 82, 160, 164, 176, 180, 205, 248, 315, 318.
 PENHOÛËT (Guillaume de), 140.
Penmarch, 143, 187, 215, 304, 305, 308.
Penpoul, 77, 183, 323.
 PENTHIÈVRE (Comtes de), 93, 221.
Penzance, 253.
 PERCHE (Comte du), 235.
 PERO (Jean), 250.
 PÉROT, capitaine, 291.
 PIERS (Jean), 158.
 PHRYAN (Etienne), 238.
Plessis-Bonenfant (Le), 169.
Ploërmel, 81.
Plougniel, 320.
Plougonvelin, 55.
Plougrescan, 320.
Pluvenan, 320.
Plymouth, 45, 63, 98, 122, 138, 142, 187, 239, 251, 253, 274, 303, 307, 314.
- Pontcroix*, 77.
Pontorson, 150.
Poole, 48, 147, 187, 274, 307.
Pornic, 52.
Port-Blanc, 209.
Portsmouth, 51, 141, 142, 147, 183, 184.
Portugal, 109, 132, 215, 240, 264, 311, 312.
 PORTZMOGUER, 217.
 POTHORST (Jean), 313.
Pouancé, 169, 170, 257.
Pouldu (Le), 183.
Poulet (Le), 55.
 POUXIER (Thomas), 295.
 POYNINGS (Edouard), 262.
 PRATANROS (Le s. de), 55.
- QUÉBIEC, 215.
 QUÉLEN (Olivier de), 83.
Quemenès (Ile), 184.
 QUIMERCH (Le s. de), 140.
Quimper, 53, 55-57, 215, 255.
 QUINTIN (Alain), 255, 283.
- RABOCEAU (Jacques), 61-69, 121.
 RABOCEAU (Pierre), 63-69.
Rais (Le pays de), 55.
 RAIS (Le s. de), 93, 317, 323.
Rance (La), 44, 75.
 RANVERS (Le commandeur de), 213.
 RATGLYFF (Richard), 254, 268.
Ré (Ile de), 56, 170.
Redon, 152, 167.
 REGNAULT (Antoine), 78.
 REILHAC, 119.
Rennes, 47, 60, 97, 85, 141, 189, 205, 211, 213, 233, 289, 290, 306, 327.
Retz, voir *Rais*.
 RICHMOND (Henri Tudor, comte de), 125, 164, 176, 205, 219, 246-248.
 RICHMOND, roi d'armes, 114, 273, 274.
 RIEUX (Le maréchal de), 205, 269, 296.
 RIEUX (Guillaume de), 323.
 RIOU (Jean de), 284.
 RIOU (Olivier), 76, 77.
 RIVIÈRE (Poncet de), 167, 168, 256.
 ROBIEN (Jean de), 248.
Roche-Bernard (La), 283.
Roche-Derrien (La), 185.
Roche-Goyon (La), 279.
Rochelle (La), 56, 307, 312, 317.
 ROCQUENDO (Jean), 216.
 RODRIGO (Guillaume), 98, 147, 165.
 ROHAN (Viconte de), 205, 221, 269.

- ROHAN (Vicomesse de), 200.
 ROHNERFAUT (Robert), 178.
 ROLLAND (Adam), 88.
 Rome, 133.
 ROMNEY (Thomas), 248.
 Roscoff, 183, 323.
 ROSMADEC (Raoul de), 55, 188.
 ROSNIVINEN (Guillaume de), 169.
 Rosporden, 55.
 ROTHERAM (Thomas), 141.
 Rouen, 42.
 ROUGE-CROIX, héraut, 107, 108, 120, 272.
 ROUVILLE (Jean Gougeul de), 66, 81-84, 88, 91, 97, 99, 103, 115, 117, 120, 121, 125, 135-137, 140, 143, 156, 307, 308.
 ROZMITAL (Lion de), 319.
 RUSSEL (Jean), 190, 230, 273.

 Sables d'Olonne (Les), 65, 77.
 Saint-Aubin-du-Cormier, 205.
 SAINT-BERTIN (Abbé de), 228. Voir LANNOY.
 Saint-Briac, 304, 315.
 Saint-Brieuc, 58, 153, 198, 215, 289, 304.
 SAINT-GEORGES, héraut, 178, 179.
 Saint-Gilles-sur-Vie, 65.
 Saint-Jacut (Abbaye de), 202.
 Saint-Laud, 197, 198, 205, 206, 213, 236.
 Saint-Mahé, 305, 321.
 Saint-Malo, 37, 44, 55, 58, 59, 75, 78, 85, 136, 139, 153, 181, 190, 191, 195, 199, 213, 215, 217, 219, 249, 250, 273, 276, 279, 281, 289, 304, 307, 314, 315, 321-323.
 Saint-Mathieu, voir Saint-Mahé.
 Saint-Nazaire, 36, 63, 109, 111.
 Saint-Pol-de-Léon, 45, 146, 157, 159, 183, 240, 255, 279, 304, 311.
 Saint-Sébastien, 57.
 Saint-Vatéry-sur-Somme, 157.
 SAINTE-ALDEGONDE (Jean de), 228.
 SALAMANQUE (Pierre de), 245.
 SALAZAR (Jean de), 258.
 Salisbury, 232, 252.
 Sandwich, 54, 187, 307.
 SANCOTS (Jean), 170.
 SAUNDERSON (Robert), 241.
 SAVATON (Arthur), 297.
 Savoie, 119, 135.
 SCALES, héraut, 181, 295.
 SCALES (Lord), voir WOODVILLE.
 Scilly (Iles), 323.
 SCROPE (Jean, lord), 253.

 SEMET (David), 224.
 SEREF (Thomas), 294.
 SHARP (Henri), 128.
 SHREWSBURY (Comte de), 318.
 SIXTE IV, 183, 191, 194, 323.
 SLEFIELD (Guillaume), 170, 178, 180-182, 187.
 SOMERSET (Charles de), 101, 296.
 SOUPLAINVILLE (Guillaume de), 175.
 SOURDÉAC (Jean de), 278.
 Southampton, 54, 63, 138, 147, 171, 187, 193, 241, 245, 254, 259, 268, 288, 312, 319.
 STANLEY (Lady), 248.
 STILLINGTON, 219.
 STOURTON (Guillaume et Jean), 191, 317.
 STAFFORD (Thomas de), 195.
 Suède, 135.
 Sussex, 307.
 Swansea, 224.

 TALBOT (Humphrey), 254.
 Talmont, 65.
 Tarestoke, 303.
 TASTER (Pierre), 100.
 Taunton, 302.
 TELLLOUR (Alain), 274.
 TIRANT (Colinet), 30.
 Topesham, 254, 307.
 Tours, 225.
 TOWTOTH (Thomas), 280.
 TRÉANNA (Yvon de), 205.
 TREFFRYE (John), 38.
 Tréguier, 56, 59, 66, 153, 183, 184, 195, 244, 276, 289, 304, 320, 327.
 Trieten (Ile), 184.
 Tristan (Ile), 255.
 TROUSSIER (Jean), 272, 274.
 TROVARLEN (Le s. de), 55.
 TUNSTALL (Richard), 280, 284.
 Tynby, 160.

 URFÉ (Pierre d'), 182, 187, 189-191, 193, 197, 253.
 URSWICK (Christophe), 261, 280, 281, 284, 299.

 VAL DE VIELSO (Lopes), 214.
 VALETA (Pierre de), 241.
 Vannes, 161, 204, 248, 252, 253, 257, 304, 305, 327.
 VAUCLÈRE (Le s. de), 45.
 Venise, Vénitiens, 119, 231, 307.
 VILLEQUIER (Antoinette de Maigne-lais, dame de), 33, 46, 105, 209.

- VINCENT (Roger), 188.
Vire, 60.
VISDELOU (Jean), 171.
Vitré, 205, 301, 305, 327. ●
Vivier-Hirel, 146.
WARD (Thomas), 284.
WARWICK, 313.
WELLS (Lord), 252.
WENLOK (Jean), 97, 100.
WENTWORTH (Thomas), 253.
Westford, 304.
Weymouth, 190, 191, 274.
WHETFHILL, 80.
Wight (Ile de), 143, 183, 267, 274, .
287, 288.
WILLOUGHBY (Robert), 252, 253,
296.
- WILTSHIRE (Comte de), 43.
Winchelsea, 138, 193, 241, 274.
WINDSOR, héraut, 114, 130.
WOODVILLE (Antoine), lord Scales,
105, 123, 128, 138, 143, 159, 167,
169-171, 173, 243, 307, 308.
WOODVILLE (Edouard), 243, 246,
253, 262, 286-290, 292.
WOODVILLE (Lionel), 252, 253.
WORCESTER (Jean Warwick, comte
de), 83, 97.
Wyrebarowe, 48.
Yeu (Ile d'), 36, 56, 65, 322.
Zélande, 215.
-